Why ask for the moon
when we have the stars?

AS

ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES & D'AGRICULTURE DE NANTES

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

DÉCLARÉE

ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par Décret du 27 décembre 1877.

Volume 1er de la 7e Série.

1890

PREMIER SEMESTRE.

NANTES,

Mme Vve CAMILLE MELLINET, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE,

Place du Pilori, 5.

L. MELLINET ET Cie, SUCCrs.

TABLE.

Statuts et règlement intérieur de la Société.... 6
Liste des membres résidants faisant actuellement partie de la Société 21
Liste des membres résidants décédés, démissionnaires ou devenus correspondants (de 1880 à 1889)..... 25
Liste des membres correspondants..... 26
Liste des Sociétés correspondantes..... 27
Allocution de M. Andouard, président sortant..... 31
Allocution de M. Julien Merland, président nommé..... 33
Notice nécrologique sur M. Manchon, par M. Julien Merland..... 37
Notice nécrologique sur M. Rouxel, par M. Julien Merland..... 40
Océanes, par M. Emile Oger..... 45
Sous escorte, par M. Emile Oger..... 52
Compte rendu du roman *La Houn,* de Mme Riom, par M. Emile Oger. 60
Erdra, légende de l'Erdre, par M. Francis Merlant..... 67
Autobiographie littéraire, par M. Dominique Caillé..... 82
Louis XIV aux dunes, par M. Dominique Caillé..... 86
Les Hémiptères de la Loire-Inférieure, par l'abbé J. Dominique.... 87
La Contrée guérandaise devant l'histoire ancienne, par M. E. Orieux. 117

ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES & D'AGRICULTURE DE MACON

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES & D'AGRICULTURE DE MACON

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

DÉCLARÉE

ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par Décret du 27 décembre 1877.

Volume 1er de la 7e Série.

1890

ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES & d'AGRICULTURE DE MACON

NANTES,

Mme Vve CAMILLE MELLINET, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE,

Place du Pilori, 5.

L. MELLINET ET Cie, SUCCrs.

THE UNIVERSITY
LIBRARY

Conformément aux prescriptions de l'article 68 des Statuts et Règlement intérieur de la Société Académique

.....

les Annales de la Société sont publiées par séries de dix années.

Le Règlement de la Société est imprimé à la tête du premier volume de chaque série, ainsi que la liste :

1° Des Membres résidants faisant actuellement partie de la Société, classés par ordre de réception ;

2° Des Membres résidants qui, reçus pendant la série précédente, seraient décédés, ou démissionnaires, ou devenus correspondants ;

3° Des Membres correspondants admis pendant cette série ;

4° Des Sociétés savantes avec lesquelles la Société Académique est en relations.

ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES & D'AGRICULTURE DE MACON

ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES & D'AGRICULTURE DE MACON

STATUTS

STATUTS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DE

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE,

DÉCLARÉE

ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par Décret du 27 décembre 1877.

NOTA. — Les caractères italiques indiquent les articles des Statuts; les caractères ordinaires, ceux du Règlement intérieur.

ART. 1er. — *La Société Académique, fondée en 1798, a pour but de cultiver les lettres, les sciences et les arts, et d'en développer le goût et les applications, à Nantes et dans le département de la Loire-Inférieure, par ses propres travaux et par des récompenses annuelles.* (*Art. 1er des Statuts.*)

Ses séances se tiennent à Nantes.

ART. 2. — *La Société est administrée par :*

1° *Un Bureau;*

2° *Un Comité central;*

3° *Un Comité de rédaction des Annales.* (*Art. 7 des Statuts.*)

Du Bureau.

ART. 3. — *Le Bureau se compose de sept Membres : un Président, un Vice-Président, un Secrétaire général, un Secrétaire adjoint, un Trésorier, un Bibliothécaire-Archiviste et un Bibliothécaire adjoint.* (*Art. 8 des Statuts.*)

ART. 4. — *La durée du mandat de chaque Membre du Bureau est annuelle avec réélection facultative.* (*Art. 9 des Statuts.*)

De la Présidence.

Art. 5. — Les fonctions du Président consistent à régler et maintenir l'ordre dans les séances mensuelles et publiques de la Société, à correspondre avec les diverses Sociétés savantes de la France.

Il communique à la Société, en séance, le résultat de ses relations avec les diverses Académies; il lui fait part des ouvrages qu'il a reçus pour elle, et lui propose les nominations des Commissions et les Membres qui doivent les composer.

Art. 6. — *Le Président représente la Société en justice et dans les actes de la vie civile.* (*Art.* 18 *des Statuts.*)

Art. 7. — Le Président sortant fait, de droit, partie du Comité central, aux mêmes titres que les Membres du Bureau, pendant l'année qui suit celle de sa présidence.

Art. 8. — Le Vice-Président supplée le Président en cas d'empêchement; et, en cas d'absence de l'un et de l'autre, le doyen d'âge occupe le fauteuil.

Du Secrétariat.

Art. 9. — Le Secrétaire général rédige les procès-verbaux des séances mensuelles. Il fait, en séance publique, le rapport des travaux des Membres résidants et des Membres correspondants qui ont été adressés à la Société durant l'année qui vient de s'écouler. Il partage, avec le Président, le soin de correspondre avec les autres Sociétés savantes. Il est chargé des convocations générales et particulières, ainsi que de l'expédition des diplômes aux Membres qui ont été reçus.

Art. 10. — Le Secrétaire adjoint remplace le Secrétaire général, en cas d'empêchement; et, en cas d'absence de l'un et de l'autre, le plus jeune des Membres présents prend place au Bureau.

Des Finances.

Art. 11. — *Les dépenses sont mandatées par le Président dans les limites des crédits ouverts à chaque article du budget établi annuellement par le Comité central.* (*Art.* 14 *des Statuts.*)

Tous les mémoires doivent être visés par le Président; ceux

des fournitures de bureau, des Annales, des achats et reliures de livres, des abonnements aux journaux et aux revues doivent l'être, en outre, par le Bibliothécaire-Archiviste.

Art. 12. — *Le Trésorier administre les finances de la Société et rend compte, chaque année, de sa gestion au Comité central.* (*Art.* 15 *des Statuts.*)

Art. 13. — *Les comptes du Trésorier sont joints à la présentation du budget, et le Comité central statue sur cette comptabilité, d'après le rapport d'une Commission nommée à cet effet.* (*Art.* 16 *des Statuts.*)

Cette Commission dite de finances se compose de trois Membres nommés par le Comité central même.

La présentation du budget et la reddition des comptes ont lieu au commencement de chaque année.

Art. 14. — *Les comptes annuels rendus et les quittances à l'appui sont déposés dans les archives, après que le Trésorier a été valablement déchargé de sa comptabilité, sur son grand livre, par la Commission des finances.* (*Art.* 17 *des Statuts.*)

De la Bibliothèque et des Archives.

Art. 15. — Le Bibliothécaire est spécialement chargé du soin de recueillir et de classer tous les livres, mémoires, brochures, journaux, revues, adressés à la Société, ainsi que les rapports des Commissions, les titres d'admission des candidats et les mémoires qui ont concouru pour les prix.

Art. 16. — Tout Membre résidant qui veut prendre en communication un des ouvrages, mémoires ou rapports composant la Bibliothèque, est tenu de le demander au Bibliothécaire, ou, en son absence, au concierge, qui le lui remet. Celui qui reçoit un ouvrage s'inscrit sur un registre propre à cet effet. L'ouvrage communiqué ne peut être retenu au delà d'un mois.

Du Comité central.

Art. 17. — *Le Comité central se compose :*

1° *Des sept membres du Bureau ;*

2° *Du Président sortant ;*

3° *De représentants des Sections, pris au nombre de trois dans chacune d'elles.* (*Art.* 10 *des Statuts.*)

Les Membres affiliés à une Section ne seront nommés pour la représenter que, lorsqu'après une première élection restée sans résultat, il sera notoire qu'aucun des Membres titulaires de ladite Section susceptibles d'être élus, n'est disposé à accepter la fonction.

Art. 18. — Le Comité central se réunit le lundi qui précède de dix jours chaque séance générale.

Ses attributions consistent à délibérer sur toutes les propositions et communications faites à la Société ; sur les prix à distribuer ; sur l'admission à présentation des candidats proposés, soit comme Membres résidants, soit comme Membres correspondants; sur la fixation de l'ordre du jour de chaque séance générale; enfin, sur tout ce qui a rapport à l'intérêt général de la Société.

Art. 19. — *Au Comité central, la présence de la moitié des Membres plus un est nécessaire pour la validité des votes.* (*Art.* 13 *des Statuts.*)

Art. 20. — Les procès-verbaux des séances du Comité central sont rédigés par l'un des Secrétaires, sur un registre spécial.

Art. 21. — Le Comité central a la faculté de proposer et de recevoir des questions sur les divers objets dont la Société s'occupe; de les renvoyer à l'examen de Commissions qu'il désigne sur la proposition du Président; et, après leur rapport, en cas d'acceptation, de les soumettre à la sanction de la Société en séance générale.

Tout Membre qui accepte de faire partie du Comité central est tenu de verser aux mains du Trésorier une somme de 12 fr. et en reçoit, à chaque séance mensuelle à laquelle il assiste, un jeton de la valeur d'un franc.

Conditions et mode d'élection du Bureau et du Comité central.

Art. 22. — *Les Membres du Bureau et du Comité central sont*

tous nommés en Assemblée générale, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages, le lendemain de la séance publique annuelle. (*Art.* 11 *des Statuts.*)

Si un troisième tour de scrutin est nécessaire, le ballotage a lieu entre les Membres qui ont obtenu le plus de voix au deuxième scrutin.

Art. 23. — Le Président peut être choisi parmi tous les Membres résidants.

Le Vice-Président ne peut être pris dans la même Section que le Président.

Le Secrétaire général peut être choisi, comme le Président, parmi tous les Membres résidants.

Le Secrétaire adjoint ne peut être élu dans la Section qui a fourni le Secrétaire général.

Le Trésorier et le Bibliothécaire-Archiviste peuvent être choisis entre tous les Membres résidants, pourvu qu'ils n'appartiennent pas à la même Section.

Cette disposition n'est pas applicable au Bibliothécaire adjoint.

Art. 24. — *Les représentants des Sections au Comité central sont nommés pour trois années, de manière à être renouvelés par tiers.* (*Art.* 10 *des Statuts.*)

Ils ne sont rééligibles qu'après un an écoulé.

En cas de décès ou démission d'un Membre, le Membre appelé à le remplacer ne conservera les fonctions que pour le reste du mandat de son prédécesseur.

Des présentations et des réceptions.

Art. 25. — *La Société se compose de membres résidants et de Membres correspondants.* (*Art.* 2 *des Statuts.*)

Art. 26. — *Le nombre de ces différents Membres n'est pas limité.* (*Art.* 3 *des Statuts.*)

Art. 27. — *Pour être admis dans la Société, comme résidant ou correspondant, il faut être présenté par trois Membres résidants, admis depuis deux ans au moins, et justifier par des titres ou des productions qu'on s'occupe des connaissances mentionnées en l'article* 1er. (*Art.* 4 *des Statuts.*)

Les ouvrages imprimés produits à l'appui des demandes d'admission, deviendront la propriété de la Société; mais les ouvrages manuscrits seront rendus aux candidats sur leurs réclamations motivées.

Art. 28. — Le jour même de la présentation d'un candidat, il est nommé une Commission de trois Membres, chargée d'examiner ses titres. Le bulletin de présentation, signé des trois présentateurs, est affiché immédiatement dans la salle de lecture, où il restera exposé jusqu'au jour du scrutin; et les titres seront adressés sans retard à la Commission par le Secrétaire général.

Art. 29. — Le rapporteur ayant terminé son travail, lira au Comité central son rapport signé de lui et des deux autres Commissaires; et si le candidat est admis à présentation, au scrutin secret et à la majorité absolue, le rapport sera mis à l'ordre du jour de la séance générale, qui devra se tenir dix jours après.

Art. 30. — Conformément à l'ordre du jour, le rapporteur donnera lecture de son travail; et si le candidat obtient, au scrutin secret, la majorité des suffrages, il sera proclamé Membre de la Société. Sont dispensés de l'obligation du scrutin: le Général commandant le XIe Corps, le Préfet du département, l'Evêque du diocèse, le Maire de Nantes.

Art. 31. — Les Membres résidants qui auront quitté la ville, deviendront Membres correspondants, sur la demande qu'ils en adresseront au Président.

Tout Membre correspondant qui vient habiter Nantes, doit prendre le titre et supporter les charges de Membre résidant, le droit de diplôme compris; autrement, il est considéré comme démissionnaire.

Art. 32. — Les Membres correspondants sont invités à donner à la Société des mémoires ou observations sur les différents sujets dont elle s'occupe, et à lui faire part du résultat de leurs expériences.

Admission temporaire et gratuite des étrangers.

Art. 33. — Tout Membre de la Société qui désirerait présenter

un étranger, devra en faire la demande au Président, ou, en son absence, au Vice-Président, qui, sur l'avis du Bureau, lui délivrera une carte d'entrée.

La carte d'admission temporaire sera valable pour trois mois.

Art. 34. — Les avantages dont jouissent les Membres de la Société seront acquis à l'étranger admis comme visiteur, sauf le cas de délibération.

Il disposera, mais sans déplacement, des livres de la Bibliothèque.

Art. 35. — Chaque Membre résidant aura la faculté, sous sa responsabilité personnelle, d'introduire un étranger dans l'Académie, mais avec l'obligation de l'accompagner pendant la visite du local que celui-ci aura désiré de faire.

Art. 36. — Aucun étranger ne pourra être admis à une séance de la Société, ou de l'une de ses Sections, s'il n'est présenté par un Membre résidant, et s'il n'a obtenu l'autorisation du Président de la séance.

Art. 37. — Tous les cas d'admission d'étrangers, non prévus par les dispositions ci-dessus, sont laissés à l'appréciation du Bureau.

Des séances mensuelles.

Art. 38. — Il y a une séance générale le premier mercredi de chaque mois. Elle commence à sept heures et demie du soir pour toute l'année.

Les Membres résidants sont convoqués à cet effet. Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente et de la correspondance, et après l'annonce des ouvrages envoyés à la Société, il est procédé à la lecture des rapports des Commissions.

Art. 39. — Tout Membre résidant ou correspondant qui se propose de communiquer un travail quelconque à la Société, dans l'une de ses séances générales, est tenu d'en prévenir le Secrétaire général douze jours à l'avance, afin que cette communication reçoive son rang d'inscription dans l'ordre du jour de la séance.

Art. 40. — Les Rapporteurs seront inscrits, comme suit, à l'ordre du jour des séances générales :

1° Rapporteurs sur la présentation d'un Membre résidant ou correspondant ;

2° Rapporteurs des Commissions nommées par la Société en séance générale ;

3° Rapporteurs nommés par le Comité central, pour tout autre objet que pour l'examen des titres d'un candidat ;

4° Rapporteur des Sections.

Art. 41. — Chaque lecture ne pourra durer plus d'une heure, et si le même ouvrage exige plusieurs lectures, l'auteur, après l'avoir lu dans une première séance, prendra, pour la séance suivante, le dernier numéro de l'ordre du jour.

Art. 42. — Lorsqu'un auteur aura fait mettre à l'ordre du jour un travail quelconque, et que, après avoir été appelé pour la lecture, il n'aura pas répondu à cet appel deux fois consécutives, sa proposition de lecture sera considérée comme non avenue, et il ne pourra plus être porté à l'ordre du jour sans une nouvelle demande spéciale écrite par lui au Secrétaire général.

Art. 43. — Lorsqu'un Sociétaire aura lu, en séance générale, un ouvrage de sa composition, il sera libre de le faire imprimer, mais il ne pourra mentionner que cet ouvrage a été lu et approuvé en séance, sans un consentement formel de la Société.

Art. 44. — La publication des votes, des rapports et de tous les actes administratifs ou délibératifs de la Société, du Comité central et des Commissions, ne peut jamais avoir lieu sans l'autorisation ou l'ordre exprès du Comité central ou de la Société.

Les ordres du jour des séances générales sont adressées en temps utile par le Secrétaire général, aux journaux de Nantes, auxquels la Société est abonnée.

Art. 45. — Aucune communication ne peut être faite, dans une séance, par des personnes étrangères à la Société, si, au préalable, elle n'a été autorisée par le Président.

Nulle décision de la Société, sur un sujet quelconque, n'est valable que si le nombre des votants est au moins de quinze

Membres à la première délibération. Si le vote ne peut aboutir, la majorité absolue suffira à la séance suivante, quel que soit le nombre des votants.

Des séances publiques.

Art. 46. — *Une séance solennelle à laquelle sont invitées les Autorités publiques, se tient chaque année, indépendamment des réunions mensuelles ou extraordinaires de la Société et des Sections.* (*Art.* 21 *des Statuts.*)

Art. 47. — La séance publique annuelle se tient l'un des dimanches du mois de novembre.

Art. 48. — La séance publique se compose du discours du Président, du rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'année et du rapport du Secrétaire adjoint sur les prix à décerner.

Art. 49. — Une Commission dite du cérémonial et composée d'un Président, d'un Vice-Président et d'un Secrétaire est chargée de l'organisation des séances publiques.

Cette Commission, dont le mandat est de trois années, est nommée par le Comité central qui en approuve le règlement.

Art. 50. — Il pourra y avoir, dans le cours de l'année académique, une ou plusieurs séances publiques extraordinaires consacrées à la lecture d'œuvres de Membres de la Société Académique seulement.

Les travaux ne pourront être admis à la lecture publique qu'après approbation d'une Commission spéciale de quinze Membres nommés par le Comité central, et qui pourront être pris dans son sein.

Le Comité central reste d'ailleurs chargé d'assurer les voies et moyens d'exécution.

Des Prix.

Art. 51. — La Société pourra décerner des prix d'encouragement à tous les travaux importants exécutés dans le département, de quelque nature qu'ils soient.

Art. 52. — Les Sections devront, chaque année, si les finances de la Société le permettent, fournir au Comité central

un certain nombre de questions sur toutes les études dont la Société s'occupe, questions parmi lesquelles le Comité choisira celles qui seront proposées à titre de sujets de prix à décerner, en séance publique, aux auteurs des mémoires jugés dignes de cette distinction.

Art. 53. — Les sujets de concours sont annoncés dans la séance publique de chaque année ; et les prix décernés, soit un an, soit deux ans après, selon que le peut exiger la nature du concours.

Art. 54. — Dans l'un et l'autre cas, les mémoires des concurrents devront être adressés au Secrétaire général de la Société avant l'époque fixée chaque année par le Comité central.

Art. 55. — Dans la séance qui suivra immédiatement le terme fixé pour la remise des mémoires, le Comité central désignera les Membres qui composeront la Commission chargée d'examiner les travaux des concurrents.

Le Secrétaire adjoint fait de droit partie de la Commission, la préside et soumet à son approbation le rapport qu'il est chargé de présenter au Comité central.

Art. 56. — A l'époque fixée par le Comité central, la Commission aura discuté le mérite des travaux soumis à son appréciation, décidé quelle récompense peut être décernée à chacun de ceux qui lui paraîtront dignes de recevoir, soit un prix, soit une mention.

Art. 57. — Le Comité central sera ensuite convoqué pour entendre la lecture du rapport approuvé par la Commission, et en discuter les formes et les conclusions.

Les Membres de la Commission seront appelés à cette séance; ils pourront y prendre la parole, mais ils n'auront voix délibérative qu'autant qu'ils feront partie du Comité central.

Les décisions prises dans cette séance seront définitives.

De la cotisation annuelle.

Art. 58. — *Chaque Membre résidant paie une cotisation annuelle et un droit de diplôme* (*Art.* 6 *des Statuts.*)

Cette cotisation, qui doit être versée aux mains du Trésorier dans le 1er trimestre de chaque année, est de 40 fr., dont le montant est employé aux dépenses diverses de la Société.

Tout membre qui aura refusé d'acquitter la cotisation de l'année au 31 décembre sera considéré comme démissionnaire, sauf justification auprès du Bureau.

Le droit de diplôme, fixé à 20 fr., est facultatif. Il devra être acquitté immédiatement après la réception. Ce droit est aussi de 20 fr. pour les Membres correspondants qui demandent un diplôme.

Art. 59. — On ne paie l'annuel de la première année qu'autant qu'on est admis avant le dernier trimestre de cette année.

Des Commissions.

Art. 60. — Le premier Membre nommé dans chaque Commission est chargé de convoquer ses collègues, pour la première réunion seulement. Dans cette réunion, le Rapporteur est nommé et considéré comme Secrétaire; il convoque ensuite ses Collègues autant de fois qu'il le juge nécessaire.

Des Sections.

Art. 61. — *Les Membres résidants sont, suivant leurs aptitudes, répartis en quatre Sections :*

1° *Agriculture, Commerce, Industrie et Sciences économiques;*

2° *Médecine et Pharmacie;*

3° *Lettres, Sciences et Arts;*

4° *Sciences naturelles.* (*Art. 5 des Statuts.*)

Chaque Membre, immédiatement après son admission, est placé par le Comité central dans la Section de sa spécialité. Néanmoins, il peut assister aux séances d'une autre Section avec l'autorisation du Président, sans y avoir voix délibérative. Il peut, en outre, être affilié, sur sa demande, à une ou plusieurs Sections dont il supporte les charges et partage les travaux. Toutefois, par des motifs de convenance qui ont toujours été appréciés par la Société, la Section de Médecine et de Pharmacie ne peut admettre dans son sein et à ses séances que

des docteurs en médecine et en chirurgie, des pharmaciens et des vétérinaires.

Art. 62. — Tout Membre de la Société Académique qui désirera passer d'une Section dans une autre, devra, en adressant sa demande de déclassement au Comité central, fournir à l'appui la preuve justificative qu'il s'occupe de travaux relatifs à la spécialité de cette Section. Le Comité, sur l'examen de cette preuve, pourra statuer immédiatement, ou nommer, dans son sein, une Commission chargée de l'éclairer sur l'opportunité de la demande.

Art. 63. — Chaque Section a son règlement spécial, qu'elle soumet à l'approbation de la Société Académique.

Les rapports annuels de ses travaux seront lus en séance générale.

Art. 64. — Les Présidents des Sections sont admis aux séances du Comité central, toutes les fois qu'ils s'y présentent, mais seulement avec voix consultative.

Art. 65. — Lorsqu'un ouvrage quelconque est offert à la Société, il est envoyé au Président de la Section, qui s'occupe des matières qu'il traite, pour qu'un rapport en soit fait, s'il y a lieu.

Annales de la Société Académique.

Art. 66. — La Société publie un journal de ses travaux, sous le titre d'*Annales de la Société Académique de Nantes et de la Loire-Inférieure*. Ces Annales se composent des divers écrits lus à la Société en séance générale mensuelle, ou à l'une de ses Sections. La Société a le droit, après qu'une des Sections a publié un travail, de se l'approprier, avec le consentement de l'auteur.

Art. 67. — Tout travail lu dans une séance de la Société Académique sera remis dans la huitaine au Secrétaire général.

Celui-ci, après la correction des épreuves par l'auteur, vérifiera si le texte est conforme au texte lu en séance. En cas de changements notables, il en référera au Comité de rédaction.

Art. 68. — Les Annales de la Société paraissent deux fois par an, de six mois en six mois, de manière à former, chaque année, un volume de 500 pages in-8° environ.

Néanmoins, l'impression et la publication de certains travaux particuliers pourront devancer ces deux époques semestrielles, en vertu d'une décision spéciale du Comité central, après avis du Comité de rédaction.

Les Annales de la Société sont publiées par séries de dix années.

Le Règlement de la Société est imprimé à la tête du premier volume de chaque série, ainsi que la liste :

1° Des Membres résidants faisant actuellement partie de la Société, classés par ordre de réception;

2° Des Membres résidants qui, reçus pendant cette série, seraient décédés, ou démissionnaires ou devenus correspondants;

3° Des Membres correspondants admis pendant cette série;

4° Des Sociétés savantes avec lesquelles la Société Académique est en relations.

Du Comité de rédaction.

Art. 69. — *Le Comité de rédaction des Annales se compose du Président, du Secrétaire général, du Trésorier, du Bibliothécaire-Archiviste, Membres de droit, et de deux Membres par chaque Section, élus pour deux ans par le Comité central au scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages.* (*Art.* 12 *des Statuts.*)

On procédera, chaque année, à l'élection d'un Membre seulement par Section.

Le Comité de rédaction est présidé par le Président de la Société; en son absence, par le Secrétaire général; en l'absence de l'un et de l'autre, par le plus âgé des Membres présents.

Dans ce dernier cas, le plus jeune Membre remplira les fonctions de Secrétaire de la séance.

Les décisions du Comité seront consignées sur un registre particulier.

Art. 70. — *Au Comité de rédaction, la présence de la moitié des Membres plus un, est nécessaire pour la validité des votes. (Art. 13 des Statuts.)*

Art. 71. — Le Secrétaire général réunira les Membres du Comité de rédaction des Annales, dans la dernière quinzaine des mois de juin et de décembre, dans le but d'arriver à la publication, aussi régulière que possible, des deux semestres des Annales de la Société Académique.

Du règlement intérieur.

Art. 72. — *Un règlement intérieur, dont l'exécution est confiée au Président, prescrit la date des réunions mensuelles et extraordinaires de la Société, des Sections, du Comité central et du Comité de rédaction des Annales, l'ordre des lectures, la limite du temps qui leur est attribué. (Art. 22 des Statuts.)*

Art. 73. — *En dehors des réunions, les salons de la Société sont ouverts tous les jours à tous les Membres qui veulent lire les revues littéraires et scientifiques auxquelles elle est abonnée, ou qui se proposent de consulter les ouvrages de sa bibliothèque.*

Toutes les distractions des cercles ordinaires sont formellement interdites. (Art. 23 des Statuts.)

Art. 74. — *Le règlement intérieur préparé par le Comité central est adopté en séance générale. (Art. 24 des Statuts.)*

Art. 75. — La liste générale des Membres résidants de la Société sera affichée dans la salle de ses séances; le Règlement sera imprimé et distribué aux Membres entrants, indépendamment de son insertion dans les Annales.

Des ressources de la Société.

Art. 76. — *Les ressources de la Société se composent actuellement :*

1° *Du mobilier nécessaire à la tenue des séances, des installations diverses, d'une bibliothèque importante, de collections botaniques, etc. ;*

2° *Des cotisations mentionnées en l'art. 6 ;*

3° *Des subventions du Gouvernement, du Département et de la Ville. (Art. 19 des Statuts.)*

Art. 77. — *Les délibérations relatives à l'acceptation de dons et legs, aux acquisitions, aliénations ou échange d'immeuble, seront soumises à l'approbation du Gouvernement.* (*Art.* 20 *des Statuts.*)

Art. 78. — *En cas de dissolution de la Société, la dévolution et l'emploi de son avoir tant mobilier qu'immobilier, feront l'objet d'une délibération du Comité central qui sera soumise à l'approbation du Gouvernement.* (*Art.* 25 *des Statuts.*)

Toutefois, en raison de leurs apports primitifs et des cotisations particulières que peuvent s'imposer les Sections, il paraît équitable que, dans le cas où le tiers au moins des Membres de l'une d'elles constituerait une Société succédant à la Société Académique, cette Société reçoive en partage les livres et les collections se rapportant à sa spécialité.

Les livres qui, dans le délai de trois années révolues, n'auraient pas reçu ainsi leur attribution, seraient dévolus définitivement à la Bibliothèque publique de la Ville, dans laquelle ils auront dû être déposés tout d'abord provisoirement, après inventaire dressé en double expédition.

Art. 79. — *Les présents Statuts ne pourront être modifiés qu'en vertu d'une délibération du Comité central et de l'approbation du Gouvernement.* (*Art.* 26 *des Statuts.*)

Du Concierge.

Art. 80. — Les attributions du Concierge sont déterminées par le Comité central.

Délibéré par le Comité central et approuvé par la Société, en ce qui concerne le Règlement intérieur, dans la séance du 5 juin 1878.

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS

FAISANT ACTUELLEMENT PARTIE DE LA SOCIÉTÉ

CLASSÉS PAR ORDRE DE RÉCEPTION.

1847

MM. De la Tour du Pin Chambly, propriétaire..... 3 févr.
Blanchet, docteur-médecin..... 2 juin.

1851

Lechat ✻, O. A., ancien maire de Nantes..... 5 mars.

1853

Livet ✻, O. I., chef d'institution ..... 5 juin.

1854

Lefeuvre, docteur-médecin..... 5 avril.

1857

Berneaudeaux, O. A., docteur-médecin ..... 2 sept.

1858

Laennec, O. I., directeur de l'École de Médecine..... 7 juillet.
Viaud-Grand-Marais, O. A., docteur-médecin..... 1 déc.

1859

Orieux ✻, agent-voyer en chef en retraite..... 6 avril.
Rousse, banquier..... 7 déc.

1861

Heurtaux, O. A., docteur-médecin ..... 9 janv.
Kirchberg, id. ..... 7 mars.
Jouon (François), O. A., id. ..... 1 mai.

1862

Chartier, O. I., docteur-médecin..... 5 févr.

1864

Biou, juge de paix..... 6 avril.

1865

MM. Poirier, ingénieur civil des mines..... 1 mars.
Andouard, O. I., professeur à l'École de Médecine..... 3 mai.

1868

Linyer, bâtonnier de l'ordre des avocats..... 5 févr.
Goullin (Gustave), négociant..... 4 mars.
Dolmetsch, O. A., professeur de musique..... 7 oct.

1869

Raingeard, docteur-médecin..... 3 mars.

1870

Barthélemy, docteur-médecin..... 2 mars.
Montfort, O. A., id. ..... id.
Teillais ✲, id. ..... 6 avril.
Bonamy, id. ..... id.
Maître, O. I., archiviste du département ..... 4 mai.
Merland (Julien), juge suppléant..... 7 sept.

1871

Abbé Coquet..... 1 mai.

1872

Ménier, O. A., professeur à l'Ecole de Médecine..... 5 déc.
Grimaud ✲, docteur-médecin..... id.

1873

Malherbe (Albert), O. A., docteur-médecin ..... 3 janv.
Thibault (Théobald), id. ..... id.
Luneau, id. ..... 3 déc.

1874

Porson, docteur-médecin..... 4 févr.
Gadeceau, négociant..... id.

1875

Le Grand de la Libaye, docteur-médecin ..... 3 mars.
Dianoux, id. ..... 7 juillet.
Génuit, id. ..... 8 déc.

1876

Guillemet, docteur-médecin ..... 4 oct.

1877

Leroux, avocat..... 6 juin.
Poisson, docteur-médecin ..... 1 août.
Simoneau, id. ..... id.
Ménager, id. ..... 5 déc.

1878

MM. Mahot, docteur-médecin ..... 2 janv.
Bureau (Louis), O. A., id. ..... id.

1879

Hervouet, docteur-médecin ..... 8 janv.
Rauturau, pharmacien ..... id.
Guénel, docteur-médecin ..... 1 oct.
Morel, O. I., principal de Collège en retraite..... 3 déc.

1881

Jollan de Clerville, docteur-médecin..... 6 janv.
Gourraud, id. ..... 4 févr.
Maisonneuve, ingénieur des arts et manufactures..... 2 mars.

1882

Larocque, O. I., directeur de l'École des Sciences..... 4 janv.
Rouxeau fils, docteur-médecin..... 1 févr.
Abbé Heurtin..... 3 mai.

1883

Viard, chimiste ..... 3 janv.
Gauducheau, docteur-médecin ..... 6 janv.
Delteil ✻, pharmacien de la marine en retraite..... 1 août.

1884

Ollive, docteur-médecin..... 6 févr.
Gergaud, id. ..... 2 avril.

1885

Chachereau, docteur-médecin ..... 4 févr.
Attimont, id. ..... id.
De la Rabrie, id. ..... 8 mai.

1886

De Chastellux ✻, ancien sous-préfet..... 4 juillet.

1887

Le Beau, O. ✻, O. I., commissaire de la marine..... 5 janv.
Polo, docteur-médecin ..... id.
Gahier, avocat..... 2 mars.

1888

Pérochaud, docteur-médecin..... 4 janv.
Legendre, architecte..... 4 avril.
Legrand, avocat ..... id.
Callandreau, pharmacien..... 2 mai.
Samson, docteur-médecin..... 5 déc.

1889

MM.	Cesbron, pharmacien	2 janv.
	Caillé (Dominique), avocat	6 févr.
	Mgr Le Coq, évêque du diocèse	6 mars.
	Cochard, docteur-médecin	id.
	Pilon (Eugène), industriel	id.
	Merlant (Francis), id.	id.
	Renaud (Paul) ✻, id.	id.
	Dubochet (Louis), négociant	id.
	Favreau, pharmacien	id.
	Gaingeard, id.	id.
	Allaire, id.	id.
	Robert, id.	id.
	Moyon, id.	id.
Mme	Riom	4 avril.
MM.	Lenoir, architecte	id.
	Cormerais, conseiller général	id.
	Simon (Charles), armateur	id.
	Le Gloahec, médecin-vétérinaire	id.
	Sémeril, ancien pharmacien	id.
	Dupré ✻, ingénieur de la marine	1 mai.
	Chevalier, médecin-vétérinaire	id.
	Plessis, pharmacien	id.
	Thibault (Eugène), négociant	id.
	Mis de Ternay, conseiller général	5 juin.
	Cte de Landemont, maire d'Ancenis	id.
	Cossé (Victor), industriel	id.
	Cossé (Dominique), id.	id.
	Boiffin, docteur-médecin	id.
	Orly, négociant	id.
	Herbelin, propriétaire	id.
	Mercier, ancien pharmacien	id.
	Rivaud, O. ✻, O. I., préfet de la Loire-Inférieure	7 août.
	Viaud, pharmacien	4 sept.
	Oger (Emile), littérateur	18 déc.
	Bossis, docteur-médecin	id.

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS

QUI, REÇUS PENDANT LA 6e SÉRIE (DE 1880 A 1889 INCLUSIVEMENT)

SONT DÉCÉDÉS

DÉMISSIONNAIRES OU DEVENUS CORRESPONDANTS.

Benoist, avocat,	admis	4 février 1881,	démissionnaire	en	1884.
Messine, pharmacien,	id.	6 août 1881,	id.	en	1883.
Arnault, profr d'agric.,	id.	6 juillet 1881,	id.	9 janvier	1889.
Bon, proviseur du lycée,	id.	4 janvier 1882,	id.	5 sept.	1883.
Bonfante, ingr des arts et manuf.,	id.	1er févr. 1882,	id.	9 janvier	1889.
Jamet, profr au lycée,	id.	1er mars 1882,	id.	2 octobre	1889.
Roques, id.,	id.	1er mars 1882,	id.	2 octobre	1889.
Catusse, préfet du dépnt,	id.	6 sept. 1882,	id.	en	1885.
Lemarié, pharmacien,	id.	2 janvier 1884,	id.	27 nov.	1888.
Fargues (le pasteur),	id.	6 février 1884,	id.	30 déc.	1889.
Aumaître, doct.-médec.,	id.	5 mai 1884,	id.	27 déc.	1886.
Biaute, id.,	id.	4 juin 1884,	id.	25 janvier	1886.
Citerne, id.,	id.	4 juin 1884,	id.	24 janvier	1886.
Maisonneuve (Th.), litr,	id.	4 février 1885,	id.	23 janvier	1888.
Delétang, doct.-méd.,	id.	3 juin 1885,	id.	en	1888.
Lerat, id.,	id.	3 juin 1885,	id.	27 nov.	1888.
Thierry-Risler, propre,	id.	2 juin 1886,	id.	en	1887.
Audrain, pharmacien,	id.	6 mars 1889,	décédé	5 mai	1889.

LISTE

DES MEMBRES CORRESPONDANTS

REÇUS PENDANT LA 6e SÉRIE (DE 1880 A 1889 INCLUSIVEMENT).

Charrier, juge de paix à Noirmoutier.....	admis le 3 déc.	1879.
Bourgault-Ducoudray, compositeur à Paris....	— le 1er fév.	1882.
Gauguet (Elie), éditeur à Paris.....	— le 5 juillet	1882.
Delamare (de Saint-Pierre).....	— le 2 juillet	1884.
Macario (de Nice).....	— le 1er déc.	1884.
Couetoux, docteur-médecin.....	— le 5 mai	1886.
Liénas, docteur-médecin au Cap-Haïtien.....	— le 3 nov.	1886.
Hublé, médecin militaire.....	— le 2 mars	1889.
Delauney, rédacteur au Ministère de l'intérieur.	— le 7 sept.	1887.
Guillotin de Corson (abbé), à Rennes.....	— le 1er fév.	1888.
Bernon, pharmacien à Châteaubriant.....	— le 5 juin	1889.
Shirliffe, médecin-vétérinaire à Machecoul.....	— le 5 juin	1889.
Blaizot, médecin à Doulon.....	— le 6 nov.	1889.

LISTE
DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE EST EN RELATIONS.

---

1 Angers. — Société industrielle.
2 — Société d'études scientifiques.
3 — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
4 — Société académique.
5 Abbeville. — Société d'émulation.
6 Amiens. — Société des Sciences, Lettres et Arts.
7 — Société des antiquaires de Picardie.
8 — Société linnéenne du Nord de la France.
9 Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles.
10 Autun. — Société éduenne.
11 Aix (Bouches-du-Rhône). — Académie des Sciences.
12 Bordeaux. — Académie des Sciences.
13 Bourg. — Société d'émulation.
14 — Société littéraire, historique et archéologique.
15 Boulogne-sur-Mer. — Société d'Agriculture, Commerce et Arts.
16 Besançon. — Académie des Lettres, Sciences et Arts.
17 Bézier. — Société archéologique.
18 — Société d'études des Sciences naturelles.
19 Brest. — Société académique.
20 Bar-le-Duc. — Société des Lettres, Sciences et Arts.
21 Bourges. — Société littéraire, historique et archéologique.
22 Caen. — Société des Beaux-Arts.
23 — Société linnéenne de Normandie.
24 — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
25 Cholet. — Société des Sciences, Lettres et Arts.
26 Cambrai. — Société d'émulation.

27 Chalons-sur-Marne. — Société d'Agriculture et de Commerce.
28 Cherbourg. — Société des Sciences naturelles.
29 — Société académique.
30 Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
31 Colmar. — Société des Sciences naturelles.
32 Chambéry. — Académie des Sciences, Lettres et Arts de Savoie.
33 Dunkerque. — Société des Sciences et Lettres.
34 Dijon. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
35 Douai. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
36 Evreux. — Société d'Agriculture, Sciences et Lettres.
37 Elbeuf. — Société industrielle.
38 Epinal. — Société d'émulation.
39 Grenoble. — Académie delpinale.
40 Lyon. — Société d'Agriculture et des Sciences naturelles.
41 — Société littéraire, historique et archéologique.
42 — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
43 Le Havre. — Société d'études diverses.
44 Lille. — Société des Sciences, Agriculture et Arts.
45 — Société industrielle du Nord de la France.
46 Le Mans. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
47 — Société philotechnique.
48 Laon. — Société académique.
49 La Rochelle. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
50 Le Puy. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
51 Le Caire. — Institut égyptien.
52 Macon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
53 Montauban. — Société des Sciences, Lettres et Arts.
54 Mayenne. — Société d'Agriculture.
55 Metz. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
56 — Société des Sciences naturelles.
57 Montbéliard. — Société d'émulation.
58 Montpellier. — Société centrale d'Agriculture.
59 Marseille. — Société de Statistique.
60 — Académie des Sciences, Lettres et Arts.

61 Moulins. — Société d'émulation.
62 Moscou. — Société impériale des Naturalistes.
63 Nancy. — Académie de Stanislas.
64 Nantes. — Société des Bibliophiles bretons.
65 — Société de Géographie commerciale.
66 — Société archéologique.
67 — Société d'Horticulture.
68 Niort. — Société de Statistique, Sciences, Lettres et Arts.
69 Nîmes. — Académie du Gard.
70 Nice. — Société des Lettres, Sciences et Arts.
71 Orléans. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
72 — Société d'archéologie.
73 Ottavia. — Institut canadien français.
74 Paris. — Société centrale d'Agriculture.
75 — Société protectrice des animaux.
76 — Société de Numismatique.
77 — Société philotechnique.
78 — Ministère de l'Instruction publique.
79 — Muséum d'Histoire naturelle.
80 — Institut.
81 — Société zoologique.
82 — Société d'Antropologie.
83 Poitiers. — Société académique.
84 Pau. — Société des Lettres, Sciences et Arts.
85 Perpignan. — Société agricole, scientifique et littéraire.
86 Reims. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
87 Roche-sur-Yon. — Société d'émulation.
88 Rochefort. — Société de Géographie.
89 Rouen. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
90 — Société centrale d'Agriculture.
91 — Société des Amis des Sciences naturelles.
92 Rennes. — Société d'Archéologie.
93 — Annales de Bretagne.
94 Rio-de-Janeiro. — Archives du Musée national.
95 Saint-Etienne. — Société d'Agriculture, Industrie et Sciences.

96 Saint-Quentin. — Société académique.
97 Saint-Brieuc. — Société d'émulation.
98 Saint-Lô. — Société d'Agriculture. Archéologique et Sciences naturelles.
99 Semur. — Société des Sciences naturelles et historiques.
100 Strasbourg. — Société des Sciences, Agriculture et Arts.
101 Salem (Etats-Unis). — The Association American Massachusset.
102 Toulon. — Société des Sciences, Arts et Lettres.
103 Toulouse. — Sciences physiques et naturelles.
104 — Société académique franco-hispano-portugaise.
105 — Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.
106 — Société des Sciences naturelles.
107 — Société centrale d'Agriculture.
108 Tours. — Société des Sciences, Agriculture et Arts.
109 — Société d'Archéologie.
110 Troyes. — Société académique.
111 Valenciennes. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
112 Versailles. — Société des Sciences morales, Lettres et Arts.
113 Vannes. — Société polymatique du Morbihan.
114 Vesoul. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
115 Vitry-le-Français. — Société des Sciences et Arts.
116 Washington. — United states géological survey Smithsonian Institution.

Offerts gracieusement par les Ministères.

Bulletin des bibliothèques et des archives avec Annuaire.
Revue des travaux scientifiques.
Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques.
Bulletin historique et philologique du Comité des travaux scientifiques et historiques.
Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques (Section des sciences économiques et sociales).
Littérature latine et Histoire du Moyen-Age.

ALLOCUTION DE M. ANDOUARD

PRÉSIDENT SORTANT.

Mes chers Collègues,

Merci de la bienveillance que vous n'avez cessé de me témoigner pendant la durée d'un mandat dont je suis uniquement redevable à votre indulgente amitié. Merci à mes dévoués collaborateurs de leur zèle et de leur empressement à m'aplanir les difficultés de la route que nous devions parcourir ensemble. A eux revient la meilleure part de ce qui a été fait d'utile pour notre Société dans le courant du dernier exercice. Croyez, mes chers Collègues, que je garderai de vos affectueux procédés à tous un souvenir ineffaçable et bien reconnaissant.

En résignant aujourd'hui mes fonctions, je suis heureux de pouvoir dire que l'année dont nous atteignons le terme n'a pas été stérile. Je ne saurais rien ajouter à l'éloge de vos travaux, si élégamment fait par votre distingué Secrétaire général. Vos Annales feront foi de votre activité aussi bien que de la valeur et de la variété de vos recherches.

Parmi les œuvres que vous aviez entreprises, il en est une qui reste inachevée; je veux parler de la réunion en une même famille, ou au moins en une même maison, de tous les ouvriers de la pensée, aujourd'hui dispersés sur divers

points de la ville. Vous avez espéré un moment que cette œuvre allait recevoir une solution conforme à vos désirs. Les circonstances ne s'y sont pas prêté. Mais l'idée demeure et elle fera son chemin, parce qu'elle intéresse l'avenir de toutes les Sociétés qui ont pour objet la culture des lettres, des arts et des sciences.

Pour sa réalisation et pour celle des progrès de toute nature que doit ambitionner une Compagnie comme la vôtre, vous venez de choisir parmi vous des guides sûrs et vaillants. C'est avec une véritable satisfaction et avec une confiance absolue que j'invite MM. Merland, Bonamy et Pérochaud à inaugurer la gestion de vos intérêts. Le succès ne peut faire défaut, quand il est sollicité par l'intelligence et par le dévouement.

18 décembre 1889.

ALLOCUTION PAR M. JULIEN MERLAND

PRÉSIDENT NOMMÉ.

Messieurs et chers Collègues,

En prenant possession du poste élevé auquel vous venez de m'appeler, ma première parole doit être pour vous remercier, pour remercier en votre nom et au mien les membres du Bureau dont les pouvoirs viennent d'expirer et, en particulier, M. le président Andouard et M. le secrétaire général Gahier.

Succéder à M. Andouard est un grand honneur; c'est aussi un grand danger. Si, en effet, vous n'aviez à demander à votre Président qu'un dévouement absolu à vos intérêts, je crois, sans fausse modestie, que je serais à la hauteur de ma mission. Mais vous êtes en droit d'exiger de lui une autorité qui, je le crains, me fera défaut, et un talent auquel vous ont habitué mes prédécesseurs et que je ne puis espérer égaler même de loin.

Je n'ai pas cru néanmoins devoir refuser les fonctions que vous m'avez confiées ; car j'estime que nul n'a le droit de se dérober aux manifestations librement exprimées de ses concitoyens ; parce que, ensuite, je sais quels sont les collègues que vous m'avez adjoints au Bureau et au Comité central; parce que, enfin, je n'ignore pas la bonne harmonie qui règne parmi nous et la courtoisie parfaite de nos discussions.

C'est, Messieurs, ce qui fait la force de la Société Académique. Sur un terrain absolument neutre, nous cherchons à développer autour de nous le goût des lettres et des sciences. Profondément respectueux des opinions de chacun, nous nous efforçons d'attirer et de grouper tous ceux qui, dans notre grande cité, ont le culte des choses de l'esprit. Nous écartons de nos séances toutes les discussions irritantes qui touchent à la religion et à la politique, et je vous affirme que, moins que jamais, sous ma présidence, la grande dissolvante ne pénétrera point chez nous.

Mais, Messieurs, pour que notre Société progresse, il faut sans cesse faire de la propagande. Chaque année, nous devons remplacer les membres qui disparaissent. Les uns nous quittent, souvent sans motifs bien plausibles, et à ceux-là, j'en veux un peu. D'autres, poursuivant leur carrière ou obéissant aux exigences de la vie, nous abandonnent pour des régions plus ou moins éloignées. D'autres, enfin, nous sont ravis par la mort.

L'année 1889 nous a été particulièrement cruelle. Nous ne reverrons plus parmi nous ce jeune Maurice Audrain, qui était notre collègue depuis deux mois à peine et qui nous arrivait avec une réputation bien justifiée. Nous ne reverrons plus Herbelin, l'habile chimiste, que sa modestie a seule empêché d'accepter, il y a quelques années, la première place. Nous ne reverrons plus notre vénéré doyen, le Dr Delamare, si soucieux de notre bibliothèque, si dévoué à nos intérêts, et qui a voulu, après sa mort, nous laisser un souvenir de lui. Il n'en était pas besoin pour que nous conservions pieusement sa mémoire (1).

Quand de tels hommes viennent à manquer, n'ai-je pas

(1) Au moment même où nous prononcions cette allocution, nous apprenions la mort de M. Manchon, bibliothécaire adjoint. J. M.

raison de dire qu'ils laissent une place difficile à remplir. Il ne faut pourtant pas que ces vides ne soient point comblés. Il faut, au contraire, que de jeunes et vaillantes recrues remplacent les vétérans qui tombent au combat de la vie.

La Société Académique sera bientôt vieille d'un siècle. Dans quelques années, elle célébrera son centenaire. Nos Annales prouvent ce qu'ont été nos prédécesseurs, ce que nous avons été nous-mêmes. Nous enregistrons avec une noble satisfaction les récompenses qui nous ont été accordées, l'honneur que nous avons eu, en 1873, de voir nos Annales représenter à l'Exposition de Vienne les Académies de province, l'honneur que nous avons eu cette année en obtenant à la grande Exposition du Centenaire une médaille d'argent.

Continuons donc à marcher dans la voie qui nous est tracée. A chacun de vous, je vous demande d'apporter à nos séances le résultat de vos travaux et de vos études. Ne craignons pas de rendre trop pénible la tâche de notre Secrétaire général. Nous connaissons sa valeur et nous savons qu'il est à la hauteur de ses fonctions.

Je viens de prononcer le nom de notre secrétaire général, M. le Dr Pérochaud. Vous l'avez entendu à la séance du 8 décembre. Vous l'avez apprécié.

Notre Vice-Président porte un nom bien cher à la Société Académique, qui n'a point oublié qu'en 1855 elle était présidée par un autre docteur Bonamy, le père de notre collègue actuel. Par suite de coïncidence, nos Présidents de 1890 se trouvent être les fils de nos Présidents de 1855 et de 1877 (1) qui, eux-mêmes, dans leur jeunesse, furent condisciples et amis à la grande Faculté de Médecine de Paris.

Enfin, Messieurs, nos finances et nos bibliothèques, confiées

(1) M. le Dr Bonamy père a été président de la Société en 1855, M. le Dr Merland père en 1877.

à MM. Delteil et Guénel, sont en bonnes mains. M. Guénel sera le digne continuateur de M. Delamare (1).

Pardonnez-moi, mes chers Collègues, cette trop longue allocution. Un mot encore cependant, mot qui, à force d'être répété, est devenu banal, qui trop souvent n'est pas justifié, mais qui, dans la circonstance, le sera, j'en suis sûr : Je puis, n'est-ce pas, compter sur vous tous, comme tous, je vous l'atteste, vous pouvez compter sur moi.

18 décembre 1889.

(1) A la séance de février, le Bureau a été complété par la nomination de M. Francis Merlant, comme secrétaire adjoint, en remplacement de M. D. Caillé, non acceptant, et de M. Gabier, comme bibliothécaire adjoint, en remplacement de M. Manchon, décédé.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR M. MANCHON

PAR M. JULIEN MERLAND

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

MESSIEURS,

Je suis Président de la Société Académique depuis quelques jours à peine et j'ai déjà le triste devoir de vous présenter une notice nécrologique.

Notre collègue, M. Manchon, est décédé à Nantes le 15 décembre 1889.

Né à Paris, le 28 janvier 1815, M. Manchon (Adrien-François-Eugène) se destina au notariat. Le 10 mai 1845, il acheta l'étude de M. Chenantais, notaire à Nantes, et se maria dans notre ville le 2 septembre de l'année suivante. Il devint ainsi complètement notre compatriote.

Le notariat d'alors n'était point le notariat de nos jours. On achetait une étude; on restait de longues années notaire; on mourait notaire ou on cédait son office à son fils, son gendre ou un autre parent, et, en se retirant après plus de vingt années d'exercice, on était fier d'obtenir l'honorariat. Aujourd'hui, il n'en est plus de même. Nos mœurs sont changées, pas à notre avantage. On achète une charge souvent avec la pensée de faire un brillant mariage; on reste quelques années notaire, puis on se retire, quelquefois forcé, contraint.

M. Manchon était de la vieille école. Il fut notaire du 10 mai 1845 au 10 octobre 1867, c'est-à-dire pendant plus de vingt-deux années. Si des circonstances douloureuses l'obligèrent à se démettre de ses fonctions, me disait un jour un doyen du notariat nantais, l'honorable M. Boiscourbeau, bon juge en pareille matière, il emporta dans sa retraite les sympathies de ses collègues. On le plaignit. On ne l'accusa pas.

Pendant son long exercice, M. Manchon fut à plusieurs reprises membre et même secrétaire de la Chambre de discipline. Je sais que ses travaux y étaient fort goûtés.

Le 1er avril 1863, sur le rapport de M. le Dr Blanchet, il fut admis en qualité de membre résidant de la Société Académique. Il a souvent fait partie du Comité central et a été successivement secrétaire et président de la Section des Lettres. En 1867, il a été vice-président de la Société et, depuis 1882, il en était le bibliothécaire adjoint.

M. Manchon, en dehors de ses rapports comme secrétaire de Section, n'a publié dans nos Annales qu'un seul autre travail, du moins à ma connaissance. C'est un rapport sur l'étude de notre collègue M. Orieux, *César chez les Venètes* (*Annales,* année 1881, page 379). Il était absolument dévoué à notre Société, et nos séances n'avaient pas de membre plus assidu. Aussi, lorsqu'à celle du 9 décembre dernier, j'ai remarqué son absence, j'ai bien pensé qu'il était gravement atteint.

M. Manchon aimait la littérature. Rien de ce qui touche aux travaux de l'esprit ne le laissait indifférent. Aussi, lorsque la Société de Géographie fut fondée sous l'impulsion énergique de notre collègue M. Linyer, fut-il un des premiers à y donner son adhésion.

Ceux d'entre vous, Messieurs, qui, nouveaux venus parmi nous, n'ont connu M. Manchon que dans ces derniers temps, n'ont pu l'apprécier à sa juste valeur. En effet, depuis quelques années, les infirmités ne l'avaient point épargné.

Voilà déjà longtemps que nous nous apercevions que sa santé déclinait. La marche était plus pénible, la vue plus basse, et, faut-il l'avouer, l'intelligence plus lente. Mais il a conservé jusqu'au dernier moment cette politesse exquise, cette urbanité parfaite, qui faisait que jamais il n'abordait quelqu'un sans un mot aimable et affectueux. Je ne puis me rappeler sans émotion la parole qu'il m'adressa, à la séance du 26 novembre 1888, au moment où vous veniez de m'appeler à la vice-présidence : « Votre père, me dit-il, s'il était là, serait bien heureux. » Cette simple phrase prouve que chez M. Manchon, un organe était resté bien intact : le cœur.

Il était d'une grande bienveillance. Jamais un mot blessant pour qui que ce soit n'est sorti de sa bouche. Indulgent pour tous, il cherchait toujours à pallier les travers et les défauts des autres. Aussi, peut-on dire qu'il n'a jamais eu un ennemi.

Il a suivi de près dans la tombe M. Delamare, dont il était l'adjoint comme bibliothécaire. C'est ainsi que disparaissent les plus anciens d'entre nous. Ah ! combien, combien parmi ceux qui, en 1870, m'ouvrirent à deux battants, à moi, jeune homme de vingt-quatre ans, les portes de la Société Académique, que j'étais loin de penser présider un jour, combien ne sont plus ! Nous sommes, nous, Messieurs, les représentants d'une nouvelle génération, qui, elle aussi, passera vite pour faire place à une autre. Mais tant que nous serons là, honorons nos morts ; n'oublions pas ce qu'ils ont été ; prenons leur vie comme un exemple à suivre, et, comme eux, maintenons intactes les vieilles traditions d'honneur et de travail de la Société Académique de la Loire-Inférieure.

8 janvier 1890.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR M. ROUXEL

PAR M. JULIEN MERLAND

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

MESSIEURS,

En moins d'un mois, la mort a deux fois frappé à la porte de la Société Académique, et il semble que, depuis que je suis votre Président, j'ai la douloureuse spécialité des notices nécrologiques.

A la séance de janvier, je vous disais ce qu'avait été M. Manchon. Aujourd'hui, j'ai à vous faire connaître ce que fut M. Rouxel.

Né à Nantes, le 14 juillet 1809, M. Rouxel (Athanase-Eugène), y est décédé le 7 janvier 1890.

Certes, Messieurs, en le voyant, nul ne l'eût cru aussi âgé. Il portait fièrement le poids des années. Il avait toute l'apparence de la force, et il paraissait appelé à vivre encore longtemps, lorsque tout à coup il a été terrassé pour ainsi dire en pleine vie.

Après de fortes études au Petit-Séminaire et au Collège de Nantes, le jeune Rouxel fut reçu bachelier ès-lettres le 19 octobre 1827. Il avait été préparé à cet examen par le vénérable M. Doucin, dont la Société Académique gardera

toujours la mémoire, et je me souviens de l'étroite amitié qui n'a cessé d'exister entre le maître et son ancien élève.

Cédant aux sollicitations de son père, M. Rouxel se prépara à l'enseignement. Il fut d'abord professeur de cinquième au Collège d'Ancenis (du 18 octobre 1830 au 2 février 1831) et ensuite maître d'études au Collège d'Angers (du 2 février 1831 au 16 avril 1835). Mais la carrière universitaire était loin de lui plaire. Il put enfin obtenir de son père l'autorisation de suivre ses penchants, et entra dans la marine. Ce fut le 25 mai 1836 qu'il y obtint son premier grade, écrivain de marine, et, dès lors, jusqu'au moment où il prit sa retraite, il occupa dans cette Administration divers emplois, soit sur terre, soit sur mer, soit en France, soit aux colonies. Je sais que, pendant toute cette longue période, M. Rouxel a tenu avec soin un journal relatant ses impressions de chaque jour. Ayant beaucoup vu, beaucoup observé, avec son esprit sagace, il a dû consigner sur ce journal quantité de faits intéressants, et il est bien à regretter que sa modestie l'ait empêché de nous en donner communication.

M. Rouxel a ainsi parcouru tous les degrés de la vie administrative, et après quelques déboires inhérents aux fonctionnaires de tous ordres, atteint par la limite d'âge, il a pris sa retraite en qualité de commissaire adjoint de la marine. Pendant sa longue carrière, la croix de la Légion-d'Honneur avait justement récompensé de bons et loyaux services.

En 1867, il vint habiter Nantes, et, dès le 5 janvier 1870, sur le rapport de M. Biou, il fut admis en qualité de membre résidant de la Société Académique. Il devint un de nos plus fidèles habitués et, dans les premières années, nos réunions n'avaient pas d'assistant plus exact. Lorsqu'il alla demeurer dans le quartier des Salorges, son assiduité se ralentit forcément. On comprend que, malgré sa vigueur, il était

difficile à un homme aussi âgé de venir le soir suivre nos séances. De la rue des Salorges à la rue Suffren, c'est un véritable voyage, très pénible, surtout en hiver, pour un vieillard, et on s'explique aisément pourquoi il fut à peu près obligé de renoncer à des habitudes qui lui étaient chères. Il n'avait pas voulu néanmoins se séparer de nous, et il a tenu à mourir notre collègue.

Son activité le portait à s'occuper de travaux de diverses natures. Ainsi, à la Société de Géographie, dont il fut un des membres fondateurs, il faisait partie du Comité central. A la Société d'Horticulture, il fut longtemps Vice-Président, et je sais que sa modestie seule l'a empêché d'accepter la Présidence, qui lui fut proposée à une certaine époque.

Mais il est d'autres fonctions plus modestes et plus inconnues qu'il aimait à remplir. Vous savez tous ce que sont les enquêtes *de commodo et incommodo*. Pour les diriger, pour y présider, les municipalités sont obligées d'avoir recours à la complaisance d'hommes éclairés. Dans une grande cité comme la nôtre, ces enquêtes sont très fréquentes et demandent un réel dévouement. Jamais en vain la municipalité de Nantes n'a fait appel à M. Rouxel; et ces fonctions, qui nécessitent une réelle somme de travail, il les remplissait avec une compétence et une courtoisie qui rendront son remplacement bien difficile, d'autant plus que ces missions toutes privées, ne procurant ni gloire, ni honneur, ni profit, sont peu recherchées et qu'il faut pour les accepter une véritable abnégation. Combien, en voyant la manière dont il s'en acquittait, devons-nous regretter qu'il ait cru devoir décliner les fonctions de juge de paix, qu'on lui avait offertes alors qu'il venait d'être mis à la retraite! Nul plus que lui n'eût été apte à exercer cette juridiction toute de conciliation.

M. Rouxel, en 1871, fut cruellement éprouvé. Lui, le père

de famille si dévoué, qui avait toujours entouré ses enfants de tant de sollicitude, il perdit, à quelques jours d'intervalle, un fils et une fille dans la force de la jeunesse. Ah! pour résister à ces coups terribles, il fut heureux d'avoir cette foi qui soutient et console. Il y puisa le courage, qui permet de vaincre les plus grandes douleurs. Il trouva, du reste, un adoucissement à son malheur dans la dévouée compagne de sa vie et dans les enfants qui lui restaient. Par un pieux sentiment, ceux-ci ont voulu aujourd'hui honorer sa mémoire en recueillant les divers témoignages d'estimes donnés à celui qu'ils pleurent amèrement. Nos regrets, Messieurs, se joindront à ceux que, sur sa tombe, ont exprimés M. Huon, au nom de la Marine, et M. le Dr Blanchet, au nom de la Société d'Horticulture. Les enfants de M. Rouxel les transmettront eux-mêmes à leurs propres enfants, afin que ceux-ci aient toujours présente devant leurs yeux, comme un exemple à suivre, la vie de leur aïeul.

Il est un autre côté de l'existence de M. Rouxel que j'aimerais à vous faire connaître. Mais là, je suis tenu à une grande réserve. La vie privée doit être murée, et certains voiles ne peuvent être soulevés même avec la main la plus légère. Notre regretté collègue ne me le permettrait pas du reste. Qu'il me soit permis de dire cependant que M. Rouxel s'était consacré tout entier à l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers et qu'il n'a jamais marchandé aux malheureux ni son temps ni sa peine. Il avait pour devise et répétait souvent à ses enfants « qu'il faut savoir faire le bien pour le bonheur de le faire. » Dans le misérable quartier de Sainte-Anne qu'il habitait, les pauvres sont nombreux. Nombreux sont ceux qui ont besoin de secours et de conseils. M. Rouxel prodiguait les uns et les autres; et la foule tristement émue qui suivit son cercueil prouve que, quoi qu'on en dise, dans

le cœur des hommes il est encore des sentiments de reconnaissance. Le concours des malheureux qui se pressaient autour des restes de notre collègue ne démontre-t-il pas mieux que mes paroles l'affection et l'estime qu'il avait inspirées à tous, surtout aux pauvres, qui avaient reçu de lui aide et assistance.

Tel fut M. Rouxel. Il est de ces hommes qui ne meurent pas tout entier. Son souvenir subsistera, mais nulle part plus vivace qu'au sein de la Société Académique, qui a perdu en lui non seulement un de ses membres distingués, mais encore un parfait homme de cœur, un parfait homme de bien.

5 février 1890.

OCÉANES

PAR M. ÉMILE OGER

LA FALAISE.

En janvier. Un chemin perdu sur la falaise
Grise. Une pâquerette en ce sable où juillet
Peut à peine semer la rose odeur d'œillet,
Où siffle maintenant la rafale mauvaise.

Tu la cueillis, croyant y voir l'aveu qu'on baise,
Y lire, en l'effeuillant, comme on lit un billet :
Mignonne, l'âme seule a l'éternel feuillet
Qui dit vrai, que la fleur parle ou qu'elle se taise.

Pour aider ton travail nous allions pas à pas ;
Tu répétais des mots que je n'entendais pas
En ôtant à la fleur son coquet diadème :

Et le vent l'arracha tout à coup de ta main...
— Mais pourquoi ce labeur et pourquoi ce chemin
Quand nos cœurs souffraient tant de ce secret : « Je t'aime ! »

LE BAIN.

—

Toujours, je les entends tes mignons cris d'effroi,
Tes supplications et tes éclats de rire.
Je te revois, toujours, quand la vague en délire,
Qui fuyait, te laissait frissonnante de froid.

Tu prolongeais le bain. J'avais beau te prescrire
Les avis du docteur, m'efforcer d'être adroit
Pour rentrer à la plage : — « Allons encor !... tout droit... »
— Et j'allais, t'adorant trop pour te contredire.

J'ai lu que tu m'aimais dans tes yeux ingénus ;
J'ai tenu dans mes bras tes chers petits bras nus,
Mais sans penser que, moi, j'étais homme, et toi, femme.

Va ! t'apprendre qu'il est des rêves sans grandeur,
Abuser de ta foi, te ravir ta candeur,
Jamais ! — Car, lorsqu'on aime on ne peut être infâme !

LES PINS.

—

Le soir. L'étoile d'or au ciel. La mer étale.
Au bord, le flot bruit, — douce incantation.
Un phare, au loin, là-bas, monte sa faction.
Et la lune a grandi dans la nuit estivale.

C'est l'enchantement plein, l'heure sentimentale :
Les choses vont vibrer, prises de passion.
Et l'esprit s'égare en la fascination,
Et l'âme s'abandonne en l'extase totale.

N'est-ce point par un soir semblable à celui-là,
Mignonne, que ta main sur la mienne trembla ;
Que, sous l'ombre des pins que la brise balance,

Dans le grand calme où Dieu doit bénir les amours,
Dans l'infini repos, dans le lointain silence,
Nous nous sommes redit : — « Toujours ! Bien sûr?... » —
[« Toujours ! »

LE MOLE.

—

Le môle était étroit, et nous étions au bout,
Du côté de la mer. La lame impérieuse
Jaillissait sur ta robe, et toi, folle et rieuse,
Tu l'agaçais du pied, dans le grand vent debout.

Le ciel fut noir. Le vent redoubla. Tout à coup,
La rafale rasa le môle, furieuse,
Et faillit t'emporter!... Tremblante et sérieuse,
Tu dis : « Partons! » jetant tes deux bras à mon cou.

Mon cœur avait battu ; j'avais pâli de crainte.
Fier d'être ton sauveur, ivre de ton étreinte,
Aux endroits dangereux je te serrais plus fort.

— Désormais, entre nous, c'est l'absolu partage
Des périls, mon aimée. Irais-tu vers la mort :
Pour te suivre, mes bras t'étreindraient davantage.

LE SALON.

—

L'ombre, dans le salon, épandait le mystère,
Se vêtant de silence et de mysticité.
Et l'amour veillait seul en cette obscurité,
Comme, devant l'autel, veille la lampe austère.

Sur nous passait ce pur parfum d'intimité
Qui laisse croire au ciel, qui n'est pas de la terre.
Nous vivions en plein rêve, âmes que rien n'altère,
Nous sachant à nous seuls pour une éternité.

Dis-moi. Sais-tu, mignonne, où vaguaient nos pensées ?
As-tu le souvenir de ces heures passées ?
Moi, je sais seulement que, nos doigts enlacés,

Mon front à tes cheveux et l'épaule à l'épaule,
Sur tes grands yeux plus clairs qu'une aurore du Pôle,
Je posai le baiser chaste des fiancés.

———

LA GRÈVE.

—

Derrière nous, les rocs fouillés des flots, sans art,
S'entassent ; à nos pieds, s'allonge molle et grise,
La grève au sable fin, à la senteur qui grise
Des glauques goëmons semés par le hasard.

La vague, dans le flux, monte au bord et se brise,
Et jette comme adieu son cher refrain bavard. —
Et nous restons, la main dans la main, le regard
Perdu dans l'infini, le front baigné de brise :

Toi, mignonne, rêvant de nos premiers aveux,
Moi, laissant mes baisers descendre à tes cheveux
Qu'un coup de vent défait et que le soleil dore.

Je te dis à l'oreille : « A quoi donc pensez-vous ? »
Et tu rougis : Tes doigts, d'un mouvement très doux,
Sur le sable ont écrit : — « Mon René, je t'adore ! »

L'ÉPAVE.

—

D'où venait ce vieux mât, cette lugubre épave,
Gisant alors à sec au milieu des récifs,
Où nous nous asseyions attristés et pensifs ?
— Et quand le flux, deux fois par jour, l'épluche et lave,

Que peuvent raconter ses sourds râles plaintifs ?
Le navire était neuf, l'équipage était brave.
Tous, le mousse étonné, le vieux matelot grave,
Ont lutté jusqu'au bout contre les flots massifs.

Tous, pourtant, étaient forts de la forte pensée
Des petits, de la femme ou de la fiancée :
Ils sont restés quand même en les grands lointains bleus.

La vie a son naufrage et ses mortelles lames :
Mignonne, nous mourrons. Qu'importe ! si nos âmes
S'en retournent ensemble aux pays fabuleux !

SOUS ESCORTE

PAR M. ÉMILE OGER

A M. PIERRE MOREAU

I

« A Berlin ! » clamions-nous. C'était clameur de guerre.

Fort du devoir sacré, sans faiblesse vulgaire,
Digne du noble nom transmis par les aïeux,
Le comte du Floc s'est engagé. De son mieux,
Il a voulu cacher à sa femme ses craintes.
Mais, le moment venu des dernières étreintes :

— « Dieu me garde ! dit-il. S'il n'en est pas ainsi,
» Sois bonne pour l'enfant, sois juste et ferme aussi.
» Répète à Marc qu'il fut ma plus tendre espérance.
» Qu'il vive en gentilhomme et qu'il aime la France. »

La comtesse, étouffant dans ses sanglots, promit.
Et lui, le lendemain, marchait à l'ennemi.

.....

Saarbrück, un jeu d'enfant, un combat de parade;
La dépêche Lebœuf; l'emphatique tirade
Des journaux; puis, le deuil.....

Trois jours étaient passés.
Amenés au château, des officiers blessés
Contèrent Wissembourg, — la première défaite! —
L'œuvre atroce pourtant que la mitraille a faite,
Et, parmi ceux tombés déjà pour le drapeau,
Ils nommèrent, hélas! le maître du château.

II

L'invasion allait grandir, barbare, horrible.

En décembre, un matin de ce passé terrible,
La comtesse, les yeux rougis, las de pleurer,
Vit son vieux serviteur, — presque un ami, — rentrer
D'un pas plus hésitant, plus lent que d'habitude.
Voici : le vieux en a la triste certitude :
Vaincus et prisonniers, des Français, par le bois,
S'avancent, escortés de soldats bavarois...

— « Des Bavarois! »

Aveu d'une douleur mortelle :
La veuve du soldat reste au soldat fidèle.
C'est bien à Wissembourg, — elle n'oubliait pas, —
Que, préférant mourir que reculer d'un pas,
Le comte a péri sous les balles de Bavière!
Elle est à deux genoux, sanglote une prière,
Se relève, et portant son fils, son petit Marc,
Va, traverse, affolée, en courant, tout le parc,
Ne s'arrêtant enfin qu'au bord de la grand'route.
Car, bourreaux et martyrs vont passer là, sans doute.

Rien, pour la protéger, qu'une grille de fer.

III

Le visage fouetté par l'âpre vent d'hiver,
La mère attend. L'enfant, qui tremble, balbutie :
— « J'ai froid ! » — Elle, elle écoute :
Et la neige durcie
Sous des pas cadencés résonne tout à coup.

Les prisonniers venaient, — eux qui chantaient en août ! —
Cavaliers sans chevaux, officiers sans épée,
Dignes soldats, malgré l'espérance trompée.
Et ces vaillants, traînés vers les buts inconnus,
La plupart en haillons, tête nue et pieds nus,
Etaient fils des géants, fils de la grande armée !
Tous, les vieux d'Italie et les vieux de Crimée,
Héros qui, maintenant, devaient courber le front,
Et dont, en ce premier, ce ténébreux affront,
Les dents grinçaient, claquaient sous la moustache grise ;
Les jeunes, — des enfants presque, — chez qui la bise
Dans les cils refermés faisait monter des larmes,
Et dont les doigts crispés cherchaient d'instinct ces armes
Remises au vainqueur, et les yeux, ce drapeau
Qu'on a su, le brûlant jusqu'au dernier lambeau,
Sauver de l'ennemi, sauver du sacrilège,
Tous s'en allaient, — muet et lugubre cortège !

IV

Peuple de Germanie, as-tu pour le vaincu
Ces égards qui feront qu'il aura survécu?
Que vas-tu lui laisser? — Tes vins, tes blondes bières?
Ou ces sapins qu'on scie à la longueur des bières?

Est-ce un cœur fier, loyal, qui vibre dans ton sein,
Ou ton soldat de fer n'est-il qu'un assassin?
Sais-tu qu'on se pardonne au soir de la bataille,
Que tout homme où l'épée a marqué son entaille
Est sacré pour tous, sauf, c'est vrai, pour des bandits,
Et que, pour lui, là-haut, Dieu tient des paradis?...

Honte ! Tu ne sais pas ! Comme Attila naguère
Tu sèmes l'infamie et tu dis : « C'est la guerre ! »
Tu souilleras tes doigts dans le sang du blessé :
Et combien des vaincus de France auront laissé,
Au jour, hâté par toi, de la suprême épreuve,
Les petits, orphelins, et leur épouse, veuve;
La fiancée en pleurs au pied du crucifix ;
Le village, sans gars, et l'aïeule, sans fils !...

V

Ils allaient. — Et la femme, à la grille appuyée,
En les voyant venir, conçut, l'âme broyée,
Le rêve noir, affreux, des nôtres entassés
Par milliers, vers le Nord, dans les cachots glacés,
Sans vêtement, sans pain, et bientôt, morts livides,
Dans les fosses jetés par des bourreaux avides.
De l'atroce douleur, rien, du moins, ne parut.
Sans penser à l'escorte, aussitôt qu'elle crut
Qu'on l'entendait et la voyait, elle fit signe,
Saluant de la main ; puis, souriante et digne,
Mais plus pâle peut-être en son costume noir,
Cria pour les martyrs :

— « Mes amis, au revoir ! »

C'était beau, c'était grand. Nul, n'est-ce pas, n'outrage
Une fierté si noble, un si noble courage ?
Erreur ! — Pas de respect pour les mères en deuil !
Ces Bavarois voudront de la boue à ce seuil !
Et les voilà, hurlant de ces galanteries
Qu'à Munich ou Würtzbourg, au fond des brasseries,
Entre deux bocks, hardis en leur fébrile ardeur,
Ils débitaient, le soir, aux filles sans pudeur ! —

VI

Belle et chaste, la veuve hésite d'abord, blême,
Sans réplique devant cette injure suprême.
Quand elle s'est remise, elle prend dans ses bras
Son fils, et, lui montrant autour de nos soldats
L'escorte infâme :

— « Va ! ne crains pas. Mais regarde,
» Mon petit Marc, dit-elle. Au moins, si Dieu te garde,
» Si tu grandis, tu les reconnaîtras un jour,
» Le jour où ta patrie, enfant, aura son tour !
» Oh ! regarde-les bien : ils ont tué ton père ;
» Et, maintenant, — écoute, — ils insultent ta mère !
Puis, presque délirante, et le serrant plus fort :
— « Dis, sauras-tu, plus tard, te souvenir encor ? »

Femme, c'est bien ! — Qu'importe à notre haine franche
Qu'on attende longtemps l'heure de la revanche.
Oui, qu'importe, pourvu que l'heure sonne enfin !
Nous n'aurons pas toujours contre nous le destin !
Femme, tu parlas vrai, dans ton orgueil de mère,
Dans ton juste mépris, dans ta douleur amère :
En nos pays volés, on saura bien haïr ;
Mieux se venger encore, et non pas obéir.

VII

Surpris par cette ardeur héroïque de femme,
Tirés de ce dégoût qui les prenait à l'âme,
Oublieux qu'ils allaient sans savoir le chemin,
Oublieux de la veille, oublieux de demain
Qui, peut-être, devra finir toute souffrance,
Les nôtres, ont le mot d'amour :

— « Vive la France ! »

— « Kœnig und Vaterland ! » rugissent les gardiens ;
» Forwerth ! forwerth ! allons, en avant, maudits chiens ! »

L'un d'eux, ivre, écumant, pris d'une ignoble rage,
Epaule son fusil, ajoutant à l'outrage
Le crime. — Le plomb part, fatal, traverse l'air,
Siffle entre les barreaux de la grille de fer....

.....

L'héroïne à son cœur porte la main : « Blessée ! »
Mais, c'est aux seuls vaincus qu'appartient sa pensée :
Elle est fille française : elle reste debout,
Bien que frappée à mort, défiant jusqu'au bout
Cette cruauté lâche et cette barbarie,
— Emblême trois fois saint de la sainte patrie.

Comme si, pour mourir, ce n'était pas assez
D'attendre que les chers prisonniers soient passés.
Ils sont déjà très loin, qu'étanchant sa blessure,
Elle salue encor d'une voix forte et sûre :

Et son cri, son beau cri, synonyme d'espoir,
Dans le ciel gris et froid se répète :

— « Au revoir ! »

Le convoi disparaît. Affaiblie et lointaine,
Se perd une clameur dernière :

— « Adieu, Lorraine ! »

VIII

.....

Quand le vieux serviteur vint, le petit pleurait.
Et la comtesse, au sol blanc de neige expirait.

IX

Or, les gens d'un faubourg de l'Est, à la frontière,
Voient, chaque soir, depuis cinq mois, — d'allure fière,
Un jeune homme gravir seul un coteau voisin,
Y rester immobile et tourné vers le Rhin :
— Est-ce qu'il va rêver, là-haut, de chères mortes ?
Quand il passe, on prétend bien bas, au seuil des portes,
Que ses yeux sont battus, qu'il pleure longuement
Sur le coteau. La cause ? Un ami récemment
L'interrogeait :

— « Pourquoi donc ce pèlerinage,
» Cet air d'enterrement qui n'est pas de ton âge ? »

Il répliqua :

— « Je rentre au quartier le front bas.

» Mais, ne t'ai-je jamais conté que j'ai, là-bas,
» Dans ma Lorraine, un saint héritage... deux tombes;
» Qu'enfin, j'y vois briller les croix des hécatombes,
» Et, planant au-dessus, l'âme de Jeanne d'Arc?... »

X

Cet homme est l'officier du Floc, — le petit Marc
D'il y a dix-huit ans : Il se souvient encore!
Il attend, aujourd'hui, le fier appel sonore
De nos jeunes clairons, de nos tambours battants :
— Les gloires de revanche et les jours éclatants!

COMPTE RENDU

DU ROMAN « LA HOUN »

DE Mme RIOM

PAR M. ÉMILE OGER

Messieurs,

Impossible, a-t-on dit, de trouver dans la langue française deux mots vraiment synonymes. Le sont encore moins que tous, peut-être, les mots rimeur et poète. Et j'en ai un lourd regret. Le rimeur est insuffisant. Il eût fallu le poète pour vous prouver que ma gratitude n'est point en retard sur cette bienveillance qui, en l'espace de deux mois, me proclamait le premier de vos lauréats de 1889, me faisait votre collègue, puis le Secrétaire adjoint de votre Section des Lettres.

J'ai essayé une preuve de gratitude ; j'ai, dans un oubli de mon âge et de ma pauvreté de talent, accepté le délicat honneur de vous parler du roman que Mme Riom venait de nous offrir : « *La Houn.* »

Nom au son étrange, incompréhensible pour des oreilles inaccoutumées au sonore parler d'Oc, « *La Houn* » désigne une source d'eau salée, découverte à Salies, — au Moyen-Age, rapporte la légende, — et dont Jeanne d'Albret, la

bonne reine, céda la propriété aux gens de l'endroit. Le bourg des Salésiens est situé dans ce pays où les hommes portent le béret et la chamarre, les femmes le madras et le casabet, en un coin du Béarn, à quelques lieues d'Orthez, avec, au loin, à gauche du Gave, à l'assaut du ciel, les blanches cîmes éternelles du pic de Bigorre, du mont Perdu et du pic d'Ossau.

Les forêts épaisses de cette contrée, coupées de clairières, de chemins embroussaillés, bruissent pleines d'attirantes senteurs, dans l'imagination de Pierre, le fils de la veuve Cassabère. Les compagnons du jeune apprenti — il a quinze ans, — ont beau le railler, lui répéter qu'il ne sera jamais un bon sandalier, il revient, malgré lui, à ses souvenirs d'enfant, au temps où il aidait, dans un commerce de bois, son père, mort il y a trois étés : Il rêve.

Elle rêve aussi, Jeanne Castel, la jolie brune, pure comme les brises des seize printemps qui ont caressé son front ; elle rêve, ce soir, à nuit close, de novembre, où elle néglige de servir les anciennes réunies pour la veillée du sel ; elle écoute distraitement les contes. Car on dit des contes encore, — distraction que n'ont pu faire disparaître, là-bas, celles plus civilisées ! de culotter une pipe, de tuer un londrès, j'allais ajouter : et de manger du prochain. Mais... Mme de Sévigné ayant estimé que c'était excellent après bien dîner !.....

Les contes ne sont pas l'unique curiosité de ce pays. La Jeanne, une vieille fille, marraine de Jeanne Castel, est, en qualité d'ayant-droit à *La Houn*, électrice. Electrice ? — Oui, Messieurs, électrice, féminin d'électeur, — votant, s'occupant des intérêts de la commune, part-prenant non seulement de la source, mais encore du suffrage universel ! — *Nil novi sub sole.* Si l'excentrique Amérique inventa la décapitation par électricité, elle n'inventa pas du moins la

politique en jupon. Les Salésiennes d'alors eussent pu être de fort bon conseil à la municipalité corsetée d'Oskaloosa, ce chef-lieu d'un comté du Kansas. Et les reporters aux abois eussent bien trouvé chez nos Béarnaises, le sourire, les yeux, les cheveux, tant loués chez la plus jeune des conseillères de la mairesse.

Pierre eut probablement pensé ainsi. Quand l'heure de terminer la veillée fut venue, il se trouva à point pour prendre son brandon enflammé au foyer et précéder, avec Jeanne Castel, à la lueur de ces falots aux fantastiques reflets, la rentrée à la maison.

Au moment de se quitter :

— Pourquoi ne viens-tu pas nous voir le dimanche, demande Jeanne ?

Pierre hésite, ne sachant que répondre. A l'église, il se placera derrière elle, pour que les prières des deux cœurs montent, unies, à Dieu, et un an ainsi tant aux salines qu'aux veillées où l'on épluche le maïs, ils éviteront de se parler, embarrassés, timides.

Timidités naïves, embarras exquis, gaucheries adorables, mutisme qui pèse et dans lequel les âmes s'entendent, voilà, je suppose, les symptômes de cette maladie vieille comme l'extraction de la côte d'Adam, pour qui, toutefois, la chirurgie n'a point de bistouri, ni la thérapeutique d'ordonnance ; qui ne choisit guère ses victimes qu'arrivées à l'âge de puberté, et ne s'approche jamais des berceaux si ce n'est pour déposer sous leur mousseline neigeuse, quelque chose de très mignon, très frais et très rose !.....

Pierre et Jeanne Castel s'aiment : Pauvre et triste amour!

Un jour, Pierre dit à sa mère : — « Jeanne est une belle et bonne fille. » — « Peut-être ; mais elle n'a rien. »

Elle n'a rien. Lui, piètre sandalier, n'a qu'un salaire bien faible. Né, comme ses parents, en dehors du territoire de

Salies, il ne peut puiser à *La Houn*. Un tel mariage serait une folie. D'ailleurs, Sanche Cassabère, une femme de tête, — à défaut de cœur, — connaît ce qui convient. La marraine de la petite Castel est part-prenant, droit dont hérite le mari. Puis, elle en a convenu : C'est commode d'avoir un homme dans une maison. Tout est bien. La veuve propose à Pierre : — « Si tu épousais la vieille Jeanne ? »

Il consent. Il a compté. L'une, soixante-quinze ans ; lui, dix-huit ; l'autre, l'aimée, dix-sept. Calcul infâme qu'accompagne une infâme espérance. L'ambition de la mère a fait du fils plus qu'un lâche, presque un criminel.

Dans une semblable union, le prêtre n'ayant point d'âmes à bénir, n'a rien à voir. Le demander, c'eût été blasphémer. Et l'épousée l'a avoué : Etre mariés à la ville suffit pour les affaires d'intérêt.

Devant le Maire, ce quelqu'un alors comme un commis du cadastre, la « chose commode dans une maison » et « la part-prenant de *La Houn* » sont enregistrées.

La consécration de Dieu a manqué ; on prend celle du ventre et de la chanson.

Mais, Jeanne Castel, la brune enfant, ne chante pas, ne mange pas, toute pâle au bas de la table.

Belle figure, Messieurs, celle de cette pauvrette sacrifiée à l'argent. Elle doit être la vision des premiers rêves ; la désirée qu'enveloppe le mystère, blanche et pure à rendre jaloux les neiges et les lys, idéale, pas humaine, à qui notre hallucination, d'un rayon de soleil et d'un lambeau d'azur façonne des ailes d'ange.

Elle restera l'ange. Elle le restera dans l'odieux ménage où ses mains préparent le maïs et les légumes. Elle le restera dans sa réponse chastement négative, le jour où Pierre, envahi de remords et de passion, supplie : — « Je vais partir pour l'Amérique : veux-tu me suivre ? » — Elle le

restera dans la lutte essayée, un soir, contre l'aimé ; dans sa demi-chute même, en la seconde l'extase éperdue et de volupté inconsciente où elle laisse leurs âmes se communier en l'ineffable baiser, où, avouant son martyre, elle murmure : « Je ne puis plus vivre ainsi : promets-moi de partir. » — Elle le restera, enfin, dans ces nuits que, pleine de tendresse et de sollicitude, elle passe à soigner Sanche Cassabère qui meurt entre ses bras, pardonnée du ciel peut-être, ayant eu pour derniers mots : — « Ma chère fille !... Mon fils !... »

Quand sa mère mourut, Pierre avait tenu sa promesse. Il vivait de la vie du trappeur. C'est dans les Pampas de l'Uruguay que lui parvint la lettre de Jeanne, la jeune. — Plus de mère ! Le cœur de celle qu'il adore, pieusement fidèle ! Et, c'était en post-scriptum, Jeanne, la vieille, sa femme, affaiblie par les fièvres, veillée jour et nuit !...

Vite, il réalise ses fonds, reprend la mer. Trois mois de traversée. A la mi-août, il est à Bordeaux. Une autre lettre de « sa chère fiancée, comme il l'appelle dans son cœur, » l'y attend, qui confirme les mauvaises nouvelles. La filleule est toujours garde-malade de la marraine.

Il approche. Mais voilà l'église Saint-Martin. A côté, dorment son père et sa mère. Il s'en voudrait de passer sans prier. Tout à coup, il éprouve une oppression étrange. Dans le cimetière, un vent d'orage secoue les arbres, en de gémissantes accolades ; leurs voix d'orgues accompagnent, sinistres, un glas qui tinte, là-bas, à l'église de Salies.

... Il a continué sa route. Un enfant passe à cheval.

— « Qui donc est mort ? » lui crie-t-il.

— « On m'a dit que c'était Jeanne, vous savez, Jeanne qui habitait la rue Poumayou ! »

Morte, sa femme !... Il est libre !...

Il se hâte. Ceux qui reviennent de l'enterrement n'osent lui parler. Il est devant sa porte. Il entre. Et, fou d'amour,

dans un accent qui résume ses désirs deux ans contenus, les souvenirs du passé, les espérances de l'avenir, il appelle :
— Jeanne ! Jeanne !

Du lit de serge verte, une voix qu'éraillent la vieillesse et la fièvre, répond : — « Le bon Dieu s'est trompé. »

La marraine vivait ! La filleule était morte !...

Dès lors, ce fut de lui comme de ces foyers de la veillée du sel dont chacun emportait un brandon. Deux brandons avaient éclairé son âme, allumés par Sanche Cassabère et par Jeanne Castel. Elles étaient parties : maintenant, c'étaient les ténèbres.

Sa mère n'est plus ! Sa fiancée n'est plus ! Ses vingt ans ne sont plus ! Tout est fini.

Reste l'argent ; l'argent de l'héritier de la part-prenant de *La Houn ;* l'argent du trappeur des Pampas. Dérision !! En faut-il tant pour payer trois cercueils ; les deux qui sont descendus, le troisième qu'on descendra bientôt, qui attend la moribonde.

Et les pages se terminent en une malédiction.

— Maudite *Houn !*

Pages douloureuses, direz-vous, Messieurs. Est-ce une critique à adresser à l'auteur ?

— Non pas.

L'auteur, et avec elle, tous ceux dont les cheveux ont blanchi peuvent être pris d'un étonnement navré devant les générations nouvelles de ce siècle qui finit. Il est en eux plus de jeunesse qu'en nous les hommes de vingt ans. Ce qui est bon, ce qui est vrai, ce qui est beau éveille en leurs cœurs des sentiments qui nous feraient sourire si nous savions sourire encore. Et je comprends qu'ils traduisent cet étonnement, qu'ils s'indignent même de nous voir fervents fidèles des jouissances vite acquises, — pardonnez-moi l'étrangeté brutale de l'expression, — de nous voir peser l'amour à la

balance du banquier, faire de la muse une vache à lait, et de la vieille France artistique un champ de foire !

Aussi, n'est-ce pas seulement une tristesse poignante, une mélancolie à faire pleurer, qui se dégagent de l'œuvre de Mme Riom ; c'est, avec le châtiment final, une haute et éloquente leçon.

Puissent de telles œuvres être écrites nombreuses. Puissions-nous les lire, nous, les jeunes hommes ! Nous saurons notre erreur. Nous saurons que les luttes désintéressées de l'intelligence et du cœur assurent le plus vrai des bonheurs ; que prostituer l'Idéal, renier le Rêve, railler la Vérité, vendre l'Amour, traîner la Muse aux halles sont des sacrilèges ; et, que dans l'homme, enfin, le corps seul a droit à vieillir.

Quant au style dans lequel est écrit « *La Houn,* » je n'en dirai rien. Là, plus encore que dans l'analyse de l'œuvre, je resterais au-dessous de ma tâche. Puis, trop jeune, je n'ose même formuler l'appréciation que j'ai sur les lèvres. Mais, vous lirez « *La Houn,* » Messieurs. Vous y reconnaîtrez l'auteur des *Légendes bretonnes,* de *Merlin,* des *Mobiles bretons.* Et c'est vous qui, dans l'expression de notre pensée à tous, la vôtre et la mienne, direz que la plume demeure toujours aux doigts de Mme Riom, ce qu'est la fleur aux doigts de toute femme : la chose la plus spirituelle et la plus délicate, la plus élégante et la plus poétique.

ERDRA

LÉGENDE DE L'ERDRE (*)

PAR FRANCIS MERLANT.

Membre de la Société Académique de la Loire-Inférieure.

I.

Au temps où les Croisés partirent à la conquête du Saint-Sépulcre, la France entière présentait un bien triste spectacle.

Entraînés par les exhortations des moines et des prêtres, les habitants s'enrôlaient en foule sous la bannière de Dieu pour marcher ensemble vers la Palestine.

Les seigneurs s'éloignèrent richement armés, accompagnés d'une nombreuse suite, les pauvres vendirent tout ce qu'ils possédaient pour se procurer des armes et prendre part à la croisade.

Partout la même foi, le même cœur et la même espérance.

Les villes se trouvèrent bientôt presque complètement abandonnées ; seuls, les vieillards et les infirmes restèrent. Dans les campagnes les paysans avaient suivi l'exemple, aussi les bras manquaient-ils pour travailler la terre. Les

(*) L'auteur a recueilli cette légende de la bouche d'un vieux bucheron des bords de l'Erdre.

femmes et les enfants furent obligés de se mettre à la charrue pour préparer les moissons, afin de nourrir ceux qui restaient.

Les bandits n'ayant plus à redouter les poursuites des preux chevaliers ne craignirent plus de piller et de voler. Le pays était en proie à leurs rapines et à leur ravage, au grand désespoir de ses habitants.

Les voyageurs étaient dépouillés et massacrés sans pitié : souvent ces brigands se réunissaient en bande, attaquaient les villages, mettaient les pauvres gens à rançon, et s'ils ne pouvaient les payer, ils les égorgeaient.

Les malfaiteurs, après avoir brûlé et saccagé tout, s'emparaient des troupeaux, les chassaient devant eux dans leurs forêts, où ils allaient vivre en paix du fruit de leurs brigandages. Quelques braves avaient bien essayé de leur résister, mais ils s'étaient vu assaillis par le nombre, et n'avaient pas tardé à succomber. Partout régnaient la terreur et la consternation.

Dans un petit village de Bretagne, non loin de l'endroit où la Loire devient un beau et magnifique fleuve, vivait une famille de pauvres gens.

Le père vieux et impotent n'avait pu suivre ses compagnons à la croisade. En vain avait-il promis au ciel de partir s'il guérissait ; ses vœux n'avaient pas été exaucés. Ne pouvant mettre son projet à exécution, il résolut de se faire remplacer par ses deux fils.

Mes enfants, leur avait-il dit, une noble et sainte cause vous appelle en Palestine, prenez vos armes, suivez vos compagnons, et souvenez-vous que vous allez combattre pour Dieu.

Et les jeunes gens, baignés des larmes de leur mère, s'éloignèrent de la maison, après avoir reçu la bénédiction paternelle.

Ces deux vieillards ne restaient pas seuls dans leur chaumière, ils gardaient auprès d'eux leur fille bien-aimée, Erdra, désormais l'unique soutien de leur vieillesse. En voyant partir ses frères, la jeune fille n'avait pas versé une larme, non pas qu'elle ne les aimât point, mais elle avait une âme généreuse, et elle était heureuse de voir sa famille se sacrifier pour la grande cause. Si elle n'avait eu ses vieux parents à soutenir, elle aussi serait partie de grand cœur pour la Terre-Sainte, soigner les blessés et les malades.

De longs jours s'étaient déjà écoulés depuis le départ des Croisés, les nouvelles n'arrivaient pas, aussi la famille d'Erdra était-elle plongée dans la plus profonde désolation. La jeune fille comprenant tout le chagrin de ses parents cherchait par sa sollicitude à faire oublier le départ de ses frères et à chasser les tristes pensées.

La plus douce intimité régnait dans l'humble chaumière, le bonheur semblait entourer la famille et sans le souvenir des absents qui venait de temps à autre l'attrister, elle eût joui d'une pure tranquillité.

Le matin le vieillard allait dans la forêt ramasser le bois pour l'hiver ou bien il se rendait aux champs cultiver la terre pour procurer aux habitants de la maison le pain de chaque jour. La mère restait à filer, tandis que la jeune fille menait paître son troupeau dans les prairies qui bordaient la forêt.

Erdra était aimée dans le village dont elle paraissait être la Providence. Sa pauvreté ne lui permettait pas de faire l'aumône, mais elle n'épargnait pas ses soins aux malheureux, et les plus douces consolations aux affligés. Le soir, quand elle ramenait son troupeau à l'étable, ses beaux yeux étincelant de gaieté, ses cheveux épars sur les épaules, les habitants du village disaient en la voyant passer : « Voilà la sainte. »

Un soir d'hiver la famille se trouvait réunie dans la chaumière autour de l'âtre flamboyant dont la lueur éclairait la chambre entière, Erdra filait auprès de ses vieux parents en récitant des prières pour les absents.

Au dehors, il faisait froid, et la bise glaciale du nord soufflait avec violence dans la toiture de la chaumière qu'elle menaçait d'emporter dans un tourbillon.

Soudain on frappe à la porte, et une voix chevrotante se fait entendre demandant l'hospitalité. Erdra s'empresse d'ouvrir et laisse passer un moine mendiant.

« Entrez, homme de Dieu, dit le vieux père en s'élançant au-devant de lui. — Soyez le bienvenu sous notre toit, qu'il vous serve de refuge. Approchez-vous du feu, et réchauffez vos membres glacés. »

En parlant ainsi le vieillard jette dans le foyer un fagot de genêts secs qui s'enflamme aussitôt en pétillant, et dont la chaleur bienfaisante se répand bientôt dans la chaumière.

L'arrivée de ce personnage était chose toute naturelle ; à cette époque les moines sortaient de temps à autre de leur monastère, se dispersaient dans les campagnes pour implorer la charité des habitants, et ils revenaient chargés de provisions de tous genres.

Après avoir bu et mangé, le moine raconta à ses hôtes que, depuis peu, il arrivait d'un grand voyage. Oh ! bonheur, il revenait de Palestine et apportait des nouvelles des Croisés. Après bien des misères et des déceptions les soldats de Dieu avaient enfin vu Jérusalem et s'en étaient emparés, non sans combats sanglants. Il connaissait les frères d'Erdra, les deux jeunes gens s'étaient noblement comportés, et il les avait laissés en bonne santé dans la Ville Sainte, d'où ils reviendraient bientôt.

La famille écoutait avec bonheur les récits de l'homme

vénérable, l'orgueil brillait dans les yeux du père, heureux du courage de ses enfants, il reconnaissait en eux la valeur de sa jeunesse ; la vieille mère pleurait d'attendrissement, et Erdra, du fond du cœur, remerciait la Providence d'avoir conservé sains et saufs ses frères. Pleine de sollicitude pour le bon messager, la jeune fille l'entourait de prévenances et de mille soins délicats.

Depuis longtemps déjà l'on causait autour du foyer. Au dehors la tempête sévissait dans toute sa fureur. Des rafales de vent s'abattaient sur la maison et faisaient trembler le chaume qui la recouvrait.

Tout à coup, à travers le ronflement lugubre d'une bourrasque plus forte que les autres, un long sifflement aigu, qui ne ressemble en rien au souffle du vent, se fait entendre.

Les habitants de la chaumière tressaillent, écoutent, inquiets en regardant vers la porte. Seul le moine semble n'avoir rien entendu ; mais sous son capuchon, qu'il avait refusé d'abattre, il jette un regard plein de haine sur Erdra. La jeune fille s'en aperçoit, et frémissante, s'élance vers son père ; elle le serre dans ses bras, comme pour chercher secours contre un danger qui la menace.

L'homme de Dieu rompt le silence le premier pour calmer l'inquiétude de ses hôtes. — Ce n'est rien, c'est le vent qui souffle dans les grands peupliers. Vous n'avez rien à craindre, les malfaiteurs pensent plutôt à se mettre en sûreté dans leur forêt qu'à piller, quand les éléments de la nature se déchaînent comme ce soir.

A peine avait-il prononcé ces derniers mots qu'un choc formidable ébranle la porte et fait trembler la maison au milieu de hurlements sauvages.

« N'ouvrons pas, n'ouvrons pas, » s'écrie le vieux père

en s'élançant vers la porte pour voir si elle ne cédait pas aux coups des assaillants.

A peine avait-il fait quelques pas, que le moine se lève de son siège, et dépouillant sa robe de bure, il laisse voir un bandit armé jusqu'aux dents. Il saisit un glaive pendu à sa ceinture, écarte brusquement le vieillard, et faisant tomber les claies qui ferment la porte, il l'ouvre en grand.

Aussitôt une bande de forcenés fait irruption dans la chaumière ; sur un signe du faux moine, qui n'était autre que leur chef, ils s'emparent d'Erdra et de ses parents.

Les brigands se mettent à piller la maison, et ne trouvant rien dans cette humble chaumière qui puisse assouvir leur cupidité, ivres de fureur et de déception, ils brisent les meubles en mille morceaux.

Ton argent, où est ton argent ? s'écrie le chef en saisissant brutalement le vieillard.

Je ne possède rien que ce que vous voyez ici, nous sommes pauvres et vivons de notre travail.

Tu mens, reprend le faux moine avec colère, donne-moi ton argent, ou tu vas mourir ?

Faites de moi ce que bon vous semble, mais je ne puis vous donner ce que je ne possède pas.

Eh bien ! meurs donc.

Et le brigand plonge son glaive dans le cœur du vieillard.

La mère est saisie à son tour et tombe, la gorge tranchée, sur le corps de son mari.

Erdra va avoir le même sort. Déjà le bourreau lui serre le bras, elle voit le glaive passer comme un éclair devant ses yeux, un voile de sang l'aveugle, et poussant un cri de terreur, elle s'affaisse inanimée.

En voyant cette fille belle et jeune, le chef des brigands suspend le coup meurtrier, il semble saisi de pitié, il hésite,

et jetant son poignard au loin, il se détourne vers ses compagnons.

C'est assez de deux, dit-il, celle-ci est jeune et vigoureuse, elle peut nous rendre quelques services, emmenons-la avec nous.

Les bandits lient Erdra sur un cheval, s'emparent du troupeau, et après avoir mis le feu à la chaumière pour cacher leur crime, ils s'enfuient dans la forêt.

II.

Aux grands bouleversements de la nature succèdent le calme et la tranquillité. La tempête s'était apaisée. De temps en temps les rayons de la lune déchiraient les gros nuages noirs qui l'obscurcissaient, et venaient éclairer la petite troupe qui galopait silencieusement vers la forêt. Erdra était étendue sur un cheval auquel on l'avait liée. La blancheur de sa robe contrastait avec les costumes des bandits, et sa chevelure d'ébène se mêlait à la crinière de son coursier.

La fraîcheur de la nuit, les secousses du cheval ne tardèrent pas à la rappeler à la vie qui semblait l'avoir abandonnée. Peu à peu elle reprit ses sens, elle se crut en proie à un cauchemar, mais le souvenir de la terrible scène dont elle venait d'être témoin, la persuada qu'elle ne rêvait point, mais qu'elle était bien victime de l'horrible réalité.

Au détour d'une route, elle aperçut une grande lueur qui s'élevait dans l'obscurité de la nuit : c'était sa chaumière qui brûlait ; elle comprit alors ce qu'elle n'avait pas vu, et se mit à pleurer.

Après avoir galopé pendant quelques heures, la petite troupe arrive sur la lisière d'un bois.

Erdra est descendue de sa monture, et le chef lui dit, en la rudoyant, qu'il fallait désormais marcher à pied.

Des torches sont allumées, et Erdra pénètre, avec ses ravisseurs, dans l'épaisseur du bois. On s'engage dans un sentier étroit, et après une longue course, on arrive dans une clairière où s'élevaient quelques maisons recouvertes de chaume : c'était là le repaire des brigands.

Le faux moine prend la jeune fille par la main et l'entraîne dans une des cabanes.

Jehanne, Jehanne, s'écrie-t-il, en entrant : « Allons, vieille sorcière, lève-toi, allume-nous du feu, et vient recevoir une jeune tourterelle qui est tombée dans nos serres. »

Une voix chevrotante répondit en maugréant dans l'obscurité, et quelques minutes après un grand feu brillait au milieu de la cabane.

Erdra vit s'approcher d'elle une vieille, hideuse et difforme, appuyée sur un bâton. Elle était vêtue de mauvais haillons, et sa tête dandinait sur ses épaules comme une feuille agitée par le vent. Son visage osseux était recouvert d'une peau ridée, semblable à un vieux parchemin que perçaient deux petits yeux gris pleins de méchanceté.

La vieille étonnée, regarda fixement Erdra, et faisant un geste de mécontentement, elle grommela entre ses dents ébréchées quelques mots inintelligibles.

Eh bien, quoi ! murmura le chef, est-ce ainsi que l'on reçoit mes hôtes ici ? Cette jeune fille restera avec toi, tu es vieille et n'es plus bonne à rien, elle t'aidera à faire ta besogne, et tâche de t'entendre avec elle, continua-t-il d'un air terrible, ou sans cela, malheur à toi.

Puis se radoucissant : Allons, vieille, donne-nous les restes de cet agneau que tu nous as rôti ce matin, nous avons bien travaillé et nous avons faim.

La mégère s'approche alors d'Erdra en grimaçant un

sourire et veut lui prendre la main. La jeune fille glacée de terreur à la vue de ce fantôme hideux s'élance vers la porte pour fuir.

Comment, bel oiseau, s'écrie le chef en la retenant, tu veux déjà t'échapper du nid. Oh ! nous saurons bien t'habituer à la cage.

Puis se tournant vers ses compagnons :

Oh là ! les autres, liez-lui les pieds et les mains et mettez-la au fond de la chambre sur un peu de paille, elle dormira là et demain j'espère qu'elle ne sera pas aussi farouche.

L'ordre est exécuté immédiatement et quelques minutes après, malgré sa résistance désespérée, Erdra gisait dans un coin de la chaumière.

Tandis que la vieille Jehanne prépare leur repas, les bandits s'assoient en cercle autour du feu et se mettent à deviser des événements de la soirée.

Par satan notre patron, dit en ricanant le chef, avouez les amis que nous n'avons pas eu de chance aujourd'hui ? Ce n'était vraiment pas la peine de prendre tant de précautions et de se donner tant de mal pour s'emparer de quelques brebis galeuses.

Ah ! si vous m'aviez vu sous la défroque de ce moine que nous avons envoyé *ad patres* l'autre jour sur la route, vous auriez juré que j'étais né pour aller au couvent. Bah ! après tout, nous nous sommes divertis un peu.

Comment avez-vous trouvé la figure du vieux, quand je lui plongeais mon couteau dans la poitrine ? Et il se mit à rire cyniquement avec ses compagnons.

Enfin, continua-t-il, nous n'avons pas travaillé pour rien, puisque nous avons trouvé cette jeune fille qui remplacera Jehanne ; mais elle me semble bien effarouchée, et je crains qu'elle ne nous donne du mal à l'apprivoiser, nous en serons quittes alors pour l'envoyer rejoindre ses parents.

Erdra écoutait cette horrible conversation en frémissant, chacune des lugubres plaisanteries de ces monstres lui résonnait au cœur. En vain essayait-elle de fermer ses oreilles, malgré elle, elle entendait tout.

Elle se mit alors à prier ardemment et à demander au ciel de la faire mourir plutôt que de rester avec ces gens infâmes.

Les bandits commencèrent leur repas et ne tardèrent pas à se plonger dans l'orgie.

La jeune fille sentait ses paupières s'alourdir, les émotions et la fatigue l'avaient tellement accablée que, malgré tous ses efforts pour vaincre le sommeil, bientôt elle s'endormit profondément.

Elle rêva qu'elle se retrouvait dans sa chaumière. Sa famille était dans la plus grande joie, ses frères venaient d'arriver de Terre Sainte couverts de gloire et de renommée, elle les entourait, leur prodiguait mille caresses. Le bonheur était donc revenu, plus de crainte, plus d'inquiétude, désormais on allait vivre réunis ensemble, dans la plus douce tranquillité.

Puis Erdra se vit dans son petit jardin qu'elle affectionnait tout particulièrement.

C'était par un beau soleil de printemps, la nature était en fête, les roses répandaient leur doux parfum qui se mêlait à la suave haleine des œillets. Les tulipes étalaient avec orgueil leur corolle veloutée, et les lys, sur leur gracieuse tige, se balançaient aux caprices du vent.

Erdra joyeuse courait de fleur en fleur, les admirant et respirant leur parfum. Elle les cueillait par brassées et courait les porter aux pieds de la madone placée au fond du jardin dans une niche de verdure.

Au milieu de ses ébats, la jeune fille entend prononcer son nom. Elle se détourne et aperçoit sa mère. Erdra

s'élance pour la serrer dans ses bras, la vision s'évanouit tout à coup. Quelques minutes après elle reparaît. La malheureuse est glacée d'effroi à la vue du visage pâle de sa mère sur lequel étaient marquées la souffrance et la douleur. Son cou portait une plaie béante d'où s'écoulait du sang qui inondait ses vêtements. Erdra l'appelle en vain des noms les plus tendres, le fantôme semble fuir les embrassements de son enfant.

Soudain un sourire douloureux illumine son visage, elle s'approche d'Erdra et, déposant un baiser sur son front, elle lui dit :

« Fuis mon enfant, je serai avec toi. »

La jeune fille sentit le baiser de sa mère comme le froid d'un fer qui eût touché son front, elle pousse un cri de frayeur et s'éveille.

Le feu était près de s'éteindre ; de temps à autre une faible lueur venait éclairer les brigands qui sommeillaient étendus à terre. Leurs ronflements sonores troublaient seuls le silence qui régnait dans la cabane.

Erdra regarde longtemps cette lugubre scène qui lui rappelle l'horrible situation dans laquelle elle se trouve plongée. Elle envisage avec effroi toute l'horreur de sa position. Que va-t-elle devenir? Certes, mieux valait endurer mille tortures que de rester plus longtemps entre les mains des brigands. D'ailleurs sa mère ne lui a-t-elle pas dit de fuir en lui promettant sa protection ; elle n'hésite plus, la fuite seule la délivrera de ces gens infâmes.

La jeune fille essaie de se lever en silence, elle retombe bientôt sur sa couche de paille, elle ne peut faire un pas, les liens paralysent tous ses mouvements. La prisonnière se met alors à pleurer amèrement.

Enfin, à force de se tourner en tous sens, elle parvient à

rompre les liens qui retenaient ses pieds. C'était presque la liberté conquise.

Encouragée par ce premier succès, la jeune fille essaie de briser les cordes qui lui serrent les poignets. Elle les ronge avec ses dents, mais en vain.

Le jour allait paraître, déjà une faible lueur commençait à pénétrer dans la cabane par les interstices de la porte ; d'un moment à l'autre les bandits pouvaient se réveiller, il n'y avait plus de temps à perdre.

Une idée traverse l'esprit d'Erdra : elle se lève, poussée par une héroïque inspiration, et se dirige sans bruit vers le foyer à demi éteint. Elle cherche dans les cendres un tison encore rouge et l'applique sur la corde qui retient ses mains enchaînées. Les souffrances sont horribles, la chair brûle en crépitant, vingt fois la jeune fille est sur le point de faiblir. Elle se tord dans des convulsions épouvantables, mais qu'importe la douleur, c'est la liberté qu'elle veut, même au prix de sa vie.

Enfin la corde brûlée se rompt, la pauvre fille pousse un soupir de soulagement et, le cœur plein d'espérance, elle va vers la porte, l'ouvre sans bruit et s'élance dans la forêt.

Le soleil commençait à paraître à l'horizon, la nature se réveillait au lendemain de la tempête, et les petits oiseaux dans la ramure secouaient leurs plumes baignées par la rosée du matin.

Erdra marchait toujours, ou plutôt continuait sa course effrénée. De temps à autre elle s'arrêtait émue, le cœur battant, pour écouter si personne ne la poursuivait. Après avoir repris haleine, elle s'enfuyait allant toujours devant elle.

Deux longues heures s'étaient ainsi écoulées lorsque la fugitive aperçoit un ruisseau qui coulait sur un tapis de mousse verte parsemée de fleurs. Erdra s'y dirige et tombe épuisée. Ses blessures la faisaient horriblement souffrir, elle

plonge ses mains dans l'onde pure et arrose ses lèvres desséchées, puis, reconnaissante envers la Providence, dont elle reconnaît le secours, elle se met à prier.

A leur réveil, les brigands ne tardent pas à s'apercevoir de la fuite de leur prisonnière. Le chef, furieux, accuse ses compagnons de négligence et malmène la vieille Jehanne qu'il avait préposée à la garde de la jeune fille. Tous se mettent à la poursuite de la fugitive et jurent de punir de mort son escapade.

Les premières recherches restent d'abord infructueuses : rien, nulle trace ne dénote le passage d'Erdra, les chiens eux-mêmes ne parviennent pas à sentir la piste, quand la vieille Jehanne apporte au chef un lambeau de la robe d'Erdra qu'elle vient de trouver accroché aux épines d'un petit sentier à peine frayé. Nul doute, c'est ce chemin qu'a pris la fugitive, et les brigands se précipitent dans la forêt en poussant des hurlements de triomphe.

Erdra était encore en prière quand la bande l'aperçut au bord du petit ruisseau. La jeune fille, arrachée à sa méditation par l'arrivée des malfaiteurs, se redresse d'un bond et, jetant un cri de frayeur, s'élance comme une biche effarouchée vers une petite colline qui s'élevait au milieu d'une clairière voisine.

Les brigands la suivent de près, ils vont s'en emparer. Erdra se voit perdue, elle tombe à genoux au pied d'un vieux châtaignier dont la puissante ramure couvrait le sommet de la colline. Elle se prépare à mourir et, les mains élevées vers le ciel, elle le supplie de la réunir à ses parents.

Le chef, plein de fureur, s'approche d'Erdra et, la saisissant par sa noire chevelure, fait tournoyer sa hache et tranche d'un seul coup la tête de la jeune fille qui va rouler sur le tapis de verdure.

Le choc est si terrible que la hache s'enfonce jusqu'à la

cognée dans le tronc de l'arbre. Le vieux châtaignier, ébranlé jusque dans ses racines, gémit et un bruit semblable au roulement du tonnerre se prolonge dans la forêt.

O miracle! ô prodige! Ce n'est point du sang qui sort du corps d'Erdra, mais une source limpide et abondante dont les eaux se répandent dans la clairière.

Les bandits étonnés se regardent, l'épouvante fait place à la stupéfaction, ils reconnaissent l'intervention divine. Saisis de frayeur ils jettent loin d'eux leurs armes et cherchent à fuir.

Mais l'eau les entoure de toute part, une vaste plaine liquide s'étend à leurs yeux. Le flot monte, monte toujours, gagne le sommet de la colline et ne tarde pas à engloutir les assassins.

Erdra était vengée!

III.

L'Erdre est une charmante rivière aux bords enchanteurs. Semblable à un long serpent aux replis tortueux, elle coule sur un lit de verdure parsemé de fleurs plus variées les unes que les autres. Ses rives sont couvertes de marais verdoyants ou de fécondes prairies.

Les châtaigniers centenaires paraissent l'affectionner tout particulièrement et viennent plonger leur feuillage dans son onde transparente.

Elle se pare de mille fleurs aquatiques. Les macres s'étendent çà et là en immense tapis de verdure; les nénuphars aux larges feuilles laissent émerger timidement leurs fleurs dont la blancheur ne cède en rien au plus pur albâtre. Les digitales balancent mollement leurs clochettes multicolores au souffle du zéphir imprégné de l'haleine des iris parfumés et du thym odoriférant.

L'Erdre renferme en ses eaux mille sortes de poissons: l'ablette se joue à sa surface en détours capricieux et fait étinceler aux rayons du soleil sa robe argentée. La brême majestueuse paît tranquillement les herbes qui croissent aux pieds des roseaux, et la perche aux dards aigus s'endort nonchalamment sur un lit de sable. Le brochet, chasseur du fond de son antre, guette avec avidité ses victimes et l'anguille s'élance à travers les lianes avec la rapidité de l'éclair.

Les bateaux aux blanches voiles sillonnent la rivière de toute part, et les canotiers en fête font retentir la rive de leurs refrains joyeux qui se mêlent aux battements sonores des lavandières.

Après avoir arrosé les prairies, l'Erdre vient baigner les murs d'une des plus grandes villes de France. De nombreuses usines s'élèvent sur ses bords et elle porte de lourds bateaux chargés de marchandises de toutes sortes.

Dans les campagnes, quand les étoiles brillent au firmament et que la lune répand sa douce clarté, au milieu des croassements des grenouilles et du cri-cri des grillons, l'on entend parfois une voix plaintive qui s'élève de la rivière comme une mélodieuse harmonie, c'est un murmure enchanteur, un zéphir parlant. Les paysans l'écoutent pieusement et disent en se signant: « Ce soir, la Vierge de l'Erdre prie. »

AUTOBIOGRAPHIE LITTÉRAIRE

A M. René Kerviler.

Oui, j'aime la Bretagne et ses landes sauvages,
Et sa mer écumant au loin sur ses rivages
Sans pouvoir ébranler ses rochers de granit ;
Oui, j'aime ses forêts et leurs épais feuillages,
Ses rivières, ses monts, ses dolmens, ses villages
Qui se groupent au pied d'un vieux clocher bruni.

J'aime aussi ses pardons, ses anciennes coutumes,
Sa langue rude et fière et ses brillants costumes,
Et ses enfants si beaux dans leur simplicité,
Et ses villes au front étincelant de gloire,
Une d'elles surtout qui mire dans la Loire
Son gothique château : c'est Nantes, ma cité.

Près de son port rempli de marine marchande.
Ile Feydeau, devant la Petite-Hollande,
Le premier avril mil huit cent cinquante-six,
Trois heures du matin tintaient, l'on me vit naître,
Tandis qu'un incendie (1) éclairait ma fenêtre
Et le fleuve embrumé, d'un éclat indécis.

(1) Incendie de l'usine Mesnil, Ile Gloriette, en avant de l'Ile Feydeau.

La maison de Carrier fut ma maison natale [1] ;
De ma chambre, le monstre à la face brutale,
Ecoutait crépiter les feux de pelotons,
Et pour se divertir, le sarcasme à la bouche,
Regardait, escorté d'une bande farouche,
Ses bateaux à soupape engloutir nos Bretons.

Par son ordre on liait l'un à l'autre, homme et femme,
Leur faisant contracter un mariage infâme,
Puis on les submergeait malgré leurs cris affreux ;
Mais l'eau dans leur gosier, vite éteignait le râle
Et les noyés bercés par l'onde froide et pâle,
Erraient, s'entrechoquant l'œil ouvert et vitreux...

Plus tard dans ce logis, dans cette même chambre,
Mon père à son balcon, de janvier à décembre,
Regardait décharger le blé de ses vaisseaux.
Et bien loin des clameurs de la guerre civile,
Ecoutait dans la paix de notre bonne ville,
Et mes frères et moi, rire dans nos berceaux.

Sous les lambris fameux où se vautra le crime,
Tout respirait la joie et leur bonheur intime,
La bonté, la douceur régnaient autour de nous ;
Ma mère ou sa servante, au foyer domestique,
Narrant à mes aînés un conte fantastique,
Me berçait tout petit enfant sur leurs genoux.

Je me dis maintenant par un secret mystère,
Dieu peut-être voulut que je vins sur la terre,
A l'endroit où vécut jadis un meurtrier.

[1] La maison qui porte le nº 3, en face le marché de la Petite-Hollande, fut habitée, en 1794, par le représentant du peuple Carrier (Annuaire Mellinet).

Afin que plein d'horreur pour ses crimes sinistres,
Je maudis l'assassin et ses lâches ministres,
Et mis au pilori l'affreux nom de Carrier.

*
* *

Je suis d'une famille où d'une voix sonore
On a célébré les héros
Et flétri d'une voix plus véhémente encore
Les criminels et les bourreaux (1).
Les miens, Bretons de race ont vécu sans reproche
Dans les états les plus divers ;
Mais toujours ils se sont transmis de proche en proche
Le goût sublime des beaux vers.
Tour à tour ils chantaient d'harmonieux cantiques ;
Puis en descendant au tombeau,
O poésie ! ainsi que les coureurs antiques,
Ils se léguaient ton pur flambeau;
Et je l'ai reçu d'eux lorsqu'au bord de la Loire
Mon œil s'ouvrit à la clarté,
Je l'ai reçu, voilà mon seul titre de gloire,
L'unique objet de ma fierté.
Depuis j'ai fait vibrer, poésie éternelle,
Mon vers doucement cadencé
Au bord de la Chézine ou bien *sous la tonnelle* (2),
Dans le parc riant de Procé (3).

(1) Lire le sonnet XVIIIe du livre troisième, *Famille,* du recueil de sonnets de Boulay-Paty et son ode à l'Arc de Triomphe de l'Etoile, couronnée par l'Académie française dont le prix fut, à cette occasion, doublé par M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique.

(2) Titres de deux volumes de l'auteur qui plus bas en mentionne trois autres : *Lever d'étoiles, Parisina,* le *Gui sacré* (inédit).

(3) Propriété de M. Gustave Caillé, père du poète.

C'est dans ce parc ombreux où l'écureuil sautille,
Qu'aux jours enchanteurs de l'été
Tranquillement je vis au sein de ma famille,
Dans une heureuse obscurité.
C'est là que j'ai passé les jours de ma jeunesse,
Près de ma mère et de mes sœurs,
Et que mon père coule une heureuse vieillesse,
Pleine de calme et de douceurs ;
C'est là que j'ai souvent, enveloppé des voiles,
De la nuit couvrant l'univers,
Regardé dans le ciel luire un *lever d'étoiles,*
Dans mon âme briller mes vers ;
C'est là qu'avec Byron, chantre à la voix sublime
Dont le charme me fascina,
J'ai médité longtemps sur les amours, le crime,
Les malheurs de *Parisina ;*
Oui, c'est là que mon cœur dans l'extase divine,
S'est, à la poésie, ouvert,
Au murmure léger des flots de la Chézine,
Sous l'ombrage d'un chêne vert ;
Et la rime en chantant de l'arbre au large faîte,
Tombait de même qu'autrefois,
Sous la faucille d'or, au jour de grande fête,
Le *gui sacré* chez les Gaulois...
Ma seule ambition est de suivre la trace,
Et d'un pas jamais ralenti,
De trois de mes parents, trois poètes de race
Lambert, Halgan, Boulay-Paty (1).

DOMINIQUE CAILLE.

(1) Trois cousins du grand père maternel de l'auteur.

LOUIS XIV AUX DUNES

D'APRÈS LE TABLEAU DE FRANCIS TATTEGRAIN.

L'aurore fait briller et le sabre et la lance,
Les balles fendent l'air avec un sifflement,
Le canon jette au loin son sourd rugissement,
L'escadron au galop sur les carrés s'élance.

Le bruit cesse. La nuit couvre le firmament.
Dans le ciel étoilé, la lune se balance.
Les soupirs des blessés troublent seuls le silence,
Les villages partout flambent sinistrement.

Tout est fini. L'encens parfumé dans l'église,
A longs flots montera sur l'aile de la brise ;
Le *Te Deum* joyeux retentira demain ;

Et le prince viendra sur sa blanche monture
Voir le champ de bataille un bouquet à la main,
Pour chasser l'âcre odeur des morts sans sépulture !

DOMINIQUE CAILLÉ.

LES HÉMIPTÈRES

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

PAR L'ABBÉ J. DOMINIQUE [1]

Aucun travail d'ensemble n'a été entrepris jusqu'à ce jour sur la faune des Hémiptères de la Loire-Inférieure. Elle offre cependant au naturaliste un intérêt tout particulier, grâce à la diversité des conditions biologiques que présente le territoire de ce département.

L'Océan le baigne à l'ouest, et ses rivages sont hantés par des insectes tout méridionaux. Un grand fleuve grossi par des affluents au cours accidenté et pittoresque le traverse et l'arrose dans toute sa longueur. La Loire-Inférieure possède le plus grand lac de France, de nombreux marécages, de vastes tourbières, des chaînes de collines, des forêts d'essences diverses, des landes sauvages, de riches prairies, des cultures de toute sorte.

L'hémiptériste a le droit de s'attendre, dans un pays si varié, a de nombreuses et intéressantes captures. Cette attente n'est nullement déçue ; nous espérons le prouver par la suite de cette étude.

[1] Ce travail a obtenu une médaille d'or au Concours des prix de la Société Académique de l'année 1888.

Inutile de le dire ; nous n'avons pas la prétention de dresser la liste complète des Hémiptères de la Loire-Inférieure. Aucun Catalogue régional ne peut s'annoncer ainsi. Notre énumération comprendra tous les insectes de cet ordre vivant à notre connaissance dans cette région de la France occidentale. Nous sommes convaincu, toutefois, qu'il reste ample matière aux recherches ultérieures.

Nous avons eu la bonne fortune de pouvoir joindre au résultat de nos chasses celui des chasses d'un naturaliste distingué, M. le Dr Marmottan, hôte de nos plages chaque année, durant la belle saison. La bienveillance de ce zélé et savant entomologiste a singulièrement enrichi notre Catalogue pour la région maritime.

Dans plusieurs excursions de vacances sur le littoral de la baie de Bourgneuf, M. l'abbé d'Antessanty a capturé de rares et intéressantes espèces, parmi lesquelles deux nouvelles pour la science. L'une, *Rhyparochromus mixtus* Horvath, a été depuis reprise dans l'Est. L'autre, *Notochilus Noviburgensis* d'Antess., paraît confinée aux *polders* de Bourgneuf. M. l'abbé d'Antessanty nous a constamment aidé de ses conseils et encouragé de son amitié.

Au mois de juin 1883, les excursionnistes de la Société française d'entomologie explorèrent les alentours du lac de Grand-Lieu et le littoral de la baie de Bourgneuf. Le compte rendu de cette excursion, où sont notées d'intéressantes captures d'Hémiptères, a été publié, deux ans après, dans la *Revue d'entomologie,* par M. Albert Fauvel, son éminent directeur. Nous n'avons eu garde de négliger cette précieuse source de renseignements.

Toutes nos espèces ont été soumises à des maîtres de la science hémiptérologique, tels que M. le Dr Puton et M. Lethierry. Nous leur exprimons ici toute notre reconnaissance pour la bienveillance dont ils ont bien voulu

nous honorer et pour l'intérêt qu'ils ont porté à nos recherches.

Dans cette énumération, nous avons suivi l'ordre du dernier Catalogue de M. le Dr Puton (1886), et nous avons marqué d'un astérisque (*) les espèces réputées méridionales.

Hemiptera heteroptera Latr.

GEOCORISÆ Latr.

Pentatomides.

Corimelœna scarabœoides L. — Clisson. PC.

Odontoscelis fuliginosa L. — Dans le sable ou la terre, sous les pierres. Pornic. R.

O. dorsalis Fabr. — Falaises sablonneuses. Pornic. RR.

Eurygaster maura L. — Nantes, Pornic, Saint-Père-en-Retz. Surtout dans les champs cultivés.

E. hottentota H. S. — Dunes du littoral. Nantes, en hiver, sous la mousse.

E. hottentota var. *nigra* Fabr. — Même habitat, avec le type.

Graphosoma lineatum Lin. — Sur les ombellifères, surtout sur *Daucus Carota*. Nantes, Clisson, Orvault, Pornic. AC.

Podops inuncta Fabr. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

Cydnus flavicornis Fabr. — Sables et lieux secs du littoral. Pornic, Le Pouliguen. R.

C. flavicornis var. *fuscipes*. M. R. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

Brachypelta aterrima Fœrst. — Dunes et falaises du littoral. Pornic, Mesquer, Le Pouliguen.

Schirus affinis H. S. — Dunes du littoral. Le Pouliguen. R.

S. luctuosus Mls. R. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

S. dubius Scop. — Lieux secs ; souvent à la racine des plantes. Nantes, Pornic. PC.

S. dubius var. *melanopterus* H. S. — Dunes du littoral. R.

S. biguttatus L. — Nantes. PC.

Gnathoconus albomarginatus Goez. — Falaises maritimes. Pornic. R.

**Ochetostethus nanus* H. S. — Pornic, Le Pouliguen, Clisson. Dans cette dernière localité, nous avons trouvé sous une pierre, au sommet d'un coteau dominant la Sèvre, une nombreuse famille de ce Pentatomide réputé maritime. Les individus immatures étaient d'un rouge vif passant au jaune chez les sujets plus avancés en âge (*Cydnus cinnamomeus* Garb.), puis au brun et enfin au noir de poix, couleur normale de l'insecte adulte. R.

**Menaccarus arenicola* Scholtz. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

**Sciocoris macrocephalus* Fieb. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

**S. fissus* Mls. R. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

S. terreus Schrk. — Falaises du littoral ; souvent enterré au pied des herbes. Pornic. R.

**Dyroderes marginatus* Fab. — Sur les haies, les hautes herbes. R. Nantes, Riaillé, Pornic, Clisson.

Œlia acuminata L. — Nantes, Clisson. AC.

Œ. rostrata Boh. — Pornic. PC.

Neottiglossa inflexa Wolf. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

**Eusarcoris inconspicuus* H. S. — Pelouses ensoleillées. Pornic, en août. R.

Carpocoris fuscispinus Boh. — Pornic, Mesquer. PC.

**C. lynx* Fab. — Machecoul (*Dr Marmottan*).

C. baccarum L. — CC. tout l'été.

Palomena viridissima Poda. — Pornic. Un seul exemplaire pris en septembre sur une haie.

P. prasina Fall. — CC. partout toute l'année.

P. prasina var. *subrubescens* Gorski. — Comme le type ; hiverne avec lui.

Piezodorus incarnatus Germ. — C. sur les haies, au printemps.

P. incarnatus var. *alliaceus* Germ. — Mêlée au type presque partout, elle le remplace dans la région maritime.

Rhaphigaster grisea Fab. — CC. partout. Cet insecte passe l'hiver. Il aime à se réchauffer au soleil, le long des murs, dans les belles journées de cette saison.

Tropicoris rufipes L. — R. Nantes, Clisson. Août-septembre.

Eurydema ornatum L. — CC. tout l'été sur les Crucifères, dans les jardins.

E. ornatum var. *pectorale* Fieb. — Vit mêlé avec le type, mais moins commun.

**E. cognatum* Fieb. — Sables maritimes, sur les Crucifères. PC.

E. oleraceum L. — Moins commun que *E. ornatum*. Tout l'été.

Picromerus bidens L. — Nantes, Pornic, Vertou, sur les chênes, en été. AC.

Arma custos Fab. — Clisson, en battant les chênes. R.

Podisus luridus Fab. — R. Orvault, Pornic. Juillet-septembre.

Coreides.

Phyllomorpha laciniata Vill. — Un seul exemplaire pris en septembre dans les *polders* de Bourgneuf-en-Retz. (*d'Antessanty*).

**Centrocoris variegatus* Kol. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

Spathocera Dalmanni Schill. — AC. région maritime. R. à l'intérieur.

S. lobata H. S. — RR. Pornic, en été.

Enoplops scapha Fabr. — PC. Pornic, Gorges. Juillet-septembre.

Syromastes marginatus L. — CC. toute la belle saison, sur les haies.

Verlusia rhombea L. — CC. prairies, lieux incultes. Juin-octobre.

**V. sulcicornis* Fab. - Habitat de *V. rhombea*, mais plus rare. Nantes, Pornic.

Gonocerus venator Fab. — R. Saint-Sébastien-lez-Nantes, Pornic. En été.

G. venator var. *acutangulus* Put. — Avec le type.

Pseudophlœus Fallenii Schill. — RR. Pornic, dans les lieux herbeux. Août-septembre.

**P. Waltlii* H. S. — RR. Même habitat.

Bathysolen nubilus Fall. — AC. sur le littoral. RR. à l'intérieur. Nous l'avons pris en grand nombre à Pornic, au mois d'août, sur les murs des maisons.

Ceraleptus lividus Stein. — RR. Pornic, Clisson. Lieux ensoleillés.

**C. gracilicornis* H. S. — R. Mêmes lieux.

**Bothrostethus annulipes* Costa. — Un seul individu pris à Pornic, en août.

Coreus denticulatus Scop. — CC. tout l'été. Haies, prairies.

**Strobilotoma typhœcornis* Fabr. — RR. Littoral de la baie de Bourgneuf.

**Micrelytra fossularum* Rossi. — Forme brachyptère : AC. par localités. Pornic, Nantes, Clisson, Le Pouliguen,

Couëron. Forme macroptère : RR. Pornic, Nantes. Cet insecte se prend, à la fin de l'été, dans les fossés herbeux, les coteaux boisés, les falaises maritimes. Nous l'avons capturé fréquemment sur les murailles, dans les rues de Nantes et de Pornic.

**Camptopus lateralis* Germ. — Un seul individu pris à Nantes, le long d'un mur, en octobre.

Alydus calcaratus L. — C. dans les lieux secs. Nantes, Pornic, Clisson, Orvault, Mesquer.

Stenocephalus agilis Scop. — AC. Pornic, Clisson, Le Pouliguen, en été.

S. medius Mls. R. — RR. environs de Nantes. Juillet-août.

S. neglectus H. S. — Sur les *Euphorbes*. — PC. Nantes, Pornic, en été.

Therapha Hyosciami L. — AC. toute la belle saison. Nantes, Clisson.

Corizus crassicornis L. — C. dans les lieux secs.

C. crassicornis var. *abutilon* Rossi. — Le Pouliguen. R.

**C. hyalinus* Fabr. — PC. Saint-Herblain, Pornic.

C. maculatus Fieb. — AC. Pornic, Clisson.

C. capitatus Fabr. — Environs de Pornic. PC.

C. parumpunctatus Schill. — C. Saint-Père-en-Retz, Clisson, Pornic.

C. rufus Schill. — PC. et seulement région maritime. Mesquer, baie de Bourgneuf.

C. tigrinus Schill. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

Chorosoma Schillingi Schml. — Dunes du littoral, sur les graminées, de juillet à septembre. AC.

Berytides.

**Neïdes aduncus* Fieb. — Environs de Nantes, en septembre. RR.

N. tipularius L. — PC. Nantes, Pornic, à la fin de l'été.

**Berytus hirticornis* Brul. — AC. par localités. Nantes, Saint-Père-en-Retz, Pornic.

B. clavipes Fabr. — La Bernerie (*Dr Marmottan*) RR. Macroptère.

B. minor H. S. — PC. La forme macroptère (*B. cognatus* Fieb.) a été capturée par nous, en septembre, à Clisson.

B. montivagus Fieb. — Pornic, en août. RR.

B. geniculatus (Fieb.) Horv. — Un seul individu de Clisson, pris en septembre.

B. Signoreti Fieb. — Littoral de la baie de Bourgneuf. RR.

Metacanthus elegans Curt. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

Lygœides.

Lygœus œquestris L. — AC. par localités. Le Croisic, Nantes, Vertou. Affectionne les fleurs de *Colchium autumnale*. Septembre-octobre.

L. saxatilis Scop. — PC. Nantes.

**L. apuanus* Rossi. — R. région maritime.

L. punctatoguttatus F. — AC. Nantes, Pornic, Clisson, Saint-Herblain.

**Lygæosoma reticulatum* H. S. — C. Tout l'été sur le littoral de la baie de Bourgneuf. On le trouve surtout dans la terre sablonneuse des falaises, sous les touffes de *Spergula marina* Roth., en compagnie d'un petit Rostrifère qui y abonde : *Sybinia arenariæ* Steph.

Arocatus Rœselii Schum. — RR. Saint-Sébastien-lez-Nantes, Pont-du-Cens (*Piel de Churcheville*).

Nysius Thymi Wolf. — PC. Nantes, Pornic, en été, surtout sur les *Thymus*.

N. senecionis Schill. — C. région maritime. Abonde à

Pornic dans les lieux cultivés. AR. à l'intérieur. Varie à antennes entièrement testacées, sur le littoral.

N. Ericæ Schill. — R. Pornic, la Bérnerie (*Dr Marmottan*).

Cymus melanocephalus Fieb. — AC. région maritime, des deux côtés de la Loire.

C. claviculus Fall. — CC. région maritime. PC. à l'intérieur.

Ischnorhynchus Resedæ Pz. — PC. environs de Nantes.

I. geminatus Fieb. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

Henestaris laticeps Curt. — AC. sur le littoral, dans les endroits sablonneux et ensoleillés, juin-septembre.

H. geocoriceps d'Antess. — Confondue avec la précédente jusqu'en 1885, où l'auteur de ces lignes, sur le conseil de M. Lethierry, prit l'initiative de sa séparation. (*Revue d'Entomologie,* IV, 1885, p. 112.) Mêmes mœurs et même habitat que *H. laticeps,* mais beaucoup plus rare.

Geocoris erythrocephalus Lep. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

G. siculus Fieb. — Pornic, La Bernerie, plage de Portmain (*d'Antessanty*). Cet insecte, dont les allures vives et saccadées rappellent singulièrement celle des *Notiophilus,* affectionne l'abri des plantes maritimes croissant sur les dunes et les falaises.

**Heterogaster affinis* H. S. — RR. Nantes, en août.

H. urticæ Fabr. — CC. tout l'été, surtout sur les *Orties.*

Platyplax Salviæ Schill. — La Bernerie, en juin. RR.

**Microplax albofasciata* Costa. — AC. par localités. Nous l'avons prise en grand nombre, avec l'espèce suivante, au mois de septembre, dans un champ de chaume, près de Pornic.

**Metopoplax ditomoïdes* Costa. — Se trouve en familles nombreuses sous les plantes traînantes qui croissent sur les

vases desséchées de l'arrière-port, à Pornic, en compagnie de *Piesma quadrata*. Dans les chaudes journées d'août, il n'est pas rare de rencontrer cet insecte sur les murailles extérieures des maisons de cette ville, à l'ombre. RR. à l'intérieur. Un exemplaire de Nantes dans notre collection.

Plociomerus fracticollis Schill. — Bords du lac de Grand-Lieu (*Dr Marmottan*).

Rhyparochromus prætextatus H. S. — AC. région maritime. R. à l'intérieur. Saint-Herblain.

R. dilatatus H. S. — Région maritime. Pornic. PC.

R. chiragra F. — Pornic et le littoral. PC.

R. chiragra var. *sabulicola* Thoms. — AC. Pornic, Riaillé, Clisson.

R. mixtus Horvath. — Sp. nova. — Dune de Portmain, près Sainte-Marie de Pornic, en septembre. Une seule femelle (*d'Antessanty*). — *Revue d'Entomologie*, VI, 1887, p. 254.

**Piezoscelis staphylinus* Ramb. — RR. dunes de Bourgneuf (*d'Antessanty*).

Tropistethus holosericeus Schltz. — C. toute l'année, dans la mousse humide. Nantes, Clisson, Pornic.

Pterotmetus staphylinoïdes Burm. — AR. dans la mousse et les détritus végétaux. Saint-Herblain, Clisson, Pornic.

Ischnocoris hemipterus Schill. — R. Clisson, Pornic.

Macrodema micropterum Curt. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

Pionosomus varius Wolf. — RR. La Bernerie, sous les plantes maritimes de la plage (*d'Antessanty*).

Plinthisus brevipennis Latr. — CC. dans les mousses humides. Clisson, Nantes, Pornic.

Lasiosomus enervis H. S. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

Acompus rufipes Wolf. — Région maritime. AC. Nantes (*Piel de Churcheville*). — Antennes entièrement testacées.

Stygnus rusticus Fall. — Forme brachypt. — Pornic, falaises sablonneuses. R.

S. rusticus var. *incanus* Fieb. — Forme macropt. — Pornic. RR.

S. pedestris Fall. — Terrains sablonneux. Nantes, Pornic. PC.

S. arenarius Hah. — CC. région maritime. R. à l'intérieur.

Peritrechus geniculatus Hah. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

P. gracilicornis Put. — C. dans tout le département.

P. nubilus Fall. — Nantes, Pornic. AC.

P. luniger Schill. — C. de Nantes à la mer.

Trapezonotus dispar Stal. — Nantes et l'intérieur du département. PC.

T. Ullrichii Fieb. — Région maritime. PC.

Calyptonotus Rolandri Lin. — AC. Nantes et le littoral. La tache jaune de la membrane disparaît habituellement par la dessiccation.

Aphanus lynceus F. — Région maritime PC.

A. quadratus F. — Le Pouliguen, Pornic. AC.

A. pedestris Pz. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

A. vulgaris Schill. — Environs de Nantes. PC.

A. Pini Lin. — R. Nantes. Nous en avons pris un exemplaire franchement rouge, en mars, sous un fagot d'ajoncs.

Beosus luscus Fab. — AC. à l'intérieur. C. sur le littoral.

B. luscus var. *sphragmidium* Fieb. — Pornic. R.

Emblethis Verbasci Stal. — C. surtout région maritime.

Drymus sylvaticus F. — Saint-Père-en-Retz, bords de la Loire. AC.

Scolopestethus pictus Schill. — Nantes, Pornic. AC.

S. decoratus Hab. — Nantes, bourg de Batz. PC.

S. affinis Schill. — C. dans tout le département, brachypt. R. macropt.

Notochilus contractus H. S. — PC. à l'intérieur. CC. sur le littoral.

N. (Thaumastopus) *Noviburgensis* d'Antess. — Sp. nova. — RR. Bourgneuf, en septembre (*d'Antessanty*).

Pyrrocoris apterus L. — C. partout. Pullule à Nantes au pied des arbres, sur les promenades. Ordinairement brachyptère.

Tingidides.

Piesma quadrata Fieb. — Pornic. AC. Vit en familles nombreuses, dans les vases desséchées de l'arrière-port, sous les *Chenopodium* et *Atriplex* rampants. Les individus blanc-jaunâtre sont probablement immatures. Les adultes offrent de nombreuses variétés de coloration. Le prothorax reste ordinairement plus foncé que les hémélytres qui sont blanches, testacées, rouge brique, tachées ou non de noirâtre.

P. capitata Wolf. — PC. Clisson, en septembre. Macroptère.

P. maculata Lap. — R. Nantes, La Bernerie (*Dr Marmottan*). Macroptère dans cette dernière localité (*P. Laportei* Fieb.).

Serenthia læta Fall. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

S. femoralis Thms. var. *confusa* Put. — Bords du lac de Grand-Lieu (*Dr Marmottan*).

Orthostira parvula Fall. — Nantes, La Bernerie. Macroptère (*Dr Marmottan*).

Dictyonota crassicornis Fall. — = *erythrocephala* Garb. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

Derephysia foliacea Fall. — Pris en nombre, à Pornic,

le long d'un vieux mur de jardin tapissé de lierre. Aussi aux environs de Nantes, mais isolément.

Galeatus maculatus H. S. — Bourgneuf, en septembre. Un seul individu (*d'Antessanty*).

Tingis Pyri Fab. — AC. Nantes, Clisson, Pornic, Bourgneuf.

Monanthia Cardui L. — Nantes, Saint-Herblain, Pornic. PC.

M. auriculata Costa. — R. Saint-Père-en-Retz, Clisson.

M. costata Fab. — Un individu pris à Nantes, en avril, sur une muraille, et un second pris, en août, à la Billardière, en Vertou.

M. Eryngii Latr. — AC. Région maritime sur les *Eryngium*.

M. dumetorum H. S. — C. sur l'aubépine. Nantes, bords de la Sèvre.

M. Humuli F. — Bords du lac de Grand-Lieu (*Dr Marmottan*). Environs de Nantes (*Piel de Churcheville*).

Aradides.

Aradus depressus F. — Un individu pris à Pornic, en août, sous une planche posée à terre. Un autre à Nantes, en juin.

Hebrides.

Hebrus pusillus Fall. — Lac de Grand-Lieu (*Dr Marmottan*).

Hydrometrides.

Aëpophilus Bonnairei Sign. — Ce curieux hémiptère marin a été trouvé pour la première fois, sur le continent, par M. Prié, du Pouliguen, sur la côte voisine de ce port. Il vit sous les pierres à demi enfoncées dans le sable vaseux et dans les fissures des roches baignées par le flot. M. le Dr

Maisonneuve, professeur aux Facultés libres d'Angers, nous l'a envoyé de Belle-Ile-en-Mer où il l'a capturé. M. E. Hervé l'a pris aux environs de Morlaix (Finistère). Signalons, parmi les caractères principaux de ce singulier insecte, l'absence d'ocelles et la forme fragiforme ou multiglobuleuse de ses yeux. Il paraît n'arriver à l'état parfait qu'à la fin de l'automne.

Hydrometra stagnorum L. — Mares et étangs. CC.

**Velia rivulorum* F. — Un seul individu macroptère pris à Pornic, en août, sous une pierre, dans un lieu sec et élevé.

V. currens F. — Etangs et surtout eaux courantes. Passe l'été à l'état larvaire; devient insecte parfait avant l'hiver et s'accouple au premier printemps. CC.

Gerris najas de G. — CC. Etangs, canaux, eaux tranquilles. Brachyptère.

G. gibbifera Schml. — Mares salées à Pornic (*Dr Puton*); *La Bernerie* (*Dr Marmottan*); mares d'eau douce; Nantes, Saint-Père-en-Retz.

G. lacustris L. — CC. Eaux dormantes. Ordinairement macroptère.

G. argentata Schml. — Lac de Grand-Lieu, en juin (*Dr Puton*); La Bernerie (*Dr Marmottan*).

Reduvides.

Ploiaria vagabunda Lin. — Nantes, Clisson, Pornic. AC.

P. vagabunda var. *pilosa* Fieb. — Avec le type. Rezé.

P. culiciformis de G. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

**Cerascopus domesticus* Scop. — Un seul ♂ pris dans l'escalier de ma maison à Nantes, en octobre.

Reduvius personatus L. — PC. Environs de Nantes (*de Wouilt*).

**Pirates hybridus* Scop. — AC. Région maritime. R. à l'intérieur. Souvent caché sous les pierres.

**Coranus ægyptius* F. — Littoral de la baie de Bourgneuf, Mesquer. PC.

C. subapterus de G. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

Prostemma guttula Fab. — PC. et surtout région maritime. Pornic, Mesquer.

**P. sanguineum* Rossi. — R. Bourgneuf (*d'Antessanty*). — (*Dr Marmottan*).

Nabis brevipennis Hah. — CC. tout l'été, sur les buissons, les chênes.

N. lativentris Boh. — CC. brachyptère. RR. macroptère; Pornic, La Bernerie (*Dr Marmottan*).

N. major Costa. — AC. et toujours macroptère. Pornic, Nantes, Clisson, La Bernerie (*Dr Marmottan*).

N. ferus L. — CC. tout l'été dans les lieux herbeux.

N. rugosus L. — CC. partout. Prairies, lieux incultes.

N. ericetorum Schtz. — Environs de Vertou, en août. R.

N. brevis Schtz. — Coteaux de la Sèvre, près Clisson. R.

Saldides.

Salda saltatoria L. — La Bernerie (*Dr Marmottan*). Nantes (*Piel de Churcheville*).

S. pallipes F. — RR. Le Croisic (*de Wouilt*). Les Moutiers (*Dr Marmottan*).

S. pallipes var. *pilosella* Thms. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

S. pallipes var. *arenicola* Schltz. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

S. Cocksii Curt. — Nantes. R.

S. Cocksii var. *geminata* Costa. — Environs de Clisson. RR.

S. cincta H. S. — Le Pouliguen (*de Wouilt*). Rezé, en août.

Leptopus boopis Fourer. — Un exemplaire pris à Pornic, sous une planche posée à terre, au mois d'août.

Cimicides.

Cimex lectularius L. — Trop commun dans les habitations des villes.

Lyctocoris campestris F. — CC. partout, surtout dans les détritus végétaux. Il abonde sous les algues rejetées par le flot, sur la plage de Portmain, près Sainte-Marie de Pornic.

Piezostethus cursitans Fall. — Pornic, brachyptère. Nantes, macroptère. RR.

Temnostethus pusillus H. S. — R. Saint-Père-en-Retz.

Anthocoris confusus Reut. — Un seul exemplaire de Pornic.

A. nemoralis F. — AC. en été, sur les fleurs ; en hiver, sous les écorces. Saint-Herblain, Nantes, Pornic.

A. nemoralis var. *austriacus* F. — PC. Nantes, Pornic.

A. gallarum-ulmi de G. — PC. Nantes. Varie à antennes entièrement noires.

A. sylvestris Lin. — CC. partout. Mœurs et habitat d'*A. nemoralis*.

A. limbatus Fieb. — Rives du lac de Grand-Lieu (*Dr Marmottan*).

Acompocoris pygmœus Reut. — Un individu, de grandeur insolite, pris à Orvault.

Triphleps nigra Wolff. — AC. Nantes, Pornic.

T. nigra var. *Ullrichii* Fieb. — Nantes, Gorges. PC.

T. majuscula Reut. — PC. Clisson, Nantes.

T. minuta Lin. — CC. partout. Mœurs d'*Anthocoris nemoralis*.

T. lævigata Fieb. — Nantes, Pornic. PC. — Nos exemplaires de la Loire-Inférieure, vus par M. Lethierry, sont conformes à l'exemplaire de Fieber que ce savant possède en sa collection. Reuter n'a pas eu connaissance du *T. lævigata*

Fieb. et, pour lui, cette espèce doit rentrer dans le *T. minuta* Lin.

Brachysteles parvicornis Costa. — Nantes, brachyptère. PC.

**Cardiasthetus fasciiventris* Garb. — Nantes. R.

Xylocoris ater Duf. — R. Nantes. Hiverne sous les écorces.

Capsides.

Miris calcaratus Fall. — CC. sur les herbes, en été.

M. lævigatus L. — Comme le précédent.

Megalocerœa erratica L. — AC. lieux herbeux, tout l'été.

M. longicornis Fall. — CC. région maritime. AC. à l'intérieur.

M. ruficornis Fourer. — Un exemplaire du Pouliguen (*de Wouilt*).

Teratocoris antennatus Boh. — Les Moutiers (*Dr Marmottan*).

Leptoterna dolabrata L. — PC. région maritime. R. à l'intérieur.

Monalocoris Filicis Lin. — C. sur *Pteris aquilina*.

Lopus gothicus L. — Environs de Nantes. PC.

L. flavomarginatus Donov. — R. Saint-Herblain (*de Wouilt*).

L. sulcatus Fieb. — C. par localités au commencement de l'été. Disparaît en juillet. Pornic, Le Pouliguen, environs de Nantes.

Miridius quadrivirgatus Costa. — AR. prairies autour de Nantes, Le Pouliguen, Pornic.

Phytocoris Populi Lin. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

P. Tiliæ F. — AC. sur les peupliers.

P. Pini Krb. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

P. Ulmi Lin. — C. dans toute la région.

P. varipes Boh. — PC. Clisson, Pornic.

**P. Salsolæ* Put. — Les Moutiers (*Dr Marmottan*).

Calocoris bipunctatus F. — CC. toute l'année, surtout les fleurs des Ombellifères.

**C. sexpunctatus* Fabr. — Saint-Herblain, Nantes. RR.

**C. sexpunctatus* var. *nankineus* Duf. — Un seul exemplaire de Saint-Joseph, près Nantes (*Piel de Churcheville*).

C. Chenopodii Fall. — CC. surtout lieux incultes du littoral.

C. roseomaculatus de G. — PC. Le Pouliguen.

C. marginellus Fab. — AC. Saint-Herblain, Pornic.

Megacœlum infusum H. S. — C. tout l'été, sur les chênes. Clisson, Pornic.

**Brachycoleus bimaculatus* Ramb. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

Oncognatus binotatus F. — AR. Nantes (*Piel de Churcheville*), Saint-Herblain (*de Wouilt*).

Plesiocoris rugicollis Fall. — Bords du lac de Grand-Lieu, en juin (*Dr Puton*).

Lygus pratensis Fab. — CC. partout sur les plantes basses.

L. campestris F. — CC. et très variable.

L. lucorum Mey. — R. sur les saules, environs de Nantes.

L. pabulinus L. — R. Clisson, sur les saules ; lieux humides.

L. Pastinacæ Fall. — PC. Clisson, Nantes. En été sur les fleurs d'Ombellifères ; en hiver, sous les écorces.

L. cervinus H. S. — Rezé, en juillet et août. R.

L. Kalmii L. — CC. partout.

L. Kalmii var. *flavovarius* F. — Rezé ; quelques individus.

L. Kalmii var. *pauperatus* H. S. — Rezé ; quelques individus.

L. viscicola Put. — Revue d'Entomol. 1888. Sur le gui des peupliers. Basse-Goulaine (*Piel de Churcheville*). Juin-juillet.

**Cyphodema instabilis* Luc. — R. et seulement région maritime. Aisé à confondre avec *Liocoris tripustulatus* dont il diffère peu par sa livrée.

Pœciloscytus holosericeus Hah. — Environs de Nantes. R.

P. vulneratus Wolff. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

**P. cognatus* Fieb. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

Camptobrochis lutescens Schill. — CC. sur les chênes. Hiverne sous les écorces et dans la mousse. Très variable.

Liocoris tripustulatus Fab. — CC. surtout sur les orties.

Capsus trifasciatus L. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

C. scutellaris F. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

C. laniarius L. — CC. jardins, lisières des taillis. En été.

C. laniarius var. *tricolor* F. — Avec le type. C.

Pilophorus cinnamopterus Kb. — Sur les chênes, à la fin de l'été. PC. Pornic, Clisson, Nantes.

P. perplexus Scott. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

**Mimocoris coarctatus* Mls. R. — Environs de Nantes, sur les haies ; Saint-Herblain, La Chapelle-Basse-Mer. Juillet-août. RR.

Eroticoris rufescens Burm. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

Halticus luteicollis Pz. — Nantes, Saint-Père-en-Retz. AC.

Strongylocoris luridus Fall. — Un individu pris en août, à Pornic.

**S. obesus* Perr. var. *obscurus* Ramb. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

Labops saltator Hah. — AC. Pornic. RR. à l'intérieur.

L. mutabilis Fall. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

Dicyphus annulatus Wolff. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

Campyloneura virgula H. S. — PC. Nantes, sur l'aulne, le charme ; Pornic. Juillet-août.

Cyllocoris histrionicus Lin. — Saint-Herblain (*de Wouilt*). RR.

Œtorhinus angulatus Fab. — C. tout l'été, à Nantes, sur les aulnes. Pornic, Saint-Père-en-Retz.

Globiceps flavomaculatus F. — Pornic, dans les prés secs. R.

G. selectus Fieb. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

Orthotylus nassatus F. — C. sur les haies, les charmilles, les chênes.

O. prasinus Fall. — CC. à Nantes, sur les charmilles.

O. flavosparsus Sahlb. — R. Pornic, en été, sur les Chenopodées.

O. chloropterus Kb. — AC. littoral du sud, sur le genêt, l'ajonc.

O. concolor Kb. — AC.; PC. à l'intérieur, sur le genêt, l'ajonc.

O. rubidus Fieb. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

O. rubidus var. *Salsolæ* Reut. — Les Moutiers (*Dr Marmottan*).

O. ericetorum Fall. — Environs de Nantes. RR. sur les bruyères.

Hypsitylus bicolor Dgl. — Rezé, sur les ajoncs. RR.

Loxops coccinea Mey. — Un exemplaire de Saint-Herblain (*de Wouilt*).

Heterotoma merioptera Scop. — C. sur les haies, les buissons, surtout les orties.

**Heterocordylus parvulus* Reut. — Pornic (*Dr Puton*). Sur les genêts, ajoncs.

H. tibialis Hah. — Pornic, juillet-août. PC. sur les genêts, ajoncs.

Malacocoris chlorizans Fall. — AC. tout l'été, sur les tilleuls.

M. chlorizans var. *smaragdinus* Fieb. — Mêlé au type.

Onychumenus decolor Fall. — Pornic, en août. RR.

Hoplomachus Thunbergi Fall. — Pornic, en juin (*Dr Puton*).

Macrocoleus molliculus Fall. — Un exemplaire pris à Pornic, en août.

Macrotylus Paykulii Fall. — AC. sur les *Ononis,* région maritime. Mai-juillet.

Harpocera thoracica Fall.— La Bernerie (*Dr Marmottan*).

Phylus Coryli Lin. — Riaillé, sur les noisetiers. R.

**Psallus ancorifer* Fieb. — Environs de Nantes. R.

P. ambiguus Fall. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

P. lepidus Fieb. — Bords du lac de Grand-Lieu (*Dr Marmottan*).

P. sanguineus F. var. *querceti* Fall. — Un exemplaire de Pornic.

Atractotomus Mali Mey.— Nantes, Pornic. Juillet-août. R.

Plagiognathus fulvipennis Kb. — Un individu pris, en août, à Pornic.

P. arbustorum F. var. *brunnipennis* Mey. — AC. région maritime. PC. à l'intérieur.

P. albipennis Fall. — Un individu pris, en août, à Pornic.

Chlamydatus pullus Reut. — Pornic. R.

C. evanescens Boh. — Sous les touffes de *Sedum,* où il hiverne. Nantes, en mars, talus empierrés, près la gare de l'Etat. — Rochers de la Sèvre, à Clisson.

Neocoris Bohemani Fall. — Un exemplaire de Saint-Herblain.

Sthenarus dissimilis Reut.? — Environs de Nantes (*de Wouilt*). R.

S. Roseri H. S. — Environs de Nantes (*de Wouilt*).

**Tuponia Tamaricis* Perris. — Sur les *Tamarix,* région maritime. R.

HYDROCORISÆ Latr.

Naucorides.

Naucoris cimicoïdes Lin. — CC. rivière d'Erdre, mares, étangs.

**N. maculatus* Fab. — Nantes, rivière d'Erdre. R.

Nepides.

Nepa cinerea Lin. — Vase des marais. CC.

Ranatra linearis Lin. — PC. également dans la vase des étangs, des mares. Pornic (*Dr Maisonneuve*); Nantes (*Piel de Churcheville*).

Notonectides.

Notonecta glauca Lin. — Eaux stagnantes. CC.

N. glauca var. *umbrina* Germ. — R. Nantes.

N. glauca var. *marmorea* Fab. — C.

N. glauca var. *furcata* Fab. — CC.

Plea minutissima Fab. — Mares, rivière d'Erdre, lac de Grand-Lieu. AC.

Corixides.

Corixa Geoffroyi Leach. — AC. eaux stagnantes, rivière d'Erdre.

C. atomaria Illig. — Pornic, La Bernerie (*Dr Marmottan*), lac de Grand-Lieu (*Dr Puton*).

C. lugubris Fieb. — Etiers des salines à Bourgneuf (*Dr Puton*).

C. hieroglyphica Duf. — Mare près Saint-Père-en-Retz. RR.

C. Sahlbergi Fieb. — Eaux tranquilles. CC.

C. Linnei Fieb. — Eaux tranquilles. C.

C. limitata Fieb. — Mare en Rezé. R.

C. semistriata Fieb. — Lac de Grand-Lieu (*Dr Puton*).

C. striata L. — PC. rivière d'Erdre, lac de Grand-Lieu.

C. Fallenii Fieb. — AC. autour de Nantes.

C. distincta Fieb. — Mares en Rezé. R.

C. mœsta Fieb. — Mares autour de Nantes (*Piel de Churcheville*).

C. fossarum Leach. — Etiers, vasières, eaux saumâtres. R. Batz, Le Pouliguen, Le Croisic.

C. Fabricii Fieb. — R. mare près le Plessis-Tison, Nantes.

C. coleoptrata Fab. — C. rivière d'Erdre.

Sigara Scholtzii Fieb. — Dans les dunes de La Bernerie (*Dr Marmottan*).

Hemiptera homoptera Am. Serv.

AUCHENORHYNCHA Duméril.

Fulgorides.

Cixius pilosus Ol. — C. tout l'été, sur les chênes, haies, buissons.

**C. venustulus* Germ. — Pornic, en juin, dans les herbes. RR.

C. nervosus L. — R. sur le littoral ; C. à l'intérieur.

C. pallipes Fieb. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

C. simplex H. S. — Pornic, sur les haies. R.

Oliarus leporinus L. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

O. quinquecostatus Duf. — Pornic, sur les chênes. RR.

Issus coleoptratus Fabr. — CC. sur les chênes, les haies.

Asiraca clavicornis Fabr. — Pornic, hautes herbes des falaises. Août-septembre. RR.

Arœopus pulchellus Curt. — Pornic, Jardin-de-Retz, en août. RR.

Kelisia guttula Germ. — Nantes, Clisson, Pornic. Haies, lieux herbeux en été. AC.

Conomelus limbatus Fabr. — AC. prés et fossés humides.

Delphax discolor Boh. — R. fossés humides à Nantes.

D. pellucida Fabr. — CC. tout l'été, dans les prairies.

D. striatella Fall. — Environs de Nantes, en septembre. R.

D. elegantula Boh. — Nantes, un seul ♂ pris en septembre.

D. collina Boh. — R. Nantes, fossés herbeux, en septembre.

D. obscurella Boh. — AC. Nantes, Clisson, Pornic.

D. Reyi Fieb. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

**D. Mulsanti* Fieb. — RR. Clisson, en septembre. Macroptère.

D. forcipata Boh. — Un ♂ brachyptère pris dans un pré, à Gorges, en septembre.

D. fuscifrons Fieb. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

D. leptosoma Flor. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

D. lepida Boh. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

D. quadrimaculata Sign. — Un exemplaire brachyptère, pris à Pornic, en juillet.

D. Aubei Perris. — Coteaux à Pornic, en juin. Brachyptère. R.

D. paludosa Flor. — R. Nantes, prés humides, en juillet. Brachyptère.

D. Fairmairei Perris. — R. Clisson, en septembre. Macroptère et brachyptère.

Dicranotropis hamata Boh. — AC. tout l'été dans les prairies, les fossés herbeux. Brachyptère.

Stiroma bicarinata H. S. — Un exemplaire macroptère, pris en août à Pornic.

S. Pteridis Gené. — R. coteaux herbeux, à Pornic, en août. Brachyptère.

Tettigometra virescens Pz. — PC. Pornic, Clisson.

T. impressopunctata Duf. — AC. tout l'été.

Cercopides.

Triecphora vulnerata Germ. — Marais à La Chapelle-sur-Erdre. RR.

**T. sanguinolenta* L. — Pornic, au printemps, sur les falaises herbeuses. PC.

Aphrophora Salicis de G. — PC. sur les saules, en été.

A. Alni Fall. — C. également sur les saules.

Ptyelus campestris Fall. — Pornic, Clisson.

P. spumarius Lin. — CC. tout l'été.

P. spumarius var. *lateralis* Lin. — AC. avec le type.

P. spumarius var. *apicalis* Ger. — (*Dr Marmottan*).

P. spumarius var. *leucocephalus* L. — (*Dr Marmottan*).

P. spumarius var. *fasciatus* F. — (*Dr Marmottan*).

P. spumarius var. *lineatus* F. — Nantes, Pornic. PC.

P. spumarius var. *pallidus* Schr. — Autour de Nantes. AR.

Membracides.

Gargara Genistæ Fab. — C. landes et terres incultes. Clisson, Pornic, Vertou.

Jassides.

Megophthalmus scanicus Fall. — AC. sur les herbes. Nantes, Clisson, Pornic. Très variable de coloration.

Ledra aurita Lin. — Sur les chênes. Pornic, Nantes. AR.

Idiocerus notatus Fab. — RR. Pornic, en août, sur *Prunus spinosa*.

I. varius F. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

I. lituratus Fall. — Pornichet (*Dr Marmottan*).

I. elegans Flor. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

I. laminatus Flor. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

I. Populi Lin. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

I. fulgidus Fab. — PC. Nantes, Gorges, sur les saules.

Macropsis prasina Fab. — R. Vertou, en août, sur les chênes.

M. lanio Lin. — PC. Pornic, Clisson, Vertou. Même habitat. Août-septembre.

Bythoscopus Alni Schk. PC. sur les aulnes, les saules, le long des eaux. Pornic. Variété très élégante, de Saint-Père-en-Retz.

Pediopsis cerea Germ. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

P. glandacea Fieb. — Un exemplaire pris, en août, à Pornic.

P. virescens Fab. — AC. sur les saules.

P. impura Boh. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

P. nassata Ger. — Autour de Nantes, fin de l'été, sur les saules. R.

P. scutellata Boh. — C. surtout sur les saules.

**Agallia sinuata* Mls. R. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

A. puncticeps Ger. — CC. prés, pelouses, tout l'été.

A. venosa Fall. — CC. mêmes lieux. Hiverne.

Tettigonia viridis Lin. — C. lieux herbeux humides.

Euacanthus interruptus Lin. — Même habitat, mais moins commun. Riaillé, Nantes, Pornic, Saint-Père-en-Retz.

Penthimia atra Fab. — Environs de Nantes. RR.

**Chiasmus translucidus* Mls. R. — Brachyptère (*Attractotypus cinctus* Perris). La Bernerie (*Dr Marmottan*).

Eupelix cuspidata Fab. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

E. producta Ger. — R. Clisson, Pornic, en septembre.

Acocephalus striatus Fab. — Fossés, prairies. CC. tout l'été.

A. bifasciatus Lin. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

A. assimilis Sign. — Lieux herbeux. Pornic, Riaillé. R.

A. albifrons L. — PC. Nantes, Pornic, Riaillé, Saint-Père-en-Retz.

A. Serratulæ F. — R. Pornic, Saint-Père-en-Retz.

A. histrionicus Fab. — Environs de Vertou, en septembre. RR.

Paramesus nervosus Fall. — Les Moutiers (*Dr Marmottan*).

Gnathodus punctatus Thunb. — AR. autour de Nantes, sur les haies, les buissons, les herbes. Juillet-septembre.

Cicadula diminuta Leth. — R. environs de Nantes, de Vertou, à la fin de l'été. Lieux marécageux.

C. sexnotata Fall. — AC. mêmes lieux et même saison. Très variable de livrée.

Doratura stylata Boh. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

**Thamnotettix Fieberi* Ferr. — Sur les haies, à la fin de l'été. Vertou, Rezé. RR.

**T. fuscovenosus* Ferr. — Pornic, Vertou, Nantes. Buissons, lieux herbeux, en septembre. R.

T. croceus H. S. — C. tout l'été.

T. attenuatus Germ. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

T. quadrinotatus Fab. — Prés humides, en Rezé. AR.

T. sulphurellus Zett. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

**Athysanus stactogala* Am. — Sur les Tamarix, en Rezé, de juillet à septembre. RR.

A. striola Fall. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

A. obscurellus Kb. — R. De juin à septembre. Prés à Pornic.

A. distinguendus Kb. — R. environs de Nantes.

A. subfusculus Fall. — Nantes, sur les chênes, en juillet (*Piel de Churcheville*).

A. erythrostictus Leth. — Clisson, Riaillé, Pornic. Lieux boisés, tout l'été. C.

A. plebejus Zett. — CC. lieux herbeux, tout l'été.

A. variegatus Kb. — CC. lieux herbeux, tout l'été.

Goniagnathus brevis H. S. — Falaises de Pornic. RR.

Jassus atomarius Ger. — Pornic, sur les chênes. R.

J. mixtus Fab. — Un exemplaire pris à Clisson, sur un chêne, en septembre.

J. modestus Scott. — Pornic, sur des chênes, en août. RR.

Deltocephalus multinotatus Bob. var. *Mayri* Fieb. — Un exemplaire pris à Rezé, le long d'un fossé, en août.

D. argus Marsh. — RR. prés riverains de la Sèvre, à Gorges, en septembre.

D. distinguendus Flor. — AC. allées herbeuses des bois, pelouses, en été. Nantes, Clisson.

D. Fallenii Fieb. — R. Gorges, en septembre, prés humides.

D. pulicaris Fall. — C. fossés, prairies, en été.

D. striatus Lin. — C. pelouses sèches, lieux ensoleillés.

D. breviceps Kb. — RR. Pornic, en septembre.

D. languidus Flor. — La Bernerie (*Dr Marmottan*).

D. Minki Fieb. — PC. Nantes, Gorges, sur les herbes.

Alebra albostriella Fall. — C. sur les chênes, les haies, à la fin de l'été.

A. albostriella var. *fulveola* H. S. — Avec le type. C.

A. albostriella var. *Wahlbergi* Boh. — Avec le type. C.

Dicraneura agnata Leth. — AC. autour de Nantes, sur les herbes, le long des haies, à la fin de l'été.

D. citrinella Zett. — R. Clisson, en septembre, sur les haies.

Chlorita apicalis Flor. — R. Pornic, en septembre.

C. flavescens Fab. — CC. partout.

C. Solani Koll. — CC. partout.

Kybos smaragdulus Fall. — R. sur des saules, à Gorges, en septembre.

Eupteryx vittata Lin. — R. prés marécageux, en Rezé. Septembre.

E. Wallengreni Stal. — Prés secs aux environs de Clisson, Vertou, Rezé. PC.

E. filicum Newm. — Sur Pteris aquilina, Clisson. RR.

E. concinna Ger. — AC. sur les chênes, en septembre.

E. pulchella Fall. — Même habitat que *E. concinna*. C.

E. Carpini Fourcr. — PC. prairies à Gorges, garennes de Clisson, en septembre.

E. aurata Lin. — C. tout l'été, sur diverses plantes.

E. Urticæ Fab. — PC. lieux herbeux, en septembre.

E. Curtisii Flor. — Environs de Vertou, de Rezé. PC.

E. Melissæ Curt. — AC. sur les labiées aromatiques.

Typhlocyba nitidula Fab. — AC. sur les ormes. Nantes, Clisson. A la fin de l'été.

T. nitidula var. *Norgueti* Leth. — Charmilles du jardin de la Philosophie, à Nantes, de juillet à l'automne. RR.

T. aurovittata Dgl. — RR. Nantes, Clisson. Fin de l'été.

T. Rosæ Lin. — Lieux cultivés. Nantes, Pornic. AC.

T. *Lethierryi* Edw. — AC. sur les ormes, autour de Nantes et de Clisson. Août-octobre.

T. gratiosa Boh. — Un exemplaire pris en Rezé. Septembre.

T. Ulmi Lin. — CC. sur la mousse des troncs d'ormes, dans laquelle il passe l'hiver. Varie sans points noirs au vertex et au prothorax. Nantes.

T. Quercûs Fab. — Buissons, haies, taillis de chênes. R. Vertou. A la fin de l'été.

T. tenerrima H. S. — RR. Vertou, sur les haies, en septembre.

T. debilis Dgl. — Un exemplaire de Nantes, pris sur une haie, en septembre.

Zygina alneti Dahlb. — Sur les noisetiers, autour de Nantes. PC.

Z. nivea Mls. R. — Vertou, en septembre. RR.

Z. scutellaris H. S. — AC. à la fin de l'été. Nantes, Clisson.

Z. parvula Boh. — AC. toute l'année, sur les haies, les herbes. Nantes, Pornic.

Z. blandula Rossi. — R. Pornic, Vertou ; sur les haies. Septembre.

Z. Tiliæ Geoff. — RR. prise à Nantes, en avril, dans un jardin.

Z. angusta Leth. — Vertou, en septembre. R.

**Z. bisignata* Mls. R. — RR. Nantes, sur les haies, en novembre. Vertou, en septembre.

STERNORHYNCHA Am. S.

Psyllides.

Livia juncorum Latz. — AC. sur les joncs, au bord des mares, le long des fossés.

Psylla Cratægi Schrk. var. *triozoïdes* Latz. — Pornic, sur l'aubépine. PC.

P. peregrina Frst. — Sur l'aubépine ; Nantes, Pornic, PC.

P. Fœrsteri Flor. — R. garennes de Clisson, sur les aulnes, au bord de la Sèvre, en septembre.

P. Buxi Lin. — AC. sur le buis, autour de Nantes. Juin-septembre.

P. melanoneura Frst. — Pornic, sur l'aubépine, de mai à septembre. PC.

P. ambigua Frst. — Un exemplaire, pris en août, sur le saule, en Rezé.

Arytaina Genistæ Latr. — C. surtout sur les genêts. Pornic, Clisson.

**Homotoma Ficûs* Lin. — Un exemplaire pris en Rezé, à la fin d'août.

LA CONTRÉE GUÉRANDAISE

DEVANT L'HISTOIRE ANCIENNE

PAR Mr E. ORIEUX.

Ire PARTIE.

GRANNONE.

Depuis une vingtaine d'années, diverses questions controversées d'archéologie et d'histoire ancienne, concernant le département de la Loire-Inférieure, ont été portées devant les Sociétés savantes : la Société archéologique, l'Association bretonne, le Congrès archéologique de France, ont entendu tour à tour des dissertations sur les entreprises de César, sur les incursions des Saxons, sur la situation ancienne de la Grande-Brière et du Trait du Croisic, enfin sur les peuples qui habitaient, vers le commencement de l'ère chrétienne, la région de notre département comprise entre la Brière et le Croisic, entre Saint-Nazaire et le bassin de Pompas.

D'après les nombreux ouvrages publiés dans ces derniers temps, ce pays aurait été autrefois singulièrement privilégié : entrepositaire de toutes les richesses de la Gaule et de l'île de Bretagne, il aurait abrité les villes les plus célèbres de l'antiquité : la puissante Grannone qui maintenait les aventu-

reux Saxons; la Brivates aux 220 vaisseaux qui lutta, non sans succès, contre le plus grand des capitaines; la riche Corbilon qui fut la rivale de Marseille et de Narbonne; enfin la mystérieuse Vénéda dont le pouvoir rayonnait sur toute la côte vénétique.

Notre Société Académique était restée seule en dehors de ce grand courant d'érudition. Mais voici qu'un de nos collègues, qui connaît nos vieilles ruines et nos lieux antiques et qui sait arracher au sol les secrets cachés par la poussière des siècles, voici que M. Maître vient de saisir notre Société des choses de l'antiquité qui divisent, qui attirent, qui passionnent les savants du pays nantais.

Si les documents qui servent à écrire l'histoire avaient toute la clarté nécessaire, et si les plus importants ne présentaient pas de regrettables lacunes, il est probable que les questions historiques controversées seraient en bien petit nombre. Mais les textes originaux manquent le plus souvent; les copies ont des passages défectueux : ici, on a ajouté au texte; là, on a retranché du texte; sur certains sujets, il n'existe que des fragments insuffisants. Et puis nous avons quelquefois une confiance naïve dans les auteurs qui ont traité le sujet avant nous et dont le sentiment nous plaît, ou de singulières audaces dans nos citations et nos conclusions. Il s'ensuit que si nous n'avions pour nous guider, dans ces sortes de questions, que le sentiment d'un écrivain ou d'une école, nous risquerions fort d'être mal renseignés.

Le sentiment des hommes diffère, en effet, sur beaucoup de choses : un objet apparaît à l'un comme ceci et à l'autre comme cela. D'ailleurs, un objet ne peut être bien apprécié que si l'on en peut embrasser toutes les faces : si tel observateur n'en voit qu'une partie, et tel autre la partie opposée, on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que, malgré leur bonne foi, ils seront en désaccord sur la valeur de l'objet. Cepen-

dant, en prenant à l'un et à l'autre les idées qui peuvent se concilier, on doit arriver à entrevoir la vérité.

C'est dans cette pensée que j'ai cru pouvoir parler, après notre savant collègue, des sujets controversés dont il a entretenu la Société Académique. Je compte ne pas m'arrêter aux choses qui me paraîtront étrangères au sujet que j'ai l'intention de traiter. Mais je puis louer, si je ne dois pas m'y arrêter, les recherches patientes de notre collègue, la méthode bien ordonnée de ses fouilles et la persistance avec laquelle il s'y est attaché.

CHAPITRE I.

De l'emplacement de Grannone.

D'après notre collègue, qui suit d'ailleurs la voie frayée par un certain nombre d'écrivains, *le premier nom de Guérande est* GRANNONA, et il en donne deux raisons principales: la première tirée d'un chapitre de la *Notice des Dignités de l'Empire,* et la seconde de la présence des Saxons sur le littoral armoricain (1).

Dans la Notice, en effet, se trouvent les noms d'une dizaine de villes situées entre la Loire et la Seine, et le premier de ces noms est Grannone; croyant que l'énuméra-

(1) M. Maître a cru trouver d'autres raisons, notamment dans cette observation, que lui fit un vieillard du pays, savoir : que les anciens donnaient à la contrée le nom de *Château-Granon* (page 275).

Si ce paysan avait connu ce nom de la tradition, transmise d'âge en âge jusqu'à lui, pourquoi était-il seul à le savoir? Pourquoi n'étaient-ils que deux? Pourquoi n'étaient-ils que trois? Mais par la tradition, le pays tout entier l'eût connu.

Quant aux raisons tirées de l'abondance des ruines dans la contrée, elles ne sauraient rien prouver en faveur de l'antique nom du lieu.

tion de ces villes suit un ordre régulier du midi vers le nord, il en conclut que le premier nom ne peut convenir qu'à Guérande.

Cependant il y a des doutes sur la valeur de certains noms de la Notice : quelques auteurs ont traduit par Nantes le nom de Mannatias ou Nannetatias, qui a le sixième rang; Vannes est citée après Hennebont ou Auray, et Rouen avant Avranches et un second Grannone que quelques antiquaires croient devoir placer à Granville. On ne peut donc pas affirmer, puisque cela n'est pas exact, que l'énumération des villes de la Notice suive un ordre régulier de la Loire à la Seine; et, de l'ordre observé dans cet antique document, on ne peut tirer aucune conséquence en faveur de Guérande.

Nous allons voir, d'ailleurs, que cette conséquence serait encore sans valeur, même si l'énumération donnée par la Notice suivait un ordre régulier de la Loire à la Seine.

Avant d'examiner cette *Notice des Dignités de l'Empire,* je crois utile de rappeler qu'en ce temps-là le nom de cité était entendu dans le sens de territoire de nation (1); que chaque cité avait une milice sédentaire préposée à sa garde; que ces milices, commandées à l'origine par les autorités locales, furent placées ensuite sous la surveillance de délégués du pouvoir impérial, et que « dans les provinces fron- » tières ou dans celles que le voisinage de la mer exposait à » des excursions de pirates, elles pouvaient être appelées à » la défense du territoire (2). » Leurs chefs étaient, dans ce cas, subordonnés aux officiers romains.

Les légions formaient le cadre permanent et le fond de

(1) « Nemausus forme une cité plus considérable que Narbonne : elle a, en effet, dans sa dépendance 24 bourgs. » (Strabon, liv. IV, ch. XII.)

(2) *Manuel des Institutions romaines,* par Bouché-Leclerq, p. 196, 324, 325.

l'armée romaine, et elles étaient composées de dix cohortes (1). La cohorte de la légion était commandée par un tribun de cohorte, tandis qu'un préfet commandait la cohorte d'infanterie auxiliaire. Le tribun, et c'est un fait sur lequel j'appelle l'attention, le tribun était supérieur au préfet, qui était d'ordinaire un premier centurion, et la cohorte avait le pas sur la milice.

Si nous ouvrons maintenant la *Notice des Dignités de l'Empire,* nous y verrons que la garde du rivage nervien et du rivage armoricain était confiée à un officier général qui avait sous ses ordres dix commandants, savoir: un tribun et neuf préfets. Le tribun était à la tête de la cohorte de la première Armorique nouvelle, et les neuf préfets commandaient les milices locales. Le tribun ayant le pas sur les préfets, la cohorte sur la milice, il est tout naturel que l'auteur de la Notice ait commencé son énumération par le tribun, par la cohorte romaine. Mais le tribun était à Grannone: quelle que fût la situation de cette ville, elle devait donc logiquement prendre le pas sur celles où commandaient les préfets.

Et c'est pour cela que l'auteur de la Notice a commencé ainsi son énumération, sans souci de la situation de Grannone:

« Le tribun de la cohorte de la première Armorique » nouvelle est à Grannone, sur le rivage où il y a des » Saxons. »

Les neuf préfets viennent à la suite et dans un ordre qui ne suit pas exactement la ligne régulière de la Loire à la Seine; le préfet de Grannone est cité le dernier.

Je ne sache pas qu'on ait jamais relevé d'erreur dans le

(1) Les légions qui gardaient la Gaule au temps de Ptolémée étaient échelonnées le long de la frontière du Rhin.

titre du paragraphe 25 de la Notice; d'après ce titre, il y avait dix commandants sous les ordres du général (*duces*) auquel était confiée la garde du rivage armoricain et nervien. Le rivage armoricain dépendait de la IIe et de la IIIe Lyonnaise; le rivage nervien de la IIe Belgique. Or, tout le monde me paraît d'accord pour placer dans la IIe et la IIIe Lyonnaise les neuf ou dix villes du paragraphe 25, à moins cependant qu'on ne trouve quelque raison pour donner à la Belgique une ou deux villes dont la situation est inconnue.

Le paragraphe 26 s'applique à la seconde Belgique qui a un autre général pour chef; et c'est là qu'est le rivage nervien où il y avait aussi des Saxons. Il me semble donc que le titre du paragraphe 25 comprend à tort le rivage nervien.

Sous les ordres du duc du rivage armoricain, qui s'étendait de la Loire à la Seine, il y avait donc dix commandants qui étaient un tribun et neuf préfets : le tribun, je le répète, était à la tête de la cohorte ou fraction de la légion; les préfets, c'est-à-dire des officiers ou centurions romains, étaient à la tête des milices locales qui devaient être formées d'éléments appartenant à la cité, c'est-à-dire au corps de la petite nation.

Cette situation nous permet de comprendre ce passage de Zozime, qu'on applique au commencement du Ve siècle, de l'an 407 à l'an 410 : « Les Armoricains et les peuples des » Gaules... chassèrent les magistrats romains et établirent » parmi eux un nouveau gouvernement (1). »

Si les milices avaient été formées d'éléments romains, on ne s'expliquerait guère que l'Armorique eût recouvré son indépendance en chassant tout simplement les magistrats qui représentaient l'Empire.

(1) *Histoire romaine*, liv. VI.

L'énumération de ces milices peut donner lieu à quelques observations. Les cinq milices de Blabia, Mannatias, Aleto, Rothomago et Grannono portent des noms qui, sans paraître étrangers à ces contrées, ne rappellent pas précisément les noms des nations auxquelles elles appartiennent.

Pour les deux milices des Venètes et des Osismiens, le nom de Maurorum, ajouté à Venetorum et à Osismiacorum, semble indiquer que des Maures y occupaient une certaine place.

Enfin, la milice de Constatia porte le nom de première Flavie, et celle d'Abrincatis, le nom étranger de Dalmatarum.

On a remarqué que le nom de Grannone est écrit deux fois dans cette première partie de la Notice, et on en a conclu tout naturellement qu'il y avait deux villes de ce nom. Mais les termes du document n'ont pas cette simplicité.

Chaque ville de la Notice a, selon l'usage, sa milice, qui porte un nom correspondant généralement à celui de la cité; la Grannone occupée par le tribun ne porte aucun nom de cité et elle n'a point de milice. Pourquoi cette exception dans l'énumération donnée par la Notice? Je n'en trouve d'autre raison que celle-ci : la ville qui est dans la région des Saxons est celle où le tribun a établi son quartier général avec la cohorte de la première Armorique nouvelle, et il a près de lui, dans la même ville, la milice *grannonensium* qui obéit à un préfet : la Grannone du tribun est la même que celle du préfet.

J'aborde maintenant le second point, l'histoire des Saxons dans nos contrées, laquelle pourrait bien n'être qu'une légende encore assez jeune. J'ai déjà traité cette question ailleurs : ici, je serai bref.

Si l'on a voulu tirer de la présence des Saxons sur la Loire une conclusion en faveur de Grannone à Guérande, on a commis, il me semble, un singulier anachronisme.

Vus de loin, les objets paraissent plus rapprochés; de plus loin encore, ils se confondent. Et si nous ne cherchons pas à régler, par des dates, la place des faits dans le temps, il peut nous arriver, comme cela s'est vu quelquefois, de confondre les générations et de prendre les petits enfants pour les aïeux.

Les dates sont comme des fanaux qui éclairent les événements et permettent de les distinguer à de grandes distances.

Les Saxons ont fait une première apparition sur les côtes de la Gaule et de l'île de Bretagne à la fin du IIIe siècle, mais sans s'y arrêter. Ils ont reparu sur les côtes de la Gaule dans la seconde moitié du IVe siècle, et c'est à cette époque que nos historiens font remonter leur établissement sur les confins de la Bretagne et de la Normandie. Ce sont ces Saxons, alors colonisés, qui, en 451, répondirent à l'appel fait par d'Aetius aux peuples de la Gaule pour marcher contre Attila (1).

C'est par Grégoire de Tours que nous savons le plus de choses sur les Saxons de la Gaule. Les historiens sont d'accord pour reconnaître que la *Notice des Dignités* a été dressée au temps d'Honorius, entre la création de l'empire d'Orient, qui eut lieu en 395, et le soulèvement des Armoriques, qui remonte de l'an 407 à 410 (2). Or, l'évêque historien parle pour la première fois des Saxons, à propos d'un événement qui eut lieu vers l'an 463. A cette époque,

(1) Jornandès: *Histoire des Goths,* ch. XII. — Guizot: *Grégoire de Tours,* liv. V, ch. XXII, en note. — Henri Martin: *Histoire de France,* t. I, p. 260, 307, 370.

(2) De Caumont. *Cours d'antiquités,* t. II, p. 74.

dans le temps que Childéric, roi des Francs (1), portait la guerre sous Orléans, Odoacre s'avança jusqu'à Angers avec ses Saxons, et, l'année suivante, il reçut des otages d'Angers et d'autres villes.

Les écrivains modernes ont cru devoir ajouter à ce récit que les envahisseurs avaient remonté la Loire en barques pour aller à Angers. Eh bien, soit, quoiqu'on n'en sache absolument rien. Mais cet événement arriva vers 463; la Notice remonte à l'an 400 : dans le récit de Grégoire de Tours, les Saxons d'Odoacre ne sont donc pas, ne peuvent donc pas être les Saxons de la Notice, voilà qui est bien certain : il ne faut donc pas les invoquer pour chercher à fixer la situation de Grannone. Poursuivons.

Vers l'an 470, douze mille Bretons venus sur des vaisseaux par l'Océan et conduits par Riothime, leur roi, remontèrent la Loire pour aller au secours des Romains (2). Peu de temps après, Odoacre revint à Angers; mais Childéric, quoique arrivé le jour suivant, le prévint et s'empara de la ville.

Ce fut alors que les Saxons en vinrent aux mains, on ne sait en quel lieu, avec les Romains; qu'ils furent battus et prirent la fuite, poursuivis par les vainqueurs; et qu'enfin les Francs ravagèrent leurs îles, ou plutôt leur pays, et y tuèrent beaucoup d'habitants (3).

Après cet événement, Childéric conclut un traité avec Odoacre, et ils soumirent ensemble les Alamans qui avaient envahi une partie de l'Italie.

Je ne sais, car c'est un fait contesté et fort contestable,

(1) Sidoine Apollinaire en fait un maître de milice. (Lettre 33, p. 82, de la collection Nisard.)

(2) Jornandès, ch. XV.

(3) Grégoire de Tours, liv. II, chap. XIX. Traduction Guizot. Des manuscrits portent : *insulæ eorum* (leurs îles); d'autres, *in solo eorum* (leur pays).

si les Saxons d'Odoacre vinrent réellement sur la Basse-Loire où les Francs auraient envahi et détruit leurs campements. Henri Martin, après avoir cru à ce fait, a fini par en douter (1). Et on peut en douter, en effet, après avoir remarqué la facilité avec laquelle les hommes du Nord, Francs, Saxons et autres, franchissaient de grands espaces pour piller la Gaule aux abois. Les Francs étaient venus d'Orléans à d'Angers, dont la distance, à vol d'oiseau, a cinq lieues de moins que celle de Bayeux à Angers : on peut logiquement admettre que les Saxons venus à Angers n'étaient autres que les colons établis sur le littoral du Calvados. On est certain que là il y avait des Saxons; on ne peut pas affirmer avec certitude qu'il y en avait sur la Loire.

Quoi qu'il en soit, si des Saxons vinrent, des bouches de la Loire à Angers, vers 463, ce ne sont certainement pas ceux-là que mentionne la *Notice des Dignités*, puisqu'elle fut rédigée trois quarts de siècle avant cet événement.

On ne trouve pas de traces non plus de leur séjour dans nos contrées. Riothime, allié des Romains, remonta la Loire avec des centaines de barques entre les deux voyages que les Saxons firent à Angers, et il ne semble pas qu'il les ait rencontrés en un point quelconque du fleuve. Et puis, après ce dernier voyage, Odoacre s'en alla avec ses troupes faire la guerre chez les Alamans. Les Saxons ne restèrent donc pas dans notre pays.

Du témoignage d'un contemporain de ce chef entreprenant,

(1) S'agit-il de quelques îles de la Loire occupées par les Saxons ou bien des fameuses îles saxonnes des bouches de l'Elbe (*Histoire de France*, t. I, p. 399). Je répondrai volontiers : ni des unes ni des autres, mais du littoral de Bayeux. On sait que, jusqu'à Childéric, les Francs n'occupaient que le nord-est de la Gaule, et que Clovis fut le premier de leurs rois qui envahit l'Armorique, ce qu'il fit vers 491.

il résulte aussi que les Saxons ne séjournaient pas dans nos contrées. Dans une lettre de l'an 470 adressée à Nammatius, amiral d'Euric, roi des Goths, et chargé de poursuivre les esquifs des pirates du Nord qui parcouraient le rivage sinueux de l'Océan, Sidoine Apollinaire dit, en effet : « Avant de » mettre à la voile pour quitter le continent, les Saxons » étaient dans l'usage de mettre à mort le dixième de leurs » prisonniers (1). »

Si un siècle plus tard, et même davantage, sous l'épiscopat de saint Félix, des Saxons furent rencontrés parmi les bandes de fugitifs qui infestaient notre région, aussi bien la rive gauche que la rive droite de la Loire, il ne faut voir là que des vagabonds sans patrie, de misérables débris d'armées errant autour des villes, les enfants des Allains, des Goths et des Saxons.

Un géographe estimé, auteur d'une *Géographie de Grégoire de Tours,* qui a reçu l'approbation de M. Guizot, traducteur du vieil historien, Alfred Jacobs déclare que nous ne connaissons les Saxons de la Loire que par quelques vers de Fortunat, dont on a d'ailleurs beaucoup exagéré la portée (2). Après nous avoir montré saint Félix occupé, pour modifier le lit de la Loire ou de l'Erdre, à abaisser des montagnes et combler des vallées, ce poète hyperbolique a écrit ces quelques vers à la fin de son poème sur la *Résurrection du Sauveur*:

« Félix attire à la foi des hommes égarés par les erreurs » payennes... Il adoucit les cœurs agrestes par de tendres » paroles, et les épines, grâce à son zèle, se changent en » moissons. Le Saxon, peuple farouche, et qui vit à la

(1) Lettre 37e, p. 89 de la *Collection des auteurs latins,* publiée sous la direction de M. Nisard (Sidoine Apollinaire). Nammatius avait sous sa garde le rivage compris entre la Garonne et la Loire.

(2) *Géographie de Grégoire de Tours,* au mot *Saxons.*

» manière des fauves, cède à votre charme, ô Félix, et le
» loup rend la brebis (1). »

On a cru devoir se servir de ce passage pour affirmer qu'une colonie de Saxons habitait la Basse-Loire : ils occupaient la Brière ou le Croisic, disent les uns ; les îles situées dans le voisinage de Nantes, disent les autres. C'est faire trop de part à l'imagination, tout en reconnaissant qu'on n'est sûr de rien.

Lorsqu'il écrivit la vie de saint Félix, Dom Lobineau n'a vu que des restes d'armées disparues dans ces êtres qui vivaient à peu près comme des animaux sauvages ; et il s'est bien gardé, comme on l'a fait plus tard, d'en faire une colonie de Saxons et d'aller les placer au Croisic, à Montoir ou dans les îles de la Loire (2).

L'événement que nous connaissons par Fortunat avait lieu un siècle après le départ des Saxons d'Odoacre pour l'Allemagne, et près de deux siècles après la rédaction de la *Notice des Dignités*. Ici encore, il ne peut pas être question des Saxons de la Notice.

Le premier établissement Saxon dans la Gaule, dont l'histoire fasse mention (3), remonte au IVe siècle et il eut pour fondement le littoral du Calvados. Grégoire de Tours constate que cette colonie de Saxons existait au Ve siècle et au VIe, et qu'elle fournit plusieurs fois des milices aux rois Francs, même aux comtes Bretons (4) ; il n'a pas vu de Saxons sur nos rives.

En résumé, les deux raisons qu'on nous a données, pour

(1) Pièce 9e, liv. III, p. 95 de la *Collection*, comme ci-dessus (Fortunat). On trouve dans Sidoine Apollinaire une peinture pareille des conversions faites par Patiens, évêque de Lyon. (Lettre 92, p. 145.)

(2) Dom Lobineau, *Histoire des Saints de Bretagne, saint Félix*, p. 123.

(3) Henri Martin, *Histoire de France*, t. I, p. 370.

(4) *Histoire des Francs* : liv. II, ch. XVIII et XIX ; liv. V., ch. XXVII.

démontrer que Guérande occupe la place de Grannone, ne sont confirmées ni par les écrits ni par les faits qu'on invoque : par l'inscription de Grannone au premier rang de la *Notice des Dignités de l'Empire,* on ne peut pas conclure que Grannone fut à Guérande ; et il est absolument impossible de prouver qu'il y eut des Saxons sur le littoral de Guérande au temps où fut dressée la *Notice des Dignités de l'Empire.*

Je crois qu'Adrien de Valois est le premier qui ait songé à placer Grannone à Guérande, et il a eu de nombreux imitateurs. Il l'a fait, parce qu'il a mal lu la table de Peutinger : il a vu le nom de *Gravinum* écrit sur cette table auprès de celui de *Veneti,* et trouvant que Gravinum approche de Grannone, il a conclu que Grannone était à Guérande. Mais Gravinum est placé sur la rive droite de la Seine, et le copiste de la table s'est trompé en écrivant le mot Veneti à l'embouchure de ce fleuve. Le raisonnement de de Valois manque de fondement.

J'ai cherché à démontrer ailleurs, dans une notice sur Grannone, que l'emplacement de cette ville dut être dans le Calvados, aux environs de Bayeux, dans ces lieux où les Saxons furent rencontrés pendant trois siècles, du IVe au VIe, sans aucune interruption (1). Là ils avaient un territoire assez étendu pour y former un corps de nation ; ils devinrent assez puissants, soit pour guerroyer dans la Gaule pour leur propre compte, soit pour joindre leurs milices, tour à tour, aux forces des Romains, des Francs et des Bretons. On ne rencontre rien de pareil, *si on y rencontre quelque chose,* sur cette partie de notre littoral qui appartient à la contrée guérandaise.

(1) De la station Gallo-Romaine de Grannone. C'est l'opinion de Danville. (*Notice de l'ancienne Gaule,* p. 358.)

CHAPITRE II.

Des mouvements du sol.

Avant de passer à l'examen de la seconde ville disparue, il me paraît nécessaire de dire quelques mots sur le retrait ou l'envahissement de la mer, parce que ce sujet est encore diversement compris, et que ces expressions, retrait, envahissement, donnent encore lieu à des interprétations erronées.

Dans la recherche de la vérité il faut ne se servir que d'expressions exactes : d'une expression inexacte doit découler une conclusion fausse.

Ces expressions, *la mer s'est retirée, la mer a avancé,* doivent être prises pour des images. C'est ainsi que nous disons : *le soleil se lève, le soleil se couche,* pour exprimer une apparence, tout en sachant que le soleil ne se lève pas, qu'il ne se couche pas. Ces expressions ne sont vraies que lorsqu'elles s'appliquent aux mouvements des marées.

La mer nous apporte des dépôts de sable ; elle forme des alluvions d'argile ou de calcaire ; elle nourrit des coraux qui se superposent pour former des îles ou agrandir des continents ; mais elle ne se retire pas. Elle détruit et enlève des rivages dont elle prend la place : mais elle ne s'élève pas.

L'argile que les eaux de la Loire tiennent en suspension forme aussi des îles et des prairies : dirons-nous que la Loire se retire ? Le courant du fleuve ébrèche ses rives : dirons-nous que le fleuve s'élève ?

Le niveau de la mer est une surface en équilibre. Si un point quelconque de cette surface conserve une position invariable, tous les autres points resteront invariables ; les

eaux ne peuvent s'élever ni s'abaisser d'une manière permanente, dans une partie quelconque de leur surface, sans entraîner, dans les autres parties, des changements correspondants.

Or, il est reconnu que, depuis les temps historiques, et dans un grand nombre de lieux, les mers n'ont pas subi la moindre variation : « Donc, conclut Beudan, leur surface » générale n'est pas changée et la constance du niveau » devient le fait le plus positif que nous puissions avoir, » puisqu'il a subi l'épreuve de tous les âges (1). »

Les côtes du Chili, sur une étendue de plus de 200 lieues, ont subi des transformations remarquables pendant les tremblements de terre de 1822, 1835 et 1837. « Des rochers » jadis cachés sous l'eau se sont élevés de 2 à 3 mètres » au-dessus de son niveau avec les coquillages qui vivaient » à leur surface ; des rivières qui débouchaient sur ces » côtes, sont devenues guéables là où de petits bricks pou- » vaient autrefois naviguer ; en mer, des mouillages bien » connus ont diminué de profondeur dans la même propor- » tion, et divers points où l'on passait facilement opposent » aujourd'hui des hauts-fonds aux bâtiments qui tirent » beaucoup d'eau (2). » Et dans le même temps, les côtes de la Californie, du Pérou, de la Patagonie ne subissaient aucune variation. Si la mer s'était abaissée au Chili, comment expliquer son immobilité sur les côtes voisines ? Ces changements opérés de nos jours sont dus tout simplement à un soulèvement du sol au Chili : car si la mer s'y était abaissée, elle se serait aussi abaissée dans tous les lieux qu'elle baigne.

La science a constaté un grand nombre d'affaissements

(1) *Géologie*, p. 24, § 22.

(2) *Géologie de Beudan*, p. 22, § 20.

et de soulèvements du sol dans les temps historiques et de nos jours. La saine géologie se garde bien d'attribuer ces mouvements au retrait ou à l'envahissement de la mer.

Il nous sera donc permis d'affirmer ceci : lorsqu'*au-dessous* du niveau de la mer, nous rencontrons un sol qui porte la trace de l'habitation de l'homme ou des débris de végétaux croissant sur la terre, ce sol a subi un affaissement ; lorsqu'*au-dessus* de ce même niveau, nous trouvons un sol qui porte l'empreinte de végétaux ou d'animaux marins, ce sol a éprouvé un soulèvement.

IIe PARTIE.

LE PORT BRIVATES.

CHAPITRE III.

De l'emplacement de Portus Brivates.

Les Romains et les Venètes.

Nous avons parlé, en premier lieu, de la ville puissante qui couronnait le plateau de Guérande. Voici tout près de là, nous dit-on, au bas même du plateau, une ville considérable, plus puissante encore, dont le port s'étendait de Penbron à Beslon, sur une longueur de plus de deux lieues. M. Maître lui donne le nom de *Portus Brivates* (1).

Je ne connais, dans l'antiquité, qu'un seul géographe qui ait parlé du Port Brivates : c'est Ptolémée ; il en fixe la situation à un quart de degré au nord de l'embouchure de la Loire, et exactement sous la même longitude. Mais on invoque aussi le témoignage de Strabon, par la raison que celui-ci cite les bouches de la Loire comme étant un des quatre points de la Gaule où l'on s'embarquait pour l'île de Bretagne.

(1) Voir dans les *Annales de la Société Académique,* année 1889, la carte hydrographique, planche III, qui accompagne le texte de M. Maître.

Il a été dépensé beaucoup d'érudition en ce sujet, soit sur la constitution géologique du Trait du Croisic, soit sur les cataclysmes qui ont transformé notre littoral, soit sur les nombreux établissements gallo-romains de la contrée, pour chercher à prouver que le Trait n'a pas subi de changements depuis dix-huit siècles, qu'un port y existait à cette époque reculée, et que ce port était le *Portus Brivates*.

Sans m'attarder au milieu des nombreux détails dont les récits sont semés ; sans m'arrêter à prouver, je le ferai plus loin, que le moulin de Treveday, que les caves voûtées de Kerbouchard, loin d'être de l'époque gallo-romaine, n'ont pas quatre siècles d'existence ; sans me demander si les antiques vestiges trouvés à peine au-dessus des hautes mers, quelques-uns même au-dessous, ni si les couches de tourbe rencontrées à des niveaux que les grandes marées recouvrent de $2^m,00$ dans l'anse de l'Enclis, de $3^m,00$ dans la baie de La Turballe, de plus de $5^m,00$ au bas de la plage Valentin ; sans me demander, dis-je, si toutes ces choses ne sont pas des indices de l'affaissement du sol et la preuve qu'un changement important s'est opéré dans la situation hydrographique du Grand-Trait, tout cela important peu à la cause, j'aborderai tout de suite le cœur du sujet.

Ptolémée, dit-on, n'indiquant qu'un seul port sur nos côtes, entre la Loire et la Vilaine, il a naturellement signalé le plus fréquenté, celui qui contenait 220 vaisseaux au temps de César, celui qui, au dire de Strabon, était situé à l'embouchure de la Loire et servait de port d'embarquement pour la Grande Bretagne (1) ; enfin celui aux abords duquel il a été rencontré tant d'établissements industriels : c'est-à-dire, le bassin du Croisic.

(1) *Annales de la Société Académique*, année 1889, pages 324, 325. *Portus Brivates*, par M. Maître.

Pour répondre à cet exposé, où je vois qu'on admet comme étant acquises aux débats, des choses qui ne sont pas encore prouvées et ne peuvent pas l'être, je commencerai par éliminer Strabon : « Il y a quatre points sur le continent, » dit ce géographe, d'où s'effectue habituellement la traver- » sée dans l'île de Bretagne, ce sont les bouches du Rhin, » de la Seine, de la Loire et de la Garonne (1). »

On croit qu'il faut étendre au littoral le sens de ces mots, *les bouches du fleuve,* jusqu'aux lieux où l'action des eaux de la Loire se fait sentir. Je pense, en effet, que, dans le cas présent, on peut donner une certaine extension à l'expression de Strabon, mais dans le sens contraire, en ayant en vue, non le littoral, mais l'amont du fleuve *jusqu'aux lieux où l'action du* FLOT *se fait sentir.*

Le Croisic est sur l'Océan, loin des bouches de la Loire ; si l'on trouve quelque raison pour aller chercher jusque-là le port d'embarquement pour l'île de Bretagne, on en trouverait de bien meilleures encore pour le chercher vers les lieux de l'amont où portent les marées du fleuve.

Si nous lisons attentivement les divers passages où Strabon parle du commerce de la Gaule avec l'île de Bretagne, nous pourrons remarquer que les marchandises expédiées du midi de la Gaule descendaient généralement nos grands fleuves de l'Océan et de la Manche : de Narbonne, elles se servaient de la Garonne ; des bords du Rhône, elles empruntaient la Loire ou la Seine. Dans le sens contraire, les anciens préféraient la voie de terre. « On fait aussi passer, dit Diodore de » Sicile (2), beaucoup d'étain de l'île de Bretagne dans la

(1) *Géographie de Strabon,* liv. IV, ch. V, § 2.

(2) Liv. V, § 28. M. Maître (p. 285) fait dire à Diodore que le peuple venète expédiait les cargaisons de la Grande-Bretagne à Narbonne en 30 jours, et il renvoie pour cela au liv. IV, § 22, de l'historien où il n'est question que des travaux d'Hercule.

» Gaule située en face ; les marchands le chargent sur des
» chevaux et le transportent à travers la Celtique jusqu'à
» Marseille et à Narbonne. »

On se servait donc, dans une certaine mesure, de la voie des fleuves pour transporter les produits destinés à l'île de Bretagne. Mais comment prouver que les barques de la Haute-Loire, qui n'étaient pas faites pour les tempêtes de l'Océan et trouvaient des abris sans danger vers l'amont de l'embouchure, comment prouver que ces barques faites pour des eaux tranquilles, allaient porter leurs marchandises jusqu'au Croisic, afin qu'on pût les y embarquer pour l'île de Bretagne ? L'emporium de la Gironde n'était pas sur le littoral : il était à Bordeaux ; avant Strabon, celui de la Loire était à Corbilon, dont on cherche en vain la trace, mais il était sur la Loire : tout ne nous dit-il pas qu'au temps de Strabon, il devait être encore sur le fleuve, dans un lieu que les barques pouvaient atteindre sans danger, plutôt que sur l'Océan, à six ou sept lieues du fleuve, et dans un lieu inaccessible aux barques construites pour naviguer à l'abri des rives ?

D'ailleurs, Strabon fixe lui-même le sens qu'il attache à ces mots : *les bouches d'un fleuve,* quand il dit : « Bordeaux,
» ville située au fond d'un estuaire que forment les bouches
» de la Garonne (1). »

Le passage invoqué ne prouve donc rien en faveur du Trait du Croisic ; il ne donne aucun appui au texte de Ptolémée (2).

(1) Liv. IV, ch. II, § 1er.

(2) On trouve dans les copies de la *Géographie de Strabon,* comme dans toutes les copies des anciens auteurs, des omissions ou des transpositions qui dénaturent souvent le sens de la phrase. En voici un exemple :

« Le Liger, dit Strabon, est tributaire de l'Océan, et comme le trajet qui
» sépare la côte de Bretagne de l'embouchure des fleuves de la Gaule n'est

Mais dans cette question du Port Brivates, on a singulièrement agrandi le cadre du sujet : on nous a entretenu de la flotte de Brutus, des ports du littoral compris entre le Croisic et la baie de Quiberon, des limites des Venètes en un point de leur frontière du midi, enfin des lieux où César eut raison de ce peuple et de ses alliés. Je vais aborder ce sujet qui, depuis plus de vingt ans, a fait naître tant de dissertations de nos archéologues.

Les navires gaulois qui concouraient à la défense de ces lieux et qui luttèrent au nombre d'environ 220 contre la flotte de Brutus, provenaient en partie des ports divers de la Vénétie ; l'autre partie appartenait aux alliés du littoral de la Manche qui étaient entrés dans la conjuration. Voici ce qu'en dit César : « Cette bataille mit fin à la guerre avec » les Venètes et avec tous les peuples de la côte. En effet : ... » tous leurs vaisseaux avaient été réunis sur ce seul point : » après les avoir perdus, les ennemis n'avaient plus ni » retraites, ni moyens de défendre leurs villes (1). »

M. Maître pense que le Trait du Croisic, « ce Morbihan en miniature, » était le seul port qui pût contenir les 220 navires réunis par les Venètes et leurs alliés; *il n'y avait pas de*

» que de 320 stades, en partant le soir avec le reflux, on peut aborder le » lendemain dans cette île vers la 8e heure (2 heures après midi). Liv. IV, » ch. III. »

Il est bien évident qu'il se s'agit pas ici des fleuves de la Gaule puisqu'ils sont à des distances très différentes de l'île de Bretagne ; d'ailleurs les 320 stades qui représentent environ 50 kilomètres, ne sont applicables à aucun d'eux. Cependant si nous nous reportons à quelques pages plus loin, nous saurons ce que Strabon a voulu dire. En effet : « César, continue-t-il, » s'embarqua de nuit à Itium, et le lendemain, vers la 4e heure (10 heures » du matin), il aborda dans l'île, ayant franchi la distance de 320 stades » que mesure le détroit (liv. III, ch. I). »

(1) *Commentaires :* liv. III, ch. XVI.

refuge digne de ce nom, dit-il, *sur la côte de Saint-Nazaire à Port-Navalo ;* et, pour le prouver, il cite Mesquer et Penerf, puis Port-Navalo, c'est-à-dire un point à l'entrée du Morbihan, et Locmariaker, une anse dans la rivière d'Auray (1).

Mais, et je laisse de côté la Vilaine qui a toujours de bons mouillages et qui, encore au siècle dernier, pouvait abriter les grands vaisseaux de l'Etat, mais on oublie cette mer intérieure cinq fois plus vaste que notre Grand-Trait, c'est-à-dire le Morbihan qui avait, il y a deux siècles, treize brasses d'eau à son entrée (plus de 21 mètres), et jusqu'à onze brasses dans son intérieur; on oublie, en citant Locmariaker, d'y ajouter la rivière d'Auray qui est fort large et dont les profondeurs atteignent encore de dix à vingt-deux mètres. Et si nous allons plus loin, pour entrer dans le système des auteurs qui croient que la grande lutte des Venètes eut lieu au nord de la presqu'île de Quiberon, nous trouverons le vaste estuaire du Blavet où évoluent encore à l'aise les flottes de l'Etat; plus loin encore, toujours en restant chez les Venètes, il y a des abris qui n'ont rien à envier au Trait du Croisic. Le Croisic n'a même rien de comparable à ces abris. Il ne faut donc pas exagérer son importance et ne rien voir qui vaille en dehors de lui.

Il est plusieurs fois question, dans les Commentaires, des ports des Venètes. Il y est dit, au chapitre VIII : « Les Venètes » sont maîtres du petit nombre de ports disséminés sur cette » mer immense et orageuse. » Et plus loin, au chapitre IX : « Les Venètes savaient que la navigation était difficile, à » cause de l'ignorance des parages et de la rareté des » ports... Les Romains ne connaissaient ni les sondes, ni » les ports, ni les îles de cette côte où ils allaient faire la

(1) *Annales de la Société Académique,* p. 306.

» guerre. » Enfin, plus loin encore, au chapitre XII : « Nos » navires étaient retenus par des tempêtes, et il était très » difficile de naviguer sur cette mer vaste et ouverte ayant » de grandes marées et dont les ports étaient rares et » presque nuls. »

Je vois, par les deux premiers passages, que les Romains ne connaissaient pas les ports où ils allaient faire la guerre, et que César croyait que ces ports étaient peu nombreux. Mais je ne confonds pas précisément le passage du chapitre XII avec les deux autres : et par cette côte dont les ports sont rares et presque nuls, c'est-à-dire sans importance, je comprends qu'il s'agit de la côte devant laquelle doit passer la flotte romaine pilotée par les Pictons, et qui trouve la navigation fort difficile. S'il n'en était pas ainsi, comment, après avoir déclaré que la marine des Venètes est très puissante et qu'il ne connaît pas les ports de la Vénétie, comment César viendrait-il dire que ces ports sont presque nuls ? Quelle autre explication que la mienne faut-il donner à ce dernier passage des Commentaires ?

Il est bien certain qu'au temps de la conquête romaine, il y avait, comme aujourd'hui, d'excellents ports sur le littoral des Venètes ; c'est sur la côte sannite qu'ils étaient, comme aujourd'hui, de peu d'importance.

César était en Italie lorsqu'il apprit le soulèvement des Venètes contre l'autorité romaine. Il ordonna qu'en l'attendant on construisit des navires de guerre sur la Loire, lesquels devaient se réunir aux vaisseaux des Pictons, des Santons et des autres régions qui étaient en paix avec les Romains.

A ce sujet, je lis dans M. Maître : « *Quand les trirèmes* » *commandées chez les Andes et les Pictons,* dit César, » *furent terminées, la flotte reçut l'ordre de se concen-*

» *trer.* » « Le point de rassemblement était, sans nul » doute, à l'embouchure de la Loire, en face de Noirmou- » tiers ; un amiral de nos jours n'agirait pas autrement. »

Après ce bref exposé, les lignes suivantes viennent immédiatement, comme si rien ne s'était passé dans l'intervalle :

« *Dès que la jonction fut opérée,* dit César, *la flotte* » *des Venètes sortit du port.* » « Quel peut être ce port, » si ce n'est celui du Trait du Croisic où les bateaux plats » des Venètes pouvaient mouiller en grand nombre, en » attendant la flotte romaine, et sortir rapidement par les » deux embouchures du Pouliguen et de Penbron (1). »

Eh bien, en effet, malgré les hauts-fonds de granit qui, à marée basse, empêchent de naviguer dans ces deux embouchures, malgré l'affaissement qu'a subi le Grand-Trait, et dont plus loin nous comptons donner la preuve, si la flotte des Venètes sortit du port, pour commencer l'attaque, dès que la jonction des flottes ennemies fut opérée vers l'embouchure de la Loire, c'est que le port des Venètes n'était pas loin de là. Et je comprends la conclusion qu'on en tire, à savoir que ce port était vers le Croisic. Mais ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées.

Pour le prouver, je n'ai qu'à citer César. Je le copie donc, en me croyant obligé d'allonger un peu mes citations pour donner plus de sûreté à mes conclusions. D'ailleurs, en me servant de passages incomplets ou en cousant ensemble des phrases isolées, je pourrais m'exposer à ne pas rendre convenablement, à ne pas rendre du tout la pensée de l'auteur.

Avant de partir pour l'Italie, « César avait mis ses légions » en quartier d'hiver chez les peuples de Chartres, de Tours » et d'Angers (2). » A son retour en Gaule, c'est là qu'il les

(1) *Annales de la Société Académique,* p. 305, 306.

(2) *Commentaires,* liv. II, ch. XXXV.

retrouva et il prit immédiatement ses dispositions pour commencer la guerre : « César fait partir Crassus pour l'Aqui-
» taine, disent les Commentaires, avec douze cohortes
» légionnaires et une nombreuse cavalerie, afin que les
» Gaulois ne tirent pas de secours de ces contrées et que ces
» nations si puissantes ne se liguent point entre elles. Il
» détache le lieutenant Sabinus avec trois légions chez les
» Unelles, les Curiosolites et les Lexoviens, pour occuper
» leurs forces. Il donne au jeune Brutus le commandement
» de la flotte et des vaisseaux gaulois rassemblés chez les
» Pictons, les Santons et dans les autres contrées soumises,
» et lui ordonne de partir pour la Vénétie *dès qu'il le*
» *pourrait.* Il s'y rend lui-même avec ses troupes de terre
» (1). »

En dehors du corps d'armée qui se rend en Vénétie avec César, trois lieutenants sont donc chargés d'une mission qui les sépare du commandant en chef : Brutus aussi bien que Crassus et Sabinus. La flotte de Brutus, composée d'éléments fort divers, était loin des lieux où campaient les légions ; César et Brutus durent donc se séparer dès le début de l'entrée en campagne.

Cependant il faut qu'il y ait dans la manière de voir des hommes des divergences bien extraordinaires. César dit à Brutus : Je te donne le commandement de la flotte romaine et des vaisseaux de l'Océan, nos alliés, et je t'ordonne de partir pour la Vénétie *aussitôt que tu le pourras ;* moi je m'y rends sans retard avec mon infanterie. Eh bien, les auteurs du nouveau système croient devoir faire partir ensemble la flotte et l'infanterie : d'après eux, l'infanterie et la flotte descendent la Loire, l'une sur la rive, l'autre sur le fleuve, de manière à pouvoir se secourir mutuellement ; mais

(1) *Idem,* liv. III, ch. XI.

ces auteurs ne sont point d'accord: les uns placent l'armée de terre sur la rive droite; les autres sur la rive gauche ; et ceux-ci se servent des vaisseaux de Brutus pour faire passer César et sa fortune de Mindin à Saint-Nazaire. M. Maître, qui voit les Nannètes entre les Angevins et Saint-Nazaire (1), croit que César a dû venir d'Angers à Méan en suivant le bord de la Loire, afin de protéger sa flotte et d'être ravitaillé par elle (2).

Je ne sais si l'on a songé que les Nannètes, dont on fait traverser tout le territoire par les légions, pouvaient bien être les alliés des Venètes; mais si une opération de cette importance avait été accomplie, une phrase concise des Commentaires, je n'en saurais douter, n'eût pas manqué de nous l'apprendre.

Cependant César est arrivé en Vénétie. L'attaque est commencée. L'habile capitaine trouve des obstacles inattendus. Il est surpris par les moyens qu'emploie la défense.

« Ainsi le flux et le reflux, dit-il, nous empêchaient égale-
» ment d'assiéger les places des Venètes, et si quelquefois
» la mer, vaincue par d'immenses travaux, était repoussée
» par nos digues, quand nos terrasses atteignaient à peu
» près la hauteur des remparts, les ennemis, désespérant de
» leur salut, faisaient avancer un grand nombre de leurs
» vaisseaux, ce qui leur était extrêmement facile, y embar-
» quaient toutes leurs richesses et se retiraient dans les
» places voisines, où ils recommençaient à se défendre avec
» les mêmes avantages de position. *C'est ce qu'ils firent*
» *pendant une grande partie de l'été,* d'autant plus aisé-
» ment que nos navires étaient retenus par des tempêtes et
» qu'il était très difficile de naviguer sur cette mer *vaste et*

(1) *Annales de la Société Académique,* p. 337, 338.
(2) — — note de la page 311.

» *ouverte* ayant de grandes marées et dont les ports étaient
» rares et presque nuls (*raris ac prope nullis portubus*)
» (1). »

« Plusieurs places avaient été enlevées, continue l'histo-
» rien, mais César, voyant que tant de travaux étaient
» inutiles et qu'en prenant des villes il ne pouvait ni empê-
» cher l'ennemi de fuir, ni lui faire du mal, résolut d'attendre
» la flotte. Dès qu'elle fut arrivée, après avoir été aperçue
» d'abord par les ennemis (*ac primum ab hostibus visa*
» *est*), environ 220 vaisseaux parfaitement équipés sortirent
» du port et se rangèrent devant elle (2). »

De cette nouvelle citation, je retiens ceci : César avait commencé l'attaque des Venètes en attendant sa flotte; celle-ci fut retenue par des tempêtes; elle dut naviguer en haute mer, sur une mer ouverte, devant une côte dont les ports étaient rares, sans importance; César l'attendit une partie de l'été en faisant d'immenses travaux qui n'ont rien d'applicable au Trait du Croisic, en livrant des combats qui n'étaient pas sans difficultés; enfin la flotte de Brutus fut aperçue par les Venètes avant de l'être par les Romains.

Je tire ici tout naturellement une conclusion différente de celle que je combats : le théâtre de la lutte avait une grande étendue, les vaisseaux de Brutus en étaient fort éloignés et le port d'où sortirent les vaisseaux venètes n'était point dans le voisinage de l'embouchure de la Loire.

Admettons cependant un instant, pour voir où cela peut nous conduire, admettons qu'il s'agisse du Trait du Croisic, favorisé d'une double sortie du côté du Pouliguen et du côté de Penbron : dans ce cas, la côte qui a des ports quoique rares et presque nuls, mais enfin qui a des ports; cette côte

(1) *Commentaires*, liv. III. ch. XII.
(2) — liv. III, ch. XIV.

devant laquelle navigue péniblement la flotte de Brutus, et qu'elle met si longtemps à dépasser, c'est donc tout simplement la belle falaise dénuée du moindre abri qui s'étend de Saint-Nazaire à Chemoulin? La mer ouverte et vaste où les vaisseaux de Brutus maudissent les éléments *pendant une partie de l'été,* c'est donc la baie où débouche la Loire et qui se trouve comprise dans le quadrilatère ayant pour sommets Saint-Nazaire, Mindin, La Plaine et Chemoulin?

Mais ce n'est pas là ce que dit César. Il donne une autre idée, une idée autrement grande des fatigues de sa flotte, des tempêtes qui la retinrent, du temps considérable qu'elle perdit avant de pouvoir arriver jusqu'à lui. Il y avait quelques ports de peu d'importance sur le littoral devant lequel elle passait, tandis qu'il n'y en a point entre Saint-Nazaire et Le Pouliguen ; le but qu'elle avait la mission d'atteindre était loin d'elle et non pas à sa portée.

Eh bien, même avec tout cela, il y a dans le récit de César une toute petite phrase d'une ligne qui suffirait, à elle seule, pour faire crouler tout le système plein de hardiesses et d'invraisemblances qui m'est opposé; c'est celle-ci : « La » flotte de Brutus fut aperçue d'abord par les Venètes. »

Depuis le moment où César partant directement pour la Vénétie avec ses troupes de terre, donna l'ordre à Brutus de le rejoindre à la tête de la flotte, *le plus tôt possible,* le capitaine et le lieutenant sont absolument séparés ; cela résulte clairement de la lettre et de l'esprit des Commentaires. Si nous admettons cependant cette situation invraisemblable que César soit devant le Grand-Trait à la poursuite des Venètes ; que ceux-ci, grâce à leurs nombreux vaisseaux, se dérobent à chaque instant, abandonnant la ville où ils sont menacés pour aller se réfugier dans la ville voisine où ils trouvent le même moyen de se défendre, c'est-à-dire fuyant le petit rocher de Saillé pour la petite anse de Congors,

le petit hameau de Pradel pour son petit voisin l'Enclis, et cela, pendant toute la belle saison, à portée du trait des légions qui couvrent la plaine ; si nous admettons cet infime théâtre, un pays plat sans étendue, sans moyens de défense, pour une lutte si grande, si compliquée, si difficile, il faudra bien admettre aussi que le conquérant est le maître du plateau qui s'étend jusqu'à Saint-Nazaire ; il avait, dans ce cas supposé, un trop grand intérêt à se maintenir en rapport avec ses vaisseaux, qui sont près de lui, pour négliger de le faire.

La plupart des partisans de ce système, croyant, sans sujet, que la Vénétie s'étendait jusqu'à la Loire, font d'ailleurs accompagner César par Brutus jusqu'au bas du fleuve. Quant à M. Maître, il reconnaît que les Samnites s'étendaient de la Loire jusqu'à Saillé (1), pourquoi Saillé ; et il pense que Brutus n'a dû se séparer de son chef qu'à Méan.

Dans ces cas divers, César arrive donc par Saint-Nazaire devant les marais salants. Entre l'embouchure de la Loire et ces marais, le conquérant est donc sur le territoire des Samnites qui ne sont pas ses ennemis et ne peuvent être que ses alliés ; il est donc en communication avec sa flotte, non pas d'après les Commentaires, mais ainsi que cela résulte des récits que je combats.

C'est donc sous les yeux de César que la flotte romaine se réunit aux flottes alliées des Pictons, des Santons et autres peuples amis des Romains ; c'est encore sous ses yeux que les flottes réunies luttent, luttent longtemps, contre les tempêtes dans l'estuaire de l'embouchure de la Loire. De la pointe de l'Eve, du tumulus de Saint-Marc, des hauteurs de Chemoulin, César est témoin de la situation malheureuse de Brutus qui, *pendant une grande partie de la belle saison,* ne

(1) *Annales de la Société Académique,* p. 338.

trouve pas un seul jour pour se rendre de Saint-Nazaire au Pouliguen. Eh bien, le jour fortuné où Brutus, toujours sous le regard de César, est enfin favorisé de la brise pour faire voile ou force de rames vers le Grand-Trait, est-ce que l'armée romaine a fermé les yeux tout exprès pour laisser le soin aux Venètes d'apercevoir, les premiers, les flottes de leurs adversaires ?

Est-ce qu'il y a une ombre de vraisemblance dans cette proximité de la flotte de Brutus et de l'infanterie de César, si les Venètes sont les premiers à signaler l'apparition de leurs ennemis?

Non. Il faut donc admettre encore que les Venètes étaient bien loin de là, bien au delà de la côte du Croisic et de Piriac.

Dans ce sujet, je n'ai point de système préconçu ; j'interroge surtout les anciens ; j'étudie, je compare et je conclus. Le système qui m'est opposé n'est point né de la lecture de nos vieux historiens ; il a pris son essor de nos jours.

Le premier en date de ces historiens, Alain Bouchart (1) écrivit ses *Grandes Chroniques* de Bretagne, au temps où la duchesse Anne était reine de France ; il avait puisé dans les anciennes histoires, dans les vieilles chroniques, dans les vieux livres et les vieux registres ; il avait peu de critique, mais au contraire une certaine confiance dans la légende : il était de son temps. Les Commentaires de César lui ont servi de guide pour la guerre des Venètes. Je vais le copier en rajeunissant son vieux style.

Après avoir parlé, comme dans le livre latin, des précautions que prend César lorsqu'il envoie trois de ses lieutenants

(1) Pierre Le Baud, son contemporain, ne fut imprimé que longtemps après Bouchart.

pour surveiller les Gaulois dont il pouvait craindre un retour offensif, Alain Bouchart continue ainsi :

« De tous les navires que César avait fait faire en Provence » et en Loire, il fit Decius Brutus, conducteur, et le chargea » que, sitôt qu'il pourrait, il menât les navires à Vennes. » On voit que Bouchart n'oublie pas le mot de César, *sitôt* » *qu'il pourrait*. César conserva, pour sa part, tous ses » gens à pied. Quand César fut venu au pays de Vennes, il » fit faire tout de suite les engins pour prendre les châteaux. » Il est bien vrai que César prenait des châteaux, mais il ne » pouvait retenir les habitants qui s'enfuyaient tous par » navires.

» Quand il vit qu'il se travaillait en vain, parce qu'il ne » pouvait prendre ni retenir ses ennemis qui tous fuyaient » par eau, de forteresse en forteresse, il ordonna qu'ils » fussent en souffrance par trève, en attendant que Decius » Brutus vînt avec toutes ses nefs, lesquelles il amenait par » grande difficulté, pour ce qu'ils trouvaient petit de port et » d'eau pour nager ; car ses nefs étaient faites de telle sorte » qu'en nageant on les conduisait.

» Decius Brutus vint avec tous ses navires droit à » Vennes (1). » Ainsi parle Alain Bouchart, qui connaissait bien Le Croisic et qui s'est bien gardé d'y placer les forces des Venètes.

Dom Lobineau est plus réservé ; il renvoie à César, et se borne à écrire ces trois lignes : « Les Armoricains soulevés » par ceux de Vannes, se révoltèrent aussi-tost, et César » punit leur rebellion avec le bonheur qui lui estoit » ordinaire (2). »

Dom Morice se borne à traduire tout simplement les

(1) Les *Grandes Chroniques de Bretaigne*, liv. I, feuillet 12.

(2) *Histoire de Bretagne*, p. 2.

Commentaires ; mais son sentiment n'est pas douteux : « Enfin, dit-il, César donna le commandement de son armée » navale à Brutus. Ayant ainsi pourvu à tout, il prit la » route de Vannes avec les troupes de terre. On conçoit » parfaitement que les Venètes étant maîtres du Morbihan, » pouvaient passer sans aucun risque d'une place à l'autre » et se secourir mutuellement (1). »

Le nouveau système n'est point d'accord avec nos vieux historiens bretons (2). Est-ce donc sans motif que ces vieux historiens ont tous placé le lieu du combat au nord de la Vilaine ? Non. Ils connaissaient les raisons que nous avons données, et au-dessus de ces raisons, il y a celle-ci qu'ils connaissaient bien aussi : les Venètes n'eussent pas été chez eux au Croisic, ni à Guérande, ni sur toute cette partie du littoral qui s'étend de la Loire à la Vilaine. Et cela suffirait seul pour permettre de conclure que la lutte eut lieu au nord de la Vilaine, chez les Venètes, où César porta la guerre, et non pas chez les Samnites ou Namnètes leurs voisins.

Je vais aborder cette seconde partie.

La Vilaine est la limite méridionale de la Vénétie.

L'Empire romain avait établi en Gaule, dès l'origine, de grandes divisions, sous le nom de provinces, en les composant d'un certain nombre de peuples conquis par la République. Chaque province avait une charte fixant la condition

(1) *Histoire de Bretagne,* p. 3.

(2) J'ai là deux contemporains sous les yeux, Daru et Richer. Daru cite, sans se prononcer, l'opinion de ceux qui placent le lieu du combat entre les presqu'îles de Riez et de Quiberon. Richer fait relâcher à Belle-Ile les vaisseaux de Brutus ; il s'ensuit que, pour lui, ils allaient plus loin encore.

des peuples ou des villes qui en dépendaient, ainsi que la limite de leurs territoires respectifs (1).

Ces grandes divisions furent d'ailleurs remaniées et augmentées plusieurs fois, sans qu'il fut touché aux limites des peuples dont elles étaient formées; c'est ainsi que sous Auguste, la rive droite de la Basse-Loire fut classée dans la Gaule lyonnaise; que, sous Dioclétien, la Lyonnaise fut divisée en deux parties et que cette même rive fut rattachée à la seconde; et qu'enfin, d'après la Notice des Provinces et des Cités de la Gaule, dressée vraisemblablement sous Honorius, qui régna de 395 à 425, la partie de notre département située sur la rive droite du fleuve était dans la IIIe Lyonnaise, avec Tours pour métropole, et celle de la rive gauche dans la seconde Aquitaine.

C'est à cette dernière époque que les villes prirent le nom des peuples dont elles étaient la capitale ou le centre important, et que le nom de Civitas Namnetum apparaît pour la première fois dans la Notice des Provinces (2). Cependant, on ne peut pas conclure grand'chose de cette apparition; car la Notice peut fort bien appliquer le mot *Civitas* au territoire des Namnètes, non à la ville, et elle n'indique pas autrement la situation des peuples qu'en les plaçant dans la IIIe Lyonnaise.

Les évêchés de Nantes et de Rennes ayant été institués du temps de la domination romaine, et les églises anciennes ayant adopté pour la démarcation de leur territoire, les divisions du Gouvernement civil (3), on doit retrouver, dans les premières limites de ces antiques diocèses, les limites des

(1) *Manuel des Institutions romaines,* par Bouché-Leclerq, par 196.

(2) Le nom de Portu-Namnetu (Portus Namnetum) apparaît également dans la carte dite de Peutinger ou Table théodosienne. J'en parlerai plus loin.

(3) Daru. *Histoire de Bretagne,* t. I, p. 123.

peuples telles qu'elles existaient au moment de la conquête romaine. Je vais essayer, en procédant par ordre, de déterminer ces limites pour l'ancien diocèse de Nantes, parce qu'elles doivent correspondre à celles qui séparaient les Venètes des Samnites ou Nannètes.

César est le premier écrivain qui parle des Nannètes, et voici à quelle occasion : « Les Venètes font entrer dans leur » alliance les Osismiens, les Lexoviens, les *Nannètes,* les » Ambiliates, les Morins, les Diablintes, les Menapiens ; ils » mandent des secours de la Bretagne qui est située vis-à- » vis ces contrées (1). »

Je ne voudrais pas abuser, comme on l'a fait souvent, de l'ordre suivi dans les énumérations des peuples, pour en tirer des conséquences en faveur de mon sujet. Je ne puis cependant m'empêcher de faire remarquer que les Osismiens, voisins immédiats des Venètes, au nord et à l'est, sont placés par César au premier rang ; qu'en faisant abstraction des Nannètes et des Diablintes, les autres peuples sont placés à la suite, dans un ordre absolument régulier, conforme à leur situation, en allant vers le Rhin, et qu'ils sont tous situés vis-à-vis de l'île de Bretagne, ainsi que l'a dit César ; qu'enfin, les Nannètes viennent après les Lexoviens qui étaient sur le littoral du Calvados.

Il n'y a là que des peuples qui bordent la Manche, selon les Commentaires. On peut cependant produire une objection de la présence des Nannètes parmi les conjurés ; mais nous allons voir que Pline n'est pas opposé à cette situation et que Ptolémée en est très rapproché.

Après César, voici Pline, qui dit tout simplement ceci : « Les Nannètes sont en dehors de la péninsule qui s'avance » dans l'Océan jusqu'aux limites Osismiennes. » Il évalue le

(1) *Commentaires,* liv. III, chap. IX.

circuit de la péninsule à 625 mille pas ou 921 kilomètres [1], et sa largeur à 125 mille pas ou 185 kilomètres : ce qui est à peu de chose près la mesure de la péninsule armoricaine formant le triangle qui a pour sommet le cap Saint-Mathieu, la Basse-Loire et le fond de la baie Saint-Michel. De cette vague indication de Pline, on ne peut tirer d'autre conclusion que celle-ci : les Nannètes étaient à l'est d'une ligne tirée de la Basse-Loire à Avranches. Il s'ensuit que le champ des recherches est très vaste.

Voici enfin Ptolémée qui place les Namnètes, avec leur capitale Condevincum, précisément à l'est de cette ligne, entre les Cénomans et les Abrincates (entre Le Mans et Avranches). Ici, l'indication est très précise, si elle n'est pas très exacte, et ces Namnètes y sont loin, fort loin de la Basse-Loire.

De ces trois citations, nous ne pouvons tirer aucun secours. Et même elles ne sont pas sans jeter quelque obscurité sur cette partie de la géographie ancienne de nos contrées.

Les Nannètes, qu'aucun vieil auteur ne place précisément près de la Loire, font partie de la ligue formée contre César, et celui-ci les range parmi les peuples qui bordent la Manche. S'ils avaient été entre les Andes et les Venètes, c'est-à-dire entre ses légions et les ennemis qu'il allait combattre, c'est chez eux que César eût commencé la guerre. Il n'en fait rien. On a vu quelles précautions il a prises pour contenir les peuples dont il pouvait craindre un retour offensif : si les Nannètes avaient été sur son chemin, il aurait commencé par les réduire à l'impuissance; s'ils avaient été sur l'une de ses ailes, il les aurait fait maintenir par un lieutenant.

César n'en dit rien. Il se rend chez les Venètes avec son

[1] Le pas romain était de 1m,48 d'après Noël, dans son dictionnaire.

infanterie pour y commencer la guerre, tandis qu'avec les vaisseaux, sans doute en petit nombre, qui viennent d'être construits sur la Loire, Brutus descend le fleuve pour aller à la rencontre de ses alliés.

Je suis naturellement amené à penser que les Nannètes étaient alors loin de la Loire, comme le témoignent César et Ptolémée, et comme cela peut ressortir de Pline, et qu'ils auraient bien pu prendre possession du *Vicus portus* des Samnites, à une époque de bouleversement, ainsi que l'a pensé Dom Lobineau (1). Sinon, c'est une faute des Commentaires, peut-être une interpolation, de nommer les Nannètes en les plaçant parmi les conjurés de la Manche.

Quoi qu'il en soit, le secours que nous cherchons va nous venir des vieux auteurs qui ont parlé des Samnites.

Strabon est le premier en date : il en parle d'après Polybe, qui naquit deux siècles avant l'ère chrétienne, et d'après Posidonius, qui vécut entre Polybe et César.

Selon Polybe, la Loire se déchargeait dans l'Océan, entre les Pictons et les Namnites; et Strabon nous apprend qu'il y avait sur le littoral, les Santons, riverains de la Garonne, et les Pictons, riverains de la Loire (2). Les Namnites étaient donc à l'embouchure du fleuve, sur la rive droite.

Selon Posidonius, il existait une petite île dans l'Océan, vers le haut de l'embouchure de la Loire, et elle était habitée par les femmes des Samnites (3). Les maris étaient évidemment à portée de l'île où se réunissaient leurs femmes : les Samnites bordaient donc l'Océan.

Dans la première citation, le texte grec de Strabon, livre IV, chapitre II, dit *Namniton ;* dans la seconde citation, même

(1) *Histoire de Bretagne,* p. 2.

(2) Strabon, *Géographie,* liv. IV, ch. II, § 1 et 2.

(3) — — liv. IV, ch. IV, § 6.

livre, chapitre IV, il y a *Samniton ;* mais il s'agit bien du même peuple, comme nous allons le voir tout à l'heure. Les auteurs, qui traduisent ces deux noms par Nannètes, ne donnent pas le texte que nous possédons de Strabon, mais bien un texte modifié.

Ptolémée va agrandir notre cadre et en déterminer les limites. Il dit en effet :

« § 6. — La côte occidentale, sous les Osismiens, est » occupée par les Venètes, dont la ville est Dariorigum, » située par 17°,20' de longitude et de 49°,15' de latitude. » Et au-dessous sont les Samnites qui s'étendent jusqu'au » fleuve de Loire.

» § 7. — Dans l'intérieur des terres, à l'orient des Venètes, » sont les Diablintes... »

» § 8. — ... Puis à l'orient des Samnites sont les » Andes (1). »

Enfin Marcien d'Heraclée va confirmer l'existence des Samnites, en ces mêmes lieux, au IVe siècle. Il décrit le littoral de l'Atlantique, du Midi au Septentrion ; arrivé près de nous, il dit : « Du promontoire des Pictons au port Sicor, » il y a 290 à 300 stades ; du port Sicor à l'embouchure de » la Loire, 155 à 185 stades. Le fleuve avoisine la nation » des Samnites. »

Nous voilà en grande partie fixés. Il n'y a pas une seule contradiction dans ce que disent Polybe et Posidonius, Strabon et Marcien ; Ptolémée les complète : les Samnites étaient entre les Venètes et la Loire ; ils s'étendaient de l'Océan aux Andes ; ils étaient assis sur le littoral.

Ptolémée, qui fut un grand mathématicien, était aussi un

(1) Ptolémée, *Géographie,* liv. II, chap. VII, § 6, 7 et 8.

écrivain fort méthodique; il place les peuples les uns à la suite des autres, exactement selon leurs situations respectives et telles qu'il les connaissait. Il vient de décrire les peuples voisins de la Manche; il arrive à l'Océan. Ici, il commence par le littoral, qui n'a que deux peuples, et il dit, dans son paragraphe 6 : *La côte occidentale, après les Osismiens, est occupée par les Venètes, et au-dessous des Venètes par les Samnites, qui s'étendent jusqu'à la Loire.* Puis vient le paragraphe 7, qui commence par ces mots : *Dans l'intérieur des terres, à l'orient des Venètes, sont les Aulerques;* puis le paragraphe 8, qui se termine par ceux-ci : *Et à l'orient des Samnites sont les Andes.* Le géographe a donc bien soin de distinguer les peuples du littoral et ceux de l'intérieur.

Ici il n'y a pas le moindre doute : les Samnites occupaient la côte océane, à la suite et au midi des Venètes. Mais quelle était l'étendue de cette côte? On ne donne pas précisément des raisons pour placer à Saillé la limite de ces deux peuples; peut-être allons-nous en trouver pour la placer à la Vilaine, seule limite naturelle qui convienne à cette situation, et que d'excellents auteurs ont admise.

L'histoire de notre Armorique est brève et confuse au Ve siècle et dans la première moitié du VIe. Dans la seconde moitié, saint Félix était évêque de Nantes, et son diocèse dépendait des Francs, ainsi que celui de Rennes, depuis la conquête de l'Armorique par Clovis; Waroch ou Guerech, placé à l'avant-garde de l'invasion de l'Armorique par les Bretons, invasion qui suivait sa voie du nord au sud, Waroch était toujours prêt à marcher, à piller, à batailler; il eut plusieurs engagements avec les Francs au bord de la Vilaine, et ses sujets firent de nombreuses entreprises sur les pays de Rennes et de Nantes. Dans une de

ces entreprises, l'évêque Félix fit réprimander les Bretons par ses envoyés (1).

Quelques années après la mort de saint Félix, en 590, l'armée de Gontran, roi franc d'Orléans, venait enfin d'obliger le remuant comte Breton à accepter la paix: « Comme l'armée sortait de Bretagne, dit Grégoire de Tours, » les plus forts traversaient le fleuve, les faibles et les pauvres » qui les suivaient ne purent passer en même temps. Tandis » qu'ils étaient encore sur le bord de la *Vilaine,* Waroch... » envoya son fils Canao avec une armée... plusieurs furent » emportés à la mer par l'impétuosité du courant (2). »

Il résulte évidemment de ces quelques lignes, que la Vilaine, appelée alors *Vicinonia,* était, en ce temps-là, à la limite de la nouvelle Bretagne, d'une Bretagne indépendante, et que, sur la rive gauche si souvent envahie par Waroch, le Comte breton n'était pas chez lui. En rapprochant ce récit des réprimandes adressées par Félix aux Bretons envahisseurs de cette rive gauche, on est tout porté à conclure que le pouvoir de cet évêque s'étendait jusqu'au fleuve, ainsi que cela existait trois siècles plus tard, sous ses successeurs. Rien ne donne à penser que, dans cet intervalle, son diocèse ait été agrandi aux dépens de la Vénétie. Nous ne devons pas oublier que les évêchés, à leur fondation, respectèrent les limites des peuples ; sans des motifs bien graves, on ne touchait pas à celles des évêchés, et la rive gauche de la Vilaine ne porte pas l'empreinte de sa dépendance de celui de Vannes.

Est-ce donc une grande hardiesse que de conclure que le diocèse de Félix était alors limité par la Vilaine jusqu'à la mer, de la même manière que nous le voyons au IXe siècle,

(1) Grégoire de Tours, *Histoire des Francs,* traduction Guizot, liv. V, ch. XVI.

(2) *Ibid.,* liv. X, ch. IX.

au temps où le diocèse nantais eut passagèrement deux évêques, Actard à Nantes, Gislard à Guérande ?

Est-il donc téméraire de penser qu'il en était ainsi de l'ancienne nation des Samnites ou Namnètes, dont les limites respectées des Romains servirent à séparer les diocèses religieux (1) ?

Des savants bretons sont aussi de cet avis, que les limites des anciens évêchés correspondaient à celles des peuples gaulois, et que les Venètes étaient bornés au midi par la Vilaine. C'est aussi le sentiment de M. Bizeul, qui a écrit d'excellentes études sur notre pays (2). C'est également celui de l'abbé Grégoire qui a publié un important ouvrage sur le diocèse de Nantes : « Il est bon, dit celui-ci, de faire remar-
» quer que le clergé, dans son organisation, suivit les
» divisions géographiques de l'Administration romaine,
» même après l'invasion des barbares (3). »

Le savant M. de la Borderie, dans une courte étude sur la collégiale de Guérande et l'intrus Gislard, nous apprend aussi que le diocèse de Nantes comprenait avant le IXe siècle les pays de Guérande et de La Roche-Bernard, et s'étendait jusqu'à la Vilaine (4).

C'est encore l'opinion du plus consciencieux de nos historiens bretons, dom Lobineau. Il exprime d'abord l'avis, sur un point très obscure de notre histoire, que l'intercession de l'évêque de Nantes Félix, dans les affaires du comte de Vannes, Canao, au sujet de Maclian, peut servir à confirmer que, dès ce temps-là, les Comtes bretons étaient possesseurs de la partie où l'on parlait breton entre la Vilaine et la

(1) *Etude sur la géographie ancienne dans les contrées de la Basse-Loire*, par l'auteur, p. 30 et 31.

(2) *Revue des Provinces de l'Ouest*, t. III, p. 737.

(3) *Annales de la Société Académique*, p. 305, 306.

(4) *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, juillet 1889, p. 64.

Loire, sur le littoral ; puis il ajoute que c'est en qualité d'évêque diocésain que saint Félix intercédait auprès du Comte de Vannes (1).

En présence de ces autorités, de ces antiques documents qui concordent entre eux, est-il donc possible d'affirmer que le territoire des Venètes s'étendait jusqu'à la Loire, même jusqu'au Trait du Croisic ? Une pareille affirmation n'est-elle pas absolument contraire aux indications des vieux géographes, aux anciennes limites des peuples respectées par les Romains et conservées lors de la création des diocèses ? Et trouve-t-on dans les vieux textes l'indication d'une autre limite que celle de la Vilaine ?

Oui, on en trouve une qui n'est pas précisément du temps des vieux géographes, mais qui pourrait bien être voisine du Xe siècle.

Saint Aubin, qui naquit dans le diocèse de Vannes vers 470 et fut évêque d'Angers de 529 à 550, est le patron de Guérande et sa vie fut écrite au VIe siècle par le poète Fortunat. Or, dans les actes du Saint transcrits au XVIIe siècle par un Bollandiste, d'après le récit d'un moine du IXe ou du Xe siècle, il est dit : que sur le littoral de l'Océan, en territoire *vénétique,* il y a un bourg qui, dans la langue bretonne, est appelé Guenran. Il s'agit de Guérande.

M. Maître cite cet exemple (2) pour en conclure que le pays de Guérande dépendait de la Vénétie.

Mais au IXe siècle, et depuis longtemps déjà, il n'y avait

(1) *Les Vies des Saints de Bretagne. Saint Félix,* p. 121.

Le vieux chroniqueur Alain Bouchart, en plusieurs endroits de son histoire, exprime absolument cette opinion qu'au IXe siècle l'évêché nantais s'étendait du côté de Guérande, jusqu'à la Vilaine ; qu'il y eut une interruption de courte durée après la mort de l'évêque Gislard. Liv. II, feuillet 70, verso, 2e col.; liv. III, ch. Ier, feuillet 74, recto.

(2) *Annales de la Société Académique,* p. 308 et note.

plus de Vénétie : elle avait disparu peu à peu sous l'invasion bretonne. Grégoire de Tours, qui écrivait au VIe siècle, appelle bien la ville de Vannes *Venetis,* mais il ne parle point des Venètes : dans toutes les occasions, il se sert du mot *Britannia* pour désigner la petite Bretagne, et des mots *Britanni, Britones* pour en désigner les habitants (1).

Bien avant le IXe siècle, il n'y avait plus de Venètes, plus de Samnites, plus d'Osismiens, en Armorique ; il n'y avait qu'un peuple qui obéissait à des souverains bretons, comtes ou rois, lorsque les Francs ne se mêlaient pas de ses affaires.

Notre province commença à porter le nom de Bretagne dans la seconde moitié du Ve siècle ; entre l'époque où s'éteignit le nom de Vénétie et cette partie du Ve siècle, elle fut appelée Armorique (2).

Le Bollandiste du XVIIe siècle, ou le moine du Xe siècle, n'a pu se servir du mot Vénétie que pour dire Bretagne.

Dom Lobineau, qui a écrit la *Vie de saint Aubin* d'après Fortunat, presque un contemporain du Saint, n'a point vu les Venètes sur la rive gauche de la Vilaine ; il a seulement vu des gens de la rive droite s'installer sur la rive gauche, à l'époque de l'invasion bretonne, ce qui peut expliquer l'expression du moine du Xe siècle.

Je me résume : pour prouver que le port Brivates était dans le Grand-Trait, il faut renoncer à invoquer les trois lignes de Strabon, dont le sens élastique laisse un champ trop vaste à l'imagination ; il faut renoncer à rien demander à César qui combattait sur le littoral vénétique, au nord de

(1) *Histoire ecclésiastique des Francs.*

(2) Ce nom d'Armorique qui, sous les Romains, s'étendait à trois provinces, la Belgique, la Lyonnaise et l'Aquitaine, finit par s'appliquer seulement à notre pays.

la Vilaine, bien au delà de cette plaine affaissée, sans abri, inconnue de l'impitoyable vainqueur ; il faut se résoudre à s'en tenir aux seules indications de Ptolémée.

Ce géographe a composé ses fameuses tables d'après des documents de diverses provenances. Longtemps avant lui, on déterminait la situation d'un lieu, soit en observant les belles constellations du nord, au moment de leur passage sur l'horizon ; soit en mesurant la hauteur angulaire du soleil, à midi, au moyen du gnomon, à l'époque des équinoxes ; soit en tenant compte de la longueur du jour au solstice d'été. Pour le plus grand nombre de lieux, la situation était déterminée au moyen d'itinéraires et de lignes de navigation (1).

Du temps de Ptolémée, on déterminait aussi la latitude d'un lieu, sans choix du jour ni de l'heure, en mesurant l'arc céleste compris entre le pôle et le zénith du lieu ; on déterminait la longitude en mesurant, d'après les espaces célestes, l'arc compris entre deux méridiens et le comparant à un arc semblable du méridien (2).

Les itinéraires et les lignes de navigation ne donnaient que des situations approximatives ; mais par l'observation des astres, la mesure de la hauteur du pôle et l'emploi du gnomon, on pouvait obtenir des résultats d'une grande exactitude.

C'est ainsi que, pour nos contrées, l'arc de méridien de 3°,45' indiqué par Ptolémée entre les embouchures de l'Adour et de la Loire, est exactement conforme aux données de nos géographes. Même il indique exactement la latitude de la mystérieuse Thulé, que des auteurs ont voulu voir à Belle-Ile, et qui, en réalité, n'est autre que la froide Islande.

Pour en revenir à Brivates, on lit donc dans Ptolémée que

(1) Strabon, *Géographie,* liv. II, ch. V, §§ 34 et 35.

(2) Ptolémée, *Géographie,* liv. Ier, ch. III.

ce port est à un quart de degré au nord de l'embouchure de la Loire et sous le même méridien. Ce qui correspond exactement à La Roche-Bernard, sur la Vilaine, si cette embouchure est prise à Saint-Nazaire.

Cependant, nous l'avons vu, on ne peut pas toujours compter sur l'exactitude absolue des données du géographe. D'ailleurs le problème renferme des inconnues qu'on ne saurait négliger ; je veux parler des lieux que cite Ptolémée au nord et à la suite de Brivates, et dont voici l'indication pour la partie du littoral comprise entre la Loire et la Manche :

Embouchure de la Loire.....	latitude	48°,30'
Port Brivates.....	—	48°,45'
Embouchure du fleuve Erius.....	—	49°,15'
Port Vidana.....	—	49°,40'
Promontoire Gobeum.....	—	49°,45'

Les savants sont divisés sur l'emplacement de tous ces lieux. Hélas ! ils manquent d'accord sur bien d'autres points encore ! Les uns, partisans de la ressemblance des noms, croient que l'Erius et la Vilaine c'est la même chose, par la raison que la ville de Rieux est placée sur le cours de celle-ci ; les autres affirment, non sans raison, que l'Erius est la rivière d'Auray ; d'autres enfin pensent que le Blavet, où se trouve Lorient, répond mieux, par sa situation, aux données de Ptolémée. On le voit, l'accord n'existe pas entre les chercheurs.

Quant à M. Maître, il n'admet pas les deux dernières interprétations, et il avance, mais sans pouvoir le justifier, que le port Brivates a été placé par Ptolémée entre la Loire et la Vilaine (1).

Si le fleuve Erius, nommé par Ptolémée immédiatement après Brivates, représentait la Vilaine, il est évident que

(1) *Annales de la Société Académique*, p. 324, 325.

Brivates devrait être cherché entre la Vilaine et la Loire, du côté du littoral du Croisic. Mais la Vilaine était connue sous le nom de *Vicinonia* au temps de Grégoire de Tours, c'est-à-dire au VIe siècle, et on ne sait si, avant cela, elle avait quelque raison de s'appeler Erius. Puis Ptolémée place le fleuve Erius trois fois plus loin de la Loire que n'est la Vilaine, exactement sous la même latitude que la capitale des Venètes et à un tiers de degré au couchant, c'est-à-dire un peu à l'ouest d'Auray : comment donc identifier l'Erius avec la Vicinonia ? De sorte que si, pour faire ce rapprochement, on n'a d'autres raisons que le nom de Rieux, parce que ce lieu antique est situé sur la Vilaine, la raison est insuffisante et ne peut être admise pour une preuve.

Si, ce qui est plus conforme à la vraisemblance, l'Erius répond à la rivière d'Auray, ou même à celle de Lorient, Brivates doit être cherché sur la Vilaine, car les Gaulois aimaient à placer leurs ports aux bords des fleuves plutôt que sur des côtes sans abris, sans ruisseaux. Si l'on doit avoir égard au récit de César, on ne saurait admettre que le port Brivates ait été au Croisic, car Brivates avait une certaine importance, une très grande importance, dit M. Maître : Or, à l'exception de la Vilaine, qui était écartée de la route suivie par la flotte de Brutus, les ports devant lesquels navigue cette flotte sont presque nuls.

Et maintenant où sont les restes de ce vaste emporium appelé *Portus Brivates ?* Où sont ces ruines qui, dit-on, couvrent une partie de la plaine des marais salants ? Quand on y trouve leur place et qu'on les compare à l'étendue de la contrée où elles sont égarées, elles ne sont plus que des points épars dans la vaste plaine.

Les traces d'une ville antique peuvent disparaître sous les constructions successives qui prennent lentement sa place ; mais sous les rues, sous les carrefours des villes nouvelles, on trouve toujours quelques vestiges de la ville antique ; et

dans les champs, on en reconnaît jusqu'à la poussière que les siècles ont détachée de ses ruines.

Nous avons près de Nantes, à Rezé, les restes d'un vaste établissement contemporain du port Brivates et qualifié de ville par Ptolémée ; le géographe l'appelle Ratiate. Eh bien, j'ai pu, il y a trente ans, en suivre constamment les traces dans une étendue de deux kilomètres, depuis le grand clos de Saint-Lucien jusqu'au Bois-Chabot ; dans les champs, à l'est et à l'ouest du bourg de Rezé, c'était une suite non interrompue de débris ; dans le bourg, sous les rues, dans les carrefours, autour de l'église, sous les fondations des maisons, partout on rencontrait les débris des constructions gallo-romaines.

Voilà les restes d'une ville antique. Il n'y a rien de semblable dans la plaine des marais salants.

Dans cette plaine toute nue, on rencontre à de longs intervalles les débris d'une habitation gallo-romaine : d'abord aux Maisons brûlées, c'est-à-dire au bas du plateau où sont les ruines importantes de Clis ; puis à 1,200 mètres vers l'est, à Kerignon ; puis à deux kilomètres au delà de Kerignon, dans le champ de la Pierre, voisin de Congors ; enfin, à deux kilomètres encore au delà du champ de la Pierre, à Kerbrénézé, près de Saillé. On parcourt ainsi, entre deux petits emplacements gallo-romains, mille pas, deux mille pas, trois mille pas, sur un terrain vierge de pierres, vierge du moindre débris antique. On ne connaît rien au Croisic, rien à Batz, rien à Saillé.

Cependant, si ce sol renfermait des vestiges de constructions, ils seraient faciles à découvrir, soit dans les talus des douves sans fin dont ce curieux pays est sillonné, soit dans les champs nus et plats qui sont entre les marais et le plateau de Guérande.

Mais non. On se trouve ici en présence de villas isolées ; on a sous les yeux des éléments qui ont pu appartenir à de

modestes industries pour la fabrication de poteries grossières ; mais il n'y a pas là les restes d'une ville.

C'est sur le plateau de Guérande, c'est sur les pentes de Clis, qu'on rencontre le plus de débris antiques, ainsi que nous le dit M. Maître dans son chapitre sur Grannone ; c'est là qu'on a découvert les ruines les plus remarquables de la contrée, lesquelles auraient appartenu à des palais où de riches gallo-romains et après eux des Comtes bretons allaient faire leur résidence.

Mais, si je ne me trompe, il importe peu, au point de vue de Brivates, qu'on rencontre un nombre plus ou moins grand de vieilles ruines, en dehors de la plaine des marais salants, dans la contrée guérandaise.

Des auteurs de notre temps placent le port Brivates à Pont-Château, d'autres à Saint-Nazaire ou à Méan, d'autres au Croisic, même à Mesquer, d'autres encore à Rieux ou à La Roche-Bernard, sur la Vilaine ; il en est même qui vont jusqu'à Brest, à cause de la ressemblance des noms (1). On le voit, le champ est vaste. Ces auteurs donnent tous des raisons, d'excellentes raisons — non pas des preuves — en faveur de leur système. Mais dans l'état actuel de nos connaissances en géographie ancienne, il me paraît difficile d'affirmer que ce port fût là ou qu'il fût ici.

S'il était possible d'accorder créance aux indications de Ptolémée, le seul géographe ancien qui en ait parlé, et si l'on devait tenir compte des descriptions de César, il faudrait aller chercher le port Brivates sur la Vilaine. Il faut des preuves nouvelles, des arguments nouveaux, pour décider que ce port disparu était dans le Trait du Croisic.

(1) Saint-Nazaire, M. Kerviler ; — Le Croisic, M. Caillo ; — Mesquer, Sprüner, cité par M. Lejean ; — Rieux ou La Roche-Bernard, l'abbé Gallet ; — Brest, Danville.

IIIe PARTIE.

VÉNÉDA.

CHAPITRE IV.

De Vénéda.

Vénéda, dont nous connaissons le nom par le témoignage d'un poète du temps de Louis le Débonnaire, Ernold le Noir, est la troisième ville de la contrée guérandaise, si riche en vieux souvenirs.

D'après Ernold, Vénéda était située sur le bord de la mer, aux lieux mêmes où la Loire dirige ses eaux vers la côte armoricaine; de son temps, au IXe siècle, c'était déjà une ville ancienne : le sel faisait sa richesse, le poisson y abondait et les Bretons envahisseurs allèrent plus d'une fois s'enrichir de butin chez ses habitants (1).

M. de Courson a pensé que le poète s'est mépris en plaçant cette ville si près de la Loire; car, selon lui, Vénéda répond à Vannes. Le nom, oui : mais non pas la description; et le pillage de Vénéda par les Bretons envahisseurs suffirait seul à prouver qu'il ne saurait être question de Vannes, non plus que de Saillé.

(1) *Annales de la Société Académique*, 1889, p. 326.

Il est certain que la description du poète s'applique bien aux environs de Guérande. Guérande y répond en tous points par sa proximité de la Loire, par sa belle situation près du rivage armoricain, par son riche commerce de sel, par l'abondance du poisson qui peuple ses eaux et je crois aussi par les misères qu'elle dut souffrir de l'invasion bretonne. Et si déjà on n'avait disposé de cette ville en faveur de Grannone, je crois que c'est là qu'on serait allé chercher Vénéda.

Pour moi qui n'ai point vu Grannone sur notre littoral et qui ne saurais l'y voir, j'identifie Vénéda avec Guérande. De hardis étymologistes nous prouveraient même que ces deux noms sont très près voisins, et ils feraient dériver l'un de l'autre aussi facilement que Vénéda de Vénétis (1).

M. Maître place Vénéda à Saillé, sur le bord même du port Brivates qui l'enserre de trois côtés, à l'ouest, au sud et à l'est. Voyons les raisons qui lui ont fait adopter cette situation.

Selon lui, des commerçants du Midi seraient venus s'asseoir en ces lieux, au premier ou au second siècle de l'ère chrétienne, « pour charger des cargaisons sur mer, créer » des ateliers et ouvrir des comptoirs, » et ils auraient baptisé leur établissement du nom latin *Saliacum* (2). Ensuite, d'après le poète Ernold, Saliacum se serait appelé *Vénéda,* nom qu'elle portait au IXe siècle depuis longtemps déjà; enfin, après le nom de Vénéda, mais à une époque toujours ancienne, elle aurait repris son premier nom de Saillé.

(1) Guérande fut appelée *Guen-ran,* par conséquent Guen-rande. Mais dans ce temps-là on écrivait également *Wen* ou *Ven* pour *Guen.* En supprimant la syllabe du milieu *ran,* selon un ancien usage dont je parlerai plus loin, en la remplaçant par un *e,* pour la sonorité du mot, et en latinisant le nom, on trouve exactement *Vénéda.*

(2) *Annales de la Société Académique,* p. 335, 336.

Pour produire de pareilles affirmations, ne faudrait-il pas donner des preuves ou citer des autorités? On ne donne rien, on ne cite rien, mais on fait remarquer que « les deux » noms de Vénéda et de Saliacum ne s'excluent pas parce » qu'ils sont dissemblables; l'un est particulier, l'autre est » régional. Le second (Saliacum) a pu supplanter le premier » quand la fabrication du sel s'est propagée (1). » Mais je ne vois pas, en tout cela, comment et à quelle occasion le premier nom est venu ensuite remplacer le second.

Tout le monde connaît Saillé: un petit îlot rocheux soulevé au sein des marais salants. Pour justifier l'importance que le poète donne à Vénéda, on étend son territoire sur les terrains bas et marécageux qui environnent Saillé, depuis le hameau de Congors, au couchant, jusqu'au rocher de Carheil, au levant (2).

Tout cela est facile à dire, mais il n'y a point de preuve.

De Congors à Carheil il y a tout près de quatre kilomètres; Saillé est à 1,500 mètres au midi de la ligne qui réunit ces deux villages. Cela ferait en effet une ville considérable. Mais cette zone de 1,500 mètres de largeur située au midi de la ligne qui joint les deux villages, est presque toute formée de marais salants; et si nous jetons les yeux sur la troisième des cartes dont M. Maître fait suivre son ouvrage, nous y verrons Saillé-Vénéda baignée, entourée par les eaux du port Brivates, de la même manière que l'île Feydeau par les eaux du port de Nantes. Vénéda aurait été en plein port Brivates.

Nous avons vu tout à l'heure les commerçants du Midi s'établir en ces lieux pour y fonder des comptoirs. M. Maître croit pouvoir placer les Samnites de l'embouchure de la

(1) *Annales de la Société académique*, p. 332.
(2) — — p. 340.

Loire au rang de ces étrangers « venus du Midi avec le » secret du sel; » et il pense « qu'après la défaite des » Venètes, César a bien pu dépouiller la nation révoltée de » la contrée de Guérande, la refouler en partie dans le » Morbihan et installer à sa place un nouveau peuple (1). »

Mais nous avons déjà dit que Posidonius, qui naquit 35 ans avant César, avait déjà vu les Samnites au bord de l'Océan, sur la rive droite de la Loire, et que les combats livrés par César chez les Venètes n'ont pu avoir lieu qu'au nord de la Vilaine. César n'eut donc pas l'occasion de mettre les Samnites à la place des Venètes dans la contrée guérandaise. Ils étaient là avant qu'il fut question du grand capitaine; ils étaient encore là lorsque César se rendit chez les Venètes dans le dessein de détruire leur puissante marine; ils étaient encore là après lui.

L'étude de la numismatique vient donner un appui au dire de Posidonius. Parmi les monnaies gauloises recueillies dans nos contrées, quelques-unes portent au revers le *sigma* des Grecs et sont attribuées aux Samnites; d'autres portent un génie dans une barque et sont attribuées aux Namnètes. M. Parenteau, qui fut, à Nantes, un maître en numismatique, n'a aucun doute sur l'attribution aux Samnites des statères marqués du *sigma ;* la même certitude ne me paraît pas exister pour attribuer aux Namnètes la barque montée par un génie : ce statère pourrait aussi bien s'appliquer aux Venètes navigateurs, et mieux encore, que le statère aux cavaliers (2).

La présence dans nos contrées de monnaies samnites, à l'époque gauloise, vient donc confirmer l'indication de

(1) *Annales de la Société Académique,* p. 336.

(2) Parenteau: *Essai sur les monnaies des Namnètes et Inventaire archéologique,* planches 40 et 41.

Posidonius, à savoir : que les Samnites étaient en possession du pays avant la conquête romaine.

Mais, nous dit-on, « il y avait des Samnites et des Nan-
» nètes dans notre pays au IIe siècle, puisque Ptolémée
» nomme ces deux peuples distinctement l'un après l'autre,
» dans des régions différentes... Enumérant les nations de
» l'intérieur, les Andegaves, les Cenomans, il ajoute les
» Nannètes dont la ville est Condivicnum (1). »

J'interromps un instant la citation.

Des écrivains ayant affirmé, il y a vingt ans environ, un peu plus pour les uns, un peu moins pour les autres, que Ptolémée place les Nannètes sur la rive droite de la Loire et leur capitale Condevincum aux lieux où se trouve Nantes, j'ai répondu que cela n'est pas exact et qu'il est absolument certain que le vieux géographe place les Nannètes au nord-est du Mans. L'un de ces écrivains, un homme de mérite fort instruit, reconnut son erreur en déclarant qu'il ne savait comment il avait pu la commettre.

Comment il l'a commise, je m'en doute bien. Il n'avait pas eu le temps de recourir à Ptolémée; il tenait l'erreur d'un contemporain qui la tenait d'un devancier, et ainsi de suite en remontant jusqu'au premier, qui ne saurait être bien éloigné de nous.

M. Maître a donc vu la situation que Ptolémée assigne aux Nannètes au delà des Cenomans et des Andegaves, au delà du Mans et d'Angers. Aussi je ne puis m'expliquer son sentiment : *que les Samnites et les Namnètes étaient distincts l'un de l'autre dans des régions différentes, et qu'ils étaient dans notre pays.*

Il y a là un problème qui n'est point encore résolu et qui n'a même pas été abordé de front par les savants.

(1) *Annales de la Société Académique*, p. 337 : *Vénéda*, par M. Maître.

« Peu importe, continue l'auteur de Vénéda, que quelques » traducteurs aient lu dans cette dernière phrase *Samnites* » au lieu de *Namnites,* leur erreur est grossière et ne » peut tenir debout devant le témoignage des autres géo- » graphes qui ont reconnu *Condivicnum* comme la capitale » des *Nannètes,* devant la masse imposante des vestiges » *gallo-romains* qui sont sortis du sol de Nantes, comme » pour attester son importance au temps de Ptolémée ; » devant le nom de Nantes qui dérive visiblement de » *Nannetæ,* et devant une tradition respectable de dix-huit » siècles (1). »

Je ne vois pas bien, peut-être à cause de notre éloignement de Vénéda, le rapport que ces choses diverses peuvent avoir entre elles. Je ne sais pas si quelque géographe moderne a pris pour des Samnites les Namnètes que Ptolémée a placés au nord-est du Mans ; à ce sujet, il ne peut y avoir d'erreur ; mais un seul des anciens géographes, un seul, Ptolémée, a parlé de Condevincum, dont il indique la situation à quatre-vingts lieues de nous ; mais les vestiges gallo-romains ne donnent pas toujours le nom d'un lieu et ne précisent pas toujours une époque. Cependant il se trouve une heureuse exception en faveur de Nantes : les vestiges de notre vieille ville nous apprennent, en effet, qu'au temps de Ptolémée, lorsque Condevincum était une capitale, placée loin de nos contrées (2), l'embrion de Nantes n'était encore qu'un *vicus,* un village : on l'appelait le bourg du port. Si ses ruines prouvent une agglomération importante au IVe siècle, il faut reconnaître qu'elles représentent des

(1) *Annales de la Société Académique,* p. 337.

(2) Pour désigner Condevincum, Ptolémée se sert du mot grec *polis* que les auteurs latins ont traduit par *Oppidum,* et que nous traduisons par *Ville.*

agrandissements successifs, œuvre de plusieurs siècles après Ptolémée, et qu'elles ne prouvent rien contre l'existence d'un simple bourg au second siècle. Il ne faut pas deux cents ans pour qu'un port heureusement placé devienne prospère.

Dans la recherche du nom antique de notre ville de Nantes, la table de Peutinger, c'est-à-dire le tableau des villes et des grandes voies de l'Empire (1), pourrait bien nous venir en aide ; nous allons y avoir recours.

Des auteurs ont avancé, les uns, que l'œuvre originale de ce précieux document fut entreprise sous Auguste ; les autres, que c'est une œuvre d'Antonin ; d'autres encore, qu'elle est de la fin du IVe siècle ou du commencement du Ve. Elle doit avoir participé à tous ces temps-là, c'est-à-dire, avoir été conçue sous Auguste, continuée sous Antonin et avoir reçu ses derniers tracés sous Théodose, même sous Honorius. Car une œuvre de cette nature et de cette importance ne peut rester inachevée : elle doit être complétée à mesure que s'établissent les voies de communication. Et en effet, sous Auguste, on ne construisit qu'une petite partie des grandes voies dessinées sur la carte, et le nom de Bononia (Boulogne), qui a vu le jour au IIIe siècle (2), y est écrit à côté de l'ancien nom de la ville Gauloise.

La carte de Peutinger concorde, pour un grand nombre de lieux, avec celle de Ptolémée, notamment, en ce qui concerne notre région, dans le nom des villes de Vorgium aux Osismiens, de Condate aux Redones, de Limonum aux Pictones, de Juliomagus aux Andecaves, de Dariorigum aux Venètes.

Elle ne paraît pas avoir été faite pour recevoir les noms

(1) Cette carte comprend également les pays alors connus des Romains en dehors de l'Empire.

(2) Desjardins, *Introduction à la table de Peutinger*, p. 63.

des peuples Gaulois ; ceux qu'on y trouve ont l'air d'y être tracés par hasard. Entre la Loire et la Seine, il n'y en a aucun ; il y en a deux entre la Loire et la Garonne ; les noms des Venètes et des Osismiens y sont sur la rive droite de la Seine, comme s'ils avaient été placés là par un copiste ignorant.

Enfin, plusieurs villes de la table de Ptolémée ne figurent pas sur celle de Peutinger : je n'y vois pas Ratiate des Pictones, Condevincum des Namnètes, Noviomagus des Bituriges, Vagoritum des Arvernes, par la raison évidente que ces villes n'étaient pas placées sur le parcours des voies qui y sont dessinées.

En ce qui concerne notre ville de Nantes, on peut y remarquer cette opposition : les places de commerce de la Seine et de la Garonne n'ont pas pris le nom de leur peuple : Rotomagus, ville des Véliocasses, a modifié son nom et est devenue Rouen ; Burdigala, ville des Bituriges, a fait peu d'efforts pour devenir Bordeaux ; quant au village du Port, il est devenu le port des Namnètes, puis Nantes.

La carte originale des grandes voies de l'Empire a été perdue. Une copie manuscrite en a été faite au XIII• siècle par un moine de Colmar et en caractères gothiques qui rappellent ce temps-là ; découverte à Spire vers 1500, elle fut léguée au savant Peutinger qui mourut avant d'avoir pu la publier. Cette publication eut lieu en 1598. M. Desjardins, à qui j'emprunte ces renseignements, en a donné une excellente reproduction en 1868.

La table de Peutinger n'est pas d'une exactitude irréprochable : des noms y sont altérés ; celui de la Loire est écrit *Riger*, et le fleuve débouche dans l'Océan entre Vannes et Hennebont. Les savants sont néanmoins d'accord pour reconnaître à la copie le caractère de fidélité.

Nantes est là sous le nom de Portu Namnetu. C'est la

seule ville qui y soit désignée sous la qualification latine de *Portus* (1), et c'est peut être la seule qui ait déjà reçu le nom de son peuple.

De ce que le nom de Namnetum figure sur le précieux document, il serait téméraire de conclure qu'il y fut inscrit dès l'origine. Je le répète, la carte n'a pas été faite tout d'une pièce, et ses villes n'ont pas encore pris le nom des peuples auxquelles elles appartenaient : *Namnetum* y est une exception peut-être unique ; les noms y sont presque tous Gaulois ; Nantes y est entourée de noms Gaulois (2) ; et le nom de *Vicus portus* inscrit sur les pierres recueillies dans les ruines antiques de notre ville, est un nom latin. Tout nous porte à croire que *Namnetum* y a été introduit tardivement, soit au changement de nom des villes au IVe siècle, soit par quelque copiste du Moyen-Age.

La manière dont notre ville est indiquée sur la Table Théodosienne indique qu'elle était encore de peu d'importance lorsqu'on y fit passer la voie romaine. En effet, la plupart des noms des chefs-lieux de cités y sont accompagnés de vignettes représentant des maisons, dont les moindres sont à deux pignons ; certains pignons n'ont qu'une fenêtre, d'autres en ont deux, et quelquefois il y a une porte à la jonction des deux pignons ; certains dessins figurent de grands monuments. Or, Nantes n'est là que comme un simple *vicus,* sans la moindre vignette ; en quoi il diffère des villes voisines Rennes, Vannes, Angers, Poitiers, et aussi des villes de Rouen et de Bordeaux qui ont toutes une maison à deux pignons.

Dans le voisinage de Nantes, il y a deux autres bourgades

(1) Desjardins, *Introduction à la Table de Peutinger,* p. 80.

(2) M. Desjardins pense que les syllabes *Geso* qui commencent le nom gaulois de quelques villes, répond au nom de port en celtique. (*Table de Peutinger,* p. 83.)

également sans maisons, ce sont : Segora et Duretie qui n'étaient aussi que de simples vicus et non des chefs-lieux de cités gauloises.

L'accord existe donc, sauf sur le nom de Namnetum, entre les indications de la carte de Peutinger et les inscriptions trouvées dans le vieux Nantes : ces inscriptions nous apprennent que ce lieu s'appelait, le *Vicus portus,* et la table des voies de l'Empire ne nous présente pas autre chose qu'un vicus.

Le vicus pouvait être là depuis des siècles, la situation suffirait à l'expliquer, mais il a pris son développement pendant l'occupation romaine : un jour venu, vers le second siècle, son importance grandissant, il a été doté d'un Tribunal de commerce, ainsi que nous l'apprend l'une des inscriptions de l'Hôtel-de-Ville ; mais la veille encore ce n'était qu'un simple vicus qui attirait les gens d'affaires par sa belle situation au confluent de deux rivières, et peut-être aussi par suite de l'ensablement du port de Ratiate connu de Ptolémée (1).

Un auteur qui a fait une étude savante, approfondie, de la *Table de Peutinger,* mais dont je ne partage pas toujours le sentiment en ce qui concerne notre pays, M. Desjardins, pense que : « si le chef-lieu de la *civitas* des *Namnètes* » prit de bonne heure le nom de ce peuple, c'est une raison » de plus pour faire remonter aux premiers temps de l'occu- » pation romaine l'existence du *Portus Namnetum,* qui » n'a point de vignette, quoique la place n'ait pas manqué » pour la dessiner, mais qui n'était d'abord qu'un *vicus,* » comme nous l'apprennent des inscriptions fort anciennes,

(1) Les inscriptions incrustées dans le mur de l'Hôtel-de-Ville disent : *Vic por, vicanor portens, vicanus portensib,* c'est-à-dire, *les habitants du village du port (vicanus,* habitants du village ou du bourg).

(Voir les mots *vicus, oppidu,* dans la *Géographie de Grégoire de Tours,* par Alfred Jacobs.

» tandis que le chef-lieu de la cité des Namnètes paraît
» avoir été le Condevincum de Ptolémée, aujourd'hui proba-
» blement Blain, où ne passe aucune des routes de la
» Table, et qui, pour cette cause, ne s'y trouve pas men-
» tionnée (1). »

Ici, je suis d'accord avec M. Desjardins sur la qualification de notre *vicus*. Je laisserai de côté l'application qu'il semble faire du chef-lieu des Namnètes à deux lieux très distincts. Je ne m'inquièterai pas de chercher si la voie de Nantes à Vannes passait par Blain ou Pontchâteau, je me bornerai à rappeler ce que j'ai déjà dit en citant l'exemple de Bononia, c'est qu'il n'est pas démontré que le chef-lieu actuel du territoire des Namnètes prit de bonheur le nom de ce peuple, et qu'il n'y a pas de raison, par conséquent, pour faire remonter le nom du Portus Namnetum (je ne dis pas du Vicus portus) aux premiers temps de l'occupation romaine. Admettre cela, ce serait consacrer une exception unique dans une règle générale, et ce serait aussi affirmer, sans en rien savoir, que la voie romaine de Nantes à Vannes remonte au temps d'Auguste.

Supposons un instant que Nantes ne soit pas la seule ville inscrite sur la Table sous le nom de son peuple; que Vannes, Rennes, Poitiers, par exemple, au lieu d'y porter les noms gaulois de Dariorigum, Condate, Limonum, y soient déjà inscrites sous les noms de leurs peuples, Venetis, Redonum, Pictavi; admettons enfin que les voies romaines qui les desservent soient des premiers temps de l'occupation. Quelle conclusion devrons-nous tirer de cette situation? Celle-ci : *les villes gauloises n'ont pas attendu le IVe siècle pour prendre le nom de leurs cités.*

Mais cette conclusion serait contraire à la vérité historique;

(1) Desjardins, *Introduction à la Table de Peutinger*, p. 80.

car c'est bien au IVe siècle qu'elles ont pris ces noms nouveaux d'où sont dérivés les noms qu'elles portent de nos jours. Eh bien, on trouve sur la carte une ville, une seule, du nom de son peuple; cette ville, c'est Nantes : partirons-nous de là pour affirmer qu'elle avait pris ce nom au commencement de l'occupation? Non. La conclusion qui se présente naturellement est celle-ci : notre ville a reçu le nom de la cité gauloise en même temps que toutes les autres, et puisqu'elle porte ce nom sur la carte, et qu'elle est la seule dans cette condition, c'est que le nom de *Namnetum* y a été inscrit dans les derniers temps de l'occupation.

Faisons encore une concession. Quoi qu'il soit absolument certain que Ptolémée indique la situation des Samnites entre les Angevins et l'Océan, sans y laisser d'intervalle pour y intercaler un peuple quelconque, admettons un instant que les anciens géographes se soient trompés et que les Namnètes aient occupé nos contrées au temps de Ptolémée : dans ce cas, leur capitale Condevincum est une ville dont nous ne connaissons pas l'emplacement, dont rien n'indique l'emplacement, tandis que la place du vieux Nantes, entre les marais de l'Erdre et les sables de la Loire, est occupée, dans le même temps, par un village de marins appelé le bourg du port, le bourg du port des Namnètes, si on y tient. Condevincum et le bourg du port sont deux lieux distincts; on connaît la place de l'un, celle du vicus; on ne sait rien de celle de l'autre, la capitale; et il est absolument impossible de prouver que le chef-lieu, Condevincum, est la même chose que le bourg du Port. C'est du *Vicus portus* que le *Portus Namnetum* a pris la place, et non de la ville de *Condevincum* (1).

(1) Le rideau du théâtre de la Renaissance, à Nantes, porte l'inscription *Condevicnum Namnetum*.

En ce qui concerne la tradition, dix-huit siècles, c'est beaucoup dire; cette tradition peut bien avoir sommeillé pendant plus des trois-quarts de ces dix-huit siècles; et il me semble que, pour l'école nouvelle, qui place les Venètes au bord de la Loire et veut absolument que leur grande lutte ait eu pour témoin, je ne dis pas les marais de la Grande-Brière, mais le petit Trait du Croisic, il n'y a pas lieu d'invoquer la tradition. Dans tous les cas, la tradition doit céder à l'évidence.

La tradition aussi nous disait que le premier roi de France s'appelait Pharamond et qu'il régnait dès l'an 420; les historiens se transmettaient d'âge en âge les faits et gestes de ce guerrier franc; nous apprenions cela dans notre enfance. Mais une saine critique née de nos jours, promenant la loupe sur les manuscrits de nos vieux chroniqueurs, n'eut pas de peine à renverser les fondements de la vieille tradition.

Au sujet des Samnites et de Condevincum, il me paraît curieux d'ouvrir Dom Lobineau. Il commence par cette affirmation :

« Les Samnites ont occupé le mesme païs que les Nantois, entre ceux de Vannes et la Loire. »

Voilà qui est fort clair.

Il continue ensuite avec l'expression d'un doute :

« Il est à croire que les Nantois, que d'anciens géographes » placent un peu plus loin, entre l'Orient et le Septentrion, » s'établirent depuis à Condivic et aux environs et chassèrent » les Samnites dans la Saintonge (1). »

Cela est moins clair; et il me semble même qu'une contradiction est échappée ici à la sagacité du savant bénédictin. Ce passage prouve tout au moins l'embarras de l'écrivain.

(1) *Histoire de Bretagne*, p. 2.

Condivic appartenait aux Nantais, comme les appelle Dom Lobineau, et non pas aux Samnites; cela ne souffre pas de difficultés. Les Nantais étaient à l'Orient et au Septentrion des Samnites, un peu plus loin que ceux-ci, pense Dom Lobineau, à quatre-vingts lieues environ, dit Ptolémée. Depuis Posidonius, qui florissait cent ans avant l'ère chrétienne, jusqu'à Marcien d'Héraclée, qui vivait au IVe siècle, nous voyons, d'après les anciens géographes, que les Samnites furent en possession de nos contrées d'une manière continue; c'est au second siècle que Ptolémée fixe loin de nous la situation des Namnètes et leur donne Condevincum pour capitale : lorsque les Nantois, *comme il est à croire,* vinrent remplacer les Samnites, ils durent donc laisser leur capitale derrière eux ; on ne peut donc pas dire qu'ils la rencontrèrent dans leur nouvel établissement sur les rives de la Loire.

Dom Morice, qui a beaucoup pris à Dom Lobineau, semble avoir vu la contradiction de son devancier; aussi l'a-t-il évitée, mais en exprimant une affirmation au lieu d'un doute :

« Les Nantais, dit-il, occupaient le territoire qu'ils occupent » encore aujourd'hui, et avaient pour ville capitale Condi- » vigne (1). »

La vérité est que les Namnètes avaient pour capitale Condivic, Condivigne ou Condevincum, et non pas le bourg du Port. Le nom du *Vicus portus,* qui nous a été révélé par les inscriptions exhumées du vieux Nantes, n'était point connu de ces deux historiens; et le second ne paraît pas avoir étudié ici les vieux géographes.

Je me permets de faire ici une courte digression; elle touche d'ailleurs au sujet par un de ses côtés.

(1) *Histoire de Bretagne,* p. 2.

Lorsque j'eus l'honneur d'être admis à faire partie de la Société Académique, dès le commencement, je rencontrai souvent au salon de lecture un de nos anciens, qui causait volontiers, mais sans s'imposer, et qui interrogeait aussi. Il avait fait une longue étude de la langue latine et de la langue française. Je l'ai entendu faire cette remarque : que beaucoup de mots latins sont devenus français par la simple suppression d'une syllabe de la langue première, soit au commencement du mot, soit à la fin, soit surtout au milieu. Il faut aussi quelquefois doubler une consonne devant un e muet.

Si cette observation avait été généralement connue, que de flots d'encre elle eût épargnés dans la recherche de l'étymologie des noms! Et, sans aller bien loin, en ce qui concerne le nom de notre ville.

Ainsi, supprimons la syllabe du milieu, *ne,* dans *Nannètes,* et nous avons Nantes; supprimons *do,* dans *Redones,* et nous avons Rennes; *te,* dans *Venètes,* et nous avons Vennes, qu'on écrivait encore ainsi au XVIe siècle. On obtient Paris, en supprimant la fin du mot latin, et Le Mans, en en supprimant le commencement.

C'est ainsi que *Condevincum,* abandonné par les Nannètes, a pu devenir Condé ou Candé; et je ne serais pas étonné que le Corbilon délaissé par le commerce fût devenu Corbon.

Tous les exemples ne sont pas malheureusement aussi faciles que ceux que je viens de citer.

Pour en revenir à Vénéda, on ne trouve donc aucune raison pour placer cette ville à Saillé; tandis que la stance du poète Ernold le Noir nous la montre, il me semble, tout simplement, sans effort, sur le plateau de Guérande.

De quelques points controversés.

Avant de quitter le Trait du Croisic, pour passer à l'Emporium de la Loire, peut-être me sera-t-il permis de revenir sur des choses que notre collègue a traitées dans son second chapitre, que j'ai nommées à peine et qui peuvent trouver leur place aussi bien dans un chapitre que dans un autre.

Il y a surtout les caves de Kerbouchart, le moulin de Treveday et le trait-d'union du Croisic et de Batz, qui me semblent mériter une mention spéciale. Il y a aussi la recherche de l'*Aula cariaca,* résidence de Félix, évêque de Nantes, au sujet de laquelle je désire tout d'abord appeler l'attention.

Je me suis quelquefois permis de faire de longues citations, pour chercher à justifier mon sentiment. Une phrase entière dit généralement ce que l'auteur a voulu dire ; mais quelques lignes prises isolément dans une phrase, peuvent donner toute autre chose que la pensée de l'auteur. En voici un exemple bien frappant. Je lis dans M. Maître :

« Je cherche l'*Aula quiriaca,* d'autant plus volontiers » du côté de Piriac, que cette paroisse, non moins ancienne » que Guérande, est riche en fondations pieuses. Dès le » VIe siècle au moins, sinon plus tôt, *le promontoire qui* » *regarde l'île du Met,* était le siège d'une opulente rési- » dence dont Fortunat fait mention dans le récit d'un *voyage* » *sur mer,* pendant lequel une tempête faillit l'engloutir. » C'est en se rendant au monastère de *Tehillac,* sur la » *Vilaine,* qu'il dit s'être arrêté dans un lieu nommé » *Cariaca Aula.* Or, Piriac est précisément le port de » relâche des bateaux qui vont de la Loire à la Vilaine (1). » A la suite de cette citation et pour en justifier les termes, il y a en note neuf vers de Fortunat.

(1) *Annales de la Société Académique,* p. 280.

Nous allons pouvoir nous assurer, en les complétant, que ces vers s'appliquent à des lieux qui n'ont de rapport ni avec l'Océan, ni avec Piriac, ni avec la Vilaine, ni même avec la contrée guérandaise (1).

1° Au livre V, pièce 7e de ses poésies, Fortunat nous apprend que, sur l'invitation de Félix, il alla le voir « à sa » campagne que *la Loire baigne de ses eaux limpides.* » *Le riant domaine de Cariacum* (*Cariaci ager*) *descend* » *par une pente douce vers la rivière ;* d'un côté *le fleuve* » réjouit le regard, de l'autre la vigne étale ses pampres, » et les pins dressent leurs cimes chevelues que fouette le » vent du nord (2). »

Voilà donc Cariacum sur le bord de la Loire aux eaux limpides, c'est-à-dire loin de l'Océan, loin de l'embouchure du fleuve où les eaux sont chargées d'argile.

2° Au livre XI, pièce 25, Fortunat s'adresse à la reine Radegonde, qui habitait Poitiers, et lui dit :

« Quand j'eus pris congé de vous, l'ami Eomundus me » reçut avec sa bonté habituelle. Je le quittai pour me rendre » en toute hâte au palais de Cariaca (*Cariacae aulae*), d'où » je partis pour aller à Tincillac. De là, l'évêque Domitien » m'entraîna aux fêtes célébrées en l'honneur de saint Albin.

(1) Je n'ignore pas que la *Chronique de Nantes* dit que « l'évêque usur- » pateur Gislard s'était retiré à *Aula Quiriaca,* « maintenant appelé » Guérande ; » je ne m'inquiète pas de chercher si l'*Aula Quiriaca,* du moine du IXe siècle fut distinct de l'*Aula Cariaca* du poète Fortunat. Je ne m'occupe que du texte de Fortunat qui avait été l'hôte de l'évêque Félix, à *Cariaca,* qui connaissait par conséquent cette résidence, pour l'avoir habitée, et qui la place sur les bords de la Loire aux eaux limpides. Le domaine de l'évêque Sidoine Apollinaire était appelé Cuticiaca ; il était contigu au faubourg de Clermont. (Lettre 81.)

(2) *Poésies de Fortunat,* p. 141. (Collection des auteurs latins publiée sous la direction de M. Nisard.)

» Cela fait, je montai sur un petit bateau qui, emporté par
» le courant et pendant qu'il pleuvait, me poussa déjà
» fatigué et non sans de nombreux périls, vers un point où
» un fort vent du nord bouleversait le fleuve (1). »

3° Enfin, dans la vie de saint Aubin, évêque d'Angers, Fortunat nous fait connaître que Tincillac, dont le saint était abbé, se trouvait placé « *entre Poitiers et Angers,* plus » près cependant de cette dernière ville que de l'autre (2). »

Ajoutons à ces citations que Domitien occupait alors à *Angers* le siège qu'avait occupé *saint Aubin ;* que Dom Lobineau croit pouvoir placer Tincillac à Tilliers, dans le diocèse d'Angers, à quelques lieues de Clisson, et que Fortunat, en relations d'amitié avec beaucoup d'évêques, avait un goût très prononcé pour les voyages, même pour les petits bateaux. Nous pouvons maintenant nous rendre compte de l'itinéraire suivi par le poète.

Il quitte Poitiers pour aller saluer l'ami Eomundus, dont je ne sais rien de plus que le nom ; il se rend ensuite à Cariacum, domaine de l'évêque de Nantes, sur la rive droite de la Loire, aujourd'hui, sans aucun doute, Chassais, dans la commune de Sainte-Luce (3) ; puis il va recevoir l'hospitalité de l'évêque d'Angers, en ce moment dans son abbaye

(1) *Poésies de Fortunat,* p. 263. M. Charles Nisard, traducteur des poésies de Fortunat, nous dit que ce second voyage avait été entrepris pour remplir une commission dont Fortunat avait été chargé par Radegonde. (Note de la pièce 8 du liv. VI.)

(2) Dom Lobineau. *Vie de saint Aubin,* p. 54.

(3) Fortunat, poète de la décadence, parle deux fois de *Cariacum* ou de *Cariaca,* qu'il écrit au génitif *Cariaci* et *Cariacae.* Mais nous savons qu'un grand nombre de mots latins commençant par *ca,* commencent en français par *cha : Catalaunum,* Châlons ; *Catena,* chaîne ; Cariacae a donc dû devenir Chariacae ; or, en supprimant la syllabe du milieu *ria,* selon ce que nous avons déjà vu et francisant le nom, on obtient Chassé ou Chassais. Cette étymologie, que je n'ai vue nulle part, vaut bien celle de *Chefseil.*

de Tincillac, de l'autre côté du fleuve, entre Angers et Poitiers ; enfin Domitien l'entraîne de son abbaye dans sa ville épiscopale, c'est-à-dire à Angers, pour le faire assister aux fêtes de saint Aubin. Ces allées et venues ont eu lieu par la voie de terre. Les fêtes finies, Fortunat monte en bateau sur la Maine et il est emporté par le courant vers la Loire, dont les flots étaient alors fort agités. Voilà ce que dit le poète.

Il y a loin de là à ce voyage imaginaire en barque, sur cette partie de la mer Océane, si péniblement affrontée par la flotte de Brutus ; il n'y a point là de raison pour faire de Piriac un port de relâche, ni une opulente résidence, ni l'*Aula Cariaca* des bords de la Loire ; il n'y en a point non plus pour placer le Tincillac du diocèse d'Angers, sur un point quelconque de la Vilaine.

Nous allons maintenant nous transporter à l'île de Batz.

On s'est souvent demandé si Batz et Le Croisic ont formé deux îles distinctes ou s'ils ont toujours fait partie de la même île, comme aujourd'hui.

D'aussi loin que l'histoire rappelle ces lieux, ils semblent avoir été classés dans une même île, nommée île de Batz. Un procès-verbal d'enquête de 1561, reproduit par M. Caillo dans son histoire du Croisic, ajoute souvent au nom de ville du Croisic la qualification de « *isle et paroisse de Batz* (1) ; » et Alain Bouchart parlant, vers 1500, des Normands qui abordèrent nos rivages au IXe siècle, dit : « Le Croisic qui » est située à l'un des bouts de l'île de Batz (2). »

Mais les choses étaient-elles ainsi, aux siècles antérieurs, à

(1) Page 259.

(2) Les *Grandes Chroniques de Bretagne,* liv. III, chap. III, feuillet 74, verso. (Edition des Bibliophiles bretons.)

la limite de ces deux communes ? C'est ce qu'il s'agit de chercher.

M. Maître voit la preuve que Batz et Le Croisic formaient une seule île, dans ce fait qu'une couche de tourbe existe, à cette limite, au niveau des plus basses mers, au bas de la plage Valentin. J'admets volontiers cette interprétation ; combien cependant elle aurait eu plus de force si, du fait cité, on avait commencé par tirer cette conclusion toute naturelle : si les plantes terrestres sont nées, ont vécu et laissé leurs traces sur un sol recouvert aujourd'hui par la mer, c'est que ce sol a été autrefois plus élevé qu'il a été au-dessus du niveau de la mer et qu'il a subi un affaissement à la suite duquel les plantes ont été submergées.

Quoi qu'il en soit, je vais chercher à donner la preuve directe, recueillie sur les lieux, que, depuis les temps les plus reculés, les territoires de Batz et du Croisic n'ont formé qu'une île unique.

L'isthme assez étroit qui sépare Batz du Croisic, est entièrement couvert par des masses imposantes de sable que le flot a d'abord déposées sur le rivage et que les vents ont ensuite transportées grain à grain, couche par couche, sur des terrains plus élevés que l'Océan. Ce phénomène tout naturel s'est produit, se produit encore sur notre littoral, partout où la côte est basse et peu inclinée ; aux Moutiers, à la Plaine, à Saint-Michel, à Saint-Brevin, à Pornichet, au Pouliguen, à Batz, au Croisic et à La Turballe.

S'il était possible de faire, entre Batz et Le Croisic, une coupe géologique à travers ces sables jusqu'au niveau de la mer, nous pourrions être fixés avec certitude sur la situation, la nature et le relief du sol que recouvre la couche sablonneuse. Mais cette coupe qu'on ne saurait faire, à cause du travail considérable qu'elle exigerait, nous pouvons la remplacer, dans une certaine mesure, par une étude des terrains

à la limite formée par la base méridionale des dunes et la terre argileuse des marais salants.

Cette étude, je l'ai faite au mois de mai 1887, et voici ce que j'ai reconnu en me dirigeant du Croisic vers Batz.

En suivant la route départementale jusqu'au coude très prononcé qu'elle fait au droit de la plage Valentin, on reste constamment sur les vieilles terres que la mer et les sables ont respectées. C'est à ce coude que le doute peut commencer, mais il ne saurait persister devant l'examen du sol ; ici la route atteint l'extrémité de la pointe que font les marais salants du côté sud ; elle les longe sur une quarantaine de mètres, et dans cet intervalle elle repose sur la terre argileuse, ayant à gauche les marais salants et à droite les vieilles terres que le sable a déjà envahies ; au delà, elle entre dans les terres labourables dont elle laisse une partie à gauche, du côté du marais. Si la mer avait été autrefois maîtresse de ce passage bas et étroit, elle en aurait déchiré les bords et l'aurait considérablement élargi ; mais la présence des vieilles terres prouve qu'elle ne l'a point franchi.

Passé le grand coude, on abandonne la route pour prendre à gauche le bord des marais salants. On trouve d'abord le vieux sol entre les marais et les sables et on le suit sur une centaine de mètres ; ensuite, une levée en terre qui sert de limite aux marais et que borde à droite une petite rigole creusée dans l'argile. Cette rigole est à la base des sables et semble s'opposer à leur marche. Le moindre cours d'eau en effet suffit souvent pour les arrêter en les charriant.

Jusqu'ici les sables reposent manifestement sur la terre argileuse dont le niveau est plus élevé que celui des hautes marées.

On arrive au chemin de fer et on le franchit. La levée en terre continue au delà et elle prend parfois les proportions d'un chemin charretier ; elle est toujours séparée des sables

par la douve creusée dans l'argile, et les sables reposent toujours sur la terre argileuse qui se montre de temps en temps à leur base.

Après un long parcours, il arrive que la petite douve cesse d'exister et que le sable commence à envahir la levée ; celle-ci perd sa forme régulière sur une centaine de mètres, et dans cet intervalle le sable se mélange à la vieille terre.

La levée reparaît de nouveau très tortueuse, avec sa douve d'écoulement toujours creusée dans l'ancien sol, mais gagnée ici et là par les sables. On arrive ainsi au petit mamelon rocheux de Tibon, très curieux, placé à trois mètres environ au-dessus des marais, entre les dunes qui sont à sa droite et les marais salants à sa gauche.

Le mamelon est relié par des dunes à la butte du bourg de Batz ; mais au delà du mamelon, les sables se rapprochent encore des marais sans parvenir à cacher le sol argileux, et les dunes finissent par disparaître dans le voisinage de la gare, au droit de l'assiette du bourg.

Entre Le Croisic et le bourg de Batz, on rencontre donc une couche continue de vieille terre, de terre argileuse, que la haute mer ne peut recouvrir et que les sables n'ont pas encore envahie. Depuis la dernière commotion géologique, la mer n'a donc point passé là ; elle n'a point séparé les rochers de Batz de ceux du Croisic.

Le bruit qui se fit, il y a plus de vingt ans, autour du moulin ou de la tour de Treveday, m'engagea à l'aller voir. Au début de mes études archéologiques ma crédulité fut plus d'une fois trompée : j'en étais devenu défiant.

Il y a un village du nom de Treveday à la limite de Guérande et d'Escoublac, sur le territoire de la première commune et au nord de la route départementale [1] ; le

[1] Aujourd'hui chemin vicinal de grande communication.

moulin du même nom est au sud et à moins de 100 mètres de la route, sur la pente du plateau qui domine le fond des marais salants et d'où la vue s'étend au loin sur la mer. Le sommet du plateau est à l'altitude de 50 mètres.

La maçonnerie du moulin est toute simple et elle est loin d'avoir l'aspect de celle des beaux moulins du Croisic et de Guérande ; mais ce qu'il y a de singulier, c'est la projection verticale en forme de bouteille de l'intérieur de la construction.

La beauté de la situation, l'énigme que renferme cette ouverture intérieure inusitée, un peu de cette imagination dont l'archéologue ne saurait se défendre, ont contribué à faire de ce modeste bâtiment un antique monument que le temps a bien voulu respecter ; ce fut, dit-on, une tour destinée à transmettre les signaux de la télégraphie gallo-romaine.

Or, cette tour étant appelée *masse,* M. Maître voit des tours télégraphiques romaines presque partout où il rencontre ce nom (1), quoique l'auteur qu'il invoque et qui ne connaissait que deux constructions de ce genre dans notre département, ait eu le soin de prévenir que « toutes les vieilles » souches des moulins détruits portent dans la localité le » même nom de *masses* (2). »

On appelle masse, en effet, le tertre sur lequel s'élève un moulin à vent. Il est donc tout naturel de rencontrer si souvent ce nom appliqué aux restes ou à l'emplacement d'un moulin disparu. D'un autre côté, les moulins sont généralement construits sur des hauteurs, bien au vent, bien en vue. De la présence des masses sur des mamelons, sur des plateaux, il ne faut donc pas conclure à l'emplacement de constructions antiques (3).

(1) *Annales de la Société Académique,* 1889, p. 321.

(2) *Bulletin de la Société archéologique,* 1869, p. 149.

(3) On appelle également *masse,* le sabot en fer de l'arbre vertical des moulins à Pilon, dans le département du Nord.

J'ai vu deux fois le moulin de Treveday. Sa maçonnerie est en moellons bruts garnis de mortier de chaux et de sable et aucun caractère ne la distingue des maçonneries ordinaires du pays ; il a trois portes : une porte principale à *l'est* et deux portes secondaires au *nord* et au *sud ;* la partie supérieure est démolie.

Les pierres qui formaient le bandeau de la grande porte ont été enlevées ; mais la partie conservée derrière le bandeau a la forme d'un cintre en anse de panier dont la flèche est égale au tiers de la corde. Cette forme, en usage depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, est venue après l'ogive ; la maçonnerie du cintre est faite en petits moellons courts, irréguliers, qui ne sont pas toujours posés suivant la normale de la courbe (1). C'est un signe de décadence.

Les jambages de la porte sont formés alternativement d'une grosse pierre et d'une petite posées sur bout ; il y a encore là un signe de décadence. Cette manière de placer les pierres des jambages, pour économiser la pierre de taille, est assez commune dans les portes du XVIe siècle (2).

Le linteau des deux portes de côté est formé de pierres courtes placées en encorbellement les unes au-dessus des autres ; c'est là une mauvaise imitation des linteaux de portes du XVe siècle formés d'une seule pierre appuyée sur deux corbelets.

Il y a, au centre de la salle, une grande pierre de granit rectangulaire entaillée de quelques centimètres en son milieu ; elle est dégrossie sur toutes ses faces, et sa cavité semble avoir été destinée à recevoir un arbre vertical.

(1) La ongueur de ces moellons varie de 0m,10 à 0m,25 dans le sens du bandeau ; ils sont minces.

(2) Les grosses pierres ont de 0m,60 à 0m,70 de hauteur et de 0m,22 à 0m,30 de largeur ; les petites de 0m,16 à 0m,32 et de 0m,16 à 0m,18.

Une seconde construction de ce genre appelée la masse de Cuy existe dans les dunes, à 5 ou 600 mètres au nord de la gare de Pornichet ; elle est à 20 mètres d'altitude (1).

Ainsi que celle de Treveday, elle est décapitée et elle a trois portes : la grande porte est à *l'est*, en équerre sur les deux autres. Le plan de la salle intérieure est bizarre : au lieu de former un cercle, la salle va en s'élargissant depuis l'entrée où elle a $0^m,52$ de largeur, jusqu'au fond où elle a $1^m,15$; ce fond est à peine arrondi.

La maçonnerie de la construction est moins soignée que celle de Treveday. Le cintre de la grande porte est fait de pierres brutes et forme une ogive sans caractère qui n'est point antérieure au XVIe siècle. Les portes latérales sont couronnées par des linteaux en granit, et les dunes qui ont marché jusque-là, atteignent presque leur sommet.

La vigne située au *nord-est* de cette seconde ruine contient un grand nombre de morceaux de briques dont on peut suivre les traces jusqu'au village de Cuy, dans une étendue d'environ trois cents mètres. J'ai examiné un certain nombre de ces débris et n'ai pas trouvé de briques à rebords. On les rencontre à la surface des sables, là où ceux-ci ont été nivelés : c'est une preuve qu'ils y ont été apportés depuis l'envahissement des terres par les dunes, c'est-à-dire à une époque encore peu éloignée de nous, et vraisemblablement au moment du nivellement du sol et de la plantation de la vigne. Je crois qu'ils proviennent de la démolition de maisons ruinées par la marche des sables (2).

(1) Elle est à 3 ou 400 mètres au sud-ouest de Cuy.

(2) Pendant que j'examinais un de ces morceaux de briques, dans le chemin voisin, une femme du village me dit que cela provenait de maisons démolies.

Je ne veux pas affirmer que là il n'y a pas de briques à rebords, puisque mon examen n'a pas pu tout embrasser ; mais la présence en ces lieux de

Ainsi, les masses de Treveday et de Cuy ne présentent pas de traces d'antiquité et on peut faire remonter leur construction tout au plus au XVIe siècle. Il n'y a donc pas lieu de les invoquer en faveur d'une occupation gallo-romaine quelconque sur ce point du pays guérandais.

Les caves de Kerbouchart n'appartiennent pas davantage à l'antiquité. Elles sont situées à 600 mètres à l'est du bourg de Batz et à une centaine de mètres au nord de la route départementale, dans une enceinte murée qui dépendait d'une habitation disparue et dont il reste encore le colombier. Elles sont groupées au nombre de trois; à l'intérieur, elles ont la forme circulaire et elles sont voûtées en forme de coupole; le diamètre de chaque salle est de $2^m,45$ et la hauteur de la demi-sphère est de 2 mètres. Les centres des trois caves représentent les sommets d'un triangle isocèle à large base; la cave du milieu est tangente aux deux autres et placée en arrière; les caves des côtés sont séparées par un espace d'un mètre environ qui laisse à découvert la face de la troisième.

Au sommet de chaque coupole il y a une ouverture circulaire de $0^m,76$ de diamètre, dont le pourtour est en maçonnerie de briques plates de petites dimensions et très cuites. Les salles sont dallées de belles pierres de taille fort bien conservées. Toute la maçonnerie est d'une bonne exécution. Dans chaque cave, au niveau du dallage, un petit dalot creusé dans la pierre est établi sous le mur de face, soit pour puiser, soit pour écouler les eaux.

A ma première visite, au mois d'août 1864, les trois

briques gallo-romaines ne prouverait absolument rien en faveur de l'antiquité de la tour de Cuy, qui n'en est pas moins une construction postérieure au XVe siècle.

caves étaient en bon état et avaient toute l'apparence d'une construction moderne; trois petits tertres coniques recouvraient les ouvertures du sommet de la voûte. A ma seconde visite, le 24 septembre 1887, c'est-à-dire 23 ans plus tard, elles étaient déjà fort endommagées et le dallage disparaissait complètement sous les débris.

Ces caves singulières ont donné lieu à des interprétations assez fantaisistes. Au temps de saint Félix, elles auraient servi à recevoir la vendange que les Bretons envahisseurs, campés au nord de la Vilaine, allaient piller sur le territoire des Nannètes. M. Maître va encore au delà ; il attribue leur construction à l'époque romaine : alors elles auraient servi de silos à nos vainqueurs.

C'est aller bien loin. Les voûtes en forme de demi-sphère ne sont pas chez nous un signe de si haute antiquité.

Elles furent inaugurées à Constantinople, au VIe siècle, lors de la reconstruction de l'église de Sainte-Sophie. Les architectes de cette basilique, abandonnant les plafonds dont on s'était toujours servi, créèrent alors la coupole byzantine au moyen de briques légères habilement agencées (1). Mais cette voûte de forme hémisphérique semble n'avoir été introduite dans nos églises d'Occident, à la suite des voûtes d'arêtes, que vers le XIe ou le XIIe siècle (2), en même temps à peu près que les voûtes du rez-de-chaussée de nos constructions civiles destinées à supporter le premier étage (3).

Les chrétiens des premiers temps abritèrent leurs cérémonies au sein des catacombes ; chassés des catacombes, ils se creusèrent des abris dans le roc et dans l'argile. Mais les premières cryptes voûtées sont de la fin de l'ère romane.

(1) De Caumont : *Abécédaire d'archéologie,* p. 11 et 12.
(2) — — — p. 123.
(3) L'abbé Corblet : *Manuel d'archéologie,* p. 299.

La forme hémisphérique de notre sujet nous rapproche donc des temps modernes.

Cependant, pour prouver la haute antiquité des caves de Kerbouchart, on invoque l'emploi de la brique autour des ouvertures circulaires du plafond. Mais celle-ci n'a pas le caractère de la brique romaine, et l'usage de la brique s'est perpétué jusqu'à nos jours sans solution de continuité. J'ai entendu contester cet usage, je dois donc chercher à justifier mon opinion.

Au sujet des monuments religieux, M. de Caumont nous apprend que les carreaux en terre cuite émaillée ont été employés au pavage de nos églises du XIe au XVe siècle; au XIVe et au XVe siècle, ils formaient une des principales décorations des églises. Le célèbre antiquaire en donne de nombreux dessins (1). Je puis citer, pour les avoir vues et mesurées, les arcades surhaussées de la vieille église de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, voisines du XIe siècle, et dont les cintres sont en briques.

Je passe aux monuments civils. Vitruve, architecte romain du Ier siècle, consacre, dans son traité d'architecture, tout un chapitre à la fabrication de la brique, et il nous apprend qu'à « Utique, le magistrat ne permettait point qu'on » employât de la brique qu'il ne l'eût visitée et qu'il n'eût » reconnu qu'elle avait cinq ans de moulage (2). » On en faisait à Marseille dès ce temps-là; mais elle ne paraît avoir été introduite dans la Gaule que vers le second siècle.

« Quelques savants, dit M. de Caumont, ont avancé que » les chaînes de briques des constructions de petit appareil » n'ont commencé à être usitées qu'au IIIe siècle; mais ce

(1) *Abécédaire archéologique,* p. 175, 309, 390, 431.

(2) Vitruve, *De l'Architecture,* liv. II, ch. III. Les éditions de Vitruve furent très nombreuses à partir de la fin du XVe siècle.

» mode se rencontre dans des édifices beaucoup plus » anciens... On peut admettre qu'on en faisait grand usage » au IIIe et au IVe siècle. Je pourrais citer bon nombre de » constructions présumées du IIe siècle, en petit appareil, » et dans lesquelles on ne voit pas de briques... Je prou- » verai que, dans les VIIe, VIIIe et IXe siècles, on a quel- » quefois employé dans les murailles des briques semblables » à celles que nous voyons dans les constructions romaines » (1). » C'est ainsi que s'exprime notre maître en archéologie, dont personne ne met en doute la science et la véracité.

L'art du constructeur, de l'architecte, ne s'est pas perdu, et ceux qui ont écrit en cette matière se sont transmis ce qu'ils savaient. Je trouve dans Belidor tout un chapitre « où » l'on considère les qualités de la brique et la manière de la » fabriquer. » J'y vois qu'on en faisait une grande consommation au commencement du XVIIIe siècle. Après avoir cité le passage de Vitruve que je viens de rappeler, Belidor ajoute: « On s'aperçoit bien que cette sage police n'est plus » d'usage parmi nous, puisqu'à la confusion de la plupart » des entrepreneurs l'on voit tous les jours des bâtiments » menacer ruine, avant, pour ainsi dire, d'être achevés » (2). »

Les constructeurs ne faisaient donc plus guère, pour nos habitations, de cette excellente brique romaine qui est venue jusqu'à nous à travers les âges; mais celle qu'on employait au pavage des églises atteignait la perfection; et nous savons par l'ingénieur Belidor que les briques commandées pour les besoins de l'Etat étaient faites avec beaucoup de soin. Cependant il en était employé aussi de bonne qualité dans les constructions civiles.

(1) De Caumont: *Traité d'Archéologie,* p. 162, 163.

(2) *La Science des Ingénieurs,* liv. III, ch. II, p. 5 à 6.

Pour en donner de nombreux exemples, je n'aurais qu'à faire une excursion dans le département : j'y aurais vite recueilli les noms de maisons, de manoirs, de châteaux, où l'emploi de la brique fut constant depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours. Mais cette énumération n'est pas nécessaire, puisqu'il suffit de regarder autour de nous.

Dans nos vieilles maisons en bois du XVIe et du XVIIe siècle, les intervalles de la charpente sont remplis, le plus souvent, en pisé ou en torchis ; mais on y trouve aussi fréquemment des remplissages en briques ; il y a même, en ce genre, de curieuses maçonneries dans les parements d'une maison de la rue de l'Arche-Sèche, n° 31, et d'une autre de la rue de Barbin, n° 11 : entre les pièces de charpente, les briques sont posées obliquement en forme d'arêtes de poisson, de manière à imiter l'appareil en épi des Romains.

La vieille partie de la maison de l'Evêché, qui est du commencement du XVIe siècle, a conservé de ce temps-là trois ou quatre têtes de cheminées en briques d'une belle exécution.

Une visite au château de Nantes nous mettrait en présence, je n'en saurais douter, de briques de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe siècle.

Ainsi nous rencontrons un usage constant de la brique dans nos habitations et nos monuments. Il faut donc se défier de ces amas de briques qu'on foule aux pieds dans les champs, dans les chemins, dans les carrefours ; il ne faut donc affirmer qu'on est en présence de la brique romaine que si le caractère romain est nettement accusé ; et encore ce caractère s'est-il perpétué jusqu'au IXe siècle.

Ce n'est pas le cas de la brique de Kerbouchart, qui ne présente rien d'antique, qui a le caractère de la brique moderne.

On paraît croire aussi que l'emploi de la brique pilée, dans

la confection du mortier, est un usage des Romains qui n'a pas persisté chez nous après leur départ. C'est une erreur du même genre, je pense, que celle qu'on a commise pour la brique. Belidor, après avoir comparé la tuile en poudre à la pouzzolane (1), transcrit un modèle de devis qu'on peut appliquer aux caves de Kerbouchart; en voici le titre : « Devis de ce » qui est à faire et à observer pour la construction d'une » citerne destinée à recevoir les eaux de pluie qui tombent » sur l'église paroissiale de Calais. »

Il s'agit d'une citerne voûtée.

Au chapitre de la qualité du mortier, il est dit : « Celui » qui sera employé aux renduits et citernaux, tant du dedans » que du dessus, sera fait avec tuilaux de vieilles tuiles » bien cuites...; il sera bien battu, pulvérisé et passé au » tamis du boulanger, et le mortier sera fait avec deux » cinquièmes de chaux vive de Boulogne et trois cinquièmes » du dit ciment (2). »

Autour de nous, nous trouvons un vieil emploi de la brique pilée dans le mortier; je puis citer :

Les trois arches du pont de Pirmil démolies vers 1860;

Le pont de la Bourse démoli en 1869 (3);

Les ruines des vieux moulins de Barbin démolies en 1888 (3²);

(1) « Comme la tuile, qui est une composition de terre, dit Belidor, n'a » point de vertu avant la cuisson, pour agir avec la chaux, et qu'après être » cuite et réduite en poudre, elle fait un mortier excellent, de même la terre » bitumeuse, qui se trouve au royaume de Naples, étant brûlée par les feux » souterrains, les petites parties qui en résultent, et qu'on peut regarder » comme une poudre, composent la poudre de pouzzolane, qui doit, par » conséquent, participer des propriétés du ciment. (Liv. III, ch. IX, p. 11.) »

(2) Belidor, liv. VI, p. 76. — Sidoine Apollinaire parle de l'emploi de la pouzzolane dans les constructions au bord de la mer. (Poésie 22, p. 254, collection Nisard.)

(3 et 3²) Renseignements donnés par M. A. Perdriel, entrepreneur.

Une citerne actuellement transformée en cave, rue du Port-Maillard, n° 9, dans une maison du XVIe siècle démolie en 1883 (1).

Après quelques recherches, nous arriverions à citer un certain nombre d'autres exemples de l'emploi de la brique pilée dans les vieilles constructions.

Lorsque nous rencontrons, dans une construction d'une date incertaine, du mortier fait avec de la chaux et de la brique pilée, nous ne devons donc pas, par cela seul, et comme tout à l'heure pour la brique, nous hâter d'affirmer que la construction remonte au temps des Romains.

Ma seconde visite des caves de Kerbouchart fut faite en 1887, en compagnie des hommes éminents qui sont à la tête de l'Association bretonne, — Association réunie alors en Congrès au Croisic; — il y avait là un disciple de de Caumont, savant dans l'art de déterminer l'âge de nos monuments; il y avait aussi deux membres de l'Institut, très connaisseurs en archéologie. Or, ces savants, sans se prononcer, n'ont point reconnu de caractère d'antiquité aux caves de Kerbouchart : si bien que le procès-verbal de l'excursion du 24 septembre 1887 énumère tout ce que les membres du Congrès ont vu de remarquable dans la journée, et qu'il ne mentionne même pas le nom de ces silos ou de ces caves dont s'est emparée la controverse.

Peut-être que le vieux chroniqueur Alain Bouchart savait quelque chose de ces constructions. Il avait possédé à Batz le manoir de Kerbouchart qu'il paraît avoir habité en 1513 (2); et il aurait bien pu projeter, édifier ces trois caves, j'allais dire ces trois citernes, qui semblent des restes du manoir et qui ont vu le jour à une époque peu éloignée de la sienne.

(1) Renseignement donné par M. Furret, architecte.

(2) *Introduction aux Grandes Chroniques*, p. 5.

Au sujet de ce qu'on appelait des débris d'antiquités, j'ai été mal renseigné plus d'une fois ; plus d'une fois, sur des indications qui m'étaient données, j'ai reconnu des débris de tuiles ou de briques qui n'avaient rien de romain et provenaient de maisons ruinées relativement modernes. La dernière fois, voici à quelle occasion.

Au mois de septembre 1881, je reçus de Guérande une lettre m'annonçant qu'on avait rencontré des dallages romains dans trois vasières, dont la situation était clairement indiquée. En recevant cette lettre, je ne songe qu'à une chose, à mon problème de l'affaissement du sol, et voilà mon imagination en marche! De beaux dallages bien conservés, au-dessous du niveau des mers, quelle preuve plus manifeste de l'affaissement des marais salants! et en présence d'un témoin : le travail du gallo-romain! Mais mon rêve devait finir comme celui de Perrette.

J'arrive sur les lieux avec des hommes, des pelles, des pioches, des jalons. Voilà bien la saline Douceille! Je fais sonder dans un endroit : rien; puis dans un autre : rien encore. Me serais-je trompé? Non; il ne peut y avoir de doute : c'est bien la saline indiquée. Je persiste : un jalon enfin rencontre des pierres; je fais piocher sur ce point, puis sur d'autres points encore. Le dallage consistait en pierres cassées, en graviers mêlés de mortier friable, sans cohésion. Une brique y fut rencontrée, qui devait provenir des ruines gallo-romaines situées au bord de la vasière.

Et voilà ce qu'on avait pris pour du dallage, pour le dallage d'une saline romaine; et on en concluait que les salines romaines étaient dallées. M. Maître a fait justement remarquer que de pareilles salines seraient bien mauvaises pour l'évaporation des eaux.

En matière de découvertes archéologiques, je n'ai cessé

de penser qu'il ne faut pas se hâter de conclure. Il est plus facile à un auteur de revenir sur un doute que sur une affirmation.

Des savants croient cependant que le progrès ne marche qu'appuyé sur des affirmations. Fort bien, si elles ont une base solide. Mais si elles ne sont pas fondées ! Si des erreurs ont été semées et ont pris racine dans les masses ! que de temps il faudra dépenser, que d'arguments il faudra produire pour revenir souvent au point de départ.

Il me reste maintenant à prouver l'affaissement des plaines de la Grande-Brière, et à vous entretenir de l'*emporium de Corbilon*.

IVe PARTIE.

CORBILON, LA GRANDE-BRIÈRE

CHAPITRE V.

De l'affaissement du sol de la Grande-Brière.

J'ai traité, il y a sept ou huit ans, le sujet de l'affaissement du sol de la Grande-Brière. J'ai répondu à ceux qui voulaient en faire une mer intérieure baignant des archipels et des promontoires où combattaient César et les Venètes. Les preuves que j'ai produites sont encore intactes. Je me propose de répondre à de nouveaux arguments et de produire des preuves nouvelles.

Les descriptions de la Grande-Brière et des marais de Montoir sont nombreuses et bien connues. Je me bornerai à rappeler qu'au sein de cette plaine basse et marécageuse, il existe un certain nombre d'îlots dont les flancs ont des rampes fort douces et dont le plateau domine le marais de 6 à 9 mètres généralement, et par exception de 13 mètres. Les rives sinueuses qui forment le périmètre de la plaine, s'élèvent également en pente douce et atteignent jusqu'à 16 mètres d'altitude, sauf en deux points, à Sainte-Reine et à Besné, où cette hauteur est dépassée (1).

(1) Les tourbières ont une surface d'environ 8,000 hectares, et les prés-marais de 6,000.

La grande tourbière est située dans la partie du couchant, entre Saint-Joachim et Saint-Lyphard ; l'épaisseur de la couche de tourbe y atteint jusqu'à deux mètres. Les prés-marais sont disséminés à l'est et au sud, entourant les îlots qui émergent de la plaine, et serpentant entre les terres labourables, pareils à des détroits, des anses, des baies ou des lacs.

Des nivellements ont été faits avec soin sur les bords des canaux qui desservent les marais ; ils ont pour points de repères des bornes en granit placées sur le bourrelet en terre qui sépare le canal du marais et dont le nombre est d'environ cent-vingt.

La cote de nivellement qui correspond à chaque borne représente la hauteur de sa face supérieure au-dessus du zéro de l'échelle de Saint-Nazaire. Si nous retranchons de cette cote la hauteur de la borne au-dessus du bourrelet et celle du bourrelet au-dessus du marais, soit environ $0^m,60$ pour les deux, nous aurons la hauteur des marais au-dessus du zéro de l'échelle de Saint-Nazaire.

D'après ces données, les marais seraient de $3^m,80$ à $4^m,30$ au-dessus de ce zéro ; le radier du pont de l'île Oliveau est à la cote de $2^m,15$, et celui de l'écluse de Rozé à $2^m,19$.

Toutes les tourbières, tous les marais, sont en communication avec la Loire, par le Brivet qui débouche à Méan, ou au moyen de canaux fermés par des écluses entre Donges et Lavau.

Le zéro de l'échelle de Saint-Nazaire représente le niveau des plus basses mers observées ; les plus hautes mers s'élèvent à 6 mètres, et même à $6^m,60$ lorsqu'un vent violent souffle du large ; le niveau moyen est représenté par la cote de 3 mètres.

Le niveau moyen est à peu près le même dans les différents ports de mer ; mais le zéro dépend de l'am-

plitude des marées qui est fort différente selon la situation des lieux.

La moyenne des basses mers est d'environ $1^m,20$ à Saint-Nazaire ; celle des pleines mers est de $4^m,95$. Les plus faibles basses mers descendent rarement au-dessous de $0^m,40$ et les plus faibles pleines mers au-dessous de $4^m,00$.

Les plus basses eaux d'un fleuve étant à son embouchure, il s'ensuit que les eaux de la Loire et celles des ruisseaux et rivières qu'elle reçoit, ont un niveau plus élevé qu'à Saint-Nazaire. Les marées modifient cette situation : entre Nantes et Saint-Nazaire la pleine mer a lieu à des heures différentes et elle ne s'établit pas suivant une ligne de niveau, mais bien suivant une courbe convexe dont l'extrémité, à Nantes, est plus basse d'environ $0^m,20$ qu'à Saint-Nazaire, et dont le sommet, vers la Martinière, est plus élevé de $0^m,30$ environ.

Lorsque la mer est pleine à Nantes, elle est en baisse depuis deux heures à l'embouchure ; la face des eaux du fleuve forme à ce moment un plan incliné qui, au temps des grandes marées, suit cette progression en partant de Saint-Nazaire : le niveau est plus élevé de $0^m,25$ à Paimbœuf, de $0^m,75$ au Migron, de $1^m,25$ au Pellerin et de $1^m,50$ à Nantes (1).

Il résulte de ces faits que, sans le système des écluses établies sur le Brivet et sur les canaux, les eaux seraient toujours plus hautes dans les marais de Donges et de la Brière qu'à Saint-Nazaire, et que les marées recouvriraient tous les jours la plaine de Montoir.

Un assez grand nombre d'objets, de débris antiques, ont été rencontrés dans cette plaine, sur les îlots et sur les rives. Si les objets rencontrés dans la plaine même ont été recueillis

(1) Je tiens ces renseignements du service des ponts et chaussées.

sous une couche plus ou moins profonde d'alluvions, c'est la preuve indéniable que les alluvions se sont formées depuis la perte des objets. C'est précisément ce qui a eu lieu. Je me bornerai à faire, dans cet ordre d'idées, quelques citations empruntées à M. Bizeul.

Il a été recueilli :

Dans l'été de 1785, une épée en bronze par six pieds de profondeur, dans les marais de Crossac ;

En 1823, une épée également en bronze sous dix pieds de tourbe, dans un canal de desséchement des marais de Donges;

En 1842, à la Guesne, dans une vase mélangée de tourbe et à 1m,60 au-dessous du lit du ruisseau, deux épées en bronze, deux épées en fer, deux fers de javelots, 1 hachette en bronze, un pot en cuivre et des objets en fer, tels que coutelas, cognées, étriers, fers de chevaux, etc. (1) ;

De 1835 à 1855, dans la tourbe d'un coin de la Grande-Brière, quatre monnaies gauloises en or, dont l'une à 8 ou 10 pieds de profondeur à La Chapelle-des-Marais (2) ;

En fondant le pont du Gué-d'Assac, dans la commune de Donges, au mois d'août 1882, le Service vicinal a traversé, sous 2m,50 d'alluvions, une couche de tourbe de 1m,50 d'épaisseur, dont la base correspondait à la cote de 1m,50 de l'échelle de Saint-Nazaire ; une corne de cerf y a été recueillie à la cote de 1m,60 (3) ;

Et sous la tourbe et sous les marais, on rencontre des arbres en grande quantité ; beaucoup d'arbres ont encore leurs souches, et leurs racines sont décomposées. Il y a des débris de chênes, d'ormeaux, de châtaigniers, et surtout de sapins ; ils sont couchés là depuis des siècles et leur tête est

(1) *Revue des Provinces de l'Ouest*, t. II, p. 822 à 830.

(2) *Revue des Provinces de l'Ouest*, t. III, p. 731 à 733.

(3) *César chez les Venètes*, 2e étude, p. 12.

généralement tournée du côté de Donges ; quelques-uns ont été trouvés debout, brisés à un mètre environ de hauteur. Dans une étendue de moins de cent mètres, entre Montoir et le pont de Nyon, en creusant un canal en 1881, il a été rencontré quatre-vingts arbres environ, couchés, la plupart, la tête vers le midi ; ils étaient dans la partie inférieure de la couche tourbeuse, à 1m,50 environ au-dessous du sol du marais. Quelques chênes atteignaient jusqu'à trois mètres de circonférence (1).

Il faudrait cependant à ce sujet nous garder de cette exagération à laquelle souvent nous sommes trop enclins. Il y avait là des arbres, beaucoup d'arbres et de toutes les grosseurs. Cela représentait-il une forêt ? Je ne sais ; mais la plaine n'en était pas toute couverte. On rencontre dans la Brière des mamelons sablonneux fort pauvres en végétation, et toutes les fouilles de la plaine n'ont pas donné des arbres. La plaine des marais et de la Brière représente, avec ses détours et ses enfoncements, environ quatorze mille hectares ; à dix arbres seulement par hectare, ce qui est fort peu de chose : une goutte d'eau dans un verre, il y aurait eu cent quarante mille arbres, c'est-à-dire de quoi faire une forêt de cent hectares. Les arbres formaient peut-être çà et là des groupes plus ou moins nombreux, plus ou moins importants, sans pour cela constituer une forêt.

Des auteurs prétendent que les arbres enfouis en ces lieux, y ont été charriés par les eaux de la Loire ; d'autres qu'ils ont grandi sur les îlots et sur les rives, et qu'ils ont été entraînés au bas des pentes par des pluies torrentielles. Je lis en effet : « Il suffit de regarder les nombreuses îles

(1) *César chez les Venètes,* 2e étude, p. 9.

Cette tourbe est remplie de pieds d'arbres si gros et si nombreux, dit M. Maître (p. 90), qu'ils font penser à une forêt renversée.

» qui accidentent le bassin ; on voit qu'elles pouvaient être » boisées comme la terre ferme, il y a dix-huit siècles, puis- » qu'aujourd'hui encore les arbres de toute espèce, les » chênes notamment, y poussent avec vigueur. Une tempête » violente s'est déchaînée, une grande inondation s'est » produite en même temps, et tous les arbres ont été » *déracinés* et *précipités* dans les parties basses... Le » VIe siècle a été troublé par des inondations, des tremble- » ments de terre et des prodiges nombreux. C'est l'historien » Aimoin qui nous le dit dans ses Annales, et il ajoute : » *Les inondations de la Loire ont été, en* 580, *supé-* » *rieures aux précédentes, et le vent souffla avec tant* » *de violence qu'il renversa des forêts* (1). »

Je ferai remarquer à ce sujet, d'abord, que les inondations de la Loire, quelle que soit leur importance, font à peine sentir leur influence au bas du fleuve ; et ensuite, que si des pluies tombent en abondance sur un petit îlot, sur un plateau de peu d'étendue, elles n'ont pas le temps de s'y accumuler ; elles peuvent y former de larges mares, mais elles ont bientôt rencontré la crête d'où elles débordent sur les pentes, pour s'étendre dans la plaine, sans avoir assez de puissance pour entraîner les arbres dans leur mouvement.

Du récit du vieil historien, on ne peut retenir que le fait de ces tempêtes qui déracinent les forêts.

Quant aux arbres renversés, on reconnaît qu'ils sont généralement couchés dans une même direction (2). Si cette situation était due aux eaux de la Loire, il faudrait

(1) *De l'emplacement du port de Corbilon,* par M. Maître, p. 91.

(2) M. Maître le reconnaît aussi : « Tous nos marais, dit-il, sont remplis d'arbres couchés dans la même direction et brisés. » *De l'emplacement du port de Corbillon,* p. 93.

avouer que ces eaux auraient été douées d'une certaine dose d'intelligence pour avoir amené les arbres en ces lieux pendant et après la formation d'un barrage opposé à leur passage (1) ; pour les avoir déposés ensuite un à un, côte à côte, la tête tournée du même côté ; elles auraient encore fait plus : elles auraient planté un certain nombre de ces arbres avec leurs racines, après avoir pris le soin de les briser à un mètre ou environ du collet. Si la situation était due à des pluies torrentielles tombées sur les îlots, ces pluies auraient montré une puissance dont personne ne pourrait justifier les effets : elles auraient soulevé des milliers d'arbres brisés par la tempête ; elles les auraient fait flotter sur des plateaux où elles avaient à peine le temps de s'accumuler ; elles les auraient fait glisser sur les pentes douces des îlots et des rives ; enfin elles les auraient promenés sur les marais et, à l'exemple des eaux de la Loire, elles auraient déposé ces arbres un à un, côte à côte, la tête tournée du même côté ; et encore elles en auraient planté quelques-uns avec leurs racines, après avoir eu soin de les briser à hauteur d'homme.

Ces systèmes sont sans doute ingénieux, mais ils ne sont pas conformes aux actes de la nature. Les arbres ne sont pas descendus des mamelons dans la plaine, les eaux de la Loire ne les ont pas rangés symétriquement au fond de l'estuaire ; ils sont tombés là où ils étaient plantés, à la place où nous les rencontrons aujourd'hui ; ils ont été renversés en ces lieux mêmes, soit pendant un cataclysme qui eut pour effet l'affaissement du sol ; soit, après le cataclysme,

(1) Les arbres n'auraient pas eu le temps de passer pendant la formation du barrage, laquelle dut être d'une courte durée ; si la durée fut longue, c'est que l'affaissement fut lent : dans ce cas, le barrage se formait à mesure que l'affaissement s'opérait, sans avoir jamais au-dessus de lui une grande hauteur d'eau.

par une tempête, lorsque la vie commençait à abandonner leurs racines fatiguées par un trop long séjour dans l'eau ; soit encore après la mort des racines.

Nous sommes ici, non pas sur des terrains élevés qui ont été inondés par des eaux douces après la suppression des drains d'écoulement, mais bien sur des terrains plus bas que le niveau de la mer, lesquels n'ont été soumis à l'action des eaux douces que grâce aux alluvions qui les ont soustraits à celle des eaux salées.

Parmi les auteurs qui ne croient pas à l'affaissement du sol de cette contrée, l'opinion que voici a été exprimée au sujet du Trait du Croisic et de la plaine de Brière.

« La mer les a remplis tous deux à l'origine du Globe » et elle a laissé la trace de son passage dans la Brière » en déposant un sable blanc très fin et une argile blanche » compacte qui composent entièrement le sous-sol, puis » elle s'est retirée, laissant à découvert une immense » dépression de terrains légèrement vallonnée, qui devint » bientôt l'égout naturel de tous les coteaux environnants » sur une étendue de quatre lieues carrées. Son estuaire » placé au sud, d'abord ouvert de Saint-Nazaire à Montoir, » fut fermé peu à peu par cette large barrière d'alluvions » qui forme le sous-sol des prairies de Méan et de Trignac, » et quand parut la période *quaternaire,* il ne lui restait » que la brèche ouverte par l'étier de Méan (1). »

Il est inutile de faire remarquer qu'entre l'origine du Globe, séparée de nous par un nombre inappréciable d'années, et l'époque quaternaire, déjà dotée d'une fort belle antiquité à l'apparition de l'homme, il s'est produit des révolutions qui ont bien des fois bouleversé la terre; et, pour ne parler que de l'époque tertiaire, on sait que notre

(1) *De l'emplacement du port de Corbilon,* par M. Maître, p. 88.

pays, incomplètement émergé, reçut alors des dépôts marins qui forment les calcaires grossiers des plaines de Machecoul et d'Arthon, de la Brière et de Campbon, de Saint-Gildas et de Saffré, et qu'ensuite il subit à plusieurs reprises des soulèvements et des affaissements qui ont modifié sa surface. Il faut laisser de côté cette terre que l'homme n'a point connue et revenir au temps où ses mains travaillaient habilement toutes espèces de métaux (1).

Je reprends la citation : après que la mer se fût retirée, après que l'estuaire de la Brière eût été fermé du côté de la Loire par un barrage d'alluvions, il se forma : « entre les îles » d'Aisne, de Trignac, de Crossac, de la Chapelle-des-Marais » et de Saint-Lyphard, un immense réservoir d'eau douce » stagnante, de peu de profondeur, dans laquelle la » plante aquatique qu'on nomme la sphaigne, prit naissance, » se développa, mourut et reparut tour à tour pendant des » centaines d'années, pour se transformer en combustible » ligneux, compact et riche en calorique (2). »

Oui, le barrage doit son existence à des alluvions ; il a

(1) « Il a bien fallu que le fond du lac ou de l'estuaire s'affaissât » lentement d'abord, après la formation du calcaire grossier, pour permettre » le dépôt, en couches assez épaisses, des marnes qui continuent la série ; » et puisque des végétaux terrestres ont ensuite pu prendre racine dans » des vases émergées ou près de l'être, il faut bien admettre un exhausse- » ment du fond, exhaussement que l'action geysérienne manifestée par la » couche à silex ne permet pas d'attribuer simplement au comblement par » voie de sédimentation. Quant au soulèvement définitif qui a donné à la » butte Pancaud (à Cambon) son relief actuel, il a dû être assez brusque » et s'être effectué alors que les dépôts précédents étaient déjà consolidés. « (*Des terrains tertiaires de Campbon,* par M. Dufour, p. 10 et 11.)

(2) *De l'emplacement du port de Corbilon,* par M. Maître, p. 89. Les prairies de Montoire... sont composées de sables mêlés de vases charriées par la Loire ; ce sont des dépôts d'alluvions. (*Des Gaulois Venètes de la Grande-Brière,* par Pitre de Lisle du Dréneuc, p. 4.)

empêché, dans une certaine mesure, les eaux des marées d'entrer dans le bassin intérieur ; les eaux douces de l'amont s'y sont accumulées et la tourbe s'y est formée. Cependant, quoiqu'on affirme que ce barrage soit antérieur à l'époque quaternaire, ce qui nous reporterait bien loin, bien loin de l'homme, on admet qu'il a eu son commencement, qu'il a été formé successivement par des alluvions venues de la Loire et déposées, par conséquent, sur un sol plus bas que le niveau des marées du fleuve. C'est là tout ce que je veux retenir, en ce moment, de ces deux citations.

Pour nous rendre compte de la formation du barrage, laissons là l'époque tertiaire et ses nombreuses révolutions qui n'ont rien à voir ici ; transportons-nous par la pensée à l'époque inconnue où il fut formé, mais n'oublions pas, sachant la nature des arbres qui sont enfouis là, qu'il s'agit de notre époque végétale et, nous rappelant les œuvres de l'homme enfouies sous la tourbe, qu'il s'agit d'une époque relativement civilisée.

Nous voici au moment où le barrage n'existe pas encore ; les eaux de la Loire communiquent sans obstacle avec le bassin de la Brière ; la tourbe n'y a pas fait son apparition, de sorte que le sol du bassin, celui que recouvrent les alluvions, est à deux mètres environ plus bas que le sol actuel, c'est-à-dire qu'il correspond à peu près à la cote de $1^{m},80$ de l'échelle de Saint-Nazaire ; les marées y entrent librement, et voici comment elles doivent s'y comporter (1) :

Six jours par mois, le sol reste entièrement recouvert par les eaux, depuis une couche mince jusqu'à près de 5 mètres de hauteur ;

Huit jours par mois, les plus basses eaux effleurent le sol

(1) Je prends des moyennes en me servant des observations sur les hauteurs des marées faites par le service des ponts et chaussées.

et se tiennent quelquefois pendant une heure ou deux à $0^m,20$ au-dessous; mais, pendant vingt-deux heures au moins, elles le recouvrent chaque jour;

Huit jours par mois encore, elles se tiennent pendant trois ou quatre heures par jour de $0^m,40$ à $0^m,70$ au-dessous, et, pendant plus de vingt heures, elles sont au-dessus;

Enfin, pendant huit autres jours, elles sont plus basses de $1^m,00$ à $1^m,30$ que le sol, à raison de cinq à six heures par jour, et elles le recouvrent pendant dix-huit heures.

Pour un mois entier, le sol est donc recouvert pendant vingt-sept jours et, si rien n'y retenait les eaux, il émergerait pendant trois jours seulement; mais l'écoulement complet des eaux ne pouvant s'opérer en quelques heures d'un vaste terrain plat et spongieux, on peut affirmer avec assurance que le sol serait toujours inondé.

Telle aurait été la situation de la plaine avant la formation du barrage.

Eh bien, comment ces chênes, ces châtaigniers, ces ormeaux, ces sapins, ont-ils pu naître ? Comment ont-ils pu grandir, se développer, sur un sol que l'eau n'abandonne pas pendant vingt-sept jours de chaque mois, qu'elle n'abandonne même jamais et qu'elle recouvre souvent de quatre mètres de hauteur? Comment ont-ils vécu ayant leurs racines constamment au-dessous du niveau de l'eau? Quelle forêt peut se former et prospérer dans ces conditions (1)?

Mais, dans ces conditions, les arbres n'auraient pas pu naître. Seraient-ils nés après la formation du barrage? Non, car ils auraient poussé ou dans un lac, ou dans la tourbe,

(1) « Ces amas d'arbres, dit Beudan, aujourd'hui cachés au fond des » tourbières et donnant l'idée d'anciennes forêts renversées sur place, » entraînent nécessairement l'existence d'un terrain primitivement à sec » qui, plus tard, a dû s'enfoncer pour recevoir et conserver les eaux. » (*Géologie*, p. 93.)

ou dans le marécage. D'ailleurs ils sont sous les alluvions [1]; ils existaient donc avant les alluvions.

Quant à la tourbe, à qui des eaux calmes et peu profondes sont nécessaires, l'agitation des flots, la hauteur des marées et la nature de l'eau ne pouvant lui convenir, elle n'a pu naître sur le sol affaissé qu'après la formation du barrage qui est venu lui servir d'abri.

Dans l'impossibilité où étaient les arbres de naître, de vivre sous l'eau, ils ont donc poussé sur un sol plus élevé que le niveau de la mer; mais nous les rencontrons aujourd'hui sur un sol plus bas que ce niveau: il s'est donc opéré un changement dans la nature des choses.

Pour nous rendre compte de ce changement, revenons au moment où le barrage n'est pas encore commencé, où les eaux de la Loire communiquent sans obstacle avec le bassin de la Brière. Les marées vont-elles attendre un an, vont-elles attendre un mois, un jour, pour commencer à déposer leur limon sur le sol qu'elles envahissent? Non. Peut-on concevoir qu'elles aient recouvert pendant des siècles, pendant des années, même pendant des mois, cet immense estuaire sans y déposer d'argile? Non: elles ont déposé l'argile à leur premier passage. Et la veille de cette première marée que faisaient-elles? Elles n'arrivaient pas à la hauteur de la plaine. Un jour donc les marées n'atteignaient pas la plaine, et le lendemain elles la recouvraient en entier. Dira-t-on que c'est la mer qui a gagné la plaine? Mais nous savons ce qu'il faut entendre de ces sortes d'images. L'affaissement du terrain peut seul rendre compte de ce changement. Il s'est donc produit en ce moment un de ces mouve-

[1] D'après M. Kerviler, les arbres auraient poussé après la tourbe: « .... La grande forêt, dit-il, qui avait *réussi à croître sur la tourbe* de » la Grande-Brière. » (*Notice sur le port de Saint-Nazaire,* p. 6.)

ments du sol qui sont une exception de nos jours, mais qui n'ont rien encore d'extraordinaire : la plaine a subi un tassement géologique et les arbres qui, la veille, étaient au-dessus des eaux, ont été envahis par les eaux.

Après cet affaissement, qui fut le dernier, les marées sont venues chaque jour, deux fois par un peu plus de vingt-quatre heures (1), recouvrir les terrains de la Brière. Les eaux des marées étaient, comme aujourd'hui, avec autant d'abondance qu'aujourd'hui, chargées d'argile, de sable, de débris végétaux ; et dans le ralentissement de leur vitesse, surtout dans le moment de repos qui précède et suit la pleine mer, elles laissaient tomber une partie de leurs matières solides sur le sol submergé : le sable, plus lourd, se déposait le premier, l'argile ensuite et, en dernier lieu, se déposaient les débris plus légers.

Pour apprécier ces dépôts, je ne me servirai pas du chronomètre préhistorique qui me paraît avoir de grands défauts, car son auteur admet que les marées déposent peu ou point de sable du printemps à l'automne, peu ou point d'argile de l'automne au printemps et qu'il leur faut une année entière pour former un dépôt de trois à quatre millimètres (2). Je m'en rapporterai tout simplement aux causes actuelles, à ce qui se passe tous les jours sous nos yeux.

Or, certaines îles de la Basse-Loire ont été formées avec une rapidité surprenante : au sein des roseaux qu'on plante

(1) 24 h. 48 m. en moyenne par deux marées.

(2) D'après M. Kerviler (*L'Age de Bronze*, p. 30), le sable se serait déposé pendant l'hiver, l'argile pendant l'été ; les débris végétaux seraient tombés à l'automne ; de sorte que les marées n'auraient point déposé de sable pendant 6 à 8 mois de l'année, point d'argile également pendant 6 à 8 mois, point de débris végétaux pendant plus de 8 mois. En réalité, les marées déposent du sable et de l'argile tous les jours et pendant les 12 mois de l'année. Le dépôt d'une marée a été pris pour celui d'une année.

à l'aval de ces îles ou sur leurs flancs, on peut remarquer la formation de dépôts de trois centimètres dans une marée.

Entre le Pellerin et Couëron, depuis la construction, en 1861, de la digue du nord, barrage artificiel longeant le fleuve, des alluvions se sont élevées à l'abri de la digue de manière à rendre sensible à la vue, après quelques marées, la surélévation du colmatage. Là où la sonde trouvait, la veille de l'endiguement, des hauteurs d'eau de $1^m,50$ à $5^m,00$ au moment des marées moyennes, le lit du fleuve a fait place à un terrain fertile : entre le Paradis et l'île Thérèse, la partie endiguée en 1861 était déjà livrée comme prairie vers 1865.

Si nous visitons le littoral, nous ne serons pas moins étonnés de rencontrer ces immenses alluvions qui se sont formées de nos jours au fond de la baie de Bourgneuf et qui, en peu de temps, ont agrandi et transformé cette contrée.

Quant à la plaine de la Brière, elle n'était pas dans une situation moins favorable pour recevoir les alluvions de la Loire. Comment donc justifier l'application du chronomètre préhistorique d'après lequel la surélévation causée par les alluvions n'atteindrait que trois ou quatre millimètres par an?

Nous voilà donc en présence de la plaine affaissée de Montoir et placée à trois ou quatre mètres en contrebas du niveau des marées : celles-ci peuvent s'y répandre sans obstacle; les matières qu'elles tiennent en suspension commencent à se déposer sur le sol affaissé de la même manière que sur nos îles en formation et avec non moins de rapidité.

Pour un même lieu, le volume d'argile contenue dans l'eau est en raison de la hauteur de l'eau : une marée qui s'élève de deux mètres sur un terrain, y dépose presque deux fois plus d'argile que lorsqu'elle le recouvre d'un mètre

seulement, de sorte que l'épaisseur de chaque dépôt allait en diminuant à mesure que le barrage s'élevait, jusqu'à se réduire à fort peu de chose dans les derniers moments.

D'un autre côté, le fleuve bordant l'estuaire dans une étendue de trois kilomètres, et l'estuaire n'ayant qu'une faible ouverture à la Guesne pour le passage du flot vers l'amont, le flot ne pouvait être animé sur le sol affaissé de la même vitesse qu'au sein du fleuve : les eaux devaient donc laisser tomber rapidement les matières qu'elles tenaient en suspension. Au bout de peu de jours, surtout pendant l'hiver, à mesure qu'elles avançaient, elles se heurtaient aux eaux du Brivet qui s'accumulaient dans leur lit, et lorsqu'elles arrivaient au fond de l'estuaire, elles contenaient beaucoup moins de matière, de sorte que le côté vers la Loire s'élevait plus rapidement que le fond de la Brière. Peut-être aussi que la vallée du Brivet était, avant l'affaissement, plus élevée du côté de la Loire qu'entre Crossac, Saint-Joachim et Saint-Lyphard.

Enfin au bout de peu de temps — temps dont la durée dépendit d'ailleurs de la vitesse, de la durée de l'affaissement — les alluvions avaient atteint une certaine hauteur du côté du fleuve, dans une large zone; les eaux des marées qui dépassaient cette zone ou ce barrage, restaient en partie au delà; elles s'y mêlaient aux eaux du Brivet qui sont très abondantes dans la saison des pluies, et celles-ci, étant arrêtées dans leur écoulement, s'élevaient de plus en plus. La proportion des eaux douces allait donc en augmentant au fond de l'estuaire.

On peut juger, par des faits nombreux, de la rapidité avec laquelle elles s'y sont accumulées. Je citerai celui-ci.

La levée de la Divate protège des inondations de la Loire une vallée de 18 kilomètres de longueur, entre Basse-Goulaine et la Boire d'Anjou. Les eaux du bassin de Goulaine s'écou-

lent dans la Loire par l'écluse de la Rivière établie à travers la levée. Mais l'écluse étant fermée lorsqu'il y a des crues en Loire, les eaux des ruisseaux se réunissent et s'élèvent dans le bassin intérieur, derrière la levée ; et si l'inondation se prolonge, sans laisser la possibilité d'ouvrir l'écluse, elles s'y accumulent et elles y ont bientôt atteint un mètre de hauteur auprès de Basse-Goulaine.

Les eaux du Brivet n'auraient pas une action moins prompte. Si je considère ce ruisseau par la plus longue de ses branches, il a sa source à Bouvron (1), et il reçoit les cours d'eau de Grâce, de Campbon, de Saint-Gildas, de Missillac et de la Chapelle-des-Marais; son bassin s'étend près de Savenay, de Guenrouet et de La Roche-Bernard. Il eût suffi de moins d'un hiver, après la demi-formation du barrage du côté de la Loire, pour permettre aux eaux du Brivet de remplir toute la plaine de la Brière et des marais.

Il vint cependant un moment où les petites marées ne passèrent plus sur le dépôt; où celui-ci ne put s'élever, d'une façon peu sensible, qu'aux époques des marées moyennes et des grandes marées; puis il arriva que les marées moyennes mêmes ne purent l'atteindre. Mais déjà les eaux douces accumulées dans la vallée laissaient leur trop plein déborder par dessus le barrage. Ce fut évidemment dans ce temps-là que fut comblé l'ancien lit du Brivet vers son embouchure à Saint-Nazaire, et que les eaux se frayèrent un nouveau canal vers la Loire, par Méan (2). Ce canal fut lui-même souvent obstrué par les alluvions, pendant les siècles qui suivirent, jusqu'à l'établissement des écluses,

(1) M. Maître le fait naître à Drefféac.

(2) M. Kerviler a réellement découvert l'ancienne embouchure du Brivet. Avant l'affaissement du sol, l'écoulement des eaux était impossible par Méan « où le Brivet actuel coule sur un lit rocheux dont le niveau est à peu près » celui des basses-mers. » (*L'âge du Bronze,* par M. Kerviler, p. 6.)

jusqu'à l'entretien méthodique de son plafond et de ses berges.

J'estime que la chute des arbres s'est produite pendant le cataclysme qui a entraîné l'effondrement du sol. Si elle a eu lieu après, voici l'explication que je crois pouvoir en donner : les arbres envahis par l'inondation, ayant leurs racines noyées, sans vie, sous les eaux accumulées, finirent par se briser en grand nombre sous l'action d'une tempête, et se couchèrent dans la direction du vent, qui devait alors souffler du nord-ouest.

Si ce n'est pas le cataclysme qui est la cause de leur chute, la première tempête ne les a pas brisés tous à la fois ; elle a brisé ceux qui, par leurs branches, et peut-être aussi par leur feuillage desséché, présentaient le plus de prise au vent. Lorsque le bois est exposé tour à tour à l'action de l'air et à celle de l'eau, la partie qui est tour à tour émergée et submergée se décompose très vite ; un arbre mort placé dans ces conditions peut être renversé sans trop d'efforts.

Pour cette raison, ceux qui avaient résisté à la tempête ont été entraînés à leur tour par une tempête nouvelle, et ils ont pu se coucher dans une autre direction (1).

Si l'affaissement ne s'était pas produit, c'est-à-dire si le niveau de la plaine avait été ce qu'il est aujourd'hui sous la tourbe, sous les alluvions, la plaine de Montoir aurait toujours été inondée : avant la formation du barrage, inondée par les eaux de la Loire ; pendant la formation, inondée par les eaux du fleuve mêlées à celles du Brivet ; enfin, après la formation, inondée par les eaux pluviales du bassin tout entier. A aucun

(1) Au moment de la chute des arbres causée par une tempête, les marées de la Loire avaient eu le temps de déposer une couche d'alluvion à leurs pieds ; de sorte qu'entre l'humus produit par les feuilles et le dessous de la tourbe, il pourrait bien exister une couche d'argile.

moment, les arbres n'auraient pu y naître. L'affaissement du terrain donne seule l'explication de leur existence.

Je crois que l'affaissement s'est effectué lentement : la dépression de l'estuaire est très grande dans la Brière, sous les alluvions ou sous la tourbe : si l'affaissement avait été subit, les eaux de la Loire y auraient porté plus tôt leur limon et avec plus d'abondance.

Ainsi, la formation de la tourbe résulte d'actes successifs de la nature. Si le barrage d'argile avait été formé avant l'apparition de l'homme, on ne trouverait pas sous la tourbe les œuvres de ses mains; on ne trouverait pas en pleine Brière ce témoin irrécusable *de l'affaissement,* le menhir de Bréca, que les eaux du bassin recouvrent tout entier, ni des monuments celtiques importants baignés par les eaux d'hiver (1) : les arbres, les monnaies, les ustensiles de ménage étaient là sur le sol avant la formation de la tourbe, avant la formation du barrage; ils ont été témoins de l'affaissement du sol; ils ont vu les alluvions les entourer; ils ont vu la tourbe se refermer sur eux.

De sorte que si nous connaissions l'époque à laquelle on se servait de ces objets, nous saurions qu'en ce temps-là l'affaissement n'avait pas encore eu lieu. Si l'on était en présence d'objets romains, on ne pourrait pas dire que les alluvions ont été formées avant la conquête romaine. Pour arriver à connaître la date approximative de cet événement, il faudrait donc pouvoir déterminer l'âge des objets enfouis sous la tourbe ou sous les alluvions.

Je vais chercher parmi le peu que je sais; mais c'est le

(1) Ce menhir a 3 mètres de hauteur au-dessus du sol argileux de la Brière, et les hautes marées pourraient encore le recouvrir de plus d'un mètre. M. Maître prétend que sa présence, que sa situation en ces lieux, ne prouvent rien en faveur de l'affaissement du sol; c'est comme si l'on déclarait que nos ancêtres plaçaient leurs menhirs au sein des eaux.

cas de regretter ces richesses perdues, dispersées par l'ignorance, depuis des siècles qu'on extrait de la tourbe dans cette contrée, depuis qu'on y creuse des fossés et des canaux : car ce n'est guère que de nos jours qu'on s'occupe de recueillir les objets amassés par les travailleurs.

On invoque quelquefois Polybe pour affirmer que les Gaulois de son temps se servaient d'épées en fer, et pour conclure que l'usage des épées en bronze était antérieur. Polybe raconte, en effet, que dans la bataille qui se livra en Italie entre les Romains et les Gaulois, l'an 532 de Rome (221 av. J.-C.), ces derniers furent vaincus surtout à cause de l'infériorité de leurs épées : celles-ci n'avaient pas de pointe, elles frappaient de taille et pliaient à chaque coup; de sorte que, si le soldat n'avait pas le temps de redresser son épée après le premier coup, le second n'était plus d'aucun effet (1).

Mais il s'agit ici des Gaulois de la Haute-Italie, dont les intérêts n'avaient rien de commun avec ceux de la Gaule, et surtout avec les Celtes du nord-ouest; quant à leur espèce de sabres longs, sans pointe, ils furent remplacés par des épées en bronze et en fer. On ne garde pas une arme qu'on sait inférieure à celle de l'ennemi, lorsqu'on peut s'en procurer une meilleure.

Au temps de la conquête, les Gaulois se servaient d'armes en fer aussi bien que d'armes en bronze; et, selon Diodore de Sicile, ils travaillaient habilement l'or, le fer, le cuivre et l'étain; sur leurs boucliers, ils faisaient graver en bosse des figures de bronze travaillées avec beaucoup d'art; leurs casques étaient d'airain (2).

(1) Polybe, liv. II, ch. VI, p. 60.

(2) Diodore de Sicile, liv. V, ch. XXX.

Nous sommes revenus de cette qualification absolue : l'âge du fer succédant à l'âge du bronze (1). Aucun de nous n'ignore que le fer, le cuivre et l'étain sont des corps simples qui sont facilement attaqués par l'oxygène ; que le bronze, appelé airain par les anciens, est un alliage composé de cuivre et d'étain qui peut passer sans se corrompre à travers les âges : de sorte que le bronze peut survivre là où le fer est rongé par le temps.

L'Orient, d'où nous viennent toutes nos connaissances sur le travail et l'emploi des métaux, a connu le fer et le bronze dès la plus haute antiquité : « Tubalcaïn, dit la *Genèse,* fut » habile en toutes sortes d'ouvrages d'airain et de fer (2) ; » et nous n'avons pas oublié que ce Tubalcaïn vivait environ 3000 ans avant Jésus-Christ, dans le temps où la Chine fabriquait des poteries admirables à pâte dure et lustrée que le fer ne pouvait rayer (3).

L'usage du bronze en Gaule est bien loin d'avoir une telle antiquité ; il a bien pu nous être transmis de l'Asie avant celui du fer ; mais cet usage n'a point cessé : les deux métaux ont été employés simultanément, côte à côte, jusqu'à nos jours ; et on les trouve fort bien mariés dans les armes dont se servaient les Gaulois au commencement de l'ère chrétienne. En fouillant des sépultures gauloises et romaines,

(1) « M. Bertrand affirme qu'il n'y a pas eu en Gaule d'âge du bronze, » et il adjure les savants d'abandonner définitivement cette malheureuse » expression *d'âge,* qui dépasse presque toujours, par les idées accessoires » qu'elle entraîne avec elle, la portée des faits. » *(Les Splendeurs de la Foi,* par l'abbé Moigno — Appendice H, p. 84, tome II.)

(2) *Genèse,* ch. IV, v. 22. = « Thobel trouva l'art de forger, » dit l'historien Josephe, liv. Ier, ch. II. = Je pense volontiers, comme l'auteur du *Préliminaire apologétique,* que « la forge a précédé toutes les sciences pour » les créer. » *(L'Exposition de Paris,* p. 262.)

(3) *L'Exposition de Paris,* p. 282.

l'abbé Cochet a rencontré des épées en fer avec des garnitures en bronze ; et pendant qu'il découvrait en Normandie des pointes de lances en fer, il signalait des découvertes de lances en bronze, d'un modèle semblable, dans l'Allier, à Vire, à Compiègne. En parlant d'une des épées qu'il venait de recueillir, il dit : « Elle tranchait des deux côtés comme » les épées franques, comme les épées romaines, comme les » épées gauloises en bronze, ou au moins qu'on appelle de » ce nom (1). » Le savant abbé, enfin, a trouvé l'emploi du bronze jusque dans les épées à deux tranchants de l'époque mérovingienne (2).

En ce qui concerne notre Armorique, les découvertes d'épées en fer sont très rares. J'ai signalé plus haut les deux épées de ce genre qui ont été recueillies à la Guesne.

Les monnaies d'or, les objets en fer, en cuivre, en bronze, rencontrés sous les alluvions, peuvent donc avoir été en usage au temps de la conquête, et dans ce cas-là, l'affaissement ne l'aurait pas précédée. Mais la preuve en est difficile à faire, puisqu'on employait ces métaux avant et après César. Nous n'avons là que des présomptions et non des preuves. Il faut donc chercher d'un autre côté.

M. Maître signale la présence, en ce pays, d'un assez grand nombre de ruines gallo-romaines ; malheureusement les indications ne sont pas toujours assez précises pour servir en notre sujet (3).

On voit bien que les habitants de l'île des Eaux, en creusant des fossés pour enclore leurs prés, ont découvert des débris de murs en briques ; que l'enclos du prieuré d'Er a fourni tant de monnaies romaines, qu'il pourrait bien passer

(1) *Des sépultures*, p. 17.

(2) *Des sépultures*, p. 171.

(3) *De l'emplacement du port de Corbilon*, p. 101 à 104.

pour le siège d'une riche villa ; qu'un propriétaire transformant en prairie un petit marécage, découvrit un atelier de fondeur ; et que tous les dépôts signalés sont voisins d'amas de tuiles à rebords. Mais on ne voit pas avec assez de précision la situation de ces monnaies, de ces murs en briques, de ces amas de tuiles à rebords, par rapport à la hauteur des marées du fleuve. Il est évident que s'ils sont dans la zone des alluvions, plus bas que la face du colmatage, c'est que les apports d'argile se sont fermés sur eux et que l'affaissement leur est postérieur. Il s'agit de savoir s'ils sont plus bas que le plan supérieur du colmatage.

Je ne connais guère en ce moment que deux ou trois faits qui permettent de tirer une conclusion dans le sens de la date de l'affaissement ; savoir :

De M. Maître qui signale : au Rio-des-Mortiers, en Saint-Gildas, les fondations d'un four trouvées sous une couche d'alluvions de $0^m,30$ d'épaisseur et entourées d'une immense quantité de briques à rebords (1) ; en Crossac, les fondations d'un four de l'époque gauloise, rétabli par les Romains et autour desquelles les alluvions avaient monté de deux pieds ; un chêne avait poussé au-dessus (2).

De M. Kerviler qui a découvert dans les terrains de Penhouët, à $1^m,50$ au-dessous des basses mers, un certain nombre de débris gallo-romains : de la poterie rouge, de la poterie brune et des anses d'amphore, puis parmi ces débris, un bronze de l'empereur Tetricus (3).

La régularité des couches d'alluvions observées par M. Kerviler nous prouve que, pendant leur formation, il n'y

(1) *De l'emplacement du port de Corbilon*, p. 95.

(2) *De l'emplacement du port de Corbilon*, p. 89, 90 et 103 et note de la page 90.

(3) *L'Age du Bronze et les Gallo-Romains*, p. 21.

a point eu de ces bouleversements qui font quelquefois descendre dans la partie inférieure des dépôts appartenant à la couche supérieure ; là, il n'y a rien qui indique des déplacements, des entraînements, des retours d'alluvions.

D'après la planche V qui accompagne l'*Age de Bronze*, de M. Kerviler, nous voyons que ces objets ont été recueillis, les uns, au bas du dolmen de Saint-Nazaire, sur la rive droite du vieux Brivet, les autres, dans une anse en forme de cirque, au fond de la baie de Penhouët, sur la rive gauche et hors du cours de ce ruisseau. Ils étaient dans une couche sableuse recouverte d'une couche de vase de 6 mètres d'épaisseur (1).

La couche de sable dut être apportée là par le vent, lorsque le sol était hors des eaux, et elle devait représenter la surface du terrain au IIIe siècle, puisque l'usurpateur Tetricus a régné de 268 à 274. Les alluvions, suite de l'affaissement du sol, se sont évidemment formées en ces lieux après la perte des poteries antiques et du bronze romain : l'affaissement est donc postérieur à l'an 267.

On invoque cependant la voie dite romaine conduisant de la Mossardière à Méan, pour affirmer que le terrain n'a pas changé depuis dix-huit siècles, et que la barre des alluvions qui ferme, au sud, le golfe de la Grande-Brière, est antérieure à l'ère chrétienne (2).

Je crois qu'on a plus d'une fois abusé des voies romaines, comme on l'a fait de la brique romaine : on en trouve de tous les côtés et on leur donne toujours dix-huit siècles d'existence. Cependant, de même que les routes françaises, les

(1) M. Kerviler croit que cette couche de 6 mètres a mis 1600 ans à se former ; je pense qu'elle a mis moins de 3 ans, sauf la face supérieure qui s'est colmatée lentement.

(2) *De l'emplacement du port de Corbilon*, p. 98.

voies romaines n'ont pas été établies en un jour : on ne construisit, en France, que des routes de premier ordre au XVIIe et au XVIIIe siècle ; en 1811, on commença la construction d'un réseau moins important, qui fut celui des routes départementales ; et de nos jours, en 1836, furent créées les voies vicinales qui, depuis vingt ans surtout, ont pris un si grand développement dans la France entière (1).

C'est ainsi que furent établies les voies romaines : il n'a pas été employé moins de quatre siècles et demi pour les exécuter dans la Gaule ; et une petite partie seulement remonte au temps d'Auguste (2).

On commença évidemment par les plus importantes ; on établit ensuite des voies secondaires, puis on finit par les voies que l'appellerai vicinales.

Or, la voie de la Mossardière, qu'on invoque en ce sujet, n'a même pas l'importance d'une voie vicinale : elle a son origine au pied du village de ce nom, au bord même des marais ; elle se dirige vers le levant, sur l'îlot le plus voisin, la Savine, pour suivre ensuite un petit plateau jusqu'à Méan, où elle dut s'embrancher dans une voie plus grande conduisant de Saint-Nazaire à Montoir. Elle est sans prolongement vers le couchant sur les terres labourables de Saint-Nazaire ;

(1) Les voies romaines ont dû s'arrêter aux temps mérovingiens, à qui elles ont suffi. Charlemagne a fait exécuter des voies militaires ; Philippe-Auguste a fait faire des routes nouvelles ; et sous la Féodalité, au Moyen-Age, les seigneurs que cela intéressait, se sont servi de la Corvée dans l'intérêt de la viabilité de leurs chemins. C'est sous Henri IV que l'Etat s'occupa sérieusement de l'entretien des voies de communication ; et on peut dire que nos grandes routes, les routes royales, ne furent exécutées d'une façon régulière qu'à partir de la création du corps des ponts et chaussées, en 1720.

(2) *Géographie de la Gaule,* par Desjardins : *Introduction à la Table de Peutinger,* p. LXXXIX.

et il me paraît évident que l'auteur de la voie n'a pas eu la pensée de la prolonger en ligne droite, dans cette direction, en dehors des marais : car son origine, à la Mossardière, est au bas d'une butte qu'il eût fallu déblayer pour aller au delà ; un ingénieur qui aurait eu en vue ce prolongement, aurait choisi un autre point de départ.

La voie a 11 mètres de largeur dont 5 à 7 mètres pour la chaussée ; elle est établie en relief au-dessus des marais ; son empierrement a une faible épaisseur, $0^m,10$ environ, et il est formé de pierres cassées plus grosses que celles de nos chemins vicinaux ; ces pierres sont couchées immédiatement sur le sol, sans fondations de grosses pierres, comme cela a lieu dans les voies romaines de quelque importance (1).

Je n'ai pas remarqué de traces de roulage sur l'empierrement de cette voie.

Si les Romains l'ont construite, s'ils ont eu l'intention d'en faire une voie très secondaire, je suppose qu'ils ont été interrompus dans leur œuvre par le soulèvement des peuples de l'Armorique. Ce serait, dans ce cas, un travail du IVe ou du Ve siècle. Elle a été établie après l'affaissement des marais, après le colmatage qui en fut la suite, après le comblement du vieux Brivet; et son niveau est encore au-dessous des hautes marées.

Je ne crois guère à l'antiquité de ce chemin, et ne serais pas étonné qu'un puissant propriétaire des environs ne l'eût fait exécuter dans son intérêt, à une époque encore peu éloignée de nous, soit pour raccourcir son parcours en évitant la pointe de Saint-Nazaire, soit pour arriver directe-

(1) Je dois les dimensions de la voie à l'obligeance de mon ancien collaborateur, M. Ollive, agent-voyer d'arrondissement : il estime que la chaussée est recouverte d'une couche de terre d'environ $0^m,25$; qu'elle est à $0^m,30$ au moins au-dessus des prés voisins ; et que les grandes marées peuvent recouvrir ceux-ci de $0^m,80$ à $1^m,20$.

ment au petit port de Méan qui, après 1690, remplaça celui de Montoir (1).

Extension de l'affaissement.

L'affaissement de la Brière ne fut pas un fait isolé ni local. Dans le même temps et de la même manière devait s'opérer l'affaissement du Trait du Croisic. Le mouvement du sol devait s'étendre, d'un côté, au littoral armoricain, et affecter la mer intérieure du Morbihan; d'un autre côté, au littoral vendéen, et entraîner Noirmoutier : ici, le dolmen ruiné de la pointe de l'Herbaudière, que les vagues viennent souvent recouvrir, et celui de la Table, reconnu par M. Charier-Fillon au-dessous du niveau de la mer, sont des témoins dont l'autorité ne saurait être mise en doute (2).

Comme preuve de l'affaissement du Grand-Trait, nous

(1) D'après Ogée, le port du Brivet était à Montoir avant le XVIIIe siècle, et il fut obstrué par un ouragan en 1690.

(2) « Charier-Fillon, dans trois remarquables mémoires, a démontré que » Noirmoutier subit un affaissement lent. Des dolmens ont été reconnus par » lui sous les flots. Il ne peut y avoir d'erreur pour celui de la Table, » puisqu'il diffère des roches calcaires sur lesquelles il repose (grès du bois » de la Chaise), et que près de lui gisent ses supports. » (*Noirmoutier,* par le Dr Viaud-Grand-Marais, p. 3.)

« Sur les *Chevaux,* faisant autrefois partie du Pilier, le même auteur a » découvert dans une dépression chargée de varech, des débris considérables » de terre cuite, de carrelage et de vases vernissés. A ces preuves de sub- » sidence, on pourrait ajouter les restes de construction qui se voient » sur l'Hommée, dans l'anse de Luzéronde, aux marées d'équinoxe. » (*Id.,* p. 3.)

Des restes de construction en place peuvent être invoqués comme preuve de l'affaissement du sol; mais il n'en est pas ainsi des débris de construction que les flots ont pu entraîner après avoir affouillé et bouleversé le sol qui les portait.

avons les couches de tourbe rencontrées dans l'anse de l'Enclis, à 2 mètres en contre-bas des grandes marées; dans la baie de La Turballe, à 3 mètres; au bas de la plage Valentin, à 5 ou 6 mètres. Ici, des causes semblables à celles dont j'ai parlé au sujet de la Brière, ont produit des effets semblables (1).

Il serait fort intéressant pour la science de constater avec soin, par des fouilles bien conduites, la situation et le niveau de la forêt enfouie dans les sables de Penbron, entre la baie du Croisic et les terres de l'Enclis. Cette opération nous donnerait, je n'en doute pas, des renseignements précieux.

Comme marque de l'affaissement, je citerai également l'atelier du potier rencontré à 1 mètre en contre-bas d'une chaussée établie au niveau des hautes mers (2).

(1) « On observe, dit encore Beudan, sur plusieurs points des côtes de » France et d'Angleterre, à marée basse, des dépôts très étendus de végétaux » semblables à ceux qui vivent dans nos climats, et que tout annonce être » encore à la place où ils ont vécu; d'autant plus qu'on y voit des arbres » debout et des racines fixées au sol. Ces dépôts reposent sur des matières » terreuses jonchées de feuilles entassées les unes sur les autres, et sont » recouverts par des argiles remplies de coquilles d'eau douce; ils renferment » des bouleaux, des noisetiers, des chênes, des sapins, des débris de diverses » espèces de cerfs, comme les tourbières. Or, ces forêts *sous-marines,* » ainsi qu'on les a nommées, n'ont pu végéter que sur un sol découvert, » plus ou moins élevé au-dessus des mers; et comme elles se trouvent » aujourd'hui placées au-dessous, et ne sont découvertes que dans les grandes » marées, il faut bien que le terrain se soit affaissé depuis l'époque de la » végétation actuelle. » (*Géologie,* p. 124-125.)

(2) *Annales de la Société Académique,* 1889, p. 304.

Les ruines gallo-romaines du Diaulet, à Kerbrenezé, ont dû avoir été témoins de l'affaissement du sol, et le puits qu'on y a rencontré pourrait bien être une preuve de cet affaissement. Ces ruines sont placées à 2 mètres au-dessus des hautes marées; le puits a été fouillé jusqu'à 3 mètres de profondeur : les eaux d'infiltration n'ont pas permis de descendre davantage. (*Id.,* p. 345.)

Je crois pouvoir citer aussi une pierre debout, dont j'ai constaté la présence dans les marais salants, il y a 25 ans, et que je n'ai plus retrouvée dans ces dernières années. Elle était dans une vasière bordant le chemin vicinal qui dessert le côté nord des marais.

Je n'ai pu en approcher, mais j'ai estimé qu'elle avait 1 mètre de hauteur au-dessus de la vasière; je l'ai prise pour un menhir de modestes dimensions. Elle était un peu moins épaisse et un peu moins haute que le menhir du champ de la Pierre, situé au couchant de la route de Saillé à Guérande, et dont la base est à moins de 2 mètres au-dessus du niveau des grandes marées (1).

Voici une autre marque qui s'applique au versant nord du plateau de Guérande : « Quand on parcourt le palus de » Pont-d'Armes, dit M. Maître, on constate l'existence d'une » voie romaine absolument certaine au-dessous du niveau » des marées. J'en ai vu de mes yeux l'empierrement plein » de tuiles à rebords dans les marais et dans les flancs » d'une vasière (2). »

Du moment où la voie est au-dessous du niveau des marées et qu'elle n'a pu être construite dans ces conditions, c'est qu'elle est placée sur un sol qui s'est affaissé depuis son établissement.

Cette voie, qui devait conduire de Guérande à La Roche-Bernard, n'était évidemment qu'une voie secondaire et n'a pu être construite que dans la dernière période de l'occupation, soit vers le IIIe ou le IVe siècle. Mais nous avons déjà vu, par le bronze de Tetricus, que l'affaissement du sol n'a

(1) Le propriétaire de la vasière déclarait, d'après son grand-père, que ses ancêtres avaient toujours connu cette pierre. Le menhir du champ de la Pierre a 1m,50 de hauteur au-dessus du champ.

(2) *Annales de la Société Académique*, p. 311.

pu avoir lieu avant l'an 268. La voie affaissée de Pont-d'Armes viendrait confirmer la conclusion tirée de la présence de la monnaie romaine sous les alluvions de Penhouët.

Nous pouvons tirer plusieurs conséquences de cet événement extraordinaire.

Avant le IIIe siècle de l'ère chrétienne, la plaine de Montoir était une vallée fertile parsemée d'arbres, ondulée au levant, plate au couchant; le Brivet recevait la plupart de ses petits ruisseaux, notamment celui de la Brière, et se jetait dans la Loire près de Saint-Nazaire, entre les mamelons de la Dermurie et de Penhouët.

Le niveau de la plaine dépassait alors de plus de 7 mètres celui des basses mers (1); le niveau des marais salants du Croisic et de Mesquer était encore plus élevé : de sorte que tout ce qui forme le sol actuel des marais salants était beaucoup au-dessus des eaux.

L'entrée actuelle du port du Croisic présente un fond de rocher qui découvre dans les plus basses mers : la passe de la Mézec ou des Rouzins est à moins d'un mètre au-dessous du zéro de Saint-Nazaire; on peut en conclure qu'avant l'affaissement, cette passe, comprise entre la naissance de la jetée et les sables de Penbron, était complètement

(1) Je me base sur ce fait que le bronze de Tetricus, recueilli à 1m,50 au-dessous du zéro de Saint-Nazaire et tombé sur le sol sablonneux et non encore affaissé du rivage, était au-dessus des plus hautes mers de ce temps-là : 6 mètres pour les hautes mers, plus 1m,50 au-dessous, cela fait 7m,50. Je suppose le cas le plus naturel, c'est-à-dire que le tetricus est tombé sur le sable au-dessus des eaux : s'il était tombé dans l'eau, il aurait été enfoui dans l'argile.

Sur la plage située à l'aval du môle de Saint-Nazaire, où s'agitent les vagues chargées de vase et de sable, l'argile entraînée par leur mouvement ne se forme en dépôt qu'au bas de la pente; quant au sable, il s'use dans ce mouvement de va-et-vient, et lorsqu'il a atteint assez de finesse, il est soulevé par le vent et entraîné au sommet de la plage à l'abri des eaux.

au-dessus des eaux. Au sein du Grand-Trait, on rencontre des rochers qui correspondent à la cote de 3m,40 de Saint-Nazaire; la grève est à la cote de 3 mètres : de sorte qu'une partie, sinon le tout de cette petite mer intérieure, était également au-dessus des eaux.

L'affaissement n'ayant eu lieu qu'après l'an 268, les éléments d'un grand port dans le Trait du Croisic n'existaient donc pas au commencement de l'ère chrétienne; alors il n'y avait pas de place pour abriter les deux cent vingt vaisseaux qui, prétend-on, attendaient la flotte de Brutus (1).

En ce temps-là, le territoire du Croisic pouvait s'étendre de deux kilomètres au couchant dans la direction du Four, car la sonde rencontre des roches peu profondes dans cet intervalle; entre cette ligne de deux kilomètres et le plateau du Four, il y a des fonds d'argile sous 13 à 16 mètres d'eau, à la basse mer.

Entre le plateau de Piriac et l'île du Met, l'argile se présente sous 13 mètres d'eau (2).

Avant l'affaissement, les rochers des Evens, de Baguenaud, de Pierre-Percée devaient faire partie du rivage de Pouliguen, de Pornichet et de Chemoulin, du moins au moment des eaux moyennes.

En ce qui concerne l'île des femmes Samnites, le texte de Strabon ne me paraît pas applicable à l'île du Met, trop éloignée de la Loire. L'île mystérieuse devait être dans les parages de la pointe de Chemoulin, vers le Grand-Charpentier, alors au-dessus des hautes mers, et même en communication

(1) Si l'on faisait une fouille dans la grève du Grand-Trait, qui assèche à toutes les marées, je pense qu'on trouverait à moins de 2 mètres, sous la couche de sable, peut-être à moins d'un mètre, une couche d'argile représentant le sol qui était au-dessus des eaux, il y a quinze ou seize siècles.

(2) Le plateau de Piriac est un fond de rocher qui s'étend à 3 kilomètres en mer dans la direction de l'île du Met.

avec le rivage au moment des basses eaux ; si elle n'était pas là, elle pouvait être à la Banche, peut-être au Four. Sinon, il faut renoncer à la chercher : la puissance des vagues en a fait disparaître les traces (1).

De l'emporium de Corbilon.

J'arrive enfin à Corbilon par qui je termine mon étude.

Il a été fait d'habiles exposés de la situation de Saint-Nazaire et des lieux environnants, pour chercher à prouver, d'un côté, que l'anse de Saint-Nazaire abritait le port Brivates ; d'un autre côté, qu'elle abritait Corbilon. J'ai répondu, il y a une huitaine d'années, au premier point ; je me propose d'examiner maintenant les trois raisons importantes qui ont déterminé le choix de Corbilon, et que voici :

1° « Strabon nous dit que, pour passer du continent dans » la Bretagne, les voyageurs avaient l'habitude de s'embar- » quer à l'embouchure des quatre grands fleuves qu'on » nomme le Rhin, la Seine, la Loire et la Garonne (2). »

2° « Une agglomération industrielle ne va jamais sans un » port ; » tout le bassin de la Brière annonce une richesse antique considérable ; « la rivière du Brivet... était le seul » débouché, la seule voie par laquelle l'industrie put com- » muniquer avec la Loire et l'Océan. » Un port notable doit se trouver à son embouchure.

3° « La Loire y amène tous les chalands de l'intérieur de » la Gaule, tous les bateaux de l'Allier, de l'Indre et du » Cher, et la mer y donne accès aux Phéniciens et à tous » les négociants de la Méditerranée (3). »

(1) Dans ces appréciations, je me suis servi des cartes marines.

(2) *De l'emplacement du port de Corbilon,* par M. Maître, p. 112.

(3) *Id.* *Id.* Id. p. 108.

« Un port comme Corbilon... devait être près de la » route parcourue par les Phéniciens... et non pas dans » l'intérieur des terres (1). »

Pour une contrée aussi riche, il faut un marché important. « Quel sera ce port de commerce, si ce n'est l'emporium de » Corbilon, et où le placerons-nous, si ce n'est à Saint- » Nazaire (2)? »

Je vais passer en revue ces diverses raisons dont je n'ai pas cherché à affaiblir la valeur.

En parlant du port Brivates dans un chapitre précédent, j'ai fait remarquer qu'on s'est servi de quatre lignes de Strabon pour affirmer que le port d'embarquement des bouches de la Loire était dans le port du Croisic. Ici on invoque ce même passage du géographe pour déclarer « que la navigation maritime du Ier siècle avait tous » ses points d'attache à l'embouchure de nos plus grands » fleuves (3). »

J'ai combattu cette opinion au chapitre du port Brivates. Ici je me bornerai à constater que l'*emporium* de la Garonne était à Bordeaux (4); que nous cherchons celui de la Loire et que nous pourrions bien trouver des raisons pour le placer dans les environs de Nantes; que les Tables de Ptolémée et de Peutinger nous montrent, sur la Basse-Seine, deux villes: Rouen loin de la mer et Lillebonne à 8 ou 10 lieues de la Manche. Je n'ai pas étudié le Rhin, mais cela nous suffit bien pour nous permettre d'affirmer que le passage de Strabon ne peut pas, ne doit pas être invoqué

(1) *De l'emplacement du port de Corbilon,* par M. Maître, p. 111.
(2) *Id.* *Id.* Id. p. 118.
(3) *Id.* *Id.* Id. p. 112.
(4) *Géographie de Strabon,* liv. IV, ch. II. Arles, située à dix lieues des Bouches-du-Rhône, est également citée par Strabon comme le marché important du fleuve, liv. IV, ch. Ier, § 6.

en faveur de l'existence, à l'embouchure même de la Loire, d'un port d'embarquement pour l'île de Bretagne.

Voici maintenant la seconde raison.

Une agglomération industrielle, dit-on, ne va pas sans un port, sans un port notable. Il s'agit de s'entendre, car c'est une affaire de mesure. On a fait un grand tableau de la richesse industrielle de cette contrée, comme on l'a fait aussi pour les environs de Guérande. Mais ce tableau embrasse des siècles, il ne faut pas l'oublier, et l'industrie annuelle pouvait bien n'être que fort peu de chose. Tout bien considéré, je ne vois là qu'une industrie locale dont l'importance n'est pas démontrée; et ce n'est pas pour une industrie locale qu'on crée de grands ports. Ici, Corbilon ayant été le marché de la Loire, il n'y aurait pas eu de proportion entre la cause et l'effet.

Nous avons dans notre département un grand nombre d'industries aussi intéressantes, je pense, que pouvait l'être l'industrie antique des bords de la Brière; elles se contentent toutes de petits ports et n'ont pour centre que de petits villages. Je pourrais en citer vingt; je me bornerai à nommer le port de Messan où s'embarquent les bois abondants de la forêt de Princé, et les briques très répandues de Vue et de la Feuillardais.

Il faut autre chose pour le commerce général. Il suffisait d'un faible espace vers l'embouchure du Brivet pour le commerce de la contrée. Aussi est-ce à Montoir, non pas à Saint-Nazaire, qu'on trouve encore au XVIIe siècle le port de la Brière, port transféré à Méan après l'ouragan de 1690 qui rendit fort difficile la navigation du Bas-Brivet (1).

La troisième raison a-t-elle plus de valeur? Est-il donc vrai que les chalands, les bateaux de la Haute-Loire, de l'Allier,

(1) Dictionnaire d'Ogée, article Montoir.

de l'Indre et du Cher allaient jusqu'à Saint-Nazaire porter leurs marchandises ?

En réalité, au siècle dernier comme à la fin de la Restauration, Saint-Nazaire était une station dangereuse pour les bateaux-pilotes de l'entrée de la Loire ; il n'y avait pas d'abri pour les bâtiments de commerce mouillés en rade au moment de la débâcle des glaces du fleuve ; tout au plus y voyait-on des barges attendant les voyageurs du Croisic et de Guérande pour les transporter à Nantes (1). Quant à la navigation fluviale, elle n'a commencé à se servir de Saint-Nazaire qu'en 1860, deux ans après l'ouverture du bassin.

Ce sont des gabares du port de Nantes, appelées *allèges,* qui faisaient le transport des marchandises entre Nantes et la Basse-Loire : elles étaient construites assez solidement pour affronter les vagues de l'embouchure du fleuve ; mais elles n'allaient pas jusqu'à Saint-Nazaire : elles s'arrêtaient en rade de Paimbœuf où elles allégeaient le grand navire, de manière à lui permettre la montée de la Loire avec une partie de son chargement (2).

Quant aux rares bateaux des Phéniciens, ils avaient autre chose en vue que le commerce avec l'embouchure de la Loire ; ils allaient surtout chercher l'étain des îles Cassitérides, et je ne crois pas qu'il fût bien nécessaire qu'un emporium de l'importance de Corbilon fût placé exprès à leur portée à l'embouchure de notre grand fleuve.

Avec ces deux lignes de Strabon, tant de fois reproduites, qu'il y avait avant lui, sur la Loire, un emporium du nom

(1) Dictionnaire d'Ogée, article Saint-Nazaire.

(2) « Il ne fut jamais question pendant toute cette période, dit » M. Kerviler, d'un établissement maritime à Saint-Nazaire ; et Paimbœuf... » garda jusqu'au XIXe siècle sa situation d'avant-port de Nantes. » (*Notice sur le port de Saint-Nazaire,* p. 6.)

de Corbilon [1], j'ai toujours pensé, et je pense encore, qu'il est bien difficile de reconnaître la situation de cette ville gauloise disparue. Cependant plus le problème présentait de difficultés, plus les chercheurs se montraient nombreux pour essayer de déterminer cette situation, c'est comme pour la quadrature du cercle; et depuis Blois — sur le haut du fleuve — jusqu'à Blain — dans les terres — jusqu'auprès de Guérande — sur la mer — bien des lieux se sont présentés aux regards des savants comme des emplacements de l'antique Corbilon.

Malgré certains rapports de noms, malgré la grosse somme de science dépensée dans ces dissertations, je n'étais point satisfait: c'étaient des assauts de savoir et non de logique. Les preuves manquaient absolument; elles manquent encore et je crains bien qu'elles ne manquent toujours.

J'avais mis timidement en avant, sans chercher à en tirer le moindre profit, un lieu auquel personne n'a jamais songé; on l'a regardé d'autant plus haut que l'indication était modeste. Je demande à la Société Académique la permission de revenir sur ce lieu-là, en la priant de bien se rappeler que je ne donne pas mes raisons pour des preuves.

Lorsque le commerce a établi un centre d'affaires, il ne s'en éloigne pas sans de très graves motifs, et pour le remplacer il ne va pas chercher le bout du monde. Si vous brûlez une ville, elle renaît de ses cendres. Il n'a pas fallu moins que l'application de la vapeur pour obliger Nantes à partager ses grandes opérations avec Saint-Nazaire.

Il y a bien des siècles, 1600 ans peut-être, que Nantes est l'*emporium* de la Loire; l'emporium qu'il a remplacé ne pouvait être loin de là.

(1) M. Kerviler traduit: « à l'embouchure de la Loire (*Notice sur le port » de Saint-Nazaire*, p. 4). » Malheureusement Strabon n'a pas cette précision.

Si les habitants de Blois ou du pays de Guérande avaient été, ainsi qu'on l'a dit, en possession du commerce de la Loire, au temps de Scipion, est-ce qu'après la ruine de leur place, ils seraient allés à Nantes rétablir leurs maisons et continuer leur commerce ? Non. Corbilon ruiné, ses habitants ont cherché un abri dans son voisinage.

Il fut un temps, quelques centaines d'années avant l'épiscopat de saint Félix, où Nantes n'était qu'un vicus, un port naissant, et dans ce même temps, il y avait tout près de là, un lieu commerçant, Ratiate, que Ptolémée qualifie de ville et qui fut un port de la Loire, d'après un écrivain du IXe siècle, l'abbé Hermantaire.

Si l'on en juge d'après l'importance, au second siècle, de Nantes, un village, et de Rezé, une ville, le port de la Loire devait être alors et antérieurement à Rezé. Ptolémée ne donne pas le nom de port aux villes qui, de son temps, étaient en possession du commerce, comme Vannes, Rouen, Bordeaux, Marseille, et comme devait l'être Ratiate, et nous savons qu'il ne parle pas plus de Nantes que si notre ville n'eût pas alors existé.

Nous pouvons donc, sans trop de hardiesse, conjecturer que Rezé était, avant Nantes, en possession du commerce de la Loire.

Mais avant Rezé, il y avait l'emporium de Corbilon qui fut ruiné, on ne sait comment, avant l'ère chrétienne. J'estime, toujours par cette raison que si le commerce est obligé, pour de graves motifs, de quitter son centre d'affaires, il va le moins loin possible chercher une place nouvelle ; j'estime que ce Corbilon ne pouvait être éloigné de Ratiate et que ses habitants, entravés dans leur commerce par une cause peut-être toute naturelle, l'ensablement du port, cherchèrent autour d'eux une situation à leur convenance.

Me voilà conduit à chercher Corbilon, non pas à Blois ou

à Pornichet, mais dans le voisinage de Rezé et à portée des marées du fleuve. Dans ce voisinage, un nom attire mon attention, celui de Corbon, qui est tout fait pour dériver de Corbilon, comme Nantes des Nannètes et Rennes des Redones. La contraction des noms est exactement la même. Qu'est-ce que Corbon ?

Sur la rive gauche de la Loire, au nord et à l'est du bourg de Basse-Goulaine, il y a des prairies que recouvraient toutes les crues de printemps, avant l'exécution de la levée de la Divate, et que recouvrent encore les eaux pluviales accumulées dans le bassin, lorsque les inondations du fleuve ont quelque durée. Ces prairies ont toutes été formées par des alluvions de la Loire, et elles faisaient sûrement partie de son lit à une époque que je ne saurais déterminer, mais qui n'est pas aussi vieille que notre ère.

Au fond de l'estuaire dont ces prairies dépendent, on rencontre un abri remarquable bordé de trois côtés par des terrains élevés : au couchant, le plateau de Basse-Goulaine qui s'élève à 35 mètres d'altitude ; au midi, celui du Cartron qui atteint 23 mètres, et au levant, l'île Chaland qui atteint 19 mètres. Cet abri a encore des parties marécageuses, et il a son ouverture du côté nord, sur le fleuve. C'est sur la pente du plateau du couchant, presqu'au bas, que se trouve le hameau de Corbon, à un kilomètre au sud-est du bourg de Basse-Goulaine.

Je ne connais pas de ruines gallo-romaines à Corbon ; il ne pourrait y en avoir que si Corbilon avait continué à être un centre important, pendant les siècles qui ont suivi la conquête ; mais cette place n'existait plus au temps de Strabon, et on sait que les ruines gauloises ont à peine laissé des traces parmi nous ; les ruines des maisons en pisé et en chaume se confondent bientôt avec le sol sur lequel elles

sont tombées. L'absence de ruines antiques à Corbon n'a donc point d'importance dans mon sujet.

Si je pars maintenant de l'inconnue considérée comme résolue, c'est-à-dire si je pars du vieil emporium pour remonter à l'emporium de nos jours, je retrouverai Nantes sans effort par un raisonnement de la plus grande simplicité.

Au fond de son estuaire, Corbilon est envahi par les sables du fleuve, comme on a la certitude que l'a été Corbon ; les moyens d'entretien sont insuffisants ; un jour arrive où l'accès du port, de difficile qu'il était, devient impossible pour les barques de la Loire. Il faut prendre un parti radical, — le mot n'était pas encore inventé, — il faut remplacer le port ensablé par un port d'un accès facile et qui ne soit pas éloigné. Du côté de l'aval, — car les peuples descendent les fleuves plutôt qu'ils ne les remontent, — on cherche un lieu qui puisse remplacer Corbilon ; on trouve un peu plus bas, sur la même rive, un bel emplacement au confluent de la Loire et de la Sèvre. Les commerçants de Corbilon ne pouvaient rencontrer sur la rive des Pictons un lieu qui fût plus à leur portée et à leur convenance. Ptolémée appelle ce lieu-là Ratiate.

Au second siècle de l'ère chrétienne, Ratiate était une ville assez importante pour attirer l'attention du géographe d'Alexandrie. Il parle bien du port Sicor, situé à Pornic ou dans le voisinage ; il parle aussi du port Brivates abrité peut-être dans l'estuaire de Penestin ; mais il ne dit rien du *vicus portus* qui devait devenir Nantes : ce village, au nom latin, n'était pas encore éloigné de sa naissance ; il était en voie de progrès et devait bientôt remplacer Ratiate, comme Ratiate avait remplacé Corbilon ; mais ce n'était pas encore une ville.

Devant Rezé-Ratiate, il existe une île de trois kilomètres de long, qui est formée depuis bien des siècles ; sa formation

a favorisé le dépôt des alluvions dans le port même de Ratiate et a nui certainement au développement de ce port.

Pendant quatre ou cinq siècles, le port de Ratiate a pu remplacer celui de Corbilon ; mais gêné dans son développement par les alluvions du fleuve plus abondantes, je crois, qu'aujourd'hui, il a vu sa prospérité décroître et le commerce l'abandonner. C'est dans ce temps-là que Nantes, sa voisine, grandissait, qu'elle édifiait son Tribunal de Commerce, et qu'elle commença à devenir l'*emporium* de la Loire.

Le nouvel *emporium* fut menacé, lui aussi, par les alluvions, et si un génie prévoyant n'était venu de bonne heure à son secours, c'est peut-être encore plus bas, vers les îles d'Indre, que serait descendu le centre commercial de la Loire ; au point de vue du commerce maritime, il se borna à descendre du Port-Maillard à la Fosse. Peut-être doit-on la conjuration du péril à saint Félix, par des travaux destinés à ramener les eaux courantes devant la petite ville qui n'occupait alors, le long du fleuve, que la rive comprise entre le château et le Bouffay.

En résumé, en trois époques successives, nous rencontrons trois ports distincts, un pour chaque époque, dans la même région du fleuve. Au temps de Posidonius et de Scipion, l'emporium de la Loire s'appelle Corbilon ; Corbilon disparaît, et au temps de Ptolémée, il y a dans la même région, un port auquel le géographe donne le nom de Ratiate ; enfin, pendant que Ratiate est encore une ville, vis-à-vis d'elle, sur l'autre rive, un village naît, grandit, remplace le port des Pictons et devient à son tour l'*emporium* de la Loire. Grâce à des travaux entrepris avec intelligence et continués avec ténacité, Nantes passe avec ce titre à travers les siècles et il le conserve jusqu'à nous.

Je ne veux pas pousser la témérité jusqu'à affirmer que les choses se sont passées de cette manière ; et je pense,

comme Dom Lobineau, qu'il « n'est pas donné à tout le » monde... de prendre pour des découvertes solides de » simples rapports de noms et d'étimologies (1). » Cependant ce système a pour lui la vraisemblance, la nature des choses, l'enchaînement des faits et la proximité des situations.

Mais l'archéologie ne doit pas vivre d'hypothèses ; elle ne doit pas s'inspirer de renseignements qui n'ont pas reçu la sanction des faits ou de la science ; et quand elle va puiser à une source, elle doit s'assurer de la pureté des eaux.

Malheureusement nous nous laissons volontiers tenter par l'inconnu ; volontiers nous faisons un pas vers lui, sans nous assurer de la solidité du terrain sur lequel nous mettons les pieds ; et puis la nécessité nous oblige à revenir sur nos pas, car au delà c'est l'abîme.

Je n'ai eu d'autre dessein, en entreprenant cette étude concernant la géographie et l'histoire anciennes de notre département, que de chercher à attirer l'attention sur un certain nombre de points controversés relatifs soit à des appréciations sur l'âge de constructions anciennes, soit à des indications d'emplacements de lieux antiques disparus, soit à des événements remarquables tirés des vieux historiens, soit à des faits extraordinaires dont la cause semble nous échapper. Je l'ai fait sans parti pris, dans le seul intérêt de ce que je crois la vérité, n'épargnant pas les citations, et les reproduisant fidèlement.

Je vais, pour terminer, résumer mon travail en quelques lignes.

Je crois qu'il faut renoncer à placer sur le plateau et

(1) *Histoire de Bretagne*, p. 7.

au pied du plateau de Guérande, les trois villes antiques coëxistantes : Grannone, Brivates et Vénéda.

Je trouve que Vénéda convient à Guérande et ne convient pas à Saillé.

Grannone était entourée de Saxons l'an 400, les Saxons d'Odoacre n'ont pu venir sur la Loire — s'ils y vinrent — qu'environ 70 ans plus tard : on ne peut donc pas les invoquer en faveur de Guérande ; Bayeux répond à la première indication, ce qui est absolument nécessaire, et Guérande n'y répond pas.

Il faut de nouvelles recherches pour trouver la situation du port Brivates : celui-ci me paraît devoir être cherché sur la Vilaine.

Je crois qu'on étudiera longtemps encore l'emplacement de Corbilon ; je n'ai pas donné mes arguments pour des preuves ; mais la logique des faits nous dit que cette place de commerce devait être dans le voisinage de Nantes.

La capitale des Namnètes, *Condevincum*, ne doit pas être confondue avec le village du port qui devint Nantes en passant par le *Portus Namnetum*.

Le domaine de Cariaca, résidence de l'évêque Félix, était près de Nantes, à Chassais sans aucun doute, et non à Piriac.

L'abbaye de Tincillac était dans le diocèse d'Angers, sur la rive gauche de la Loire, et non sur la Vilaine.

Les tours de Cuy et de Treveday sont des constructions postérieures au XVe siècle, et ne peuvent pas être assimilées à des monuments gallo-romains.

Il en est ainsi des citernes de Kerbouchart.

La brique n'a pas cessé d'être en usage dans notre pays depuis l'époque gallo-romaine, et il n'a pu en être autrement de la brique pilée employée dans la confection du mortier destiné aux travaux de quelque importance.

La plaine de Montoir et les marais salants de Guérande ont subi un affaissement qui a dû se produire au IIIe ou au IVe siècle de notre ère : avant ce cataclysme, ces lieux devaient être élevés de plus de 7 mètres au-dessus du niveau actuel, et le Trait du Croisic ne devait pas être encore une petite mer intérieure.

Les Samnites, puis les Namnètes, s'étendaient de la Loire à la Vilaine, de l'Anjou à l'Océan ; et c'est au nord de la Vilaine qu'eut lieu la grande lutte de César et des Venètes, laquelle se termina par la destruction de la flotte des Venètes et de leurs alliés de la Manche.

ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES ET D'AGRICULTURE DE MACON

ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES & D'AGRICULTURE DE MACON

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

La Société publie un journal de ses travaux, sous le titre d'*Annales de la Société Académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*. Ces Annales se composent des divers écrits lus à la Société ou à l'une des Sections. — La Société a le droit, après qu'une des Sections a publié un travail, de se l'approprier, avec le consentement de l'auteur. — Les Annales paraissent tous les six mois, de manière à former, à la fin de l'année, un volume de 500 pages in-8°.

Les *Annales* de la Société sont publiées par séries de dix années. — Le Règlement de la Société est imprimé à la tête du volume de chaque série, ainsi que la liste des membres résidants, classés par ordre de réception.

Le choix des matières et la rédaction sont exclusivement l'ouvrage de la Société Académique.

Le prix de la souscription annuelle est de :

5 francs pour Nantes ;
7 francs hors Nantes, par la poste.

Les demandes de souscriptions peuvent être adressées *franco* à Mme v^e Mellinet, éditeur et imprimeur des *Annales*, place du Pilori, 5.

ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES & D'AGRICULTURE DE MACON

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

DÉCLARÉE

ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par Décret du 27 décembre 1877.

Volume 1er de la 7e Série.

1890

DEUXIÈME SEMESTRE.

ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES & D'AGRICULTURE DE MACON

NANTES,

Mme Vve CAMILLE MELLINET, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE,

Place du Pilori, 5.

L. MELLINET ET Cie, SUCrs.

ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES & D'AGRICULTURE

LA DOULEUR

SA NATURE CHEZ L'INDIVIDU ET DANS LA SOCIÉTÉ SON INFLUENCE SUR LES IDÉES SOCIALISTES ET SUR LES DIVERS GOUVERNEMENTS.

Vivre, c'est se mouvoir. — L'inertie de la non existence, que ce mouvement doit vaincre, dans un effort continu et incessant, est l'obstacle contre lequel l'action de vivre vient continuellement se buter.

Cet effort de la puissance vitale, dont l'essence nous échappe, mais dont nous connaissons les diverses et multiples manifestations, cet effort, dis-je, dans sa généralité et dans ses innombrables variétés, constitue la nature même de la douleur, qui devient ainsi la corrélation forcée de la vie elle-même.

Quelques philosophes ont prétendu que les plantes souffraient parce qu'elles possèdent une sorte de vie végétale, une sorte de mouvement qui les fait croître et vieillir ; tant la plus imparfaite existence leur semblait avoir pour corollaire obligé, la douleur, suivant le vieux principe philosophique qui dit que : tout être possédant une vie, si imparfaite qu'elle soit, tend à la conserver et est *affecté* de la voir diminuer. Admettons que la chose soit discutable ; au surplus, ce sont des questions qui admettent toutes les solutions, même les

plus absurdes, car, dès qu'il s'agit de l'essence des choses et des êtres, les plus hautes intelligences humaines ne voient devant leurs regards que chaos et néant.

A partir d'un certain degré de l'échelle animale, les êtres sont organisés pour manifester à nos sens les souffrances qu'ils endurent. Rien ne peut prouver cependant que ceux moins doués par la nature pour frapper notre oreille de leurs cris, n'aient pas une sensibilité égale ou supérieure à celle des privilégiés dotés de poumons et de cordes vocales. Qui sait si, entre la sensation d'un mollusque qu'on détruit et celle d'un vertébré qu'on tue, il n'y a pas, pour toute différence, que la façon d'exprimer cette sensation ; incomprise chez le premier, elle serait comprise chez le second, la souffrance ressentie étant la même. On a soutenu beaucoup d'opinions plus irrationnelles que celle-là.

Chez les animaux d'ordre supérieur, la douleur a déjà une gamme du moins au plus très facile à constater pour nous. Cette gamme se continue chez l'homme ; elle monte et grandit toujours au fur à mesure qu'elle s'applique à des parties plus parfaites, plus spirituelles de nous-mêmes ; enfin elle atteint presque l'infini dans notre être moral pur ; c'est par l'être moral, en effet, par la raison que nous touchons l'Infini idéal, le Tout parfait, Dieu.

Et ainsi nous voyons cette corrélation absolue s'établir entre la douleur et la vie de telle sorte que, plus la vie est parfaite, plus la douleur est affinée, grandie, multipliée. Si bien que nous voyons sur les mêmes sommets les grandes souffrances frapper les grandes intelligences et, de ce choc, jaillir les hauts faits des héros ou les chefs-d'œuvre sublimes de la littérature et de l'art.

Si l'on examine les œuvres qui nous restent des siècles passés, œuvres qui sont comme la synthèse de millions d'intelligences et qui n'apparaissent que de loin en loin,

comme si l'effort de leur production stérilisait pour longtemps l'intelligence humaine, on voit toujours la douleur être l'occasion de leur création ou le sujet dont elles nous parlent.

Je n'ai pas besoin de rappeler que les deux chefs-d'œuvre poétiques de l'antiquité nous racontent les malheurs des Grecs et ceux d'Ulysse et que ces épopées ont été faites par un aveugle. Il allait chanter de porte en porte pour un morceau de pain ces vers qui devaient faire les délices des plus fins lettrés de vingt et quelques siècles.

Virgile nous chante les malheurs d'Enée ou de Didon. Shakespeare n'a-t-il pas écrit des chefs-d'œuvre d'une poignante douleur et ne s'écriait-il pas : « O homme ! ton nom est douleur ! » Cette exclamation, c'est son œuvre entière synthétisée en quelques mots. Le Dante a cherché dans la description du purgatoire et de l'enfer un chef-d'œuvre qu'il a trouvé sans peine. Milton, cet autre aveugle, nous a parlé lui aussi, dans son *Paradis perdu,* de la douleur. Gœthe, Schiller, Lamartine, Châteaubriand, ont eu des chants superbes et toujours leurs plus beaux cris ont été ceux arrachés par la souffrance vue en eux-mêmes ou vue chez ceux qu'ils aimaient. Chez nous, Racine et Corneille, nos deux grands poètes n'ont besoin dans leur *Cid* ou leur *Athalie,* leur *Phèdre* ou leur *Horace,* ni de moyens factices, ni de style naturaliste, pour intéresser et captiver leurs auditeurs. Ils laissent parler à la douleur sa grande parole, si claire, si précise, si profonde, que nous nous regardons nous-mêmes jusqu'au fond de notre être et que nous sommes tout surpris et tout heureux, au contact lumineux de ces chefs-d'œuvre, de voir, de retrouver dans toute leur netteté, les beaux sentiments que, l'instant d'avant, nous sentions confus, indécis et sans forme.

Victor Hugo, pour parler d'un grand poète plus rapproché

de nous, a, lui aussi, parlé de la douleur quand la douleur ne l'a pas fait parler. Sa préoccupation constante du misérable, du gueux à qui il fait crier si éloquemment sa souffrance, ne lui aura pas fait seulement trouver des vers admirables. Elle sera aussi comme le cachet de son œuvre et contribuera à le faire placer au premier rang des génies de son siècle.

Si nous examinons la nature de la douleur dans l'individu, nous trouvons qu'elle est physique ou morale.

Physique, elle a pour application la partie animale de notre être, s'arrête à une limite au delà de laquelle la sensation disparaît, et atteint tous les êtres humains dans des proportions diverses. La médecine a la mission de combattre cette douleur physique, elle le fait avec succès quand la vie du patient n'exige pas que ses douleurs lui soient laissées. Je ne parle pas des morphinomanes qui suppriment un instant la souffrance physique pour en arriver à la souffrance morale bien plus terrible, sans préjudice de la fin prompte et épouvantable qu'ils se donnent et qu'ils savent les attendre. L'anesthésie a supprimé bien des douleurs, et ce, d'une façon absolue ; mais elle est réellement trop dans l'exception pour entrer en ligne de compte.

On peut donc conclure que la souffrance que nous éprouvons dans notre être physique est le corollaire de notre vie matérielle tout de second ordre qu'elle soit ; qu'elle est inévitable et que si nos frères médecins nous l'atténuent quelquefois, ils nous en laissent cependant suffisamment pour nous rappeler souvent à nous-mêmes que nous existons. Je souffre, donc je suis, c'est un axiome qui console un peu de souffrir.

Mais est-il besoin de s'en consoler ? Non, certes, puisqu'il est prouvé que si l'homme pouvait ne pas souffrir, il lui serait funeste de le faire. Cette loi de douleur nous a si bien

été incorporée dès le premier instant de notre existence, elle est si bien une loi naturelle, que vivre sans souffrir ne serait pas vivre, l'absence de souffrance amollissant le caractère et l'intelligence et anéantissant par suite notre action d'exister, de vivre. Comme l'Anthée de la fable au contact de la terre, nos facultés, sous le fouet de la douleur, se décuplent, se revivifient ; ne cherchez pas le génie dans l'opulence inactive — je dis inactive – vous ne l'y trouverez jamais. S'il eut eu cette recherche à faire, Diogène n'eut même pas allumé sa lanterne et n'eut pas quitté son fameux tonneau. C'est la dure nécessité le plus souvent qui enfante les hommes supérieurs, comme c'est la vie rude et pénible qui fait les grands peuples et les grandes époques. La décadence arrive, au contraire, avec la vie douce, facile ; on ne veut plus mourir aux Thermopiles ; on ne désire que deux choses : manger et voir les jeux du cirque. Quand un peuple méconnaît la grande loi : souffrir pour vivre, c'est l'anéantissement qui arrive l'en punir.

La douleur morale, elle, est un sentiment — et non plus une sensation — par lequel l'âme comparant son état présent avec son état passé ou avec son état désiré, le trouve inférieur et a la notion pénible d'une diminution dans sa vie et dans ses facultés.

Elle varie à l'infini dans son objet et sa cause, suivant les caractères, suivant les milieux sociaux, suivant les besoins spéciaux et raffinés que se créent certaines natures d'élite devenues plus délicates et plus sensibles. Sa forme la plus générale est celle de la souffrance, que nous éprouvons par la disparition de tous ceux qui nous sont chers, autant parce que la privation de leur présence — pour toujours — nous affecte, diminue notre être aimant, que parce que cette disparition nous rappelle à nous-mêmes celle qui nous attend. Dans cette forme, la douleur atteint tous les êtres humains

raisonnables et devient une loi aussi générale que la mort qui la cause. Moins répandues sont ses formes plus factices résultant de l'affinement des intelligences et du développement des relations sociales dans ce qu'elles ont de plus élevé comme sentiments et comme intellect. Telle est, par exemple, la douleur du poète, de l'écrivain ou de l'artiste qui sait, qui sent son œuvre bonne, belle, grande, et qui la voit incomprise ou bafouée. Pour être créées par des besoins de convention, de civilisation, d'affinement intellectuel, ces souffrances n'en sont pas moins vives ; elles touchent à l'âme, à l'être moral et sont au sommet de l'échelle.

C'est la religion qui s'est donné pour mission la guérison de la douleur morale. Guérison est un terme impropre, c'est plutôt l'art d'endurer patiemment la douleur que je devrais dire. La religion, en effet, résout le problème en le tournant, c'est-à-dire en faisant intervenir comme palliatif de la douleur, un facteur nouveau, le mérite de souffrir, aboutissant à une vie future sans souffrance. Elle ne l'a pas trop mal résolu, puisque, depuis nos sublimes martyrs chrétiens jusqu'aux fidèles croyants de Boudha, elle a donné à tous le courage de souffrir avec joie et de choisir même la souffrance au lieu du plaisir.

La religion chrétienne, particulièrement, enseigne à ses fidèles que la douleur leur est donnée par Dieu, comme moyen de régénérer leur nature déchue et d'acquérir des droits à cette vie future et éternellement heureuse ; si bien que de cette même douleur qui est en soi une diminution d'existence, un mal, par conséquent, elle fait ainsi un bien désirable par le résultat qu'elle lui donne comme objectif. Elle a ainsi créé une vertu admirable : la résignation, inconnue dans le paganisme et dans les autres religions. Le fatalisme, le stoïcisme, la morale épicurienne sont des systèmes philosophiques incomplets, mauvais ; le peu de bon

épars dans leurs maximes, est devenu avec cette idée de régénération qui en fait toute la valeur morale, notre résignation chrétienne.

Telle est la douleur dans sa double nature chez l'individu.

Dans la société, dans la collectivité des individus, bien qu'elle les atteigne tous, elle s'appesantit parculièrement sur ceux que le manque de fortune oblige à une lutte journalière et constante pour s'assurer l'existence. Cette lutte terrible, jamais finie, avec ses victoires inquiètes pour le lendemain et ses défaites sans pain pour le vaincu et pour ceux que celui-ci s'est donné mission et charge de nourrir, cette lutte pour la vie, fait oublier les autres douleurs dans la collectivité ; de sorte que les « malheureux » sont formés de tous ces lutteurs au jour le jour et les « heureux » de tous ceux qui ont vaincu pour longtemps le besoin, ayant acquis par eux-mêmes ou ayant reçu de leurs ancêtres la fortune. Qu'elle provienne d'une possession territoriale datant d'une époque indéterminée ; qu'elle ait été la récompense d'œuvres géniales ou de hauts faits ou qu'elle ait pris naissance dans l'industrie, le négoce ou le jeu naturel du rapport et de l'accroissement de l'argent, ce que la fortune représente essentiellement, c'est une réserve de vie, une provision de satisfactions. Les classes malheureuses, laborieuses, ouvrières, n'ont pas cette réserve ; chaque jour amène sa faim à assouvir et son pain à créer. Aussi envient-elles ces heureux, ces classes dirigeantes qui sont délivrées du souci quotidien qui possèdent la fortune. Cette envie devient trop souvent de la haine quand la lutte est trop pénible ou quand ceux qui possèdent se désintéressent trop de ceux qui souffrent. Comment arriver à ce que les malheureux n'envient ni ne haïssent les heureux, et à ce que ceux-ci secourent ceux-là en temps propice, de façon suffisante, tout en restant riches, tout en gardant leur

réserve, leurs privilèges qu'ils jugent bien acquis et possédés selon l'équité ? Telle est la fameuse question sociale dont on parle tant en cette fin de siècle, qui dure depuis que les hommes existent et sont plus ou moins misérables et qui existera tant qu'il restera ici-bas deux êtres humains dont l'un sera plus heureux que l'autre.

Il semble donc que la question soit insoluble. Mais, si la solution parfaite est reconnue impossible, les solutions imparfaites ou partielles ont été proposées ou essayées par tous les gouvernements dont c'est, du reste, la raison d'être, et par tous les partis qui ont essayé de devenir gouvernements, en raison de la solution toujours et chaque fois la meilleure qu'ils offrent ou ont offerte tour à tour.

En commençant par les expériences en cours nous trouvons : 1° le pouvoir personnel absolu ; 2° le pouvoir personnel avec un Parlement ; 3° le pouvoir électif avec Parlement ou Conseil similaire, cela va sans dire.

Le pouvoir personnel absolu, selon l'homme qui l'incarne, peut faire peu ou beaucoup pour les déshérités ; l'obstacle pour lui réside dans son unité, dans sa personnalité : s'il fait beaucoup pour les déshérités, c'est un peu au léger, très léger détriment des heureux qui lui font de l'opposition et le suppriment s'ils le peuvent ; s'il fait peu, il s'aliène ces mêmes malheureux et ravive les haines de sectes contre les hautes classes ; entre ces deux partis la situation est difficile et il ne peut marcher qu'à tout petits pas. La Russie peut nous donner le type de ce gouvernement : la question sociale y est aussi vive, aussi aigre que dans notre France révolutionnaire ; les idées subversives de destruction, de nihilisme, de socialisme, dans la mauvaise acception du mot, y sont aussi répandues, sinon plus, que chez nous.

Ces difficultés, le pouvoir personnel avec Parlement comme le pouvoir électif, les rencontrent eux aussi ; ils

ont en plus l'impédimentum d'une assemblée délibérante derrière l'anonymat de laquelle ils disparaissent le plus souvent dans les questions embarrassantes, et devant la lenteur et la très sage minutie de laquelle disparaît également leur bon vouloir socialiste quand il y en a. L'Allemagne, l'Angleterre, la France, les Etats-Unis, la Suisse, ces puissances ont-elles même apaisé les revendications utopistes des classes malheureuses ? Non, puisque la question sociale est plus que jamais à l'ordre du jour et plus que jamais irritante.

Les systèmes non expérimentés jusqu'ici et dont ceux qui aspirent à en faire l'expérience nous promettent une perfection qui n'aurait rien d'humain, ces systèmes sont-ils réellement la solution attendue? Evidemment non, précisément, en raison de la perfection impossible qu'ils se proposent d'atteindre. Du socialisme coopératif chrétien avec jurandes et maîtrises, jusqu'au socialisme à dynamite générale, en passant par le socialisme communiste, tous sont trop parfaits — dans leurs genres relatifs — j'entends : tous sont des utopies dangereuses qui bouleverseraient toute notre société de fond en comble si elles étaient essayées.

Or, ces utopies promettent toutes un bonheur, une absence de douleurs et de souffrances contraires au possible et contraires à la loi naturelle qui fait de la douleur un corollaire obligé de la vie. Et c'est surtout en allant contre cette loi et en la niant qu'elles sont pernicieuses. Les conditions de l'existence sociale et politique sont changées dans le plus grand nombre des grands Etats civilisés. Le bulletin de vote a donné le pouvoir au nombre et le nombre, hélas ! ce sont les malheureux. Devant ces appâts de bonheur chimérique, ne tenteront-ils pas de mettre à exécution ces utopies insensées et de le faire sur une vaste échelle, dans cinq, dans dix nations à la fois. La Révolution d'Angleterre, la

grande Révolution française, étaient des mouvements localisés. On se demande ce que serait un mouvement révolutionnaire plus général, déjà maintes fois annoncé, du reste. Il y a cent ans il fallait, pour traverser la France, le temps qu'il nous faut aujourd'hui pour traverser l'Europe ! A ces moyens de transport des êtres, dix fois plus rapides, ajoutez le transport instantané de la pensée, sur tous les points de notre globe devenu bien petit sous la main d'un simple télégraphiste, et, dans quelques années, le transport instantané de la parole dans la plupart des nations civilisées ; vous aurez la conscience qu'une force colossale, répandue sur toute la terre, éparpillée entre des millions de malheureux, peut être coordonnée, organisée, gouvernée et dirigée. Toutes ces forces peuvent être reliées à un centre, en recevoir universellement et instantanément le même mot d'ordre et agir avec ensemble sur tous les points du globe à la fois — tel le corps humain, dans toutes ses parties, est en communication avec le cerveau, lui transmet ses sensations, en reçoit les volontés et les exécute avec ensemble et coordination.

Le cerveau qui commanderait ainsi à cette somme de tous les malheureux existant dans le monde civilisé ne serait-il pas la plus formidable puissance humaine qui ait existé ? Si elle existe demain cette puissance, quelles utopies n'essaiera-t-elle pas, ayant pareilles forces à son service. Quel idéal proposera-t-elle à ses membres ? Sera-t-elle sans idées de destruction et de haine, cette résultante de toutes les privations et de toutes les souffrances du genre humain entier ?

Lui direz-vous alors, moralistes sociaux, que la douleur est évitable ? Lui montrerez-vous le bien-être matériel général comme une chose possible, facile, raisonnable, due, nécessaire ? Et où le prendrez-vous ce bien-être que des millions voudront consommer et que pas un seul ne voudra produire ? Ce sera donc la destruction totale, le retour à l'état sauvage qu'au

ront provoqués vos utopies et votre négation de la loi naturelle de la douleur.

En me basant sur l'existence réelle de cette grande loi, je conclus en souhaitant un socialisme qui la reconnût comme un principe, s'interdît, par conséquent, des utopies d'état idéal, parfait, sans misères journalières, sans souffrances, sans luttes, sans travail pénible et enfin moralisât les masses ; d'abord par l'enseignement d'une existence future, sanction de notre vie actuelle, ensuite par sa propagande en faveur des goûts simples, des mœurs familiales. Ses adeptes trouveraient dans l'application de ces principes le courage de lutter vaillamment, la résignation dans l'adversité et attendraient plus patiemment l'évolution naturelle et sagement progressive que notre société fait et continuera forcément de faire vers un état de plus en plus parfait, de plus en plus équitable.

V. LOISEAU.

LE PARTHÉNON

PAR M. ALCIDE LEROUX.

A M. OLIVIER DE GOURCUFF.

Quand un fils de la Gaule ou de la Germanie,
Avide de soleil, d'azur et d'harmonie,
Pénètre tout ému dans les antiques mers
Dont tant de lieux sacrés bordent les flots amers ;
Quand il entre ébloui dans le golfe d'Athènes
Et qu'il voit poindre enfin les falaises lointaines
De ce sol parsemé de sommets radieux,
Blocs immenses de nacre émergeant vers les cieux ;
Parmi ces caps riants dont l'éclat l'environne,
S'il distingue d'en bas les hauteurs de Colonne
Et demande le nom du temple éblouissant
Qui se dresse là haut et sourit au passant :
« Là ! ce sont les débris d'un temple de Minerve, »
Lui dit-on ; et tandis qu'il vogue et qu'il observe,
Qu'il admire éperdu cet accord merveilleux,
Des teintes de la mer et des horizons bleus,
Soudain, entre le ciel, l'Hymette et Salamine,
Debout sur un sommet qu'un mont plus grand domine,
Il voit comme un rempart rayonnant de blancheur,
Projeter son éclat, sa forme et sa hauteur
Sur le Phalère, puis sur la voûte azurée.
Et tous, et les marins à la face cuivrée

Et l'homme au front pâli disent : « Le Parthénon ! »
Et le recueillement se répand à ce nom ;
Sur le pont, sur les eaux, c'est presque le silence
Pendant que le vaisseau s'engage au fond de l'anse.

Et lorsque le vaisseau, joyeux arrive au port,
Qu'il s'arrête au Pirée et que l'enfant du Nord,
Rejetant le manteau qui couvre son épaule,
Le cœur tout palpitant s'élance à l'Acropole,
S'il demande à quels dieux tous ces temples, hélas !
Brisés, appartenaient, on lui dit : A Pallas !
A Pallas l'Erecthée ! à Pallas, le Pandrose !
Le temple où la Victoire, oisive, se repose !
Enfin le Parthénon, source de la beauté
Où depuis deux mille ans puise l'humanité !
A Pallas Athênê, ce travail du génie
Où perce en longs reflets la sagesse infinie !
A la vierge Pallas, ce divin monument,
Qui de l'idéal même est un rayonnement !

Et l'étranger ne sait s'il prie ou s'il admire ;
De la mer bleuissante où l'Hymette se mire,
Il porte ses regards aux champs de Marathon,
Puis aux rochers fameux où discourut Platon,
Où Démosthène tint les foules enchaînées,
Où la Grèce accourait voir les Panathénées.
A gauche il aperçoit, en deçà du Parnès,
Le lieu qui retentit des sanglots de Cérès,
Réclamant aux échos la triste Proserpine ;
Où Minerve elle-même, avec sa main divine,
L'emportant sur Neptune, a planté l'olivier,
Gage plus précieux que le plus fier coursier.
En bas, presqu'à ses pieds, il aperçoit le temple

De Jupiter ; son œil un instant le contemple,
Mais, invinciblement, il reporte ses yeux
Vers celui de Minerve, à qui les autres dieux
Semblent former cortège et rendre un long hommage.
Il frémit comme s'il eût entrevu l'image
De la vierge Pallas, le casque sur le front,
Et brandissant sa lance au sein du ciel profond.

Approche, enfant du Nord, altéré de lumière ;
Approche avec respect ; touche du doigt la pierre
Où s'est réalisé le Beau, splendeur du Vrai,
Fixé par Ictinus dans un sublime essai.
Observe de plus près les merveilleuses lignes ;
Touche du doigt : les fils des barbares sont dignes
De toucher de leurs mains l'auguste Parthénon,
Depuis qu'ils ont sauvé ses restes et son nom.
Mais gémis en voyant la frise ravagée,
Par le brutal Elgin la déesse outragée.
Te voici sur le seuil : entre dans la *Cella*,
C'est là qu'à Phidias le Beau se révéla.
Viens, regarde en pleurant cette immense blessure
Par le temps et les Turcs agrandie à mesure.
C'est bien là, n'est-ce pas ? c'est bien là le tombeau
Que dut rêver un peuple enflammé pour le Beau.
Oui, ne dirait-on pas qu'Athènes tout entière
Dort là, dans son sourire et sa grâce si fière.
Voici le piédestal qui longtemps a porté
Cette œuvre où s'incarnait la force, la beauté
Unie à la sagesse, illuminant l'ivoire
Et l'or tout palpitants et de vie et de gloire.
C'est là que rayonnait dans la sérénité
Minerve étincelante en sa virginité.

Qui donc es-tu, Pallas ? N'es-tu qu'une déesse
A peine supérieure à l'humaine faiblesse ?
Qu'une divinité soumise aux passions
Comme les dieux communs aux vieilles nations ?
Non, tu n'es pas cela : mystérieux emblème,
Image sans défaut de la splendeur suprême,
Tu résumes en toi les attributs divins
Qu'Athène entrevoyait par ses grands écrivains ;
Tu résumes en toi l'éternelle sagesse,
L'éternelle clarté dont le regard s'abaisse
Jusqu'à l'homme et l'éclaire en son épaisse nuit.
Au milieu des éclats du plaisir qui s'enfuit,
Tu règnes triomphante, impassible, immortelle ;
Même après deux mille ans, tu nous apparais telle
Que t'honoraient les Grecs inclinant leurs cimiers,
Au milieu de leurs dieux tous rangés à tes pieds.
Aussi nous, nous à qui s'est enfin révélée
La divine pensée à nos yeux dévoilée,
Nous t'aimons, ô Pallas, comme un premier rayon
Annonçant le soleil caché sous l'horizon.

Septembre 1890.

UN AN AUX ILES DU SALUT

PAR M. DELTEIL.

MŒURS DE LA TRANSPORTATION DANS UNE DE NOS COLONIES PÉNITENTIAIRES

ANNÉE 1863-64

Pendant mon séjour à Cayenne, en 1863, j'eus l'occasion d'aller aux Iles du Salut, où se trouvait alors le dépôt de la transportation. Je vécus, pendant un an, au milieu des forçats ; j'ai recueilli, sur les mœurs et l'existence de ces êtres dégradés, quelques notes qui me paraissent avoir un certain intérêt, bien qu'elles datent de près de trente ans.

La traversée de Cayenne aux Iles du Salut ne dure que quelques heures, car ces îles sont distantes de douze lieues environ de cette dernière ville ; mais elle est presque toujours des plus pénibles tant la mer de ces parages est dure et agitée. J'avais pris passage avec plusieurs autres compagnons d'infortune sur l'aviso de l'Etat le *Casabianca*. A peine avions-nous quitté la rade de Cayenne que nous fûmes assaillis par un raz de marée, dont les lames en volute balayaient le pont du navire de bout en bout. Les estomacs les plus solides ne résistèrent point à un aussi effroyable tangage, et il est peu de passagers qui ne payèrent leur tribut au terrible mal de mer. Ce n'est qu'après avoir

dépassé l'*Enfant perdu,* petit rocher isolé au milieu des flots et surmonté d'un phare, que nous eûmes un peu de calme. Bientôt la vue des trois îlots verdoyants qui portent les noms d'*Ile Royale, Ile Saint-Joseph* et *Ile du Diable,* formant le petit archipel des Iles du Salut, nous inspira des idées plus gaies et rasséréna les visages. Il me parut que la prison que j'allais habiter ne serait pas trop triste au moins comme aspect. En effet, bien que les deux premiers îlots ne soient que deux rochers élevés au-dessus des flots, la végétation ne laisse pas que d'y être luxuriante comme sur les terres basses et hautes du continent. Il a fallu, quand on s'est décidé à y faire un premier établissement, y porter la hache et la torche pour se frayer un passage au milieu d'une inextricable forêt qui descendait jusqu'au littoral. Tout en conservant les arbres nécessaires pour constituer de pittoresques abris et de ravissantes promenades, on a su disposer avec goût les différents bâtiments nécessaires au logement de la transportation et des fonctionnaires chargés de leur surveillance.

Nous jetons l'ancre dans une belle et profonde rade bien protégée des vents et de la mer du large où peuvent mouiller les navires de guerre du plus fort tonnage. Une baleinière montée par des forçats vient nous chercher et nous descendre à terre. Nous jetons en passant un coup d'œil sur la maison du commandant et du commissaire située tout près du débarcadère, puis nous prenons une très belle route de ceinture ombragée par de grands arbres qui nous conduit par une pente douce sur un vaste plateau élevé de 60 mètres au-dessus du niveau de la mer. On y jouit d'une vue superbe ; on aperçoit les côtes de Kourou bordées de palétuviers et, par des temps clairs, la ville de Cayenne. L'île du Diable, vue de ce promontoire, ressemble à une carte de géographie toute en relief. Elle apparaît triste et

désolée, sans aucun arbre. Les malheureux condamnés politiques qu'on y a internés à plusieurs reprises, sous le second empire, ne devaient point y mener une existence agréable. L'île Saint-Joseph, au contraire, où l'on gardait les condamnés ayant fini leur temps, mais astreints au séjour forcé à la Guyane, semblaient être dans un véritable Eden, tant cet îlot offrait à l'œil de charmantes perspectives.

C'est sur le plateau où nous étions arrivés que se trouvent les cases en bois de la transportation, l'hôpital, la maison des sœurs et des pères jésuites, puis un peu plus loin, la citadelle entourée d'un mur d'enceinte et renfermant le logement des officiers et un poste de soldats d'infanterie de marine. A la partie Est, nous apercevions une jolie caserne et un très beau jardin disposé en amphithéâtre servant au personnel libre.

Le logement dans lequel on me conduisit et que je devais occuper pendant un an, se composait de trois petites pièces ornées d'un mobilier des plus sommaires dû à la libéralité du Gouvernement. Il faisait partie d'une grande longère en bois montée sur patin, dans les divers compartiments de laquelle on empilait le plus possible d'officiers. Les plus hauts gradés jouissaient d'un nombre de compartiments en rapport avec leurs galons. Ces cases démontables avaient été envoyées aux Iles du Salut, dès le début de la transportation, pour ne servir que provisoirement. Il y avait déjà 10 ans que ce provisoire durait et je ne serais pas étonné qu'au bout de 30 ans, il durât encore. Le plus grand inconvénient qu'offraient ces vieilles cases, à l'époque où je passai aux Iles du Salut, c'était de recéler dans leurs planches pourries des légions de cancrelas, mille-pattes et fourmis qui venaient vous visiter pendant la nuit et troublaient souvent votre sommeil par de dégoûtantes promiscuités.

Notre vie sur cet îlot de quelques centaines de mètres de tour, rappelait un peu l'existence à bord d'un navire. Nous prenions nos repas en commun, installés ce qu'on appelle en *gamelle,* c'est-à-dire qu'un de nous était chargé chaque mois à tour de rôle de faire vivre ses camarades au moyen de leurs versements mensuels individuels. Notre cuisinier, nos domestiques appartenaient tous à la transportation et nous n'en étions pas moins bien servis pour cela. Bien au contraire ! car ces gens-là, qui ne sont pas bêtes, jouissant d'un bien-être relatif et d'une certaine liberté à notre service, faisaient tout leur possible pour nous plaire afin de conserver des fonctions aussi avantageuses sous tous les rapports. Ils savaient, du reste, que la moindre peccadille était punie par le renvoi immédiat et la prison, lorsque le commandant des pénitenciers n'y ajoutait pas des coups de corde sur les reins, ou le peloton de correction.

Nous avions une basse-cour bien garnie, du bon vin dans nos caves, d'excellents poissons de mer, des légumes variés provenant de notre jardin. Rien ne nous manquait donc sous le rapport du confortable. Aussi ne négligions-nous aucune occasion de recevoir et de donner des dîners ! C'est surtout quand arrivaient sur rade des navires de guerre que nous invitions en masse les états-majors qui ne demandaient pas mieux que de se décarêmer un peu de la vie de bord. Enseignes, midships, médecins de marine devenaient nos hôtes pendant huit jours, étaient accueillis comme des frères et trouvaient au milieu de nous, je ne dirai pas les joies de la famille, mais l'expansion affectueuse et bruyante, la cordialité sincère de bons camarades heureux de se retrouver avec ceux qui leur apportaient comme une émanation de la patrie absente.

Nous profitions de la présence de ces hôtes de passage pour les faire jouir des distractions que l'esprit inventif de

quelques-uns de nous avait su organiser. Nous trouvions, à cet effet, des éléments précieux dans le personnel de la transportation, qui nous offrait des sujets remarquables à plus d'un titre. C'est ainsi que nous avions trouvé le moyen, en nous cotisant, de constituer une excellente musique composée de 40 ou 50 exécutants bien dressés et ayant toutes les allures d'une musique militaire. Elle jouait non seulement le jeudi et le dimanche, dans l'après-midi, sur le plateau de la citadelle, mais encore le soir à l'heure de notre dîner, toutes les fois que nous avions un banquet important. Notre chef de musique sortait de la garde impériale ; dans un moment de colère et de jalousie, il avait assassiné un de ses rivaux qui lui avait été préféré dans un Concours. Gredinerie à part, c'était un musicien de grande valeur et un piston de première force. Il y avait aussi, comme soliste, un trombone qui était d'une force étonnante sur cet ingrat instrument. Il exécutait les variations de *Guillaume Tell* avec une perfection difficile à dépasser.

Mais ce n'était pas tout : nous avions formé une troupe d'acteurs de talents très variés, qui nous jouaient des vaudevilles désopilants. Un spécialiste avait monté un Guignol très réussi, et un autre chantait des tyroliennes avec un coup de gosier dont j'ai rarement vu l'équivalent. Enfin, pour compléter la troupe de nos artistes, un vieux forçat, condamné pour de nombreuses piperies au jeu, ancien grec émérite, nous faisait des tours de carte à faire pâlir la réputation de Bosco. Comme il n'avait plus de ménagements à garder, il poussait la complaisance au point de nous initier aux filouteries employées par les gens de sa profession. Heureusement que ses leçons tombaient sur une terre ingrate !

Si l'on joint à tous ces plaisirs, les promenades en mer à l'île Saint-Joseph, à l'île du Diable et à Kourou, et les grandes pêches au filet dans le canal compris entre l'île

Royale et Saint-Joseph et où l'on prenait souvent d'énormes requins et de gigantesques espadons, on voit que nos hôtes n'étaient pas trop à plaindre pendant leur relâche aux Iles du Salut, et que nous-mêmes possédions des agréments qui nous permettaient de ne pas trop nous ennuyer.

Mais il est temps de parler de la transportation et de donner un aperçu de la façon dont les forçats étaient traités aux Iles du Salut, des travaux et du régime auxquels ils étaient soumis et des résultats moraux que le système appliqué à ces rebuts de la civilisation avait produits après quelques années.

Les forçats, à leur départ de France, étaient débarrassés de leur chaîne, au moment de leur embarquement sur les deux grands transports, la *Cérès* et l'*Amazone,* qui les amenaient plusieurs fois par an à la Guyane. On ne leur laissait que l'anneau de fer rivé à leur cheville, portant le nom de *manille.* Ce n'est qu'à leur arrivée aux Iles du Salut qu'on les débarrassait complètement de cette marque infamante. On leur donnait aussi un costume différent de celui en usage dans les bagnes de France. Ils recevaient, en effet, un pantalon de toile grise, une vareuse de laine grossière et un chapeau de paille. Les forçats quittaient donc leur ignoble livrée et devenaient des transportés. S'ils avaient eu le droit de laisser pousser leurs barbes et leurs cheveux, on les aurait pris plutôt pour des paysans que pour des condamnés. Malheureusement pour eux, leur face glabre et vicieuse sur laquelle on lisait le crime écrit en caractères ineffaçables ne permettait pas de les confondre avec des honnêtes gens.

La traversée de France aux Iles du Salut durait 30 à 40 jours. Les transports étaient armés et aménagés de façon à éviter toute révolte et à la comprimer sûrement et impitoyablement si elle avait éclaté, malgré les précautions prises.

Les forçats étaient parqués dans l'entrepont fermé de bout en bout par des grilles en fer. A chaque extrémité se trouvait un détachement bien armé et une pièce de canon chargée à mitraille. Les hublots étaient aussi garnis de barreaux en fer. Chaque jour on faisait monter sur le pont, à tour de rôle, une douzaine de condamnés pour leur faire prendre l'air. Le voyage se passait habituellement sans incidents, et les nombreux passagers civils et militaires qui se trouvaient à bord n'étaient nullement incommodés du voisinage des forçats, tant est sévère et rigoureuse sur un navire de guerre la consigne limitant à chacun l'espace qu'il doit occuper ou sur lequel il a droit de circuler.

Aussitôt débarqués à l'île Royale les transportés étaient conduits à la forge et débarrassés de leur manille. On les répartissait ensuite dans les différents services ou ateliers de la transportation, en ayant égard aux aptitudes de chacun d'eux. C'est ainsi que les plus intelligents et les plus lettrés étaient placés dans les bureaux comme écrivains ; d'autres étaient employés en qualité de domestiques, cuisiniers, infirmiers, jardiniers ; d'autres enfin comme menuisiers, maçons, tailleurs, cordonniers, terrassiers, etc., car tous les corps de métiers étaient représentés aux Iles du Salut et la transportation se suffisait à elle-même. Cela n'était pas toujours économique, par exemple ; mais il fallait bien trouver des occupations à tous ces hommes que l'oisiveté et la paresse auraient complètement abrutis.

Les heures de travail étaient établies de façon à éviter la trop grande ardeur du soleil, de 6 heures à 10 heures du matin et de 2 heures à 5 heures du soir. Le reste du temps jusqu'au coucher, qui avait lieu à 8 heures, appartenait au transporté, lequel en disposait comme bon lui semblait, soit à se reposer, soit à pêcher, soit à toutes sortes de petites industries qui augmentaient un peu son maigre pécule. Lors-

qu'on avait un travail un peu dur à leur faire faire ou une corvée un peu rude à exiger d'eux, on les faisait accompagner par la musique qui leur jouait des airs gais et sautillants dans le but de leur donner plus de courage. C'était une attention délicate due à un ancien Gouverneur de la Guyane, M. Sarda-Garriga, fortement imbu des idées Saint-Simoniennes.

C'est pendant leurs heures de repos et principalement le dimanche qu'on pouvait observer le transporté sur le vif et se livrer sur lui à d'intéressantes études de mœurs. Les uns armés de filets ou de lignes de pêche s'éparpillaient sur les rochers le long de la côte et cherchaient à attraper du poisson pour le vendre au personnel libre. Des groupes isolés, munis de guitares construites par des luthiers d'occasion, chantaient des chœurs ou des romances sentimentales. D'autres se faisaient restaurateurs en plein vent ; ils cuisinaient des mets inénarrables, des arlequins composés de tous les déchets et rogatons de nos cuisines, et des fritures qui avaient souvent pour élément la chair de requin coupée en tranches minces. Des cafetiers établis sous des tentes garnies de bancs et de tables débitaient, sous le nom de café, un liquide pâle et jaunâtre fabriqué avec le marc de café des états-majors soigneusement recueilli et vendu à ces industriels. La foule de consommateurs s'y portait toujours en grand nombre. La tasse de café toute sucrée s'y vendait un sou. Les gourmets y ajoutaient un petit verre de tafia.

Le soir, entre 5 et 6 heures, presque tous les petits métiers si répandus dans les grandes villes étaient représentés dans les rues fréquentées par les transportés ; on y voyait des marchands de cigarettes, d'objets de curiosité, tels que : boîtes, noix de coco sculptées, des décrotteurs. Car là, comme ailleurs, il existait des pauvres et des riches ; ces derniers appartenaient principalement à la catégorie des

employés de bureau, lesquels recevant une petite solde et fort souvent de l'argent de leurs familles, employaient leurs ressources à se donner le plus de bien-être possible et à se faire servir au besoin par leurs camarades moins fortunés. Aussi cherchaient-ils à se distinguer de la plèbe par un costume plus recherché et un air plus propre et plus coquet. C'était la fine fleur des pois, l'aristocratie du bagne.

Le dimanche, il y avait aussi des jeux de loto très courus par de nombreux amateurs. C'était, du reste, le seul jeu de hasard qui fût permis sur le camp. Un croupier recevait les enjeux et se réservait une petite commission sur le gain total ; c'était lui qui fournissait les cartons et les numéros. Un loustic, connaissant à fond les qualificatifs désopilants dont on affuble chaque numéro sortant, était chargé de faire le tirage et d'amuser la société. C'était toujours le même qui occupait ces importantes fonctions dues à une verve et à un esprit inventif difficiles à égaler. Les assistants passaient des après-midi tout entières accroupis sur le gazon, passionnés pour ce jeu où les plus heureux ne pouvaient gagner que quelques sous.

Malgré la grande liberté dont jouissaient les transportés, la discipline à laquelle ils étaient soumis était néanmoins des plus dures et des plus draconiennes. La moindre faute était punie de la prison avec fers aux pieds, du fouet et, pour les récidivistes, du peloton de correction où l'on était astreint aux plus rudes corvées, la chaîne aux pieds et le bonnet du bagne sur la tête. Une menace ou un refus de travail faite à un surveillant pouvait être suivie de mort ; en pareil cas, leurs gardiens avaient le droit de faire usage de leur revolver et de leur brûler la cervelle. Et le fait s'est passé plus d'une fois pendant mon court séjour aux Iles du Salut.

Ceux qui les traitaient le mieux et qui en avaient le plus

pitié, c'étaient les officiers de santé, les pères jésuites et les sœurs de charité. Ils ne voyaient en eux que de pauvres êtres déclassés dont les maladies morales et physiques leur inspiraient une immense commisération. Avec de la douceur et de bons traitements, nous en obtenions tout ce que nous voulions, même de l'attachement et de la reconnaissance. Je me rappelle un infirmier major de la pharmacie, nommé Malinge, qui faisait son service avec tant de zèle, de ponctualité et d'intelligence que, pendant plus de dix ans, sa conduite ne donna lieu à aucune observation. Et cependant le dossier antérieur de ce gaillard-là était loin d'être d'une blancheur immaculée. Il avait été condamné au bagne pour avoir assommé des marchands de bœufs revenant sur le tard, dans les environs de Paris.

J'ai même été témoin d'actes de dévouement qui prouvent que tout sentiment humain n'est pas éteint dans ces cœurs de sauvages. Un de mes amis, médecin de la marine, jeune père de famille, eut la douleur de perdre son premier né, pendant qu'il était aux Iles du Salut. Ses domestiques et ses infirmiers, tous forçats, réclamèrent l'honneur de porter eux-mêmes sur leurs épaules le petit cercueil de l'enfant au cimetière. Ils semblaient ainsi vouloir donner à celui qui les soignait à l'hôpital et qui les traitait chez lui avec humanité, une marque ostensible de leur reconnaissance. L'un d'eux, artiste un peu primitif, sculpta dans la pierre un enfant couché, tenant un rameau brisé dans sa main, pour le tombeau du pauvre petit mort.

Les pères jésuites se donnaient beaucoup de peine pour les améliorer, mais ils n'obtenaient en général que de médiocres résultats. Ils exigeaient d'eux des pratiques religieuses très suivies, qui n'en faisaient que de purs hypocrites. Comme ils étaient, à cette époque, les grands dispensateurs des grâces, les transportés, gens doués de peu de préjugés,

prenaient avec eux des airs de petits saints qui en imposaient aux bons religieux. Et c'était presque toujours les plus tristes chenapans, mais les plus habiles comédiens sur lesquels pleuvaient les faveurs et les avantages. Je fus témoin d'un fait assez scandaleux qui en dit long sur les sentiments religieux dont les transportés pratiquants étaient imprégnés. C'était pendant la célébration de la fête de Pâques. Le vicaire apostolique de Cayenne, personnage fort important et qui avait, sinon le titre, du moins les attributions d'un évêque, était venu, aux Iles du Salut, présider la cérémonie et donner, de sa propre main, la communion à tous les gibiers de potence que les pères jésuites avaient signalés d'une façon particulière au prélat, comme dignes d'entrer tout droit en paradis. On avait, pour la circonstance, orné l'église le plus pompeusement qu'on avait pu. La sainte table était garnie de glands d'or. Après la cérémonie, on s'aperçut qu'ils avaient tous disparu ; les néophytes les avaient coupés pendant qu'ils recevaient la sainte hostie.

Les transportés semblaient en général et d'une façon superficielle assez satisfaits de leur sort et résignés à la vie qu'ils menaient, si différente de celle du bagne. Mais, au fond du cœur, tous nourrissaient une idée fixe, compagne fidèle de leurs jours et de leurs nuits, espérance plus forte que toutes les barrières qui se dressaient devant eux. Cette pensée qu'ils dissimulaient avec un art profond, que leur visage ou leurs paroles savaient si bien cacher, que seuls connaissaient deux ou trois fidèles initiés, c'était *l'évasion !* Sortir de l'île, gagner la côte, puis la colonie voisine de Démérary ou de Surinam était pour eux le salut, la liberté possibles. Aussi, leur pensée était-elle constamment tendue vers les moyens si limités cependant qu'ils pouvaient employer pour arriver au but tant désiré. Et Dieu sait cependant si la chose était facile dans cette île éloignée du

continent, entourée d'une mer remplie de voraces requins et avec une surveillance aussi vigilante que celle qu'on exerçait sur tous les points et sur les embarcations !

Malgré tout, il ne se passait pas d'année sans qu'il y eût quelques tentatives d'évasion, dont quelques-unes réussissaient. Il en est une surtout qui est restée légendaire. Un pauvre diable d'infirmier n'avait rien trouvé de mieux que de s'introduire dans la grande bière en bois qui servait à transporter les cadavres des transportés à la mer. Il avait mis quelques provisions dans sa boîte, percé des trous au-dessus du couvercle pour avoir un peu d'air et s'était lancé la nuit dans les flots à la grâce de Dieu. On le recueillit le lendemain près des côtes, à moitié asphyxié et heureux d'être repêché après les terribles sensations qu'il avait dû éprouver. Car il a raconté, après son sauvetage, qu'il était suivi par des bandes de requin qui, de leurs robustes mâchoires, cherchaient à démolir sa prison flottante.

D'autres partirent sur un radeau fait avec des troncs de bananiers liés ensemble: ils purent gagner les rives de Kourou ; mais, perdus au milieu des forêts de palétuviers, sans vivres, sans boussole, ils succombèrent après avoir souffert les tourments de la soif, de la faim et devinrent la proie des nombreux crabes qui hantent ces régions vaseuses.

Une fois, en plein midi, au moment où chacun allait faire sa sieste et s'enfermer chez soi, trois transportés profitèrent du relâchement de surveillance causé par l'extrême chaleur, décrochèrent une baleinière sur le port et la mirent à l'eau. Avant qu'on ne se fût aperçu de cette fugue, accomplie avec un sang-froid superbe, ils avaient déjà gagné du large et pris une certaine avance. Mais l'alarme fut donnée, les soldats arrivant en toute hâte s'échelonnèrent le long de la côte et fusillèrent les fugitifs qui faisaient force de rames et essayaient de se mettre à l'abri des projectiles qui tombaient autour

d'eux. Ils allaient y parvenir, quand ils furent atteints de plusieurs balles. On les ramena quelque temps après, couverts de blessures, la tête basse, sachant le triste sort qui les attendait.

Une évasion moins dramatique, et qui se termina d'une façon presque burlesque, fut celle qui eut lieu à Cayenne. Deux transportés s'échappèrent une nuit d'un des pénitenciers flottants ancrés sur la rade et se dirigèrent vers les grands bois qui entourent la ville. Ignorant absolument que la ville de Cayenne était située dans une île entourée d'eau de tous côtés, ils s'imaginèrent qu'en allant droit devant eux, ils traverseraient toute la Guyane et arriveraient au Brésil. Dénués de boussole et de guide, ils errèrent pendant 20 jours, croyant aller toujours en ligne droite, tandis qu'ils piétinaient pour ainsi dire sur place sans s'en rendre compte, ainsi que cela arrive à tous ceux qui s'égarent dans la solitude des grands bois. Enfin, un jour, lassés, fourbus et mourant de faim, ils aperçoivent une lumière; ils se croient sauvés, ils se dirigent vers une maisonnette, frappent à la porte et tombent au milieu d'un poste de gendarmerie française, situé à une lieue et demie de Cayenne tout au plus, à l'extrémité du Tour-de-l'Ile. Ils ne pouvaient en croire leurs yeux et se figuraient être le jouet d'une mystification. Il fallut bien se rendre à l'évidence quand on les ramena le lendemain à leur pénitencier.

J'eus l'occasion, pendant mon séjour aux Iles du Salut, de faire connaissance avec des forçats d'une certaine notoriété. Je vis arriver le fameux *Gâte-Bourse,* nom prédestiné, qui s'était fait condamner pour fabrication de faux billets de banque; un hercule de foire, nommé *Audouit,* qui s'était rendu célèbre par plusieurs assassinats. Parmi les condamnés politiques, je me rappelle surtout un capitaine piémontais du nom de *Tibaldi,* accusé d'avoir trempé dans le complot

d'Orsini. C'était un homme instruit, à physionomie distinguée, où dominaient la douceur et la tristesse. On le tenait enfermé dans une sorte de basse-fosse située sous la case de la caserne. Nous le visitions bien souvent et nous lui portions du vin et du tabac; nous le trouvions le plus souvent lisant les vers du *Tasse,* et un chat familier auprès de lui, son fidèle compagnon de captivité. Il a été gracié depuis, mais après avoir subi une longue détention, cent fois plus pénible que celle du bagne.

Quant au menu fretin de la transportation, il se composait principalement de voleurs, de faux-monnayeurs, d'incendiaires, de notaires, de prêtres. Il s'y trouvait même un ex-capitaine de gendarmerie et un vrai marquis, le Mis de Séguéville, qui me servait de secrétaire à l'hôpital. Le plus intelligent de tous ces escarpes était un ancien notaire, Gévaudan, employé dans les bureaux du commandant des Iles du Salut. C'était un homme d'une capacité hors ligne et qui occupait une situation prépondérante parmi ses collègues de la transportation. Il fut gracié peu de temps après mon départ et passa en Amérique où il fit rapidement fortune.

Les crimes, tant entre transportés que commis sur le personnel libre, étaient très rares. Le mobile le plus fréquent des meurtres qui se perpétraient de temps en temps était dû à la jalousie. Les mœurs intimes de ce rebut de la population, absolument privé de femmes, étaient forcément peu édifiantes.

La transportation à la Guyane n'a produit que de médiocres effets à tous les points de vue. Elle a occasionné à l'Etat des dépenses considérables et donné à la Guyane un sinistre renom. Les transportés n'ont produit aucun de ces grands travaux qui transforment un pays, tels que routes, canaux, défrichements, etc. Les essais de rénovation par le travail et de fondation de centres de population par l'élément de la

transportation ont presque entièrement échoué. De plus, le climat était tellement défavorable au travail européen, même réduit à quelques heures par jour, qu'on a dû renoncer, pendant plusieurs années, à envoyer à la Guyane des forçats venus des bagnes de France. On s'en tenait sagement aux condamnés d'Algérie et des colonies françaises.

Depuis deux ans, on reprend à nouveaux frais l'envoi de relégués européens à la Guyane. C'est recommencer les fautes et les errements du passé, sans aucune chance de réussite. On a déjà dépensé des millions de francs et des milliers de vie en pure perte, à la Guyane! Ce ne sont pas les tristes témoins des essais homicides et infructueux qui ont eu lieu autrefois qui auraient donné le conseil de les renouveler.

ROUTE DÉSERTE

CONFESSION.

A M. Julien Merland.

Je n'ai pas vingt-cinq ans. Bien loin d'être un dévot,
J'ai des baptisés presque oublié la promesse ;
De mon *Pater,* hélas ! je ne sais plus un mot,
Et je reste debout, bras croisés, à la messe.

Oh ! certes, ce n'est pas pour faire l'esprit fort.
Au temple, plus qu'ailleurs, je hais la crânerie,
D'autant que les plus droits devant la galerie
Seront les plus courbés demain devant la mort !

Moi donc, qui désapprends de plus en plus de croire,
Lorsque je suis las d'âme et que la rue est noire,
J'entre en une chapelle où, seul, le feu veilleur

Vit sous la nef obscure, où, derrière les grilles
Du cloître, monte à Dieu le chant des saintes filles :
— Je me sens, en sortant, et moins triste et meilleur.

ROUTE DÉSERTE.

A M. Joseph Rousse.

Amis, le siècle porte une plaie élargie
D'heure en heure, mortelle. Irons-nous sur ses pas
Nous traîner des tripôts sans nom aux lieux d'orgie !
Et l'on m'a dit, railleur : — Pourquoi n'irions-nous pas !

Mais le feu sacré brûle en nous des mêmes flammes !
La main qui tient l'épée attend sans un frisson,
Et la lyre toujours sait vibrer en nos âmes !
Et l'on m'a dit, railleur : — Chanson, vieille chanson !

Et qui remplacera l'espoir brisé des mères,
Vos songes d'idéal où la beauté luit
Si vous dites le bien et le vrai des chimères ?
Et l'on m'a dit, railleur : — Les amours de minuit.

Où vos regards vont-ils s'ils ont quitté les astres ?
Avouez-le, viveurs sans foi, railleurs blasés
Qui prétendez progrès ce que je sais désastres !
Et l'on m'a dit, railleur : — A l'absinthe ! aux baisers !

N'aimerez-vous jamais la chaste fiancée
Au front pur comme un lys, aux yeux profonds et doux,
Oubliant dans vos mains sa blanche main pressée ?
Et l'on m'a dit, railleur : — Serions-nous assez fous !

Grands hommes de vingt ans, dédaigneux de la vie,
Déjà vieillards aux sens usés par le plaisir,
N'est-il plus rien de bon que votre esprit envie ?
Et l'on m'a dit, railleur : — L'argent qui fait jouir !

. . . . . .

Ainsi, l'on va sa route, et la route déserte
N'a plus le moindre chant, la moindre branche verte !
Foi sainte, où sont tes fils ? Idéal, tes amis ?
Toi qui croyais en nous, qu'espères-tu poète ?
Comme elle doit pleurer ta belle âme inquiète,
Ces fils de Roméo pour toujours endormis !

PAUVRETTE.

A M. Dupré de la Roussière.

I.

Quatre heures ont sonné. Certes, il était temps
Que la classe finit, que l'on quittât les bancs.
Les fillettes, dehors, se sont vite groupées :
Les livres sous le bras et bien enveloppées,
— En décembre, les vents sont terriblement froids, —
Elles jasaient, jasaient et toutes à la fois.
On causait de sabots mis dans la cheminée,
Des bonbons recueillis à la dernière année,
Et de ceux espérés pour le cher lendemain.
Le lendemain, c'était Noël, grand jour ! — Soudain,
La neige vint, épaisse, aveuglante, maussade
Dans ces groupes rieurs mettre la débandade.

Une seule resta. Demeurée à l'écart,
Songeuse, elle a suivi les autres du regard :
Les autres, voyez-vous, c'étaient des demoiselles !
Tandis qu'elle.... Pauvrette !.... Elle fera comme elles,
Quand même, placera ses sabots au foyer :
Car pourquoi son Jésus voudrait-il l'oublier ?....

II.

La fillette, en rentrant, vit sa mère couchée.
— « Maman, es-tu malade ?.... Et tu t'en es cachée ?
» Et tu m'en as rien dit, ce matin : Pourquoi ? »

La mère, que gênait l'enfant :

« Embrasse-moi
» Mignonne, reprit-elle, essayant un sourire.
» Pour me mettre sur pieds, une nuit va suffire :
» Rien de grave.... Veux-tu me faire grand plaisir ? »

— « Maman ! »

— « Ecoute : Ici, tu ne saurais dormir.
» Tu ne peux m'être utile en rien. Madame Andrée
» T'attend. Tu vas passer chez elle la soirée :
» Elle te gardera, cette nuit, à coucher.
» Ton père ira demain, au matin, te chercher.
» A ton retour, bien sûr, tu me verras guérie.
» Sois gentille surtout. Va, bonsoir, ma chérie. »

— « Bonsoir, petite mère. A demain ! »

III.

Le cœur gros,
La pauvre enfant partit dévorant ses sanglots.
Aussi, pourquoi l'avoir de sa mère éloignée?
Car, enfin, de son mieux elle l'aurait soignée :
Pendant toute la nuit, vaillante jusqu'au bout,
Elle aurait su rester à son chevet, debout.

Madame Andrée eut beau se montrer douce et bonne,
L'embrasser sur le front, l'appeler sa mignonne,
L'enfant demeura, triste, assise dans un coin,
Les yeux toujours fixés, comme voyant au loin.
Il fallut se coucher. Elle fit sa prière,
Priant Jésus pour tous, avant tous pour sa mère,
Et sans pleurer jamais, — son cœur était vaillant.
L'espérance revint. En se déshabillant,

Un peu plus confiante, un peu moins chagrinée,
Elle mit ses sabots devant la cheminée.
Puis les doigts du sommeil, si doux aux malheureux,
Dans l'ombre tendrement vinrent clore ses yeux.

IV.

Quand la nuit recula devant la grise aurore,
L'aurore de l'hiver, l'enfant dormait encore.
Sur ses genoux berceurs, dans un linge très blanc,
Près d'un grand feu, mettant son cœur et son talent,
Tendre comme une mère et douce comme un prêtre,
La dame enveloppait un mignon petit être. —
Souffrit-il ? Eut-il soif ? Le nouveau-né pleura.

La fillette aussitôt s'agite sous son drap,
Et lentement regarde, anxieuse, étonnée :
— Oh ! ce bébé qui pleure ?.... et, dans la cheminée
Ce feu clair allumé bien avant le réveil ?
Qu'est-il donc arrivé pendant son court sommeil ?
Elle veut demander.....

Un homme ouvre la porte,
Tout en larmes, très pâle, à peine s'il se porte,
Va droit au lit, le corps brisé par les sanglots :

— « Hier, ma pauvre enfant, tu mis là tes sabots,
» Tiens ! vois !.... Mais ton Jésus qui donne un petit frère
» Est reparti, bien loin, là-haut, avec.... ta mère....
» Tu sais, fillette, où vont les anges.... dans le ciel ! »

Et les clochers vibrants chantaient : Noël ! Noël !

COIN D'HOPITAL

A M. Olivier de Gourcuff.

La veille, du côté de Wœrth, de Frœschwiller,
Par-delà les grands bois, rouge, s'embrasait l'air.
L'écho lent répétait le bruit de la mitraille.
Nos cuirassiers géants chargeaient dans la bataille.

Le lendemain, les bruits s'étaient tus. Hagueneau
Recueillait les martyrs, — obscur et bon hameau.

Les voilà ! Malgré tant de sublime vaillance,
Tant d'héroïsme, ils sont vaincus les fils de France !
Les boulets ont tracé de meurtriers sillons :
Tombés, les colonels ! Tombés, les escadrons !
Et, pour ce qui survit c'est l'affreuse déroute :
Et les blessés fuyant se traînent sur la route,
Maudissant, affolés, leur ennemi fatal !...

Pour eux, dans Hagueneau, s'ouvrait un hôpital.

Bientôt, on amputa dans les étroites salles ;
Le temps manquait, hélas ! pour extraire les balles.
Ce n'est plus partout que mutilés affreux,
Aux râles de mourants, aux appels douloureux !...
Et là, cependant, passe et repasse une femme,
Jeune et belle héroïne à tous donnant son âme.

La large coiffe est blanche et blanc son large col :
Elle porte l'habit de Saint-Vincent-de-Paul.

Comme noire, la nuit ombrait les murs des salles,
Et rendait moins distincts les membres sur les dalles,
La sœur fit lentement sa ronde de blessés.
...Elle s'est arrêtée !... Un lit, rideaux baissés,
Disparaît dans ce coin, plus obscur. Familière,
Elle écarte les plis. Est-ce plainte ou prière,
Que ces mots soupirés, gémis : « Mon Dieu ! mon Dieu ! »
Elle veut voir de près... elle pâlit un peu...
Sur un front de vingt-ans, le sang trace des rides :
L'homme a les yeux bandés, les orbites sont vides !

Au cœur la prend alors une immense pitié.
Elle s'appuie au lit et, penchée à moitié,
Entretient le soldat de son Dieu, de la France,
De l'honneur saintement conquis, de l'espérance,
De son retour prochain au maternel foyer...
Elle était là, toujours, quand lui, sur l'oreiller,
Levant avec effort une tête sanglante,
A qui le consolait tendit sa main tremblante :
— « Madame, écoutez-moi, dit-il. Je vais mourir.
» Vous pourrez leur porter, plus tard, mon souvenir.
» A toutes deux, là-bas !... Pauvre sœur !... Pauvre mère !... »

Mais, elle, s'efforçant à paraître sévère,
L'interrompit :

« Monsieur ne vous fatiguez pas.
» Si vous voulez parler, parlez du moins tout bas. »

L'homme continua d'une voix altérée :

« Qui n'a connu ce cri : La guerre est déclarée ?

» Un matin, il vibra devant le vieux château :
» Mon père, un colonel qui, sous notre drapeau,
» Avait vu, tant de fois, la Patrie et la Gloire
» S'embrasser, affirmait sans crainte la victoire.
» Dans la même journée, il manda ses trois fils :
— » Enfants, la France attend : Le devoir est compris ?
» Au régiment, demain, n'est-ce pas ? » — « Oui, mon père. »
— « Seulement, vous saurez tout cacher, je l'espère,
» Et devant votre mère et devant votre sœur. »
— « Jeanne !... lui dérober ce secret de mon cœur,
» Quand elle m'avait fait la sainte confidence
» Que ça l'ennuyait trop les visites, la danse,
» Tous nos plaisirs, qu'enfin elle avait souhaité
» De revêtir l'habit brun de la charité ?
» Non !... J'ai dit mon secret : j'en avais dit tant d'autres !
» Jeanne m'a répondu : — « C'est bien : Je suis des vôtres. »

La religieuse eut un tremblement nerveux
Et passa le revers de sa main sur ses yeux.

« Et notre mère allait et venait, inquiète :
» Sur le château planait une douleur secrète...
» Vint l'heure des adieux. Nous nous tenons tous prêts ;
» Seule, ma sœur, se fait attendre comme exprès ;
» Elle avait obtenu promettant d'être forte,
» Jusqu'au départ du train de nous servir d'escorte.
» ... La porte du salon, soudain, s'ouvre avec bruit,
» Madame !... Je restai muet, pâle, interdit ;
» Ma mère allait au bras d'une religieuse
» De Saint-Vincent-de-Paul : C'était ma sœur !... Pieuse,
» Tu l'as toujours été, brave, tu le seras,
» Digne enfant d'officier, digne sœur de soldats !...
» Et ma mère très calme, une sublime femme,

» Refoulant son chagrin au fond de sa grande âme,
» Murmura comme un prêtre aux autels du saint lieu :
— « Je vous bénis. Allez : pour la France et pour Dieu ! »

La religieuse est à genoux, elle pleure.

Le mutilé reprit :

« Je ne connais pas l'heure.
» Je vous retiens longtemps ; peut-être qu'il est nuit ?
» Toutefois, écoutez. Je finis mon récit.
» A Frœchwiller, là même où l'on a dû combattre
» Sans l'espoir du succès, nous étions tous les quatre.
» Mon père regarda ses escadrons, puis nous :
» Et, fièrement, il fit sonner le *garde à vous*.
» .....
» Sabrant les Prussiens, dans l'épaisse fumée
» Emportés, nous chargeons, phalange décimée
» Qui mourait, elle aussi, mais ne se rendait pas !
» Et nous courions toujours, sans rien voir, dans l'amas
» De canons, de fusils, de maisons embrasées,
» De nos amis râlant, de cuirasses brisées...
» » ... Les balles, les boulets couchent des rangs entiers :
» Il le faut ! Nous devons tomber jusqu'aux derniers !...
» Une forte hauteur venait d'être occupée.
» Notre père, en avant, tenant très haut l'épée,
» A ses cavaliers crie : — « Amis, délogeons-les ! »
» Ce fut tout. Un obus éclata tout auprès,
» Le tua. Nous, ses fils, et nous, ses capitaines,
» Nous répétons : « Vengeance ! » — Alors, ivres de haines,
» Nous chargeons de nouveau, plus forts, plus furieux ;
» Mes frères, sur le sol, ont roulé tous les deux,
» Frappés à mort ! Moi seul.....

Or, la religieuse,
Depuis longtemps, les yeux hagards, silencieuse,
Serrait son crucifix entre ses doigts crispés :
De son cœur des sanglots montaient, entrecoupés.
Quand l'homme eut ajouté : « Moi seul !... » l'âme tordue
D'une douleur sans nom, épuisée, éperdue,
Elle se redressa, toute, au chevet du lit,
Battit l'air de ses bras, au milieu de la nuit,
Jetant un cri poignant et terrible : « Mon frère ! »
Puis, retomba... Son front, d'une pâleur sévère,
Près du front du soldat glissa sur l'oreiller.

Etonné, pris de crainte, accourut l'infirmier.
.....
Le bandeau du blessé s'est défait. Tout est rouge.
Le sang court. Ni la sœur, ni le frère ne bouge :
Ils sont morts !... N'est-ce pas que ces martyrs sont beaux?

Hagueneau depuis lors éleva deux tombeaux :
L'enfant d'Alsace y vient apprendre l'espérance ;
Il lit sur l'un : « Pour Dieu ! » sur l'autre : « Pour la France ! »

EMILE OGER.

ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES ET AGRICULTURE

L'EAU DE LA LOIRE

FILTRÉE D'APRÈS LE SYSTÈME DE M. LEFORT

PAR A. ANDOUARD,

Directeur de la Station agronomique de la Loire-Inférieure.

Depuis quelques années, les progrès de l'hygiène ont donné à la question de l'eau potable une importance pleinement justifiée. Les avantages que retirent les populations de l'usage d'une eau salubre, les dangers qui résultent de la consommation d'une eau impure sont aujourd'hui des vérités banales, et il n'est personne qui se désintéresse de la solution du problème soulevé par l'alimentation des grandes villes en eau de bonne qualité.

Sans vouloir formuler de critique malveillante, il est impossible de ne pas dire que la ville de Nantes est mal partagée, sous le rapport de l'eau alimentaire. La plupart de ses puits sont fortement souillés par les liquides putrescibles dont son sol est imprégné. La Compagnie industrielle qui a, depuis longtemps, assumé la responsabilité de son approvisionnement, a toujours sa prise d'eau dans la ville, au voisinage des égouts, et n'a pas encore découvert le moyen de filtrer l'eau qu'elle lance dans sa canalisation. Elle dispense l'eau du fleuve à peine dépouillée de ses impuretés les plus grossières, c'est-à-dire un breuvage trop souvent limoneux

et, il faut bien l'avouer, absolument insalubre pour tous ceux qui n'ont pas la précaution de le filtrer chez eux avec soin.

Aussi l'opinion publique a-t-elle applaudi aux expériences que se proposait de faire M. l'ingénieur en chef Lefort, sur la demande officielle de la municipalité, dans l'espoir de dotèr la ville d'une distribution d'eau véritablement potable. Les essais étaient à peine commencés que le Conseil municipal et le Conseil d'hygiène de Nantes, accompagnés de l'élite de nos concitoyens, se pressaient au puits de l'île Beaulieu et constataient son excellent fonctionnement. Le succès de l'entreprise fut promptement connu au dehors. La presse de Paris tout entière l'a célébré à plusieurs fois et n'a pas ménagé les encouragements à son promoteur. Le Sénat, les Sociétés de médecine pratique, de médecine publique et d'hygiène professionnelle de Paris ont confié à leurs membres les plus compétents le soin de visiter les travaux de M. Lefort et de leur en rendre compte. En un mot, la tentative de l'éminent Ingénieur a excité un intérêt général bien en harmonie avec l'importance du but qu'il poursuivait, Actuellement, la période des expériences est close. J'ai pensé qu'il était d'autant plus utile d'en dire les résultats, qu'au milieu du concert d'éloges que je viens de signaler une note discordante a résonné, complaisamment colportée ensuite par des personnes qui n'ont pas visité l'appareil de filtration et dont, par conséquent, le jugement est aussi peu explicable que l'hostilité.

Avant de pénétrer dans le détail des faits, il est nécessaire de remarquer, tout d'abord, que la seule eau dont la ville de Nantes puisse disposer, en faveur de ses habitants, est l'eau de la Loire ; en second lieu, que, pour les grandes masses d'eau, il n'existe pas d'autres agents de filtration que la terre et le sable. De ces deux agents, la terre est certainement le plus parfait. Mais son emploi a des exigences

toutes spéciales, et c'est le sable qui est le purificateur vraiment pratique dans l'espèce.

Partant de ces données, M. Lefort a cherché à clarifier l'eau de la Loire au moyen du sable qu'elle charrie en si grande abondance. Il a, sans hésiter, écarté pour cette opération le système des galeries filtrantes, creusées dans les berges des rivières ou dans leur voisinage, système appliqué depuis longtemps à Toulouse, à Nîmes, à Lyon, en Angleterre, en Ecosse, etc. Les filtres de cette nature ont trois inconvénients : 1° leur plan inférieur, étant seul perméable, est bientôt le siège de fissures plus ou moins étendues qui livrent directement passage à l'eau du fleuve, sans l'épurer ; 2° ils s'encrassent assez promptement, et comme on ne peut les nettoyer sans nuire à leur solidité, on est conduit à les abandonner et à les remplacer par des galeries nouvelles ; 3° le plus souvent, Belgrand l'a démontré, ils ne donnent pas l'eau du fleuve, mais celle d'une nappe souterraine, dont le niveau est différent et dont la richesse en sels minéraux et en matières organiques est plus élevée que celle des eaux courantes.

Le régime des filtres à sable horizontaux, sous voûte ou à ciel ouvert, utilisés à Londres, à Nancy, à Berlin, à Francfort, etc., est un peu moins défectueux, en ce sens qu'on peut facilement y vérifier la surface filtrante et la réparer au besoin. Toutefois, ces filtres ne fonctionnent convenablement que si on règle leur débit à 2 mètres cubes au maximum par mètre carré et par 24 heures. Dès qu'on veut accélérer le passage de l'eau, le sable se crevasse et ne retient plus les impuretés ; on retombe dans les défauts des galeries filtrantes. M. Lefort a cherché à faire mieux et il y a réussi ; voici l'économie de son système.

La première question à résoudre était celle de l'emplacement à choisir pour les expériences. Il fallait, autant que

possible, établir la prise d'eau en un point tel que le courant ne pût y porter le flot impur sortant des égouts de la ville. Or, lorsque la Loire est à l'étiage et la mer en vives eaux, le relèvement de son plan est sensible à 15 kilomètres en amont de Nantes, en face de Mauves. La limite de ce relèvement descend ensuite progressivement vers l'aval, à mesure que se gonfle le fleuve. Mais il ne faut pas confondre ces mouvements de niveau avec le renversement du courant, qui seul est à redouter. Le renversement suit la même loi que le soulèvement du plan d'eau, sans atteindre le même point extrême ; faible en temps de crue, il peut aller jusqu'à 9 kilomètres en amont de la prise d'eau de Nantes au moment de l'étiage.

C'est donc en ce dernier point qu'il semblait désirable d'opérer la captation de l'eau à filtrer. Malheureusement, bien avant ce terme, on tombe au milieu des routoirs organisés chaque année par les riverains ; autre inconvénient, aussi grave peut-être que le premier, quoiqu'il soit temporaire.

Pour ces motifs, M. Lefort s'est arrêté à la grève de l'île Beaulieu, située à 2,640 mètres en amont de la prise d'eau actuelle de la ville, sur le bord du bras navigable de la Loire, où passe, même en temps d'étiage, un courant très rapide. Il a trouvé là, sur une hauteur de 1 mètre environ, du sable jaune très pur et d'un grain convenable à l'opération projetée, reposant sur une couche de sable vert de moins d'un mètre, superposée elle-même à une épaisse couche de jalle (vase compacte).

Son appareil filtrant est composé d'un puits cylindrique en maçonnerie, de 2 mètres de diamètre intérieur, parfaitement étanche de toutes parts et dont les parois latérales sont percées de huit rangs de six barbacanes chacun, espacés de 50 centimètres entre eux. Il a été enfoncé à $2^m,47$ en contre-bas de l'étiage. Sa profondeur est de $7^m,44$.

Chaque barbacane est un cube creux, en ciment, dont la cavité, en forme de tronc de pyramide rectangulaire, est remplie de menus fragments de granite, maintenus par deux toiles de laiton encastrées dans la barbacane. Un tube cylindrique, de 10 centimètres de diamètre, fait suite au tronc de pyramide et sert d'orifice d'écoulement dans le puits ; il est fermé par un bouchon métallique à vis. Les barbacanes sont logées dans l'épaisseur de la maçonnerie ; elles peuvent en être facilement retirées, lorsqu'il est nécessaire soit de les nettoyer, soit de les remplacer. Elles ont été disposées, pour le plus grand nombre, du côté du chenal ; sur la paroi opposée il n'y a qu'une ouverture à chaque rang.

Autour du puits a été amoncelée une couche tronconique de sable, dont la plateforme supérieure a 10 mètres de rayon, la base, 15 mètres, puits non compris. Cette masse de sable est protégée contre l'action du courant par un perré de pierres sèches recouvert par des enrochements. Enfin, un escalier intérieur permet de descendre au fond du puits.

Voilà l'instrument, simple et ingénieux, qui sert à M. Lefort à épurer l'eau de la Loire. Voyons maintenant ce que vaut l'eau qu'il fournit.

Au sortir des barbacanes, elle est d'une limpidité parfaite, quelle que soit la hauteur où on la puise. Celle qui vient du sable jaune reste telle indéfiniment ; j'en ai conservé pendant plusieurs semaines, sans qu'elle ait éprouvé la moindre altération. M. Lefort a même prolongé l'expérience pendant plusieurs mois : l'eau n'a manifesté ni trouble, ni odeur. Il n'en est pas de même de celle qui a traversé les sables verts ; elle devient opalescente, en quelques heures, puis elle dépose un faible sédiment ferrugineux, que M. Gautrelet, chimiste à Paris, suppose être un mélange de crénate et d'apocrénate de fer. Les analyses auxquelles je

me suis livré ne m'ont pas donné la confirmation de cette hypothèse, assez délicate à contrôler, du reste ; les voici, pour les eaux sortant des deux espèces de sable :

Eau puisée le 20 mai 1890.

Composition chimique rapportée à 1 litre.

	Sable jaune. Gr.	Sable vert. Gr.
Matières organiques.....	0,00400	0,00410
Ammoniaque.....	0,00011	0,00012
Soude.....	0,03300	0,03414
Chaux.....	0,02020	0,02067
Magnésie.....	0,00556	0,00570
Alumine.....	0,00395	0,00420
Oxyde de fer.....	0,00280	0,00290
Chlore.....	0,01093	0,01120
Acide azotique.....	0,00384	0,00392
— sulfurique.....	0,00590	0,00640
— carbonique.....	0,03940	0,03860
— silicique.....	0,02502	0,02510
Non dosé.....	0,00919	0,01095
Total.....	0,16390	0,16800

Il est probable qu'en prolongeant le lavage des sables verts, on finirait par leur soustraire intégralement l'élément ferrugineux si préjudiciable à l'aspect de l'eau. Mais, en l'absence d'expériences précises, il est impossible de prévoir quelle serait la durée de ce lavage. Mieux vaut, par conséquent, se tenir au filtrage par le sable jaune, qui n'offre pas le même inconvénient. C'est l'eau provenant de cet étage qui a été presque exclusivement recueillie pendant les expériences de M. Lefort. Elle a été trouvée irréprochable,

sous le rapport des propriétés organoleptiques, par tous ceux qui l'ont examinée. Sa composition a été déterminée simultament à l'Ecole des ponts et chaussées et à la Station agronomique de la Loire-Inférieure ; les résultats témoignent de son excellente qualité :

Dates.			Ponts et chaussées.	Station.
1889	6 décembre.	Titre hydrotimétrique total..	11°	—
1890	8 janvier...	— —	10°,5	—
	20 mai.....	— —	—	11°,7
	29 —	— —	—	8°,1
		— persistant.	—	7°,3

Eau puisée dans le deuxième rang de barbacanes, les 6, 7 et 8 janvier 1890.

Composition chimique rapportée à 1 litre.

	Gr.	Gr.
Matières organiques.....	—	0,00390
— volatiles ou combustibles.	0,005	—
Ammoniaque.....	—	0,00014
Soude.....	0,012	0,02830
Chaux.....	0,048	0,01960
Magnésie.....	0,005	0,00540
Alumine.....	Traces.	0,00370
Peroxyde de fer.....		0,00250
Chlore.....	0,010	0,01180
Acide azotique.....	0,001	0,00405
— sulfurique.....	0,006	0,00560
— carbonique.....	0,040	0,04215
— silicique.....	0,016	0,02240
Non dosé.....	0,002	0,00826
Totaux.....	0,140	0,15780

Azote combiné, dans 1 litre.

		Gr.
Azote albuminoïde.....	—	0,00008
— ammoniacal.....	—	0,00011
— nitrique.....	—	0,00009
Azote total.....	—	0,00028

Air dissous, dans 1 litre.

Oxygène.....	—	6cc,8
Acide carbonique.....	—	4 ,5
Azote.....	—	17 ,2
Total.....	—	28cc,5

C'est bien l'eau de la Loire qui pénètre dans le puits et non pas celle d'une nappe souterraine, ainsi qu'il arrive dans certaines galeries filtrantes. Sous le rapport des éléments minéraux et des substances organiques dissous, elle est irréprochable : légère, aérée, agréable au goût, elle a tous les caractères des eaux potables du meilleur aloi.

Mais l'analyse chimique ne suffit pas pour accorder à l'eau destinée à la consommation des lettres de crédit. L'examen bactériologique est indispensable, pour qu'elle soit admise au titre d'eau réellement potable. M. Lefort n'avait garde de négliger cette épreuve. Il l'a confiée aux savants les plus autorisés et les appréciations ont présenté toute la concordance désirable en pareille matière :

Echantillons prélevés le 1er mars 1890.

LABORATOIRE DU Dr CHANTEMESSE.

Très peu de germes aérobies.
50 mucédinées par centimètre cube.

LABORATOIRE DU Dr MIQUEL.

Eau de la Loire non filtrée.

1re analyse.....	9.000	bactéries par cent. cube.	
2me —	9.120	—	—
3me —	10.300	—	—
4me —	10.800	—	—
Moyenne	9.530	bactéries par cent. cube.	

Eau du puits de M. Lefort.

1re analyse.....	60	bactéries par cent. cube.	
2me —	50	—	—
3me —	95	—	—
4me —	70	—	—
Moyenne	73	bactéries par cent. cube.	

LABORATOIRE DU Dr VAILLARD.

Eau de la Loire non filtrée.

Pas d'analyse, les tubes ont été brisés en route.

Eau du puits de M. Lefort.

1re analyse. 300 microgermes aérobies par cent. cube.
150 moisissures.
2me analyse. 50 microbes aérobies.
Espèces banales, peu variées.

Échantillons prélevés le 13 septembre 1890.

LABORATOIRE DU Dr MIQUEL.

Eau de la Loire, non filtrée.

1re analyse	25,250	bactéries par cent. cube.	
2me —	22,750	—	—
Moyenne.....	24,000	bactéries par cent. cube.	

Eau du puits de M. Lefort.

1re analyse	124	bactéries par cent. cube.
2me —	140	— —
Moyenne.....	132	bactéries par cent. cube.

LABORATOIRE DU Dr VAILLARD.

Eau de la Loire, non filtrée.

« La liquéfaction de la gélatine par les organismes de l'eau n'a pas permis la numération des colonies au delà du 4me jour. Il y en avait alors 950. Il y a lieu d'affirmer que ce chiffre n'exprime qu'une part très minime de la vérité. »

Eau du puits de M. Lefort.

Moyenne des résultats : 150 bactéries par cent. cube.
Espèces toutes banales.

Tous les relevés qui précèdent sont un éloquent plaidoyer en faveur de l'eau filtrée du puits de Beaulieu. Au point de vue chimique, elle est excellente ; elle offre de plus l'avantage d'une épuration parfaite. Elle n'est pas moins bonne sous le rapport bactériologique. Au mois de mars, d'après ce qui précède, elle renfermait 130 fois moins de microbes que l'eau du fleuve ; en septembre, elle en contenait 182 fois moins. Il me semble qu'il y a là de quoi satisfaire les plus exigeants. D'autant mieux que l'appareil filtrant est demeuré jusqu'ici dans les plus mauvaises conditions à l'égard de l'infection bactérienne. Les sables dont il est constitué n'ont subi aucune purification avant leur mise en place. D'autre part, le puits est resté ouvert depuis sa construction. L'escalier central qu'on y a installé est en bois et il a été constamment parcouru par des hommes dont les pieds et les mains ont certainement contribué à le souiller. Lorsque le

puits sera fermé, lorsque les poussières atmosphériques et les détritus humains n'y pourront plus entrer, il est vraisemblable que l'eau recèlera encore moins de micro-organismes qu'aujourd'hui.

Telle qu'elle est actuellement, cette eau soutient facilement la comparaison avec celles qui alimentent Paris ; elle est plus légère et moins chargée de bactéries que la plupart d'entre elles, et je ne parle que des meilleures :

Moyennes saisonnières, en 1888.

Saison.	Vanne (réservoir).	Dhuis (réservoir).
Hiver	1,256 bactéries.	2,486 bactéries par cent. cube.
Printemps.	938 —	4,101 — —
Eté.....	368 —	530 — —
Automne .	393 —	513 — —
Moyenne.	739 bactéries.	1,907 bactéries par cent. cube.

Moyennes annuelles, de 1887 *à* 1890 (Dr Miquel).

Vanne réservoir.....	705	bactéries par cent. cube.
— canalisation.....	2,305	— —
Dhuis réservoir.....	1,890	— —
— canalisation.....	1,610	— —

Si l'on veut que la comparaison soit plus frappante encore, il n'y a qu'à rapprocher les recherches bactériologiques exécutées cette année, aux mêmes époques, sur l'eau de la Vanne et sur celle du puits de Beaulieu.

Dates.	Vanne.	Puits Lefort.
1er mars 1890....	275 bactéries.	73 bactéries par cent. cube.
13 septembre 1890.	550 —	132 — —

Et si, au lieu de prendre les moyennes, je citais les maxima atteints par les sources précitées, je montrerais

qu'à certains moments, elles renferment 10,000 et même 20,000 bactéries par centimètre cube.

Les chiffres ci-dessus n'ont pas besoin de commentaire. Aux avantages précédemment énumérés, l'eau du puits de Beaulieu joint celui d'avoir une température plus favorable que celle du fleuve ; les observations de M. Lefort ne laissent aucun doute à cet égard :

Dates.	Température de l'air.	Température de la Loire.	Température du puits.
1889 9 décembre ...	+ 1°	+ 0°,3	+ 8°
11 — ...	+ 5°	+ 3°,0	+ 7°
1890 12 septembre ...	+ 24°	+ 21°,0	+ 17°
13 — ...	+ 24°	+ 20°,0	+ 17°

En moyenne, c'est une différence de 4° en plus, pendant l'hiver, et de 4° en moins dans la saison chaude. Notons que cette différence deviendra plus sensible encore dans le puits définitif et fermé.

Mais si la supériorité de l'eau en question n'est pas niable, elle ne la met pas cependant à l'abri de critiques dont il est nécessaire d'examiner le bien fondé.

L'une des plus importantes est relative aux microbes que l'eau tient en suspension. Si réduit que soit leur nombre, il n'est pas négligeable. En outre, du moment où le filtre de M. Lefort en laisse passer, comme il ne peut exercer d'action sélective, ceux que l'on redoute avec raison le traverseront aussi bien que les plus inoffensifs.

Rien n'est plus vrai ; mais quelle est donc la source à l'abri de ce reproche ? Assurément, ce n'est ni la Dhuis, ni la Vanne. Ce ne sera pas davantage l'Avre ou la Vigne, que la capitale va prochainement dériver à son profit. L'eau de la source la plus pure sera toujours plus ou moins contaminée, quand elle aura circulé dans une canalisation quelconque ou séjourné dans un réservoir. Et n'est-ce donc

rien que l'atténuation qui, dans l'espèce, abaisse le nombre des bactéries de 130 et même de 182 à l'unité ? Celui qui, docile aux enseignements de l'hygiène, veut boire de l'eau absolument exempte de microbes doit nécessairement, d'où qu'elle vienne, la filtrer à travers un des appareils perfectionnés que l'art moderne a inventés dans ce but. Nous ferons, à cet égard, comme tout le monde ; l'objection n'a pas une très grande portée.

On a dit aussi que l'expérience de Beaulieu n'a pas été suffisamment prolongée pour inspirer une confiance aveugle dans ses résultats. Je suis loin de méconnaître la valeur de cette observation. Je dois dire seulement, à la décharge de M. Lefort, que son puits a fonctionné aussi longtemps que l'a permis le crédit mis à sa disposition. D'un autre côté, il ne faut pas exagérer les inquiétudes que peut faire concevoir la continuité de la filtration dans son appareil. Que peut-on craindre ici, en effet ? On peut craindre le colmatage et la formation de drains supprimant l'épuration de l'eau.

Le colmatage ne semble pas devoir être beaucoup à redouter, pour les raisons que voici : Le puits est placé au milieu du courant le plus rapide, qui le nettoie d'une manière permanente. La vitesse de pénétration de l'eau dans l'ilot filtrant est toujours inférieure à celle du fleuve. Pour fonctionner de manière satisfaisante, le puits n'a pas besoin qu'on ouvre toutes ses barbacanes ; dès lors, on pourra toujours ne déboucher que celles des rangs le plus élevés, c'est-à-dire celles qui correspondent à l'eau la moins impure. La partie inférieure, plus exposée que les autres à l'engorgement, ne sera mise en service qu'en temps d'étiage, autrement dit au moment où la Loire est trop limpide pour déposer un sédiment notable. En admettant que la partie supérieure s'encrasse néanmoins, elle se desséchera lorsque les eaux baisseront et la vase, déposée à sa surface, ne

résistera probablement pas au premier flot qui viendra la heurter. Pour tous ces motifs, le puits de Beaulieu me paraît offrir des garanties de durée bien supérieures à celles des galeries filtrantes d'Angers, de Lyon, de Toulouse, etc., qui cependant fonctionnent depuis un temps relativement très long. Si, par hasard, quelque cause impossible à prévoir dès ce jour vient en compromettre le service, l'accident aura pour toutes conséquences de conduire à enlever une couche de sable à la périphérie, pour la remplacer par du sable neuf. Il n'y a là rien qui soit de nature à effrayer pour l'avenir.

La formation des drains et, par suite, leur influence nuisible, est encore bien moins à supposer dans le système de M. Lefort. Effectivement, le milieu filtrant est ici beaucoup plus homogène que celui des anciennes galeries, qui sont formées de dépôts superposés par ordre de densité. Dans ces dépôts, toutes les couches ne sont pas également propres au filtrage. Celles dont les éléments sont le plus grossiers deviennent toujours le siège principal du courant et le clarifient d'une manière très imparfaite. Il importe donc beaucoup de mélanger les différentes strates dont est composé le lit du fleuve, et ce résultat est complètement atteint dans le mode de construction adopté par M. Lefort.

Supposons pourtant que, malgré les précautions exceptionnelles prises par l'inventeur, le massif soit exposé à être sillonné de ces drains auxquels on donne communément le nom de *renards*. L'inspection du liquide fourni par les diverses barbacanes en avertira de suite le surveillant du filtre et la fermeture de l'orifice, dont l'eau est défectueuse, coupera court immédiatement au mal. Aucun autre système de filtre ne donne pareille faculté.

Je dois citer encore, bien qu'elles soient peu importantes, deux autres critiques adressées au puits de Beaulieu : Dans

l'îlot de sable, dont il est formé, on ne peut, dit-on, voir ni régler aucune des conditions de la filtration; on apprécie seulement l'eau filtrée. En second lieu, l'obligation d'affecter aux puits les parties profondes des rivières, sera nuisible à la navigation.

S'il est vrai que le système des filtres horizontaux permette de vérifier à la fois l'état de la surface filtrante et celui de l'eau épurée, cet avantage n'est qu'une conséquence de son imperfection. Ce genre de filtre a le défaut de retenir intégralement le limon semi-vivant disséminé dans l'eau à clarifier; il faut bien, dès lors, qu'on puisse enlever périodiquement la couche superficielle, à peine de voir cesser la filtration; de là la nécessité de laisser cette couche à découvert ou facilement accessible. Dans le filtre de M. Lefort, on ne règle pas directement l'arrivée de l'eau, comme dans le cas précédent, mais on y parvient en modérant sa sortie. Le résultat est absolument le même. La première objection ne tient pas.

La seconde est moins soutenable encore, du moins à Nantes. Le bras du fleuve qui touche le puits d'expériences mesure environ 250 mètres, en largeur. Alors même qu'on ne conserverait pas l'alignement du puits actuel et qu'on empiéterait de 50 mètres ou plus sur le chenal, pour l'installation d'une série de puits filtrants, il resterait assez d'espace pour assurer le service de la navigation de manière à ne préoccuper aucun de ceux qu'elle intéresse.

Après avoir bien impartialement étudié la question, il me semble incontestable que l'eau filtrée par le système de M. Lefort l'emporte sur celles dont on se contente à Paris et ailleurs. L'appareil qui la fournit est, sous tous les rapports, supérieur à ses congénères, et rien n'autorise à craindre que sa durée ne soit pas au moins égale à la leur. Il ne reste plus qu'à déterminer si les conditions matérielles de sa

construction en font une solution pratique de l'alimentation de la ville de Nantes.

Avec un diamètre de *deux* mètres, et 6 barbacanes à chaque rang, le puits d'expériences a fourni régulièrement 1,500 mètres cubes d'eau par 24 heures, la Loire étant à la cote de $2^{m},05$. M. Lefort a calculé qu'un puits de *trois* mètres de diamètre, muni de 10 barbacanes par rang et entouré d'un massif filtrant complètement baigné par le fleuve, on atteindrait un débit moyen de 2,500 mètres cubes par 24 heures.

A ce compte, et la population de Nantes étant de 127,000 habitants, une série de douze puits suffirait à filtrer 30,000 mètres cubes d'eau par jour, soit environ 250 litres par habitant. C'est là le minimum que l'on doive demander. Pour assurer une consommation individuelle de 400 litres par jour, assurément désirable, il faudrait vingt puits. Nous nagerions alors dans l'abondance et pourtant nous serions encore loin du luxe des Romains d'autrefois, qui disposaient d'une distribution quotidienne de 1,500 litres par tête.

M. Lefort propose de ranger ses filtres en file linéaire, devant le banc de Beaulieu, et de les englober dans un unique massif de sable, élevé de 1 mètre au-dessus des plus hautes eaux observées.

Chaque filtre, entièrement terminé, coûterait approximativement 40,000 fr. En ajoutant à la dépense motivée par l'érection de douze appareils semblables, celle qui résulterait de la mise en place des collecteurs et de leur raccordement à une citerne de puisage, creusée sur la rive du fleuve, on arrive à un total de 737,194 fr. 40 c. Mettons en chiffres ronds 800,000 fr., avec l'imprévu. Cette somme devrait être portée à 1,250,000 fr., si l'on voulait mettre à la disposition de chaque habitant 400 litres d'eau par jour.

Ni l'une ni l'autre de ces dépenses ne sont, à mon avis, de nature à faire abandonner le projet de M. Lefort. Quand on songe à la grandeur du service que rendrait à la population nantaise une large distribution d'eau véritablement filtrée, la question financière perd de son importance; il faut la reléguer au second plan. A bien examiner les choses, d'ailleurs, toutes les villes privées comme la nôtre de sources salubres à leur portée, ont été obligées, pour s'approvisionner d'eau potable, de consentir des sacrifices autrement considérables que celui dont on nous menace. On peut, au surplus, faire sans regret une grosse dépense, lorsqu'il s'agit d'acheter la sécurité de la vie, qui nous manque aujourd'hui complètement.

En résumé, les avantages du puits filtrant de M. Lefort sont les suivants :

1° Il donne l'eau du fleuve lui-même et non celle de nappes souterraines qui lui seraient inférieures en qualité;

2° Cette eau est merveilleusement limpide, agréable à boire et très peu chargée de micro-organismes;

3° Il débite plus d'eau filtrée que tous ses congénères;

4° Il s'engorgera vraisemblablement beaucoup moins vite que les puits et les galeries analogues antérieurement aménagés;

5° Il est facile de le nettoyer à l'intérieur et à l'extérieur, de vérifier la qualité de l'eau fournie par chaque barbacane et d'obturer les ouvertures qui laisseraient couler de l'eau mal purifiée, cela sans interrompre la distribution de l'eau dans la ville, puisque chaque puits peut être isolé des autres, en cas de besoin;

6° En admettant qu'il vienne à s'engorger, il peut être aisément régénéré par le remplacement de tout ou partie du massif de sable qui le constitue;

7° Il fonctionne avec une pression faible et variable à

TYPE DE PUIT

SYSTÈME DE M. L'INGÉN

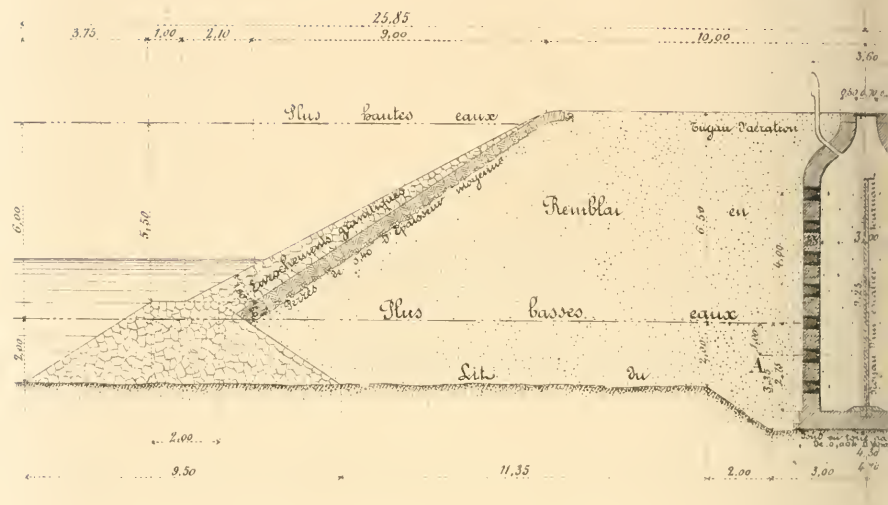

Section horizontale AB.

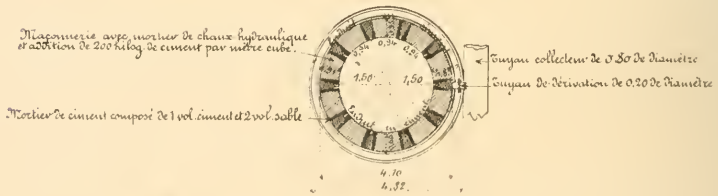

FILTRANT

UR EN CHEF LEFORT.

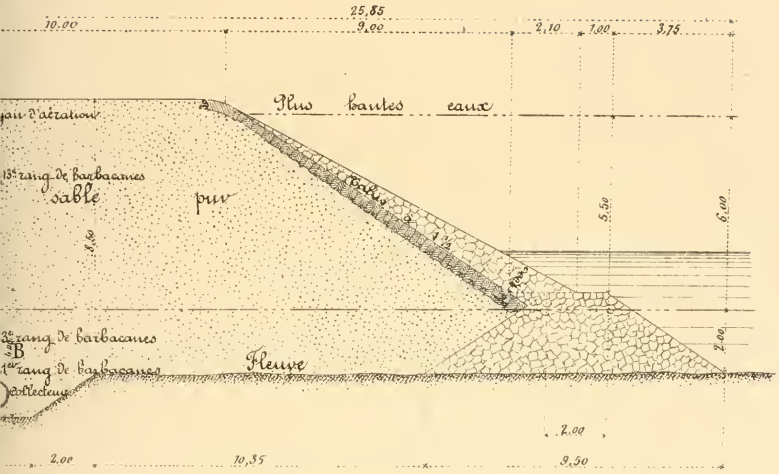

Détails d'une barbacane.

Section longitudinale *Elévation*

(La toile métallique extérieure et les cailloux sont enlevés.)

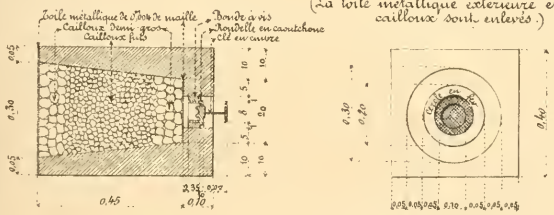

volonté et il permet de puiser l'eau dans les couches les plus favorables, grâce à ses barbacanes multiples, que l'on ouvre ou que l'on ferme suivant la hauteur du fleuve;

8° Son installation est moins onéreuse que celle des galeries filtrantes, bien moins encore que l'adduction de sources éloignées qui, du reste, font ici défaut, dans un rayon abordable.

Dans un sujet aussi délicat que celui-ci, il est assurément logique de faire une part à l'inconnu. Cependant, plus j'analyse les conditions de fonctionnement du puits de Beaulieu, plus je prends confiance en son avenir. J'espère que ma conviction deviendra prochainement celle de tous et que la ville de Nantes aura bientôt contracté, envers l'ingénieux et désintéressé inventeur du filtre nouveau, une de ces dettes que l'on n'acquitte jamais.

L'EAU DE LA LOIRE

PENDANT LE ROUISSAGE DU LIN ET DU CHANVRE

AU POINT DE VUE DES MATIÈRES ORGANIQUES DISSOUTES

Par A. Andouard.

La période autorisée du rouissage en Loire commence vers le 15 août et finit le 15 octobre chaque année. Les routoirs sont échelonnés tout le long du fleuve, jusqu'à la tête de l'île Héron, qui est la station la plus voisine de Nantes (5 kilomètres environ).

L'Administration départementale ayant désiré connaître l'influence que peut exercer la présence du lin et du chanvre, sur la proportion des principes organiques dissous dans l'eau de la Loire, a fait prélever par les soins de l'Administration municipale, de nombreux échantillons de cette eau, du 21 juillet au 7 octobre de cette année.

Sept stations avaient éte choisies pour le puisage :

1° Bellevue, en face le chemin conduisant à Sainte-Luce ;

2° A 800 mètres en aval de la première station, en face le chemin communal conduisant à la Divate ;

3° Tête de l'île Héron, 780 mètres en aval de la deuxième station ;

4° Milieu de l'île Héron, 740 mètres en aval de la troisième station ;

5° Au bas de l'île Héron, 900 mètres en aval de la station précédente ;

6° A la hauteur du puits d'expériences de M. Lefort, 800 mètres en aval de la cinquième station ;

7° A 100 mètres en aval du pont de la Vendée, 470 mètres au-dessous du puits de M. Lefort.

Le tableau qui suit relate l'état du fleuve pendant la durée des opérations :

Dates.	Courant.	Epoque de la marée.	Echelle Saint-Félix. Basse mer. Heures.	Basse mer. Cotes.	Pleine mer. Heures.	Pleine mer. Cotes.
21 juillet...	Jusant.	Fin du gros de l'eau...	7,00	0m,31	9,25	0m,92
29 — ..	— ..	Commt du gros de l'eau.	2,00	0 ,18	5,55	0 ,95
5 août....	Flot ..	Morte eau.....	7,15	0 ,18	10,10	0 ,88
12 — ..	Jusant.	—	2,18	0 ,02	4,55	0 ,70
19 — ..	— ..	Fin du gros de l'eau...	7,12	0 ,01	9,00	1 ,05
26 — ..	— ..	Morte eau.....	12,33	0 ,02	4,08	1 ,35
2 sept....	Flot ..	Gros de l'eau.....	6,20	0 ,14	9,35	0 ,95
9 — ..	Jusant.	Morte eau.....	12,50	0 ,06	3,25	0 ,33
16 — ..	— ..	Gros de l'eau.....	5,30	0 ,02	8,35	1 ,02
23 — ..	— ..	Morte eau.....	10.40	0 ,04	1,45	0 ,37
30 — ..	— ..	Gros de l'eau.....	5,30	0 ,78	7,40	1 ,98
7 octobre .	— ..	Morte eau.....	10,50	0 ,35	12,50	0 ,41
14 — ..	— ..	Gros de l'eau.....	5,00	0 ,19	7,00	1 ,20
21 — ..	Flot ..	Morte eau.....	9,15	0 ,14	11,50	0 ,30
28 — ..	Jusant.	Gros de l'eau.....	4,28	0 ,18	6,40	1 ,28

Les prélèvements ont été effectués de semaine en semaine, entre huit et dix heures du matin et remis aussitôt au laboratoire de la Station. A compter du n° 3 de chaque date, le fleuve se trouve partagé par l'île Héron en deux parties désignées sous les noms de *bras de Pirmil* et de *bras de la Madeleine*. Le bras de Pirmil représente ici toujours la rive gauche. Dans le bras de la Madeleine, trois échantillons ont été pris : sur la rive droite, au milieu et sur la rive

gauche. Pour ne pas rompre l'unité du relevé général des analyses, les échantillons rive gauche du bras de la Madeleine sont enregistrés à part.

L'analyse a été pratiquée d'après la méthode de Kubel-Tiemann, au moyen du permanganate de potassium, agissant en liqueur acide. L'eau était préalablement filtrée au papier. La durée de l'ébullition était de cinq minutes. Les résultats sont exprimés par les poids d'oxygène employé à la combustion des matières organiques contenues dans un litre d'eau.

Dates.	Stations.	Rive droite.	Milieu.	Rive gauche.
		Gr.	Gr.	Gr.
21 juillet.....	1	0,0030	0,0024	0,0026
—	2	0,0025	0,0024	0,0025
—	3	0,0029	0,0025	0,0024
—	4	0,0026	0,0022	0,0025
—	5	0,0029	0,0022	0,0024
—	6	0,0026	0,0024	0,0022
29 juillet.....	1	0,0020	0,0018	0,0017
—	2	0,0023	0,0020	0,0022
—	3	0,0021	0,0017	0,0020
—	4	0,0019	0,0016	0,0016
—	5	0,0017	0,0017	0,0020
—	6	0,0016	0,0015	0,0017
—	7	0,0018	0,0016	0,0015
4 août.....	1	0,0016	0,0018	0,0016
—	2	0,0022	0,0018	0,0015
—	3	0.0022	0,0018	0,0019
—	4	0,0022	0,0018	0,0019
—	5	0,0019	0,0018	0,0024
—	6	0,0017	0,0019	0,0018
—	7	0,0019	0,0018	0,0019
12 août.....	1	0,0019	0,0018	0,0015

Dates.	Stations.	Rive droite.	Milieu.	Rive gauche.
		Gr.	Gr.	Gr.
(Commencement du rouissage)	2	0,0023	0,0016	0,0016
12 août.....	3	0,0018	0,0021	0,0016
—	4	0,0020	0,0016	0,0017
—	5	0,0016	0,0016	0,0017
—	6	0,0019	0,0018	0,0019
—	7	0,0020	0,0017	0,0017
19 août.....	1	0,0020	0,0016	0,0016
—	2	0,0015	0,0013	0,0014
—	3	0,0017	0,0014	0,0013
—	4	0,0019	0,0014	0,0014
—	5	0,0014	0,0014	0,0015
—	6	0,0015	0,0014	0,0017
—	7	0,0014	0,0013	0,0014
26 août.....	1	0,0049	0,0021	0,0038
—	2	0,0020	0,0021	0,0020
—	3	0,0032	0,0030	0,0033
—	4	0,0018	0,0017	0,0020
—	5	0,0019	0,0022	0,0020
—	6	0,0016	0,0016	0,0016
—	7	0,0021	0,0016	0,0017
2 septembre.	1	0,0026	0,0025	0,0026
—	2	0,0028	0,0022	0,0020
—	3	0,0026	0,0024	0,0022
—	4	0,0024	0,0023	0,0020
—	5	0,0020	0,0029	0,0025
—	6	0,0020	0,0019	0,0022
—	7	0,0018	0,0023	0,0021
9 septembre.	1	0,0017	0,0017	0,0017
—	2	0,0018	0,0018	0,0022
—	3	0,0016	0,0017	0,0017
—	4	0,0026	0,0019	0,0017

Dates.	Stations.	Rive droite.	Milieu.	Rive gauche.
		Gr.	Gr.	Gr.
9 septembre.	5	0,0018	0,0020	0,0017
—	6	0,0020	0,0020	0,0019
—	7	0,0018	0,0018	0,0019
16 septembre.	1	0,0014	0,0012	0,0024
—	2	0,0014	0,0017	0,0020
—	3	0,0015	0,0022	0,0016
—	4	0,0012	0,0013	0,0012
—	5	0,0014	0,0013	0,0012
—	6	0,0011	0,0012	0,0012
—	7	0,0012	0,0011	0,0012
23 septembre.	1	0,0017	0,0015	0,0018
—	2	0,0016	0,0013	0,0015
—	3	0,0014	0,0015	0,0015
—	4	0,0017	0,0015	0,0014
—	5	0,0015	0,0018	0,0016
—	6	0,0014	0,0014	0,0013
—	7	0,0014	0,0014	0,0013
30 septembre.	1	0,0032	0,0052	0,0026
—	2	0,0026	0,0050	0,0024
—	3	0,0033	0,0022	0,0029
—	4	0,0025	0,0044	0,0022
—	5	0,0026	0,0035	0.0028
—	6	0,0024	0,0025	0,0026
—	7	0,0026	0,0031	0,0024
7 octobre...	1	0,0028	0,0026	0.0025
—	2	0,0025	0,0023	0,0025
—	3	0,0023	0,0024	0,0021
—	4	0,0025	0,0023	0,0024
—	5	0,0026	0,0022	0,0024
—	6	0,0021	0,0019	0,0028
—	7	0,0022	0,0021	0,0021

Bras de la Madeleine, rive gauche.

Dates.	Stations.	Matières organiques. Gr.	Dates.	Stations.	Matières organiques. Gr.
21 juillet....	3	0,0025	2 septembre.	6	0,0018
29 —	3	0,0017	9 — ..	3	0,0021
29 —	5	0,0017	9 — ..	5	0,0020
29 —	6	0,0018	9 — ..	6	0,0018
4 août.....	3	0,0017	16 — ..	3	0,0012
4 —	5	0,0017	16 — ..	4	0,0012
4 —	6	0,0017	16 — ..	5	0,0010
12 —	3	0,0017	16 — ..	6	0,0011
12 —	5	0,0016	23 — ..	3	0,0013
12 —	6	0,0019	23 — ..	5	0,0015
19 —	3	0,0013	23 — ..	6	0,0014
19 —	5	0,0013	30 — ..	3	0,0023
19 —	6	0,0015	30 — ..	4	0,0021
26 —	3	0,0024	30 — ..	5	0,0024
26 —	5	0,0017	30 — ..	6	0,0021
26 —	6	0,0017	7 octobre..	3	0,0023
2 septembre.	3	0,0025	7 — ..	4	0,0024
2 — ..	5	0,0019	7 — ..	5	0,0022

Plusieurs faits se dégagent des analyses ci-dessus.

En premier lieu, le rouissage a augmenté la souillure de la Loire, en matériaux organiques, d'une manière intermittente, marquée principalement à la fin d'avril et à la fin de septembre. L'augmentation atteignait parfois le quadruple de la quantité correspondant au minimum observé ; elle décroissait, habituellement, à mesure qu'on s'avançait vers les stations d'aval.

L'eau qui longe la rive droite est généralement un peu

plus chargée d'éléments organiques que celle de la rive gauche et que celle du milieu du fleuve.

La même remarque résulte de la comparaison des chiffres correspondant aux prélèvements faits au milieu et sur la rive gauche du bras de la Madeleine. Les derniers accusent presque toujours moins de matières organiques que les premiers, *à fortiori* moins encore que les eaux de la rive droite. Il semble que la pollution du fleuve ait lieu surtout de ce côté et que les eaux souillées se mélangent imparfaitement aux autres. Le fait est sensible en juillet et en août ; en septembre il est moins constant. Je ne le donne pas comme l'expression d'une loi ; je constate seulement qu'il coïncide avec la position géographique des principales agglomérations urbaines assises au bord de la Loire. Il a du reste son intérêt, pour le cas où un système de filtrage serait établi dans le bras de la Madeleine. S'il se maintient, c'est bien vers la grève de Beaulieu qu'il sera utile de placer le système en question.

L'examen bactériologique de l'eau n'a pas pu être fait pendant la période du rouissage. Des réparations, exécutées au laboratoire de la Station agronomique, à cette époque, n'ont permis que les recherches chimiques seules susceptibles d'être poursuivies avec une installation provisoire.

SITUATION DU VIGNOBLE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE EN 1890

PAR A. ANDOUARD,

Directeur de la Station agronomique.

A ne consulter que les apparences, on serait tenté de croire que le vignoble du département s'est relevé, en 1890, des chocs répétés qui l'avaient affaibli pendant les précédentes années. L'ensemble de la végétation est meilleur qu'au dernier exercice ; la maturation des sarments s'accomplit d'une manière normale ; la récolte, sans être rémunératrice, n'est pas nulle et la région viticole est en ce moment le siège d'une activité à laquelle nous n'étions malheureusement plus accoutumés. Gardons-nous cependant de concevoir trop de sécurité. Nous recueillons présentement le bénéfice de conditions climatologiques moins défavorables qu'en 1889 ; mais le péril ne s'est pas éloigné, il nous environne au contraire de plus en plus et l'examen attentif de nos plantations n'est rien moins que rassurant. Il ne me sera que trop facile de justifier cette appréciation, en faisant le recensement des ennemis multiples qui déciment notre vignoble.

PARASITES VÉGÉTAUX. — Le *mildiou* a fait tardivement son apparition cette année. Les pluies du printemps lui avaient cependant prêté un appui prolongé ; mais elles étaient froides et la persistance des basses températures a duré jusqu'au

milieu de juillet. A ce moment, le soleil est devenu plus chaud et le parasite a commencé à paraître dans les vignes non sulfatées. Comme il fallait s'y attendre, il s'est révélé à peu près partout en même temps. Vers le 15 août, quelques vignes perdaient déjà des feuilles et l'inquiétude d'une invasion grave devenait légitime. Le hasard a voulu que ce malheur nous fût épargné. Les vents du nord et de l'est ont régné presque exclusivement pendant les mois d'août et de septembre, en même temps que le soleil prodiguait généreusement ses rayons. De ce concert heureux est résulté un ralentissement marqué dans le développement du peronospora. Le champignon n'a pas moins continué à vivre, mais il vivait misérablement et il n'a pu affermir que lentement la prise de possession du feuillage tout entier. Par suite de cette marche retardée, plusieurs vignes non soignées avaient encore quelques feuilles à la fin de septembre, mais quelles feuilles ? La sève les abandonnait à grands pas et leur chute s'accentuait chaque jour davantage.

A côté de ces clos désolés, où le raisin n'a pas mûri, l'œil se reposait agréablement sur des vignes de parfaite conservation. L'élan a été considérable cette année vers le traitement préventif et la bouillie bordelaise à 2 ou 3 °/₀ de sulfate de cuivre a été pour ainsi dire le seul remède utilisé. Elle a complètement réussi partout où elle a été bien faite et bien appliquée ; mais combien souvent n'a-t-elle pas été mal ou trop tard employée ! A cet égard, l'instruction du vigneron est loin d'être suffisante. Il n'a, trop souvent, ni le respect des proportions à conserver aux divers éléments de la bouillie, ni l'empressement nécessaire pour devancer le parasite, ni le soin minutieux, ni l'exactitude qu'exige la distribution régulière du mélange préservateur. Parfois même il lui manque aussi la confiance en l'opération qu'il exécute.

Avec de tels éléments, les insuccès ne doivent pas faire

défaut. Ils étaient encore nombreux cette fois ; les circonstances favorables rappelées plus haut les ont dissimulés, mais il ne fallait pas beaucoup chercher pour les apercevoir. Dans les clos négligemment traités, presque toutes les feuilles étaient tigrées de petites taches de mildiou. Evidemment, le cuivre était intervenu trop tard, ou n'avait pas été assez abondamment ou assez également réparti sur les feuilles.

Malgré ces accidents inévitables, plus de la moitié du vignoble offrait et offre, même à l'heure actuelle, une végétation très satisfaisante. Les feuilles sont encore toutes attachées aux rameaux ; par suite, le raisin a mûri dans de bonnes conditions et le bois aura toute la qualité désirable. On peut donc dire que le mildiou n'a pas causé de grands ravages.

Le résultat serait meilleur encore et conduirait plus sûrement à l'extinction du mal, si tous les possesseurs de vigne se mêlaient du combat. A cet effet, M. Fontaine, par dévouement à la chose publique, a émis le vœu que la loi de 1888 sur la destruction des parasites de toute nature fût rigoureusement mise en vigueur. Il n'a pas semblé possible de donner une sanction efficace à cette loi, qui demeure, hélas ! purement platonique.

Anthracnose, pourridié, etc. — Les dommages causés par l'*anthracnose* ont été très restreints ; ils sont presque négligeables. Toutefois, dans la crainte de les voir augmenter, on ne saurait trop recommander d'en prévenir le retour par des badigeonnages au sulfate de fer, effectués pendant la saison froide.

Le *pourridié* ne s'est pas montré aussi anodin ; il exerce toujours une funeste influence, sur nombre de points de la rive gauche de la Loire. Bien que le mal ne soit ni foudroyant, ni trop généralisé, il mérite qu'on lui accorde une attention sérieuse. Des drainages bien compris faciliteraient beaucoup sa disparition.

M. Fontaine a remarqué de plus un peu d'*oïdium*, sur des raisins de *pinot* et de *gros-plant*, qui n'ont pas été sérieusement atteints. Il pense avoir aussi rencontré des traces de *coniothyrium* et de *rot gris*, mais si peu importantes, qu'elles n'ont amené aucune préoccupation.

Parasites animaux. — La situation est moins belle, en ce qui regarde les destructeurs appartenant au règne animal.

La *cochylis* abondait encore au printemps dernier, principalement dans tout le sud de notre région viticole et, sans les intempéries que j'ai déjà signalées, elle y aurait porté de nouveau la dévastation. Elle s'est évanouie sous l'influence des pluies et des orages du mois de juin. On ne rencontrait que des sujets isolés, à l'époque de sa deuxième éclosion.

Le *phylloxera* a suivi une marche inverse. Jusqu'à la fin de juillet, sa multiplication est restée faible partout, entravée qu'elle était par la froidure du sol. Les chaleurs des deux derniers mois lui ont donné un essor considérable et les insectes sont très nombreux actuellement.

Ce n'est pas seulement leur nombre qui s'est accru, c'est aussi la superficie du territoire sur lequel ils accumulent sourdement les ruines. Les anciennes taches se sont agrandies de près de 400 hectares, et six communes nouvelles, dont deux appartiennent aux arrondissements de Paimbœuf et de Châteaubriant, sont venues y joindre l'apport que voici, dans lequel se trouve comprise la zone suspecte :

Commune de	Ligné.....	2	hectares.
—	Saint-Mars-du-Désert.	1	—
—	Treillières.....	4	—
—	Saint-Léger.....	2	—
—	Bouguenais.....	1	—
—	Port-Saint-Père.....	3	—
	Total.....	13	hectares.

Ces découvertes ne sont pas pour nous surprendre ; elles étaient prévues et, vraisemblablement, elles ne résument pas toute l'extension du fléau.

Une augmentation parallèle se manifeste sur les parcelles détruites, qui, de 78 hectares en 1889, s'élèvent à 251 hectares 50 ares en 1890. De telle sorte qu'aujourd'hui, nous comptons au minimum 900 hectares contaminés, plus une zone suspecte, que M. Fontaine évalue à 250 hectares.

Dans le total des vignes anéanties et portées présentement au passif du phylloxera, il y a certainement une part à faire à l'œuvre du mildiou, mais il est difficile de dire quelle en est l'importance. Le vigneron arrache silencieusement les victimes du peronospora ; on ne saura que très approximativement ce qu'il faut imputer à l'un et à l'autre parasite. Examinons maintenant la résistance qui a été opposée aux fléaux dont il vient d'être parlé.

Défense. — *Syndicats.* — Les avantages offerts aux syndiqués, pour le traitement de leurs vignes, sont tellement grands, qu'on a peine à croire que tous les viticulteurs ne se soient pas hâtés d'en profiter. Il en est pourtant ainsi. Des 14 Syndicats qui fonctionnaient en 1888, il ne reste présentement que 12. Celui de Thouaré, qui n'avait pas fait acte de vitalité l'an dernier, a prolongé sa léthargie en 1890. Celui du Loroux-Bottereau, bien plus intéressé à la lutte cependant, a également suspendu ses opérations. Parmi ceux qui agissent encore, la plupart sont en voie de prospérité, ou tout au moins dans le *statu quo* originel. Par contre, ceux de Mauves, d'Oudon et de Vertou ont enregistré la retraite regrettable d'une partie de leurs adhérents, soit en raison de l'arrachage des vignes, soit pour cause de découragement. Voici l'état de ces Syndicats :

Communes.	Surfaces syndiquées. H.	A.	C.	Adhérents.	Budget.	
Ancenis	56	95	55	20	341 f	73
Barbechat	63	93	00	12	377	58
Bignon (Le)	167	00	00	95	1.002	00
Cellier (Le)	39	00	00	5	234	00
Clisson	186	70	26	63	1.020	21
Couffé	143	78	00	116	882	46
Mauves	39	63	51	21	237	81
Oudon	72	54	50	109	435	27
Saint-Jean-de-Corcoué	40	02	00	43	240	12
Vallet	172	67	00	25	1.036	02
Varades	110	48	73	159	663	02
Vertou	171	41	00	97	342	82

Faisons des vœux pour que, l'an prochain, cette nomenclature soit grossie par les communes où le phylloxera vient d'être trouvé ; elles auront tout intérêt à organiser sans retard la défense.

Traitements. — Le service phylloxérique a poursuivi avec le zèle habituel la sulfuration des surfaces phylloxériques déjà délimitées. La tâche commence à devenir pesante, en raison de l'agrandissement du territoire infesté. Notre dévoué délégué départemental y suffit toujours, mais il regrette que les allocations attribuées à son service ne suivent pas la même progression que la zone malade. Si des ressources nouvelles ne sont pas affectées à cette œuvre, il faudra cesser de tenir les promesses faites aux Syndicats, ce qui entraînera plus d'une conséquence fâcheuse.

Déjà M. Fontaine a dû réduire le nombre des hectares précédemment sulfurés par ses équipes et le total traité, cette année, est un peu inférieur à celui de 1889. Cette nécessité est douloureuse, car l'efficacité du sulfure de carbone est

indéniable dans les vignobles de la rive droite, où il est régulièrement appliqué depuis plusieurs années. La Commission départementale l'a reconnu dans une visite récente ; il serait bien fâcheux de ne pas soutenir vigoureusement la lutte.

Pépinières. — Mais s'il est logique de travailler sans faiblesse à la conservation de nos vieilles vignes, il est utile également de prévoir les besoins qui naîtront le jour où la coalition des indifférents, des incrédules et des découragés avec le phylloxera aura tellement étendu l'empire de celui-ci, qu'il deviendra presque impossible de continuer à lui disputer le terrain. Ce jour-là, le viticulteur demandera la résurrection de son vignoble à des cépages capables de braver impunément la piqûre de l'insecte. C'est pour être prêt à cette éventualité que, de tous côtés, on se livre à la culture de la vigne américaine. A l'heure présente, il n'est probablement pas, dans la Loire-Inférieure, de commune qui ne compte plusieurs plantations de ce genre. Un nombre considérable de propriétaires en possèdent, depuis plusieurs années, et quelques-uns ont obtenu des résultats dignes d'intérêt.

Mais ces efforts individuels ne sont pas un enseignement à la portée du public et pourraient parfois manquer de méthode. Les Sociétés d'agriculture et l'Administration du département elle-même, ont admis qu'il était bon de créer des pépinières spéciales, où l'on réunirait les variétés de cépages américains les plus recommandées, afin de déterminer quelles sont celles qui s'adapteront le mieux aux terres de la région.

En exécution de cette pensée, quatre pépinières ont été successivement établies : à La Persagotière, à Vallet, à Oudon et à La Turballe.

Celle de La Persagotière, à Nantes, occupe 15 à 20 ares. On y cultive 12 variétés américaines, dans les meilleures conditions possibles.

A Vallet, la pépinière mesure environ 30 ares. Elle est sous la surveillance de l'Administration et actuellement en très bon état. Elle renseignera bientôt sur les espèces appelées à se plaire dans notre principal centre viticole.

La pépinière d'Oudon a déjà été l'objet de l'examen du Comité de vigilance. Habilement dirigée, elle nous dira, dans quelques années, quels sont les cépages d'Amérique présentant le plus de garanties d'avenir sur la rive droite. Alors, la pépinière d'études sera transformée en pépinière d'approvisionnement et pourra fournir une très grande quantité de boutures à toute la contrée.

Quant à la dernière, elle a été confiée aux sables marins de La Turballe, dans le dessein de soustraire aux atteintes du phylloxera les plants de vigne et les rejetons qu'ils sont appelés à fournir. C'est exclusivement une pépinière d'approvisionnement, organisée grâce à une subvention spéciale du Conseil général. Les boutures qui s'y trouvent plantées ont été un peu éprouvées par la sécheresse des dernières semaines. Mais il convient de laisser écouler le temps avant de juger d'une tentative faite dans des conditions de culture qui paraissent difficiles, il faut le reconnaître.

Expériences. — Quelques expériences ont été tentées dans le courant de l'année, avec le bienveillant concours de plusieurs propriétaires. Elles ont été dirigées contre le mildiou et contre le phylloxera.

Bouillie bordelaise céleste. — Notre honorable collègue, M. de Fleuriot, a bien voulu se charger de contrôler la valeur parasiticide du *sulfosaccharate de cuivre,* préconisé par M. Pons, comme succédané de la bouillie bordelaise. L'essai a été fait sur des parcelles disséminées dans un clos de quatre hectares. Il a comporté trois applications, de 500 litres chacune, du mélange obtenu suivant les indications de l'auteur, en délayant 2 kil. de sulfosaccharate dans 100 litres

d'eau. Le reste du clos a reçu aux mêmes époques, c'est-à-dire aux mois de juin, juillet et août, à raison de 600 litres par hectare, le liquide cuprique ci-dessous :

Sulfate de cuivre.....	2 kil.
Chaux vive.....	2 —
Eau.....	100 litres.

Les résultats ont été absolument identiques dans les deux cas.

J'ai fait, de mon côté, des expériences analogues, avec de la bouillie céleste gracieusement mise à ma disposition par M. Pons. J'avais choisi pour cela, dans la commune de Bouguenais, deux parcelles mesurant chacune environ 20 ares, distantes l'une de l'autre d'un kilomètre et complètement entourées de vignes non soignées. Les trois aspersions avec le mélange sus-indiqué ont eu lieu le 6 et le 29 juin, puis le 25 juillet. Les deux premières ont été suivies de pluies abondantes, moins de 24 heures après leur terminaison. Malgré cet accident la poudre cuprique est restée adhérente à la feuille et paraissait encore au moment de l'aspersion suivante. L'effet a été très satisfaisant. A de rares exceptions près, les feuilles sont encore intactes aujourd'hui, alors que les vignes voisines sont fortement dépouillées.

Le sulfosaccharate de cuivre s'est donc montré aussi efficace que la bouillie bordelaise ; il semble n'avoir d'autre défaut que son prix trop élevé.

Dans une autre vigne, commune de Vertou, située au milieu d'un clos sulfaté à plusieurs reprises avec beaucoup de soins, on a pratiqué le traitement préventif, vers les mêmes dates, avec une bouillie bordelaise sucrée de la composition que voici :

Sulfate de cuivre.....	1.000 gramm.
Chaux vive.....	500 —
Sucre cristallisé.....	350 —
Eau.....	100 litres.

Ici, le cuivre n'était pas combiné d'avance avec le sucre, comme dans le produit de M. Pons ; les deux substances avaient été mélangées seulement à l'état de dissolution. Cependant, l'adhérence du dépôt cuprique aux feuilles et la préservation de celles-ci ont été complètes. L'union chimique préalable des deux éléments n'est donc peut-être pas indispensable à l'efficacité de la bouillie. Ce point de la question ne manque pas d'intérêt, attendu qu'il a pour conséquence immédiate une réduction notable du prix de revient de la bouillie céleste.

Hydrocarbonate de cuivre. — La bouillie bourguignonne à l'hydrocarbonate de cuivre additionné de mélasse a fait l'objet d'une troisième expérience, effectuée dans la commune de Bouguenais. 40 ares lui avaient été consacrés. Le liquide préservateur avait pour composition :

Sulfate de cuivre.....	2.000 gramm.
Carbonate de soude cristallisé	2.300 —
Mélasse.....	500 —
Eau.....	100 litres.

Il a été répandu, à la dose de 5 hectolitres par hectare, les mêmes jours que la bouillie céleste, ce qui revient à dire qu'il a essuyé les mêmes pluies abondantes et prolongées que celle-ci. Sa persistance sur les feuilles n'a rien laissé à désirer, non plus son action, car le 10 octobre les feuilles étaient toutes intactes.

La proportion du cuivre était ici double de celle de la bouillie céleste, mais inférieure d'un tiers à celle de presque tous les mélanges analogues préparés dans les diverses

communes du département. L'effet ayant été au moins aussi satisfaisant dans les deux premiers cas que dans le troisième, il faut admettre, qu'en le dissolvant, le sucre et la mélasse rendent le métal beaucoup plus actif, d'où la possibilité d'atteindre le même but avec une dose deux ou trois fois moindre de sulfate de cuivre.

Insecticide Alma mater. — Deux essais de cette substance ont été faits, l'un par M. de Fleuriot, l'autre par moi, dans des conditions différentes.

M. de Fleuriot a opéré sur des vignes phylloxérées traitées au sulfure de carbone. Il a employé l'insecticide à la dose de 250 grammes par cep. L'expérience n'a pas donné de résultat à l'égard du phylloxera, dont il n'a pas diminué la densité ; mais la végétation n'en est pas moins restée très belle.

Mon essai a été fait dans la commune de la Chapelle-Basse-Mer, avec l'insecticide offert par la Compagnie qui l'exploite. Le 20 juillet, j'ai pris dans deux taches phylloxérées 50 pieds de vigne un peu fatigués, mais encore presque tous résistants. Ils portaient, à cette époque, très peu de phylloxeras et ils n'ont jamais été sulfurés. Après les avoir fait déchausser sous mes yeux, comme il est prescrit dans les instructions délivrées avec le produit, j'ai fait répandre autour de chacun d'eux 250 grammes d'insecticide préalablement mêlés à une quantité convenable de terre. Le tout a été recouvert immédiatement avec le reste de la terre et abandonné en cet état pendant deux mois et demi. Le 8 octobre, j'ai procédé à un nouvel examen des racines ; j'ai trouvé sur toutes, indistinctement, un nombre d'insectes bien supérieur à celui du mois de juillet. L'influence de l'insecticide avait été nulle. Quant à la végétation, elle n'avait aucunement bénéficié de la présence de l'Alma mater ; rien ne distinguait les ceps traités de ceux qui les environnaient.

De ce qui précède, il résulte que si le mildiou a laissé, en 1890, un répit très relatif à la vigne, le phylloxera lui a, par contre, livré un assaut plus redoutable que ceux du passé. Est-ce à dire qu'il faille pour cela désespérer de l'avenir? Le Comité de vigilance ne le pense pas. Si pénible et si décevante que soit la lutte contre un ennemi insaisissable et sans cesse renaissant, il est nécessaire de la mener courageusement. Pour nous y engager, nous avons l'exemple de la Bourgogne et du Bordelais, qui soutiennent depuis longtemps leurs vignobles au moyen des insecticides. En agissant ainsi nous gagnons du temps ; et qui sait si les recherches qui surgissent ardentes de tous côtés n'amèneront pas une découverte dont nous pourrons recueillir les fruits ? Et si le sort persiste à trahir nos efforts, la partie ne sera pas encore perdue, puisque nous pourrons toujours recourir aux cépages exotiques dont l'étude se poursuit maintenant sous nos yeux.

J'annexe à cet exposé le relevé de la surface actuelle du vignoble, dressé par M. Fontaine, délégué départemental. On y remarque avec satisfaction 160 hectares nouvellement plantés :

ÉTAT DU VIGNOBLE EN 1890.

Vignes malades mais résistant encore.

ARRONDISSEMENT D'ANCENIS.

Commune	d'Ancenis	35	hectares.
—	Anetz	12	—
—	Le Cellier	70	—
—	Couffé	80	—
—	Joué-sur-Erdre	10	—
—	Mésanger	8	—
	A reporter	215	—

Report.....	215	hectares.
Commune de Montrelais	69	—
— Oudon.....	120	—
— Pannecé	2	—
— La Rouxière.....	5	—
— Saint-Géréon	45	—
— Saint-Herblon.....	30	—
— Saint-Mars-la-Jaille	2	—
— Teillé	1	—
— Varades	30	—
— Ligné	2	—
Total.....	521	hectares.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAUBRIANT.

Commune de Saint-Mars-du-Désert....	1	hectare.

ARRONDISSEMENT DE NANTES.

Commune de Barbechat.....	60	hectares.
— Le Bignon.....	25	—
— La Boissière.....	10	—
— Bouguenais.....	1	—
— Carquefou.....	10	—
— La Chapelle-Basse-Mer.....	25	—
— Gorges	3	—
— La Haye-Fouassière.....	3	—
— Le Landreau	25	—
— Le Loroux-Bottereau	25	—
— Mauves	100	—
— Mouzillon	5	—
— Le Pallet.....	1	—
A reporter.....	293	—

Report.....	293	hectares.
Commune de La Remaudière.....	3	—
— Remouillé.....	1	—
— Rezé.....	2	—
— Saint-Colombin.....	4	—
— Saint-Etienne-de-Corcoué...	6	—
— Saint-Herblain.....	2	—
— Saint-Jean-de-Corcoué.....	15	—
— Saint-Julien-de-Concelles....	15	—
— Saint-Léger.....	2	—
— Sainte-Luce.....	6	—
— Thouaré.....	10	—
— Treillières.....	4	—
— Vallet.....	10	—
Total.....	373	hectares.

ARRONDISSEMENT DE PAIMBŒUF.

Commune de Port-Saint-Père.....	3	hectares.

Récapitulation.

VIGNES MALADES.

Arrondissement d'Ancenis.....	521	hectares.
— Châteaubriant.....	1	—
— Nantes.....	373	—
— Paimbœuf.....	3	—
Total.....	898	hectares.

Surface totale du vignoble au 31 décembre 1890.....	30.453	hectares.
Vignes nouvellement plantées.....	160	—
Total.....	30.613	hectares.

MORBIHAN
OCÉAN
Embouchure de la Loire
St Nicolas de Redon
Fégréac
Séverac
St Gildas des Bois
Guenin
Missillac
Dreffeac
Herbignac
la Chapelle des Marais
Ste Reine
Ste Anne
Pontchateau
Avessac
Mesquer
St Molf
St Lyphard
Crossac
Besné
Piriac
la Turballe
St Joachim
Montoir
Guérande
St André des Eaux
Donges
le Croisic
Batz
Escoublac
St Nazaire
Paimbo
Corsept
St Brevin
St Père en Retz
St Michel
la Plaine
Chauvé
Ste Marie
le Clion
Pornic
la Bernerie
Noirmoutiers
CARTE
de la
LOIRE-INFÉRIEURE

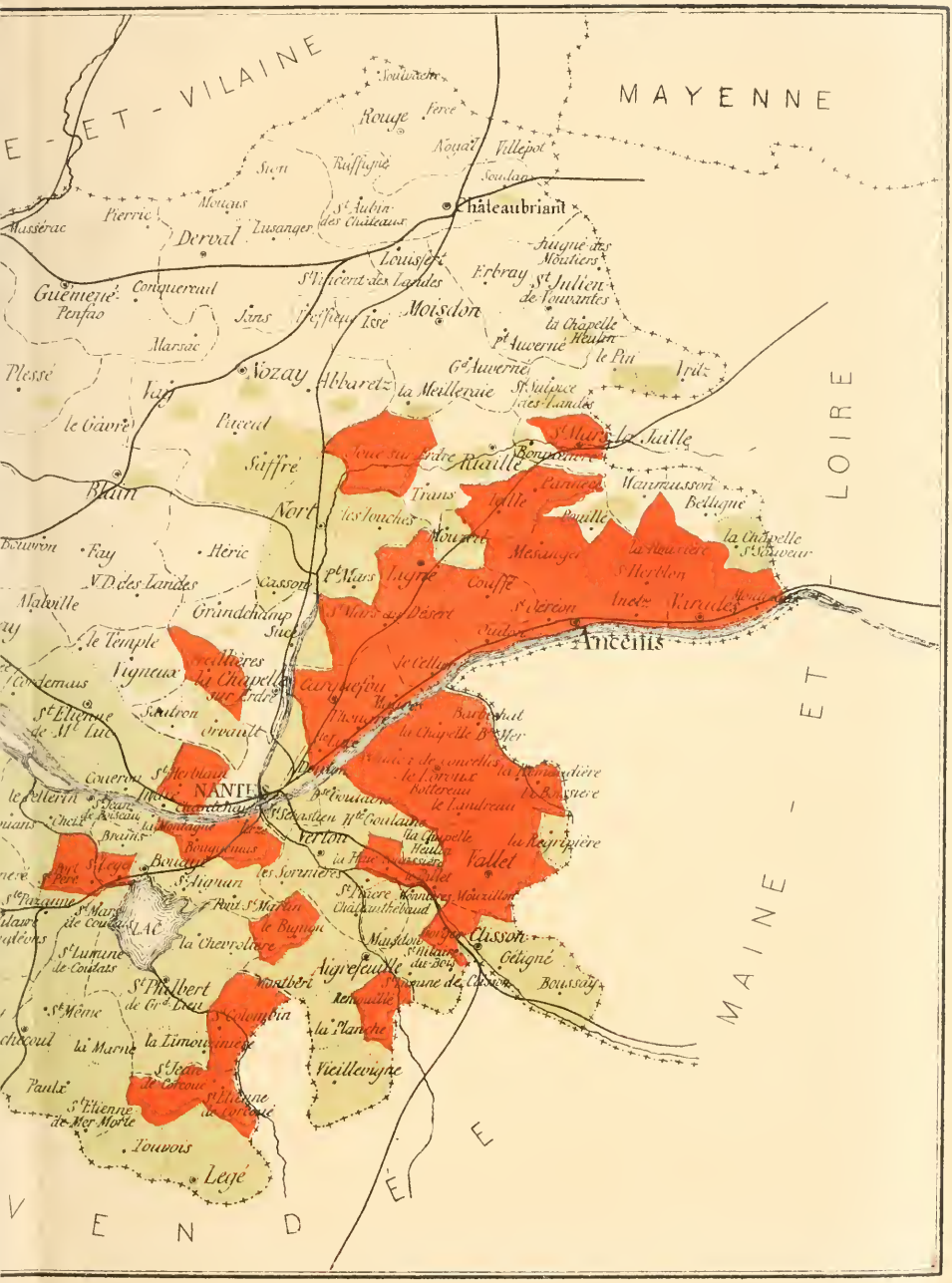

E - ET - VILAINE
MAYENNE
Rouge
Ferce
Noyal
Villepot
Soudan
Châteaubriant
Sion
Ruffigné
Mouais
Pierric
Massérac
Derval
Lusanger
St Aubin des Châteaux
Louisfert
Juigné des Moutiers
Erbray
St Julien de Vouvantes
Guémené
Penfao
Conquereuil
St Vincent des Landes
Jans
Freffieu
Isse
Moisdon
la Chapelle Heulin
Marsac
Pt Auverné
le Pin
Vritz
Plessé
Nozay
Abbaretz
Gd Auverné
la Meilleraie
St Sulpice des Landes
le Gâvre
Puceul
St Mars la Jaille
Joué sur Erdre
Riaillé
Bonnetière
Saffré
Blain
Trans
Pannecé
Mannusson
Belligné
Nort
les Touches
Jaille
Pouillé
Bouvron
Fay
Héric
Mouzeil
Mésanger
la Rouxière
la Chapelle St Sauveur
V.D. des Landes
Cassons
Pt Mars
Ligné
Couffé
St Herblon
Malville
Grandchamp
St Mars du Désert
St Géréon
Anetz
Varades
Suce
Oudon
Ancenis
le Temple
Vigneux
Freillières
la Chapelle sur Erdre
Carquefou
Cordemais
St Etienne de Mt Luc
Sautron
Orvault
Barbechat
la Chapelle Bse Mer
Couéron
St Herblain
NANTES
le Pellerin
Bouguenais
Verton
la Regripière
Vallet
Bouaye
St Aignan
les Sorinières
St Pazanne
St Mars de Coutais
LAC
Pont St Martin
le Bignon
la Chevrolière
Clisson
Gétigné
St Lumine de Coutais
Aigrefeuille
Boussay
St Philbert de Grd Lieu
Montbert
St Colombin
St Même
la Marne
la Limouzinière
la Planche
Vieillevigne
Paulx
St Jean de Corcoué
St Etienne de Corcoué
St Etienne de Mer Morte
Touvois
Legé
MAINE - ET - LOIRE
VENDÉE

D'autre part.....		30.613h »
A déduire : vignes détruites		251 50
Vignes existantes en 1890.....		30.361h50
Vignes malades...	898 hectares.	1.148 »
— suspectes ..	250 —	
Vignes paraissant indemnes		29.213h50

Sur la carte ci-contre, les communes viticoles infestées par le phylloxera sont teintées en rouge ; celles qui semblent encore indemnes sont colorées en vert.

CHAMP D'EXPÉRIENCES

DE LA STATION AGRONOMIQUE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

pendant l'exercice 1889-1890

PAR A. ANDOUARD.

Il n'y a pas encore beaucoup à se louer, dans la Loire-Inférieure, de l'année agricole qui vient de finir. Le mois d'octobre 1889 a été tellement pluvieux, qu'à grand'peine il a permis les semailles du seigle et de l'avoine. Celles du froment ont dû presque toutes être reportées à novembre, dont fort heureusement la constitution climatologique a été bonne.

Un mouvement de sève général s'est dessiné en janvier 1890, un peu exagéré peut-être par suite de l'élévation de la température. Il a été réprimé, dès le commencement de février, par un refroidissement notable, qui a persisté jusqu'à la fin de mai, pour faire place à une humidité excessive, dont on se plaignait encore aux derniers jours d'août. Par surcroît, plusieurs tempêtes et même un véritable ouragan, survenu le 17 juillet et accompagné d'une trombe d'eau désastreuse, ont fait sentir leur funeste influence sur les cultures du département et, en particulier, sur celles de la Station.

La chaleur, à part quelques périodes sans durée, n'est

réellement venue qu'en septembre. Alors a commencé une phase de sécheresse compromettante pour la végétation et pour les ensemencements d'automne. Avec de semblables conditions, il était interdit de compter sur de brillantes récoltes. Presque toutes, en effet, ont été modestes, sans pourtant cesser de porter en elles un enseignement relatif.

Aucun changement n'a été apporté au plan de culture antérieurement suivi. Mais, en ce qui concerne les engrais, le plâtre a été réintégré dans les mélanges, à la place du carbonate de chaux, et les produits solubles (nitrate de soude, sulfate de potasse) ont été semés en couverture, au printemps, au lieu d'être enfouis à l'automne. La nature des engrais était d'ailleurs la même qu'en 1888-1889, sur les cinq planches de chaque série :

1 : Phosphate fossile, nitrate de soude, plâtre.
2 : — — — sulf. de potasse.
3 : Superphosphate, — —
4 : Fumier, plâtre.
5 : Scories phosphoreuses, nitrate de soude, plâtre.

Chaque parcelle (10 ares) a reçu le dixième des quantités d'éléments fertilisants calculées ici pour 1 hectare :

	1	2	3	4	5
Azote	25 kil.	25 kil.	25 kil.	126 kil.	25 kil.
Acide phosphorique	186 —	186 —	178 —	84 —	150 —
Potasse	—	100 —	—	108 —	—
Chaux totale	480 —	480 —	480 —	500 —	510 —

Par suite d'une erreur, la parcelle n° 4 a reçu, en couverture, du nitrate de soude qui ne devait pas lui être donné.

1re *Série : Parcelles* 1 *à* 5.

Froment.

Pour compléter l'expérience commencée l'année dernière,

au sujet de la meilleure disposition à donner à la terre pour obvier à la stagnation de l'eau pendant la saison pluvieuse, j'ai divisé chaque parcelle en deux bandes égales, dans le sens de la longueur. L'une des deux bandes a été ensemencée à plat, au semoir ; l'autre, façonnée en cinq billons, a été ensemencée à la volée.

Les semailles ont eu lieu les 25 et 26 octobre 1889, pour les sillons, et le 13 novembre suivant pour les parties à plat.

Chacune des moitiés des quatre premières parcelles a reçu 7 kil. de blé de pays, récolté à la Station l'année précédente. Les deux parties de la cinquième parcelle ont été emblavées avec du Victoria, également récolté à la Station et employé en même proportion que le blé indigène. Cette quantité était trop forte pour les bandes semées en ligne ; elle a servi à cette démonstration.

La germination a commencé le 16 novembre, sur les sillons, le 29 seulement sur les parties plates. Dans les deux cas, la levée s'est montrée un peu plus précoce sur les parcelles 2 et 4 que sur les autres.

Toutes les bandes se sont bien comportées pendant le mois de décembre, qui a été sec et froid. Cependant, vers la fin, les parcelles 2 et 4 présentaient une nuance verte plus prononcée que celle des autres. La même apparence s'est maintenue jusqu'en février ; en outre, les blés des mêmes parcelles avaient, comme développement, une réelle avance sur les autres. Au mois de mars, un relèvement se produit sur les parcelles 1 et 3 ; la parcelle 5 est toujours la moins belle ; par contre, le n° 4 offre un développement plus grand que les autres. Cette gradation va subsister jusqu'à la maturité.

L'influence du façonnement de la terre est également à noter. Au début d'avril, le n° 1 excepté, tous les autres blés sont plus beaux sur sillon que sur planche. En mai, le n° 1 est toujours sensiblement plus vigoureux et plus serré sur

planche que sur sillon. La différence inverse, présentée par les moitiés des autres parcelles, est visiblement atténuée, mais encore à l'avantage des sillons.

L'épiage a commencé le 29 mai sur les sillons et deux ou trois jours plus tard sur les planches. Il s'est généralisé vers le 5 juin et il était terminé le 12. La floraison a été simultanée sur toutes les parcelles. Elle a duré du 15 au 27 juin. A ce moment, le blé de la parcelle 4 atteint une hauteur inquiétante, en raison de l'excès d'azote qu'il a reçu ; il est évidemment moins robuste que les autres.

Le 29 du même mois, une pluie abondante couche tous les blés du champ d'expériences. Ils se relèvent assez bien, deux jours après, pour tomber de nouveau pendant l'orage du 4 juillet. Le mal n'était encore que partiel à cette époque ; presque tous les blés s'étaient redressés. La trombe du 17 juillet les a tous versés d'une manière définitive.

Malgré cet accident, malgré des pluies fréquentes et un ciel généralement sombre, ils ont mûri assez promptement. On les a coupés le 28 juillet ; peu de jours après, ils étaient en meule. Sur la parcelle 3, la paille et les épis étaient notablement plus courts que partout ailleurs. Le produit *total* des planches et des sillons est indiqué ci-après :

	Planches.	Sillons.
Parcelle n° 1.....	410 kil.	435 kil.
— n° 2.....	515 —	540 —
— n° 3.....	290 —	375 —
— n° 4.....	465 —	530 —
— n° 5.....	327 —	380 —

Il est manifeste que les sillons ont donné plus que les planches. Toutefois, l'avantage n'est pas très grand et il peut être dû, en partie, à l'excès des semences disposées en lignes, excès qui s'est opposé au tallage sur les planches. L'expérience sera renouvelée.

J'ai procédé au battage de la récolte le 23 août. Les blés ont été pesés avec soin et versés à la trémie, pour l'appréciation du poids de l'hectolitre. Voici les résultats :

Rendements à l'hectare.

Parcelle.	Espèce.	Paille.	Grain.	Hectol.	Poids de l'hectol.
1.	Blé du pays..	6.180 kil.	2.270 kil.	30,2	75 kil.
2.	— ..	8.310 —	2.240 —	28,0	80 —
3.	— ..	4.400 —	2.250 —	30,0	75 —
4.	— ..	7.860 —	2.190 —	27,3	80 —
5.	Victoria.....	4.950 —	2.120 —	28,2	75 —

Sauf sur les parcelles 3 et 5, la paille était abondante et longue; le fait était prévu, en raison de l'humidité du printemps et de l'été. Il est juste d'ajouter qu'une certaine quantité d'herbes folles, développées après la chute du blé, est venue peut-être en grossir le poids, bien que, pour cette cause, j'aie réduit celui-ci d'un peu plus d'un dixième.

Moins satisfaisante était la proportion du grain, amoindrie qu'elle a été par les conditions fâcheuses au milieu desquelles s'est accomplie la maturation. Le rendement est cependant moyen; les grains étaient petits, mais assez ronds et plus riches en principes nutritifs que je ne m'y attendais :

Composition centésimale du grain.

Parcelle.	Espèce.	Azote.	Acide phosphorique.	Potasse.	Chaux.
N° 1.	Blé indigène..	1,89	0,99	0,462	0,04
N° 2.	— ..	2,05	0,97	0,498	0,04
N° 3.	— ..	1,90	0,94	0,463	0,03
N° 4.	— ..	1,92	0,82	0,500	0,03
N° 5.	Blé Victoria..	1,90	0,99	0,482	0,04

Composition centésimale de la paille.

Parcelle.	Espèce.	Azote.	Acide phosphorique.	Potasse.	Chaux.
N° 1.	Blé indigène..	0,50	0,16	0,743	0,25
N° 2.	— ..	0,60	0,16	0,856	0,20
N° 3.	— ..	0,65	0,20	0,824	0,17
N° 4.	— ..	0,70	0,20	0,830	0,20
N° 5.	Blé Victoria..	0,70	0,15	0,570	0,20

Les données favorables du premier tableau sont confirmées par le dosage du gluten, dont le quantum est normal, à l'exception du n° 3 :

Parcelle.	Espèce.	Gluten °/o.
N° 1.	Blé indigène.....	10,70
N° 2.	—	11,48
N° 3.	—	8,47
N° 4.	—	9,60
N° 5.	Blé Victoria.....	10,88

Il ne faut pas cependant accorder à cette apparence plus qu'il ne convient. Les blés étaient maigres, partant pauvres en matière amylacée. De là leur titre en azote et, par suite, en gluten. Il eût mieux valu, pour la qualité de la farine, un équilibre plus parfait entre les divers éléments qui constituent le grain de blé.

Les fumures appliquées aux cinq parcelles de froment ont coûté cette fois un peu moins que les années précédentes :

Fumure de la parcelle n° 1 : 115 francs par hectare.
— — n° 2 : 170 — —
— — n° 3 : 168 — —
— — n° 4 : 160 — —
— — n° 5 : 127 — —

Le calcul du produit brut de chaque parcelle donne les résultats que voici ; j'ai réduit encore un peu les poids de paille portés au tableau du rendement, pour la raison déjà donnée. La paille a été comptée à 3 fr., le grain à 24 fr. les 100 kil., cours de l'époque.

Produit brut, par hectare.

N° 1.	Blé de pays :	6,000 kil. paille	180 f	»
		2,270 — grain	544	80
		Total.....	724 f	80
N° 2.	—	8,000 kil. paille.....	240 f	»
		2,240 — grain	537	60
		Total.....	777 f	60
N° 3.	—	4,000 kil. paille.....	120 f	»
		2,250 — grain	540	»
		Total.....	660 f	»
N° 4.	—	7,500 kil. paille.....	225 f	»
		2,190 — grain	525	60
		Total.....	750 f	50
N° 5.	Blé Victoria :	4,700 kil. paille.....	141 f	»
		2,120 — grain	508	80
		Total.....	649 f	80

Le produit brut le plus élevé appartient à la parcelle 2. Mais si on tient compte du prix de l'engrais complet donné à cette parcelle, on voit que l'excédent, nul vis-à-vis du n° 1, se réduit à 115 fr. sur le n° 3, à 17 fr. sur le n° 4 et à 85 fr. sur le n° 5, en négligeant les centimes.

L'engrais de la parcelle 1 coûte moins que les autres, c'est lui qui a l'avantage sur tous, au point de vue de la production ; il donne 2 fr. de plus que l'engrais complet, 117 fr. de plus que le superphosphate azoté, 19 fr. de plus que le fumier, 87 fr. de plus que les scories azotées.

Malgré la valeur de la récolte qu'il a excitée, le fumier n'a manifesté de supériorité productive que sur le superphosphate et sur les scories azotés ; il l'emporte de 98 fr. dans le premier cas et de 68 fr. dans le deuxième.

Les scories azotées n'ont d'avantage que sur le superphosphate.

Ce dernier engrais est le moins favorisé de tous ; il met la parcelle qui lui correspond en perte sur toutes les autres.

Il était nécessaire d'établir ce parallèle entre les diverses fumures employées ; mais il y a lieu de remarquer que, dans une année comme celle-ci, les comparaisons n'ont pas la même valeur que dans une année favorable : elles exigent des réserves.

2e *Série. — Parcelles* 6 *à* 10.

Fourrages verts.

Le *trèfle incarnat tardif* occupait la parcelle 6 ; la variété hâtive avait été semée sur la parcelle 7. Les deux espèces ont été semées le 20 septembre 1889. Les limaces n'ont pas tardé à leur faire une guerre acharnée, qui a été funeste à la première plus qu'à la seconde ; on peut en juger par le calcul des récoltes, fait pour 1 hectare.

Trèfle incarnat hâtif	39.500 kil.
— — tardif.....	26.700

Huit jours après le trèfle, on semait *jarosse hâtive,* sur la parcelle 8, *jarosse tardive* sur la parcelle 9. Les limaces

ont respecté la variété hâtive, devenue fort belle malgré l'intempérie de la saison ; elles ont décimé la variété tardive.

Jarosse hâtive.....	51.000 kil.	à l'hectare.
— tardive.....	20.500 —	—

Le froid et la pluie de l'hiver et du printemps ont été très préjudiciables au *seigle* et à l'*avoine* semés comme fourrage sur la parcelle 10, au commencement d'octobre.

Le seigle n'a pas pu germer. Il était tellement clair, au mois d'avril 1890, que je l'ai fait labourer et remplacer par de l'avoine de printemps, qui n'a pas mieux prospéré. Il n'y a pas lieu d'enregistrer cette maigre récolte.

L'*avoine* a été un peu moins éprouvée à l'automne; mais elle a périclité pendant l'hiver et n'a donné que 19,000 kil. à l'hectare d'un fourrage assez bien nourri mais très court.

La composition de ces divers fourrages a été, sous le rapport alimentaire, meilleure que le temps ne l'avait fait espérer :

	Azote.	Acide phosphorique.
Trèfle incarnat hâtif....	0,270 %	0,172 %
— — tardif ...	0,304	0,186
Jarosse hâtive	0,255	0,168
— tardive	0,280	0,175
Avoine	0,300	0,165

L'avoine avait reçu la fumure ordinaire à la parcelle 10 : scories phosphoreuses et nitrate de soude. Aux légumineuses on n'avait donné que du phosphate fossile ou du superphosphate et du plâtre, plus du sulfate de potasse au trèfle tardif.

3e *Série.* — *Parcelles* 11 *à* 15.

Choux fourrages.

Le 15 juin 1889, on a planté sur la parcelle 15, en surface égale, des choux moelliers blancs et rouges.

Des choux à mille têtes ont été piqués, le 15 juillet, sur les parcelles 11 à 14.

Le temps peu favorable des mois de juillet et d'août a ralenti leur développement. Les choux moelliers surtout ont souffert et n'ont acquis ni la taille, ni la force qu'ils ont dans les bonnes années. Ils ont été récoltés le 29 novembre.

Les choux à mille têtes se sont en partie mieux comportés. Les plus beaux étaient ceux des parcelles 12 et 14. Toutefois, ceux de la planche 14 ont décliné vers le milieu de février 1890, tandis que les autres sont restés très verts jusqu'à la fin de leur végétation.

Tous ont fleuri le 23 mars 1890. On les a coupés successivement du 12 au 28 avril. Leur production totale a été la suivante :

Parcelle 11.	Chou mille têtes :	28.700 kil.	à l'hectare.	
— 12.	—	36.080 —	—	
— 13.	—	28.460 —	—	
— 14.	—	34.340 —	—	
		Feuilles.	Tiges.	
— 15.	Chou moellier blanc.	20.000 kil.	15.215 kil.	
	— — rouge.	21.200 —	17.670 —	

La supériorité des parcelles 12 et 14 est sans aucun doute le fruit de la potasse contenue dans l'engrais complet (12) et dans le fumier (14). La récolte des choux moelliers est médiocre, comme tronc et surtout comme feuille. Voyons la qualité :

Composition centésimale, à l'état vert.

Parcelles.	Espèce.	Azote.	Acide phosphorique.	Potasse.
11.	Chou mille têtes.....	0,23	0,26	0,36
12.	—	0,29	0,25	0,43
13.	—	0,22	0,27	0,38
14.	—	0,24	0,20	0,44
15.	Moellier blanc (feuilles).	0,23	0,21	0,37
	— rouge —	0,27	0,22	0,42
	— blanc (tronc)..	0,17	0,18	0,34
	— rouge —	0,20	0,21	0,40

Des six récoltes du tableau, la plus nutritive est celle de la parcelle 12, qui a fourni le maximum de substances protéiques. Les choux n°s 11 et 13 contenaient plus d'acide phosphorique que les autres ; la potasse était dominante dans ceux des n°s 12 et 14.

Quant aux choux moelliers, la variété rouge l'emporte sur la blanche. La différence, peu prononcée pour l'acide phosphorique, est plus sensible pour l'azote. La variété rouge semble être décidément la meilleure des deux.

4e *Série. — Parcelle* 16 *à* 20.

BETTERAVES, RUTABAGAS, POMMES DE TERRE.

A. — Rutabagas.

L'ensemencement des rutabagas a été fait, en place et en poquet, le 6 juillet 1889, sur les parcelles 16 à 19. La germination a été régulière, il n'y a pas eu un seul emplacement vide. Vers la fin d'août, les plants étaient peu développés, ceux de la parcelle 18 principalement. La différence était encore plus marquée au commencement d'octobre ; elle s'est maintenue jusqu'à l'arrachage, qui a eu lieu fin novembre ; la pesée l'indique nettement :

Parcelle 16	38.500 kil.	à l'hectare.	
— 17	39.800 —	—	
— 18	30.000 —	—	
— 19	37.600 —	—	

Composition centésimale, à l'état vert.

Parcelle.	Azote.	Acide phosphorique.	Potasse.	Chaux.
16.....	0,26	0,14	0,139	0,121
17.....	0,19	0,13	0,228	0,152
18.....	0,26	0,16	0,186	0,145
19.....	0,20	0,14	0,224	0,116

Sous le rapport du rendement, la parcelle à l'engrais complet (17) est la mieux partagée ; celle au superphosphate (18) est la plus pauvre ; la parcelle au fumier (19) vient en troisième ligne.

En ce qui concerne la richesse en éléments nutritifs, les rutabagas nourris au superphosphate valent mieux que les autres ; viennent ensuite, dans l'ordre décroissant, ceux des nos 16, 19 et 17.

B. — Betteraves.

Semées le 28 mai 1889, sur la parcelle 20, les betteraves (variété jaune longue d'Allemagne) ont débuté par une végétation satisfaisante. Leur vigueur primitive a fléchi à deux reprises, en août et en octobre, probablement par suite de la froidure et de l'humidité de la saison. Aussi le 28 novembre, jour de leur extraction, leur poids à l'hectare n'était que de 36,550 kil., après un nettoyage soigneux et l'ablation de toutes les feuilles.

Composition centésimale, à l'état vert.

Azote.....	0,163
Acide phosphorique...	0,096
Potasse	0,328
Chaux.....	0,052
Sucre.....	5,847

La qualité vient compenser la quantité; le produit est très bon.

C. — Pommes de terre.

Un changement a été apporté cette année à la fumure des pommes de terre. L'action des engrais purement chimiques me semblant suffisamment étudiée, je n'ai pas voulu priver le sol plus longtemps de l'apport d'humus qui lui est nécessaire et j'ai donné à chaque parcelle 2,500 kil. de fumier d'étable, plus 50 kil. de plâtre et 30 kil. de sulfate de fer.

On a planté cette fois, le 26 avril 1890 : *Magnum bonum* sur les parcelles 16 à 19, *Richter imperator* sur la parcelle 20. Les tubercules de Magnum étaient entiers ; ceux de Richter avaient été partagés en gros tronçons, pour cause d'insuffisance de semence.

Les premières feuilles apparaissent le 13 mai, sur la parcelle 20. La variété Magnum ne sort de terre que huit jours plus tard.

Le 16 juin, Richter entre en fleur ; Magnum est encore en retard de huit jours. A ce moment, les deux variétés sont très vigoureuses et très développées. Je fais procéder à une aspersion générale de bouillie d'hydrocarbonate de cuivre à 2 °/₀ ; toutes les feuilles en sont littéralement criblées.

Le 26 juin, le temps étant toujours humide, on récidive l'arrosage à l'hydrocarbonate de cuivre.

Vers le milieu de juillet, la floraison est à son apogée ; les

fanes ont acquis un développement magnifique et les recherches les plus minutieuses n'y font pas apercevoir la moindre trace de peronospora. Par précaution cependant, je fais donner une troisième aspersion cuprique, le 26 juillet. Le 5 août, la maladie se révèle sur toutes les planches à la fois, faible à la vérité, mais certaine. Ce qui surprend ici, c'est que l'explosion du peronospora survienne dix jours après un traitement énergique et très soigneusement fait. La variété Richter imperator n'est pas atteinte au même degré que la Magnum ; elle est néanmoins malade.

Une quatrième aspersion d'hydrocarbonate de cuivre est aussitôt pratiquée partout. Grâce à son action sans doute, les feuilles résistent pendant tout le mois d'août, quoique tachées. Mais elles souffrent et elles noircissent à vue d'œil, dans les premiers jours de septembre, celles des Magnum plus rapidement que celles des Richter.

L'arrachage a lieu le 22 septembre ; les tubercules sont magnifiques partout et très nombreux, surtout sur la parcelle 20 ; voici leur poids, ramené à une culture d'un hectare, avec la proportion des gros et des petits tubercules sur chaque parcelle :

Parcelle.	Variété.	Tubercules.		Total.
16.	Magnum bonum..	Gros..	20,350	24,850 kil.
		Petits.	4,500	
17.	—	Gros..	21,400	24,700 —
		Petits.	3,300	
18.	—	Gros..	18,750	23,700 —
		Petits.	4,950	
19.	—	Gros..	21,600	25,700 —
		Petits.	4,100	
20.	Richter imperator.	Gros..	33,100	36,100 —
		Petits.	3,000	

La récolte a été magnifique sur toutes les parcelles, notamment sur le n° 20, où le rendement de la variété Richter imperator surpasse celui de la Magnum bonum de 29 °/₀ et donne une fois de plus raison à M. Aimé Girard, son savant promoteur. Est-ce le sulfate de fer qui a excité cette riche production, il serait difficile de l'affirmer, et sans doute les conditions atmosphériques y ont aidé ; ce qui est certain, c'est que jamais le Champ d'expériences n'avait porté si belle récolte. L'invasion du peronospora faisait craindre un tout autre résultat ; son action a été heureusement entravée par les traitements dirigés contre lui ; elle a été tardive, par là même moins grave, et elle n'a pas arrêté le développement des tubercules. Son influence a été un peu plus marquée sur la richesse en éléments nutritifs :

Composition centésimale, à l'état vert.

Parcelle.	Azote.	Acide phosphorique.	Potasse.	Chaux.	Fécule.
GROS TUBERCULES.					
16..	0,26	0,16	0,352	0,054	17,50
17..	0,25	0,18	0,364	0,052	19,28
18..	0,25	0,13	0,400	0,043	19,15
19..	0,20	0,17	0,402	0,040	19,02
20..	0,20	0,15	0,425	0,046	17,61
PETITS TUBERCULES.					
16..	0,30	0,12	0,438	0,023	20,69
17..	0,33	0,14	0,470	0,030	18,06
18..	0,32	0,11	0,432	0,027	18,82
19..	0,34	0,16	0,432	0,024	19,40
20..	0,28	0,14	0,445	0,028	18,56

Plusieurs faits se dégagent des tableaux ci-dessus : les gros tubercules sont, pour la plupart, un peu plus riches en

fécule, en acide phosphorique et en chaux que les petits ; ils contiennent moins d'azote et de potasse que ces derniers. En somme, la récolte est un peu faible au point de vue des éléments nutritifs.

V. — Seigle de Schlanstedt.

La parcelle n° 0 a été consacrée à la comparaison du seigle de Schlanstedt et du seigle indigène, semés le 19 octobre, en surface égale et en lignes. La fumure a consisté à l'automne en phosphate de Pernes (1,000 kil. à l'hectare) additionné de plâtre (500 kil. à l'hectare). Au printemps, les deux moitiés de la parcelle ont reçu en couverture du nitrate de soude, à raison de 150 kil. à l'hectare.

La germination a commencé le 27 octobre, pour le seigle de Schlanstedt, en avance de trois jours sur le seigle de pays. Les limaces ont un peu ravagé les deux semis, malgré plusieurs épandages de chaux vive.

La végétation du seigle de Schlanstedt a été singulière. Jusqu'au mois d'avril, son élongation a été fort lente et, à cette époque, sa hauteur était à peine la moitié de celle du seigle indigène. Son seul avantage sur ce dernier était d'avoir tallé beaucoup plus que lui. Il n'a commencé à épier que le 2 mai, quinze jours après le seigle de pays. A la fin d'avril, il prend un accroissement sensible, qui s'accentue avec une grande rapidité. Le 15 mai, au début de sa floraison, la longueur de la tige est presque la même pour les deux espèces. Dix jours plus tard, le seigle russe avait dépassé l'indigène et, à la récolte, il mesurait $0^m,25$ de plus que lui. Tous deux ont été coupés le 23 juillet et battus le 23 août. Ils ont donné, à la bascule, pour 1 hectare :

	Paille.	Grain.
Seigle de Schlanstedt ...	8,650 kil.	4,500 kil.
— indigène	7,200 —	3,600 —

Poids de l'hectolitre mesuré à la trémie :

Seigle de Schlanstedt..... 70 kil.
— indigène..... 66 —

Composition centésimale du grain.

Espèce.		Azote.	Acide phosphorique.	Potasse.	Chaux.
S. de Schlanstedt..	Gros.	1,80	0,89	0,644	0,04
	Menu.	1,86	0,95	0,528	0,05
S. indigène.....	Gros.	1,60	0,89	0,614	0,04
	Menu.	1,70	0,90	0,528	0,06

A tous égards, le seigle de Schlanstedt vaut mieux que le nôtre. Sa production est encore supérieure cette année à celle de l'an dernier. Désormais, il sera seul cultivé à la Station, dans le but de voir s'il maintiendra ses qualités actuelles.

ANNEXE.

1° Avoine.

J'ai continué, au dernier exercice, à expérimenter côte à côte l'*avoine grise* de Vendée et l'*avoine noire* de Bretagne. Les semailles ont été faites le 23 octobre 1889, au semoir, sur planches de quatre raies, séparées par une rigole étroite et profonde. Le terrain mesurait environ 60 ares.

L'avoine noire occupait 15 planches ayant reçu pour unique engrais des phosphates de nature différente, en proportion telle qu'ils pussent fournir 180 kil. d'acide phosphorique par hectare : sur les cinq premières planches, thermo-phosphate Desailly ; sur les cinq suivantes, un produit phosphaté spécial fabriqué par M. Desailly et titrant 12,20 %

d'acide phosphorique ; sur les cinq dernières, phosphate du Boulonnais.

L'avoine grise était répartie sur onze planches semblables aux premières, dont cinq additionnées de thermo-phosphate et six de phosphate du Boulonnais.

Germination le 9 novembre pour la variété noire, le 10 pour l'avoine grise ; très belle pour les deux.

Au mois de mars, la variété noire prend une avance qu'elle garde jusqu'à la fin et dont la mesure est donnée par la pesée faite à la récolte le 24 juillet 1890 et que je rapporte à 1 hectare, en la calculant sur la production moyenne des trois phosphates :

Espèce.	Paille.	Grain.
Avoine grise	2,500 kil.	1,600 kil.
— noire.....	3,600 —	2,180 —

La paille de la variété grise était beaucoup plus grosse que celle de la variété noire.

L'hectolitre de grain, mesuré à la trémie, pesait :

Avoine grise.....	49 kil.
— noire.....	50 —

La densité est sensiblement la même, mais la différence de rendement est écrasante en faveur de l'avoine noire et tout à fait inusitée ; la cause qui l'a produite n'a pas été découverte. Mais les divers phosphates appliqués à leur culture ont donné des résultats qu'il est nécessaire de marquer par des chiffres.

Le thermo-phosphate a produit à l'hectare, sur l'avoine noire, 400 kil. de grain de plus que le produit spécial de la même fabrique et 250 kil. de grain de plus que le phosphate du Boulonnais. Il semble avoir une activité particulière. Sur l'avoine grise, l'écart n'a été que de 140 kil. à l'hectare, mais toujours dans le même sens.

La valeur alimentaire des deux grains n'est pas exactement la même ; toutefois, la différence est très faible ; en voici la mesure :

Composition centésimale des grains.

Espèce.	Azote.	Acide phosphorique.	Potasse.	Chaux.
Avoine grise...	1,80	0,78	0,490	0,05
— noire..	1,80	0,84	0,386	0,04

2° Blés divers.

Quatre blés ont été semés en dehors du Champ d'expériences, à plat et en lignes, sur planches de quatre raies. La fumure, uniforme pour tous, a consisté en un mélange de fumier, 10,000 kil. et phosphate fossile, 1,000 kil. par hectare. La proportion totale d'acide phosphorique se trouvait un peu forte ; elle était nécessaire parce que la terre emblavée n'avait pas encore été additionnée de phosphate ou de superphosphate.

A. — Blé Bordier.

Ce nouvel hybride de M. Vilmorin a été semé le 31 octobre 1889 sur billons.

La germination s'est dessinée le 17 novembre ; les aiguilles, très vertes dès le début, ont fourni des tiges solides, sans être très grosses, et dont la belle tenue ne s'est pas démentie un instant, malgré les tourmentes des mois de juin et de juillet. C'est à peine si quelques poignées ont été couchées par la trombe du 17 juillet.

Le tallage a été très remarquable.

L'épiage a eu lieu le 1er juin ; la floraison, le 8. La maturité était complète le 28 juillet.

Rendement à l'hectare :

Paille.....	5,310 kil.
Grain.....	1,860 —

L'hectolitre, mesuré à la trémie, pesait 75 kil.

Rendement en hectolitres : 24,8.

Le grain, bien nourri, était moyennement développé, mais un peu léger par rapport aux autres. Il avait peut être encore pour défaut de ne pas adhérer suffisamment à ses glumes et de s'égrener un peu facilement. Cependant, sa belle apparence et sa composition élémentaire le font classer en bon rang parmi les variétés prolifiques.

Composition centésimale du grain.

	Azote.	Acide phosphorique.	Potasse.	Chaux.	Gluten sec.
Gros.....	1,40	0,97	0,462	0,03	8,80
Menu.....	1,50	0,97	0,455	0,03	—

Composition centésimale de la paille.

0,15	0,23	0,660	0,10

B. — Blé Redschaff de Dantzick.

M. le Cte de Juigné, député de la Loire-Inférieure, avait eu la gracieuseté de m'offrir de la semence de blé Redschaff, qu'il cultive depuis un certain nombre d'années avec un succès soutenu.

J'ai semé ce blé le 28 octobre 1889, à côté du blé Bordier.

Il est sorti de terre le 12 novembre. Sa végétation a été très belle ; il a tallé également partout, à 12 ou 14 tiges, et il a résisté aux orages déjà cités. Sa hauteur n'a jamais égalé tout à fait celle du précédent, mais elle en approchait et la nuance était aussi bonne sur les deux variétés.

Il a fleuri huit jours plus tard que le blé Bordier, mais on a pu le couper à la même époque que les autres, sa maturation n'était pas en retard.

Poids de la récolte : paille, 5,922 kil. à l'hectare.
— grain, 2,112 — —

Poids de l'hectolitre de grain mesuré à la trémie : 80 kil.
Rendement en hectolitres : 26,4.

Tous ces résultats sont supérieurs à ceux du blé Bordier. Il en est à peu près de même de la composition chimique :

Composition centésimale du grain.

	Azote.	Acide phosphorique.	Potasse.	Chaux.	Gluten.
Gros.....	1,70	0,91	0,501	0,03	9,17
Menu.....	1,80	0,93	0,463	0,04	—

Composition centésimale de la paille.

0,60	0,20	0,700	0,18

C. — Blé Schiriff.

Cette variété provenait de la récolte faite à la Station, en 1888, et soigneusement triée. Elle a été semée en lignes et à plat le 9 novembre 1889.

Germination le 2 décembre seulement ; auparavant on n'apercevait que quelques aiguilles isolées. Il a paru souffrir un peu de l'humidité, au commencement de 1890, puis il s'est remonté, sans taller beaucoup, et il est parvenu sans accident à maturité.

Epiage le 3 juin, floraison le 12.

Rendement par hectare : paille, 5,623 kil.
— — grain, 1,620 —

Poids de l'hectolitre de grain mesuré à la trémie : 80 kil.

Rendement en hectolitres : 20,2.

Le grain est petit, quoique le blé n'ait pas versé. Le rendement est insuffisant, mais la qualité laisse moins à désirer.

Composition centésimale du grain.

	Azote.	Acide phosphorique.	Potasse	Chaux.	Gluten.
Gros.....	2,10	0,98	0,540	0,04	9,70
Menu.....	2,00	0,94	0,548	0,03	—

Composition centésimale de la paille.

0,80	0,15	0,640	0,25

D. — Blé Victoria.

Semé le 8 novembre, il apparaît déjà le 17 et il devient aussitôt la pâture des limaces, qui le dévorent encore au mois de janvier, malgré des épandages de chaux et de cendres réitérés, dont, il est vrai, la pluie neutralise presque immédiatement l'effet. La conséquence de cette guerre prolongée a été d'éclaircir considérablement nombre de points de l'emblavure. Fort heureusement, le blé a vigoureusement tallé, ce qui relève un peu sa production.

Epiage le 29 mai, floraison le 8 juin.

Moisson le 28 juillet. La paille est très courte, néanmoins, le blé a un peu versé.

Rendement à l'hectare : paille, 5,837 kil.
— — grain, 1,878 —

Poids de l'hectolitre de grain mesuré à la trémie : 75 kil.

Rendement en hectolitres : 25.

Composition centésimale du grain.

	Azote.	Acide phosphorique.	Potasse.	Chaux.	Gluten.
Gros.....	1,80	0,99	0,482	0,04	10,60
Menu.....	1,90	0,95	0,614	0,04	—

Composition centésimale de la paille.

0,50	0,30	0,620	0,10

3° Essais de sulfate de fer.

L'action de cet utile auxiliaire a été étudiée à nouveau sur une prairie naturelle, sur des pommes de terre et sur des vignes placées dans des conditions différentes.

Prairies. — Deux prairies hautes, contiguës, à sous-sol de même nature, mesurant environ 1 hectare 1/2 chacune, ont eu comme fumure, à l'automne : 1,000 kil. de phosphate fossile à l'hectare ; au printemps : 200 kil. de sulfate d'ammoniaque et autant de sulfate de potasse, pour la même superficie. Sur l'une d'elles, j'ai fait répandre en plus, au commencement d'avril, 300 kil. de sulfate de fer par hectare.

La récolte de foin n'a pas été bonne ; la pousse avait été contrariée par le défaut de chaleur du printemps ; mais il y a eu différence notable entre la production des deux prairies :

Fumure sans sulfate de fer : 3,080 kil. à l'hectare.
— avec — 4,445 — —

Il semble bien ici que l'excédent de la deuxième prairie sur la première, soit le fait du sulfate de fer, car toutes les autres conditions étaient les mêmes.

Pommes de terre. — C'est dans le champ d'expériences que j'ai essayé l'effet du sulfate de fer sur les variétés Magnum bonum et Richter imperator. J'ai déjà cité les belles

récoltes obtenues; elles sont d'autant plus probantes que, dans un champ voisin, les mêmes pommes de terre, ayant eu le secours des mêmes engrais dépourvus de sulfate de fer, ont donné à peine 20,000 kil. de tubercules.

Vigne. — Quarante-cinq pieds de vigne, distants de 1 mètre et appuyés sur un mur de $2^m,50$ de hauteur, ont reçu chacun 45 gr. de sulfate de fer et 80 gr. de plâtre, en plus d'une forte quantité de fumier. Leur végétation a été des plus vigoureuses; la couleur des feuilles était d'un beau vert foncé, jusqu'à la fin de septembre.

Dix autres pieds de vigne, plantés à $0^m,80$ les uns des autres et bien nourris de fumier, pénètrent dans une serre, dont ils tapissent tout le vitrage. Une tranchée de $0^m,20$ de profondeur sur $0^m,50$ de largeur a été ouverte à $0^m,25$ des souches. J'y ai fait répandre un mélange de 2 kil. de plâtre et de 1 kil. de sulfate de fer, puis on a aussitôt comblé la tranchée. Je redoutais un peu l'effet d'une aussi forte dose de sel ferrugineux. Loin d'être nuisible, elle a paru fort utile, car jamais la serre n'avait été si bien garnie de raisins; il y en avait à profusion, et bien des grappes mesuraient plus de $0^m,25$ de longueur.

Dans une troisième vigne, en plein champ cette fois, 105 ceps ont été traités aussi par le plâtre et le sulfate de fer. Il ne leur avait été donné aucun engrais depuis plusieurs années. L'effet n'a pas été aussi marqué que dans les deux cas précédents, mais il était visible que la vigne végétait beaucoup plus activement que celle du voisinage, à laquelle on n'avait pas fourni la même fumure.

Conclusions.

1° Les engrais employés dans le Champ d'expériences doivent être rangés dans l'ordre décroissant ci-dessous,

d'après le rendement et d'après la valeur nutritive ou vénale du *blé de pays* semé dans les quatre premières parcelles :

Ordre de rendement.

Paille.	Grain.
Engrais complet.	Phosphate fossile azoté.
Fumier.	Superphosphate azoté.
Phosphate fossile azoté.	Engrais complet.
Superphosphate azoté.	Fumier.

Valeur nutritive.	Produit brut.
Engrais complet.	Phosphate fossile azoté.
Superphosphate azoté.	Engrais complet.
Phosphate fossile azoté.	Fumier.
Fumier.	Superphosphate azoté.

Le *blé Victoria,* mal venu, placerait les scories à peu près sur le plan du superphosphate azoté.

2° Le *trèfle incarnat hâtif* a fourni un rendement normal. La variété *tardive* n'a donné qu'une demi-récolte.

La *jarosse hâtive* a fourni un beau rendement. La variété *tardive* n'est pas bien venue.

Le *seigle fourrage* a manqué complètement.

L'*avoine fourrage* a donné une récolte moyenne et de bonne qualité.

Pour le trèfle et la jarosse, les variétés mal réussies étaient plus riches que les autres.

3° Le rendement et la valeur alimentaire des *choux à mille têtes* classent les engrais producteurs dans l'ordre décroissant ci-après :

Rendement.	Valeur nutritive.
Engrais complet.	Engrais complet.
Fumier.	Phosphate fossile azoté.
Phosphate fossile azoté.	Fumier.
Superphosphate azoté.	Superphosphate azoté.

Les *choux moelliers* rouge et blanc ont donné un produit médiocre. Le meilleur des deux était le *rouge,* en tant que valeur alimentaire..

4° La récolte et la richesse des *rutabagas* conduisent au classement suivant des engrais qui les ont produits :

Rendement.	Valeur nutritive.
Engrais complet.	Superphosphate azoté.
Phosphate fossile azoté.	Phosphate fossile azoté.
Fumier.	Fumier.
Superphosphate azoté.	Engrais complet.

Médiocre récolte de *betteraves* sur scories phosphoreuses azotées. La qualité est très bonne.

Pour les *pommes de terre,* variété *Magnum bonum,* voici le classement des engrais, toujours décroissants, par rapport : à la production totale, à la valeur nutritive et à la richesse en fécule :

Rendement.	Valeur nutritive.	Fécule.
Fumier.	Phosph. foss. azoté.	Engrais complet.
Phosph. foss. azoté.	Engrais complet.	Superph. azoté.
Engrais complet.	Superph. azoté.	Fumier.
Superph. azoté.	Fumier.	Phosph. foss. azoté.

La variété *Richter imperator* a produit beaucoup plus que la précédente, mais sa richesse nutritive et sa richesse en fécule sont un peu faibles.

5° Le *seigle de Schlanstedt* a été supérieur au seigle du pays, à tous les points de vue.

6° L'*avoine noire* de Bretagne a continué de surpasser l'*avoine grise* de Vendée, sous tous les rapports.

7° Le *blé Bordier* est une très belle variété, robuste et prolifique. Si son rendement n'a été que de 25 hectolitres, la faute en est certainement à l'intempérie de la saison.

8° Le *blé Redschaff de Dantzick* s'est très bien comporté.

Il paraît susceptible de rendements plus élevés que celui de cette année.

9° Le *blé Schiriff* n'a pas bien réussi.

10° Le *blé Victoria* n'a pas été à son niveau habituel; mais il a déjà fait ses preuves, c'est le temps qu'il faut seul accuser de son faible rendement.

11° Il ressort des analyses effectuées sur les diverses cultures de la Station que, presque toujours, les produits peu développés sont plus riches en éléments nutritifs que ceux dont la taille ou le volume est plus considérable.

12° Le *thermo-phosphate* de chaux a produit plus d'avoine que le phosphate fossile du Boulonnais.

13° Le *sulfate de fer* s'est montré un stimulant énergique pour le foin, pour la pomme de terre et pour la vigne.

QUESTIONS

DE

GÉOGRAPHIE ANCIENNE

PAR LÉON MAITRE.

I

GRANNONA ET GUÉRANDE.

Les Saxons ont-ils donné leur nom aux rivages du pays guérandais, ou faut-il réserver le nom de rivage saxon au littoral de la Normandie?

J'avais cru répondre suffisamment à cette question en montrant, à l'aide de l'histoire, que ces barbares étaient venus jusqu'à Angers, sous le règne de Childéric, qu'ils combattirent contre le roi de Cornouaille, Grallon, à l'embouchure de la Loire, vers 495 et qu'ils répétèrent leurs incursions au VIe siècle, sous l'épiscopat de saint Félix (1). Appuyé sur ces faits, je me croyais fondé à dire que ces barbares avaient bien pu commencer plus tôt leurs actes de piraterie et ravager nos côtes dès le commencement du Ve siècle, c'est-à-dire sous le règne d'Honorius, époque où la *Notice des Dignités de l'Empire* parle vaguement d'un *littus saxonicum*. Je reconnais que je n'ai pas remonté assez haut le cours des événements et que j'ai laissé la

(1) Voir les *Annales de la Société Académique de* 1889, p. 247.

porte ouverte aux objections, pour ceux qui tiennent au littoral de la Manche,

Je retourne donc aux sources et j'interroge l'historien Eutrope. Celui-ci nous rapporte que sous Dioclétien, c'est-à-dire à la fin du IIIe siècle, Carausius reçut la mission de maintenir l'ordre sur les côtes de la Belgique et de l'*Armorique* que les Francs et les Saxons dévastaient (1). Tout le monde sait que le nom d'Armorique, dans les textes anciens, s'applique non pas aux côtes normandes seulement, mais encore à notre Bretagne et même au littoral inférieur. C'est un point hors de contestation (2). Voilà donc une première preuve que les Saxons pouvaient étendre leurs pillages jusqu'à l'embouchure de la Loire, bien avant Childéric.

Il y en a une autre. A. Marcellin, pour le IVe siècle, nous apprend que, sous Valentinien, les Romains eurent à combattre les Saxons. Peu importe sur quel champ de bataille, l'essentiel est que nous sachions que ces ennemis faisaient parler d'eux et de leur humeur guerrière avant le règne d'Honorius.

Quand les Empereurs jugèrent à propos de dresser le tableau de la répartition des forces de l'Empire, sur les territoires menacés par les barbares, au début du Ve siècle, peut-être même à la fin du précédent, les côtes infestées par les Saxons étaient si étendues qu'il fallut désigner plusieurs officiers pour leur tenir tête (3). La Notice des Dignités nomme plusieurs fois

(1) *Apud Bononiam per tractum Belgicæ et Armoricæ pacandum mare acceperat, quod Franci et Saxones infestabant.* (Liv. IX, chap. XX.)

(2) Je ne fais que répéter ce qu'a déjà dit M. l'abbé Gallard dans l'article spécial qu'il a consacré au Trait armoricain (*Bull. de la Société Archéologique de Nantes de* 1884, p. 53-60. *Extenditur Tractus Armoricani et Nervicani limitis per provincias quinque, per Aquitaniam primam et secundam Senoniam, secundam Lugdunensem et tertiam.* (*Trésor de Grévius,* t. VII.)

(3) *Comes littoris saxonici per Britannias. (Notitia dignitatum,* edit. Seek, p. 104, 121, 126.)

un chef qu'elle appelle le *Comte du Rivage saxon dans les Bretagnes,* et, quand elle arrive à la seconde Belgique, c'est-à-dire au pays qui s'étend entre la Somme et l'Escaut, elle porte que le chef a sous ses ordres des cavaliers Dalmates qui sont placés à *Marcis in litore saxonico* (1).

Ce n'est pas tout. Il y a une troisième mention de ce rivage saxon qui revient dans la rédaction de la *Notice des Dignités de l'Empire,* à l'endroit où elle énumère les troupes placées sous le commandement du personnage éminent qu'elle appelle le Duc des Armoricains et des Nerviens (2). On y voit apparaître un tribun dont la résidence est fixée dans une station nommée *Grannona,* située sur le rivage saxon (3).

Cette ville nous étant inconnue, nous sommes réduits aux conjectures sur la portion de nos côtes qu'on a voulu désigner. Les uns veulent que ce soit la côte normande, les autres la côte bretonne. Relisons la *Notice* et, en pesant chacun des termes de sa rédaction, voyons s'il est possible de découvrir de quel côté se trouve la vérité.

Le personnage dont nous avons parlé est le chef de tous les postes maritimes, son autorité s'étend de la Garonne à la Première Belgique. Il a pour mission particulière de surveiller les descentes des pirates, on le devine au nombre de garnisons rangées, de distance en distance, sur les bords de l'Océan. Comme tous les chefs de corps d'armée, il a deux légions à sa disposition, lesquelles, suivant la *Notice,* s'appellent la Première Armorique et la Première Flavienne, forces qui ne sont pas trop considérables pour l'immensité de la région qu'il gou-

(1) *Ibidem,* p. 207.

(2) *Sub dispositione viri spectabilis ducis Armoricani et Nervicani.* (*Notitia dignitatum*)

(3) *Tribunus cohortis primæ novæ Armoricæ Grannona in littore saxonico.* (*Ibidem.*)

verne (1). Les auxiliaires qui remplissent les cadres appartiennent à diverses nations. On y voit des barbares de la Corogne (*Carronenses*), des Maures (*Mauri*), des Andalous (*Martenses*), des Ossoniens (*Ursarienses*), des Dalmates (*Dalmatæ*), des Hongrois (*Grannonenses*), des Suèves, des Bataves, des Francs, des Sarmates et des Teïphales (2). Chacune de ces garnisons est commandée invariablement par un préfet, et indiquée avec la même formule. La rédaction ne change que pour deux officiers : pour le tribun de la cohorte de la *Première Armoricaine* en résidence à Grannona et pour le préfet des soldats de la *Première Flavienne* établi à Coutances (*Constantia*).

Comme la Notice ne leur donne pas de barbares à commander, on est fondé à croire qu'ils sont à la tête de légionnaires et qu'ils occupent chacun le siège d'un gouvernement militaire. Le fait paraît certain au moins pour Coutances, dont le nom, sorti de *Constantia castra*, s'est étendu à tout le Cotentin, en souvenir de son antique suprématie.

La légion qui avait son centre à Coutances envoyait des détachements en divers endroits, notamment à l'embouchure de la Seine, comme le dit positivement Ammien Marcelin ; et ce camp secondaire est encore nommé *Constantia castra*, ce qui indique clairement que du Couesnon à la Seine, on ne rencontrait que des soldats d'une même légion, la *Première Flavienne* (3). Aucun mot ne nous contredit dans le texte, au

(1) Rich, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*. Legio.

(2) *Prefectus militum Carronensium, Maurorum, Martensium, Ursariensium, Dalmatarum, Grannonensium, Batavorum, Francorum, Sarmatarum, etc.* Pour tout le monde ces barbares sont des auxiliaires à la solde de l'Empire, mais pour M. Orieux ce sont des *milices locales*. Voir *Annales de la Société Académique de* 1890, p. 121.

(3) *Qui* (*Matrona et Sequana*) *fluentes per Lugdunensem post circumclausum ambitu insulari Parisiorum castellum, Lutetiam nomine, consociatim meantes protinus prope* Castra Constantia *funduntur in mare* (Livre XV, chap. II. Ammien Marcellin).

contraire. Le préfet de Coutances (1) est immédiatement suivi d'officiers fixés avec leurs troupes à Rouen, à Avranches, à Granville, à Bayeux, c'est-à-dire le long de la côte qui s'étend de Dol au Hâvre ; la seconde ligne de postes établis en arrière, au Mans et à Rennes, ne vient qu'après.

Puisque nous connaissons, à n'en pas douter, le plan de défense des côtes normandes avec l'emplacement choisi pour chacune des garnisons, il en résulte que *Grannona* n'est pas à chercher de ce côté, mais au delà, dans la partie qui s'étend du nord-ouest au sud-ouest, autour de la presqu'île armoricaine, contrée également très exposée aux incursions des pirates, et qui devait être gardée avec non moins de vigilance.

Que dit la Notice à ce sujet ? Elle place un tribun à *Grannona,* ville indéterminée il est vrai, mais rangée de telle façon dans la liste, que le chercheur n'a pas à s'écarter d'un certain rayon. Son ressort est limité par la série des officiers qui l'accompagnent et qui ont leur résidence incontestable autour des côtes bretonnes, depuis la Vilaine jusqu'à la Rance, dans des villes connues comme Vannes, la cité des Osismiens (Finistère), Ploumanach et Aleth.

Nous avons épuisé toutes les désignations de la Notice, et nous n'avons pas rencontré de garnison pour surveiller la côte qui s'étend de la Vilaine à la Garonne, si ce n'est Poitiers, sur la seconde ligne. Il nous reste pourtant à identifier les noms des deux stations de *Blabia* et de *Grannona,* ce sont les deux dernières à déterminer. Il est clair que nous n'irons pas les chercher du côté de Bayeux. Nous aurons plus de chance de les découvrir à l'embouchure des fleuves dont nous n'avons pas encore parlé. Puisqu'on a pris soin de garder la Seine par un

(1) *Prefectus militum Primæ Flaviæ, Constantia.* Ce préfet pouvait faire l'intérim du Tribun absent ou avoir une dignité de plus que ses collègues.

double campement de troupes, il n'est pas possible que la Loire et la Garonne aient été oubliées.

Blabia paraît convenir parfaitement à *Blaye;* quant à *Grannona,* on a pensé depuis longtemps à Guérande, parce que cette ville est sur un plateau exceptionnellement élevé du haut duquel une garnison peut aisément surveiller l'embouchure de deux fleuves. Du haut des murs de Guérande, la vue embrasse le littoral qui s'étend de la Vilaine à la Loire et perce l'horizon jusqu'à Belle-Isle, quand le temps est favorable. Cette situation se recommande d'elle-même à l'attention et mérite nos préférences, sans qu'il soit nécessaire d'établir la moindre filiation étymologique entre *Guérande* et *Grannone.* Ce qui prouve que nous ne nous trompons pas, c'est que le pays guérandais est couvert de ruines romaines et est desservi par un réseau de voies pavées qui permettait à la garnison de *Grannona* de se porter dans toutes les directions.

De ce que *Blabia* suit *Grannona,* au lieu de la précéder, dans l'énumération des postes maritimes, il n'en faut pas inférer que la Notice est un document rédigé sans attention, au mépris de tout ordre géographique. L'Administration romaine, si régulière, si méthodique dans tous ses mouvements, n'aurait pas commis une pareille négligence. Voici l'explication que j'ose présenter comme acceptable. Après avoir désigné le chef-lieu du gouvernement *Grannona,* le rédacteur a été forcé de commencer son énumération par le point le plus éloigné au sud, *Blaye,* avant d'entamer la liste des cités de l'Armorique. C'est la même nécessité qui l'a conduit à citer Rouen après Coutances, pour suivre après la série des postes de l'ouest à l'est.

Les auteurs qui ont voulu trouver *Blabia* sur nos côtes n'ont pas pris garde qu'ils laissaient sans défense un immense territoire, de même qu'en plaçant Grannona au Cotentin,

on prive la Loire de la forteresse dont elle avait si grand besoin (1).

Il n'est pas vraisemblable que le généralissime de l'Armorique et des Aquitaines ait négligé de surveiller les deux cours d'eau qui pouvaient le plus sûrement aider les pirates dans leurs incursions à l'intérieur. C'est pourtant la conséquence qui ressort de la théorie de M. Orieux. Mon contradicteur veut que *Grannono,* station des Hongrois de Gran, citée entre Avranches et Bayeux, soit la même localité que *Grannona,* résidence du Tribun de la cohorte de la première Armorique, et dépense beaucoup d'érudition pour montrer que les deux officiers qui commandaient ces postes pouvaient vivre l'un près de l'autre, ce qui équivaut à soutenir que les chefs vivaient d'un côté et les garnisons de l'autre (2).

Les deux légions étant admises, il est plus raisonnable de croire que chacune avait son tribun, l'un à l'ouest, l'autre au nord, en position de donner des ordres rapides, et d'en surveiller l'exécution. Vouloir réduire le *littus saxonicum* aux côtes normandes en tout temps, parce que les auteurs du VIe siècle nous parlent de Saxons établis à poste fixe autour de Bayeux, c'est commettre un anachronisme et aller contre le témoignage des contemporains qui, exposés aux dévastations continuelles des pirates, répétaient le nom de *Saxon* partout où ces barbares abordaient. Dans l'état actuel de la science, il n'est pas possible de traduire *Grannona* plus justement que par Guérande. C'est l'opinion que j'ai soutenue dans la cinquième livraison de mes *Villes disparues.* Les contradictions n'aboutissent qu'à semer des doutes inutiles, tandis que notre application des textes concorde avec les découvertes comme avec les exigences de la stratégie.

(1) C'est l'erreur que j'ai commise moi-même dans mon premier travail et que je m'empresse de rectifier.

(2) *Prefectus militum Grannonensium Grannono.*

Je répète que je crois au passage des Saxons dans la Loire-Inférieure et même à leurs établissements permanents. Ils occupaient les environs du bassin du Croisic quand les Bretons ont fait invasion, ils y travaillaient à la confection des salines. C'est une conviction non pas hasardée, mais fondée sur les mots saxons qui sont restés dans le langage vulgaire du pays. Il y avait une saline nommée *Bernahardisca* (1), or, le nom de Bernard est germain. Dans l'organisme des salines, je remarque *le ladure,* c'est le lieu où les paludiers viennent prendre leur change ; en allemand, *laden* veut dire charger. L'*aderne* est un canal par lequel circule l'eau saturée de la saline; en allemand, *adern* veut dire veine. D'où sont venus ces mots s'ils n'ont pas été importés du Nord sur nos côtes? et qui est-ce qui a eu la puissance de les implanter, si ceux qui les prononçaient n'ont pas habité le pays pendant longtemps ? Pour tous ces motifs, je maintiens ma thèse et je persiste à croire à la présence de Grannona sur la côte Guérandaise.

On est surpris que l'archéologie constate beaucoup de ruines à l'embouchure de la Loire et prétende y découvrir plusieurs villes antiques; on oublie que la Loire-Inférieure est l'une des plus riches vallées du monde, aussi capable d'attirer l'attention que la Normandie et le Morbihan. Les anciens se sont toujours arrêtés dans les pays les plus plantureux, et surtout à la portée des grands fleuves, afin d'avoir des transports faciles sous la main. Qu'on étudie historiquement l'embouchure de chacun des fleuves de la Gaule, on verra qu'il n'y a pas d'estuaire qui ne soit environné de ruines pressées.

Pour la Seine, nous avons non seulement deux villes, Lillebonne et Caudebec (Juliobona et Latomagus), mais encore un camp (*Constantia Castra*). Le Rhône a Martigues, Marseille, Arles et Montpellier ; la Rance, Aleth ; la rivière d'Auray, Locma-

(1) *Cartulaire de Redon,* p. 21.

riaker; la Gironde a Royan, Blaye et le Verdon; l'Adour a Bayonne (*Lapurdum*), et on voudrait que la Loire, avec son vaste estuaire découpé, n'ait pas eu, elle aussi, ses places de commerce et sa forteresse et qu'il nous soit interdit d'y placer *Grannona, Corbilon* et *Veneda!!*

Après tant d'exemples d'une habitude constante, il faut pousser le scepticisme bien loin pour entreprendre de nous démontrer que la Loire a fait exception, que le plus beau pays de France, la vallée la plus fertile a été désertée par les Anciens, dans un département où nous trouvons leurs établissements à chaque pas. Anetz, Saint-Géréon, Mauves, Nantes, Couëron, Savenay, sont des stations pleines de monnaies et de débris d'industrie romaine, et on voudrait que les civilisateurs de la Gaule se soient arrêtés là, sans deviner les avantages d'une position avancée sur la pointe de Saint-Nazaire. Il suffit d'énoncer cette prétention pour en montrer toute la fragilité.

Mais laissons l'érudition, si vous le voulez, et consultons la poésie, elle vous dira que les plus beaux raisonnements ne valent pas les impressions, que les lieux habités de toute antiquité se révèlent d'eux-mêmes à ceux qui savent les regarder. Les hommes n'ont jamais été insensibles aux beautés que la nature se plaît à accumuler sur certains points. Un de nos derniers Préfets, M. Glaize, qui a beaucoup lu et beaucoup voyagé, qui connaît toutes les côtes de la Méditerranée, me disait, à propos de mes appréciations sur la Basse-Loire, une parole qui m'a bien frappé: « Le bassin du Croisic est merveilleux, il rappelle les plus beaux sites de l'Orient, c'est une de ces contrées que les navigateurs ont préférées à toutes les autres dès l'origine de la civilisation. »

II

PORTUS BRIVATÈS ET LE TRAIT DU CROISIC.

Tout le monde sait que les longitudes du géographe

Ptolémée sont très erronées. D'Anville faisait remarquer qu'il comptait 148 degrés de longitude entre le méridien de l'Ile-de-Fer des Canaries et la plus orientale des cinq embouchures du Gange, au lieu de 108 degrés qu'il y a en réalité (1). Quand nous avons à fixer sur la carte l'emplacement d'une cité antique ou d'un port, il est donc prudent de prendre d'autres guides et de recourir surtout aux lumières de l'archéologie. Il y a des auteurs qui conservent néanmoins un attachement injustifiable pour le vieux géographe, et qui le prennent pour un indicateur impeccable. On en a vu qui ont mieux aimé défigurer la carte de leur pays et placer un port dans les vases de la Vilaine que de lui donner tort. Il en est un qui, par amour pour Ptolémée, a osé rayer de la géographie ancienne et de la liste de nos vieux ports le *Trait du Croisic*.

Quand on agite une aussi grosse question il faut avoir au moins des armes solides, des arguments irréfutables; or, ce n'est pas le cas du système qui s'est produit tout récemment.

L'affaissement du sol de nos côtes depuis l'époque historique n'est pas un fait prouvé, tant s'en faut ; il est, au contraire, rejeté par les géologues modernes, notamment par plusieurs Universités. On explique tout aussi bien par la rupture des cordons littoraux les effets que M. Orieux attribue à un affaissement. Les ateliers inondés pouvaient être protégés à l'origine par une digue que les ouragans ont rompue, et la voie romaine qui traverse les marais de Pontdarm a pu être faite dans les conditions où nous la trouvons pour franchir un mauvais pas et donner de la consistance à un terrain déjà mouillé, il y a 1800 ans. Quant au petit bronze de Tétricus retiré des vases mobiles de Penhoët, c'est une découverte trop minuscule pour qu'on puisse en faire une arme de guerre capable

(1) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, 1768, t. XXXII, p. 604.

de renverser les théories fondées sur des constatations nombreuses et indiscutables.

Ce que j'ai rencontré dans mes fouilles du Trait du Croisic est autrement concluant. J'ai cité des carcasses de bateau enfouies dans le sol des marais assez profondément pour qu'elles aient passé inaperçues parmi les paludiers qui ont établi les plus vieilles salines (1). On se rappelle que j'ai cité aussi plusieurs ateliers gallo-romains dont le but unique était d'utiliser l'argile fine qui forme le fond de cette baie, argile plastique et grasse, déjà très abondante au IIIe siècle, qui ne peut avoir été apportée là que par un séjour très prolongé des eaux marines. Je ne sais quelle est l'épaisseur de ces alluvions, mais il est bien certain que si nous relevons le sol jusqu'à 7 mètres nous en fermons l'entrée à la mer et nous sommes obligés de recourir à un miracle pour expliquer comment les Romains, introducteurs de l'industrie salicole dans le pays, ont pu faire des salines dans une plaine où les siècles précédents n'avaient pas préparé le terrain spécial que réclame cette culture.

Notre contradicteur croit être très sûr de ses affirmations parce que le chenal actuel du port du Croisic est obstrué par des rochers à fleur d'eau. Son hypothèse de l'affaissement lui permet d'en faire une véritable barrière puisqu'il ajoute 7 mètres à la hauteur actuelle et il ferme ainsi la porte aux navires vénètes que je voulais y introduire avec les Phéniciens. Malgré sa perspicacité, il n'a pas tout vu, il n'a regardé que la pointe de Penbron ou, aveuglé par son idée préconçue, il n'a pas aperçu les autres entrées que la nature a préparées ailleurs.

Au bas du coteau de Clis, il y a un magnifique étier, celui

(1) Si les paludiers avaient aperçu les membrures du bateau, à l'origine, ils se seraient empressés de les retirer pour se chauffer, car le bois manque complètement dans le pays.

de l'Enclis qui traverse une plaine d'alluvions basses et qui déboucherait sans grandes dépenses en face de La Turballe si nos ingénieurs voulaient le prolonger. Le jour où on voudra creuser un nouveau chenal dans la partie que je signale, rien ne sera plus facile. L'Océan est passé par là aux époques géologiques, de même qu'il entourait complètement le rocher de Penbron, rattaché aujourd'hui à la terre ferme par une falaise fragile que le moindre ouragan peut rompre. Telle est l'unique digue qui, du côté de l'ouest, sépare notre bassin intérieur de la haute mer.

Du côté du Pouliguen, le sol est si plat, les marais salants opposent une barrière si légère au mélange des eaux, qu'on pourrait presque indiquer le chenal que suivaient les marées des temps préhistoriques.

J'ai encore un fait à présenter et non une hypothèse : c'est la découverte d'une ardoise marquée de caractères phéniciens à Clis. Elle n'est pas venue là par terre, elle a été évidemment apportée par les bateaux de ces hardis navigateurs qui, du fond de l'Orient, vinrent débarquer leurs produits dans tous nos ports, plusieurs siècles avant notre ère (1).

III

CORBILON ET SAINT-NAZAIRE (2).

On a présenté d'étranges arguments pour essayer d'ébranler l'opinion que j'ai émise sur l'antiquité du port de Saint-Nazaire. On m'a répondu que le mouillage était détestable et, pour preuve, on a invoqué la préférence accordée à Paimbœuf au XVIIe siècle.

(1) *Temporibus Tarquinii Prisi ex Asia Phoceensium juventus in ultimos Galliæ sinus, navibus profecta, magnas res armis gessit.* (JUSTIN.)

(2) Ce chapitre est destiné à compléter l'étude que j'ai publiée dans les *Annales de Bretagne de* 1889.

Ces raisons toucheraient sensiblement le lecteur s'il était prouvé que la côte de Paimbœuf présente des avantages bien supérieurs à ceux de la rive opposée ; au contraire, tout le monde sait que les vents d'ouest et les courants sont aussi mauvais à Paimbœuf que chez sa rivale, peut-être davantage, que les rives y sont plates et sans abri, tandis que le bassin de Saint-Nazaire est abrité par le coteau des Préaux.

La fortune de Paimbœuf n'a tenu qu'au caprice de quelques négociants nantais qui voulaient faire un avant-port maritime aussi rapproché que possible de leur ville, pour la facilité de leurs armements, et créer une place d'échange où les navires étrangers pourraient trafiquer avec eux sans être forcés de franchir les bas-fonds sablonneux du fleuve. Paimbœuf n'a jamais été que la succursale de Nantes, sa rade a été préférée parce qu'elle était plus rapprochée du chef-lieu et non pour l'excellence de son mouillage.

Le port de Corbilon était un port libre, indépendant, il s'est fondé entre Saint-Nazaire et Méan à une époque où la Loire se portait beaucoup plus sur sa rive droite que sur sa rive gauche. Les courants étaient si violents qu'ils avaient creusé un immense golfe que les alluvions ont rempli peu à peu, par la succession des siècles et que l'Histoire constate comme les sondages des géologues. On sait qu'au XIe siècle Saint-Nazaire se nommait *Saint-Nazaire-du-Golfe* (*Sanctus-Nazarius-de-Sinuario*) (1).

Qu'on se reporte à 2000 ans en arrière et qu'on supprime la masse des apports annuels du fleuve, on apercevra aisément la courbe profonde que décrivait la rive droite avant de toucher l'Océan. Elle se devine encore aujourd'hui, quand on descend vers l'embouchure. Il est évident qu'il y avait en face de Mendin une corne proéminente derrière laquelle les navires

(1) Archiv. départ. II. 51.

légers des Phéniciens pouvaient relâcher et séjourner sans crainte à l'abri des fureurs de la mer. Dans tous les cas, qu'on doute ou qu'on ne doute pas, le fait est prouvé, l'anse de Penhouët était un port avant l'ère chrétienne, les bateaux qui venaient y mouiller y ont laissé bon nombre de pierres percées d'ancrage que M. l'ingénieur Kerviler a retrouvées et avec lesquelles il faut compter dans la solution du problème qui nous occupe.

J'ai dit que la proximité du bassin du Brivet était aussi un motif de croire à la présence d'un port sur la rive de Méan, j'aurais dû faire remarquer que la plupart de nos ports se sont fondés près des confluents des cours d'eau. Rezé est à l'embouchure de la Sèvre, Nantes est à l'embouchure de l'Erdre. Il ne serait pas étonnant que les Phéniciens eussent recherché le Brivet, car ils aimaient à commercer avec les populations industrielles comme celles dont j'ai parlé. J'ai cité beaucoup de découvertes faites dans notre siècle. Qui sait si nos prédécesseurs n'en ont pas exhumé tout autant dans les siècles passés et n'ont pas négligé, par ignorance, de nous transmettre des collections d'antiquités ? Chaque génération a dû recueillir des débris de l'industrie ancienne et si là notre en recueille encore, après quinze siècles de culture et de travaux, il faut bien croire que le pays était couvert de fabricants et de négociants à l'époque des armes de bronze.

Les géographes nous disent qu'après avoir prospéré, le port de Corbilon disparut, et ils n'en indiquent pas les raisons. Quand un village ou une ferme sont brûlés et qu'ils sont reconstruits, ils prennent le nom de *Villeneuve,* synonime de résurrection. Le même événement est arrivé à Saint-Nazaire. Quand cette bourgade reçut les reliques de saint Nazaire avant le VIe siècle, elle avait un nom assurément qui changea à l'arrivée du saint, et ce nom ne pouvait être que *Novio dunum,* en français Noyon ou Nyon. Ce n'est pas moi qui l'invente, c'est

la tradition qui le dit et voici comment. La chaussée romaine qui conduit de Savenay à la pointe de Saint-Nazaire, s'appelle la *chaussée de Nyon*, au-delà de la butte de Sem ; ce nom de *Nyon* est trop particulier pour avoir été imaginé sans raison, il ne peut être que l'écho sans cesse répété de l'histoire d'une ville déchue puis relevée.

Au surplus, on peut soutenir *a priori* que les villes décorées du nom d'un saint sont généralement antiques, par ce motif que les apôtres des premiers siècles recherchaient les centres populeux plutôt que les solitudes. Quand Grégoire de Tours nous rapporte que des reliques de saint Nazaire étaient déposées dans le bourg qui nous occupe, cela ne veut pas dire que la population fût riche et habitât dans des palais dont nous devrions retrouver les traces, cela signifie seulement que la côte n'est jamais demeurée déserte et que, sur l'emplacement de Corbilon, une agglomération nouvelle s'était formée.

Mon contradicteur me reproche d'être trop attaché à l'embouchure du fleuve, il voudrait m'entraîner à sa suite dans la Haute-Loire, sur des rives où personne n'a jamais trouvé la moindre antiquité. Malgré Strabon, d'après lequel les Anciens avaient coutume de s'embarquer pour la Bretagne *à l'embouchure* des quatre grands fleuves de la Gaule, il affirme que Corbilon pouvait être à l'intérieur comme Bordeaux et Rouen.

L'argument est absolument sans force, attendu que jamais les géographes n'ont dit que nos grands fleuves avaient seulement un port. De ce que Rouen et Bordeaux sont des villes antiques, il ne s'ensuit pas qu'elles n'avaient pas de rivales. (*Juliobona*) Lillebonne est une station romaine bien au-dessous de Rouen ; (*Novio regum*) Royan est une station du même genre bien reconnue à l'embouchure de la Gironde (1). Si la Seine et la

(1) Lillebonne est à une certaine distance de la Seine, ce fleuve cependant a pu servir pour ses transports.

Garonne ont eu des ports très avancés, comme ceux que je cite, et bien d'autres qui se révèleront, je ne vois pas pourquoi on refuserait de croire à la possibilité d'un port dans le golfe de Saint-Nazaire.

Comparons la situation de ce dernier avec les deux ports les plus anciens de la Gaule : Narbonne est au fond d'un golfe qui s'appelle l'étang de Sigean, et à Marseille la côte de la Méditerranée décrit une courbe très sensible qui a beaucoup de ressemblance avec celle de Méan. Voilà des raisons tirées de la topographie, des coutumes, de l'histoire et de la tradition qui méritent d'être prises en considération et qui, dans tous les cas, ont plus de poids que de simples négations.

IV

CONDEVINCUM (1) ET NANTES.

En laissant de côté les lumières de l'observation directe et en s'attachant trop au texte des géographes un de nos collègues est arrivé à des déductions surprenantes. Qu'on en juge. Il s'est fait l'apôtre de cette idée que les Samnites ont habité la Loire-Inférieure et, au lieu de les cantonner autour de la Brière, il leur donne tout le pays nantais jusqu'à Ancenis et au-delà. Cette générosité l'empêchant de placer les Nannètes dans leur patrie naturelle, il les refoule vers la Normandie et ne les ramène qu'au temps des invasions. Je n'invente rien, cette théorie historique est imprimée. M. Orieux a découvert que les peuples de la Gaule se sont livrés, au Ve siècle de notre ère, à un véritable chassé-croisé qui avait échappé jusqu'ici à tous nos historiens. Si quelque érudit, aussi passionné pour les textes, se met un de ces jours à commenter la *Table de Peutinger,*

(1) Toutes les villes ont eu un nom. *Dariorigum Venetorum, Lutetia Parisiorum.* — *Portus Nannetum* n'est pas un nom.

nous en verrons bien d'autres. Les Parisii seront transportés sur les bords de la Garonne ou du Rhin.

Notre collègue ne s'embarrasse pas des conséquences de sa théorie absolument personnelle, il est persuadé que les peuples se déplacent comme les régiments, qu'il suffit de l'ordre d'un Gouverneur pour les détacher du sol qui les a vus naître et les envoyer là où le caprice veut les conduire. Rome a pu agir ainsi envers les Barbares nomades qui menaçaient l'Empire, mais où a-t-on jamais lu que les envahisseurs aient transplanté les indigènes ?

Certains peuples, tels que les Curiosolites et les Diablintes ont disparu nominalement de la carte parce qu'ils ont été englobés par de puissants voisins, il ne s'en suit pas qu'ils ont laissé une place vide que d'autres ont prise. Chaque peuplade de la Gaule avait sa capitale, ce qui prouve qu'elle avait ses coutumes, ses lois, sa religion ; celle des Nannètes se nommait *Condevincum,* nom celtique qui signifie confluent, nom très commun chez nous, duquel sont dérivés tous les Condé et les Candé de notre géographie.

Nantes est aussi à un confluent, son nom est donc d'accord avec sa situation et pas n'est besoin d'envoyer les Nannètes à Condé-sur-Noireau pour avoir la rencontre de deux rivières.

Une capitale politique ne se fonde pas en un jour, ni en un siècle, il lui faut la succession des générations multipliées. Si elle est renversée, elle se relève après le départ du vainqueur. Troie fut reconstruite jusqu'à sept fois sur le même emplacement. Les hommes ne se dispersent pas plus facilement que les fourmis quand ils ont établi leurs pénates quelque part.

Bien que Nantes ait porté le nom de *Vicus*, synonyme de bourg, il n'en résulte pas que ce centre politique et religieux occupait un rang secondaire. Il est reconnu par tous les archéologues que nos chefs-lieux tels qu'Angers, Tours, Bordeaux, Saintes, étaient des villes ouvertes sans aucune fortification avant

le IVe siècle. Le centre gaulois était peut-être peu étendu, mais à côté vivait une population gallo-romaine riche et influente, dispersée dans la banlieue.

Les parents de saint Donatien et de saint Rogatien étaient établis à l'extrémité du faubourg Saint-Clément, d'autres étaient sur la place Viarmes ou sur le coteau du Bourgneuf. Leurs villas ont été détruites pour défendre la cité contre les Barbares : c'est un fait historique qu'il faut accepter, malgré toutes nos préventions.

Les capitales des peuples sont les premières villes qui aient été entourées d'une muraille d'enceinte. Nantes est dans ce cas, elle fut pourvue d'une ceinture de briques et de moellons dont la base reposait sur les ruines de ses monuments mutilés et décapités dans un moment de panique universelle. On ne peut pas démolir un pan de ces murailles sans trouver des stèles funéraires ornées de bas-reliefs, des fûts de colonnes, des chapiteaux et des inscriptions (1).

Est-ce qu'une simple bourgade aurait pu, sans magistrature, sans aristocratie, sans collège sacerdotal, fournir tant de beaux matériaux ? Les ruines du Vieux Nantes annoncent toute autre chose qu'un village de pêcheurs. Si les Romains sont venus déployer tout le luxe de leurs constructions au confluent de l'Erdre et de la Loire, c'est qu'ils y trouvaient déjà établie une agglomération commerçante et industrieuse : *Condevincum*. Peu importe l'étendue de son territoire. Les plus grandes cités ont eu des débuts très humbles. Lutèce, dans son île de la Seine, ne couvrait pas plus de place que Nantes au début de notre ère. Ce sont les Romains qui les ont aidées toutes les deux à se développer en les parant d'édifices somptueux et en imprimant le mouvement au commerce.

(1) Les dernières fouilles de la Porte Saint-Pierre ont donné des matériaux provenant d'un grand monument.

V

CARIACUM, AULA QUIRIACA ET PIRIAC.

Fortunat est obscur, comme tous les poètes de la décadence; les noms des lieux qu'il a cités ne peuvent pas toujours être identifiés à coup sûr ; il y en a un pourtant dont la tradition a été approuvée généralement, c'est celui de *Cariacum*. Ce prélat écrivant à son contemporain saint Félix, lui parle des charmes de sa propriété et la caractérise par un mot qui la fixe bien sur les bords d'un fleuve : *devexus in amnem*. On est convenu qu'il s'agit de la terre de *Chasseil,* en Sainte-Luce, domaine qui fut de toute antiquité dans la mense épiscopale, sur les bords de la Loire.

Ce nom de *Cariacum* se retrouve une seconde fois dans le récit d'un voyage que fit Fortunat, voyage qui lui causa bien des émotions (1). Il faillit y perdre la vie sans doute, car les trois quarts de ses vers sont consacrés à nous dépeindre la tempête effroyable qu'il a essuyée, et oublie complètement de nous parler de l'objet principal du voyage, les fêtes célébrées en l'honneur de saint Aubin. On voit qu'il n'a jamais navigué, car tout l'impressionne. Il parle des périls qu'il a courus, des flots, de l'Aquilon, des vagues, des inondations, des murmures terribles de l'océan (*murmura Ponti*), des vents déchaînés, des bonds que faisait sa barque sur des montagnes d'eau (*aquosa cacumina*), des abîmes qui séparent les vagues (*liquidas monte vacante vias*), enfin de la tempête écumante qui fait bouillonner les flots de la mer (*fluctibus pelagi*).

Voilà le récit que M. Orieux voudrait intituler un voyage sur la Loire. Les poètes se permettent des licences, mais aucun n'a

(1) Sa pièce est intitulée *de itinere*. Il aurait dû prendre pour titre *de tempestate*.

jamais osé appliquer les mots de *pelagus* et de *pontus* à un fleuve. J'ai vu bien des fois la Loire pendant les inondations, je n'ai jamais vu ses eaux soulevées par les vents de façon à former ce qu'on appelle des vagues.

Fortunat est allé de Poitiers à Angers rejoindre son collègue l'évêque Domitien. Celui-ci l'a entraîné, dit-il, (*rapuit*) pour le conduire aux fêtes de Saint-Aubin. Quelle est l'église où la solennité eut lieu ? Ce ne peut être celle d'Angers, autrement il aurait dit *retinuit,* il me retint. Il y avait dans le diocèse de Nantes, à Guérande, une basilique où l'on conservait des reliques de saint Aubin ; il serait possible qu'ils se soient rendus par eau dans le trait du Croisic et alors le voyage par mer s'expliquerait naturellement.

Quant à *Cariacum,* je l'ai appliqué à Piriac pour deux raisons solides : d'abord parce que cette localité est ainsi nommée dans une charte de 1126 ; ensuite parce qu'elle est sur l'itinéraire que Fortunat dut suivre pour aller sur la Vilaine au monastère de *Tehillac.* Je sais que l'identification de *Tincillacensis locus* avec Tehillac n'est pas indiscutable, cependant on avouera qu'elle s'accorde mieux avec l'ensemble du récit que les traductions proposées jusqu'ici par les auteurs angevins.

Je n'ai pas pris Tehillac au hasard, je l'ai choisi dans une contrée qui a eu des rapports certains avec l'Anjou. J'y vois d'abord le prieuré de *Moutonnac* (1), fondation pieuse dépendante, dès le IXe siècle, de l'abbaye de Saint-Aubin, puis un village appelé la *Ville Aubin,* enfin je lis dans la vie de saint Aubin, écrite au XIIe siècle, qu'il se déroba dans un monastère du nom de *Tincilliacense* (2) et je me souviens que Guérande

(1) *Multonnacus,* 850. (Diplôme, arch. de Maine-et-Loire, H. 170.) Plus tard le prieuré passa je ne sais comment à l'abbaye de Toussaint, d'Angers.

(2) *Mox in Tincilliacensi monasterio se subdidit.* (*Ms du XIIe siècle,* fo 96. Bibl. municip. d'Angers.)

a érigé une basilique à ce grand saint dont elle conservait des reliques. Voilà bien des motifs sérieux pour croire que Fortunat s'est éloigné de l'Anjou quand il est allé aux fêtes de Saint-Aubin.

VI

LES CITERNES ROMAINES DE BATZ.

Il existe près du bourg de Batz, adossées à une éminence rocheuse, de laquelle on domine les marais, trois excavations qui ressemblent de loin à des grottes faites pour abriter les douaniers ; quand on s'approche, on remarque bien vite que ce sont des constructions hemisphériques allongées, voûtées en coupole, dont le flanc a été éventré par la curiosité. Quand elles étaient intactes, elles ressemblaient à ces silos arabes qui servent à cacher des provisions.

Dans le principe, on ne pouvait y pénétrer que par l'œil pratiqué dans la voûte, œil évasé en entonnoir large d'un mètre au dehors et de $0^m,88$ en dedans. Ces trois récipients sont accolés les uns aux autres de telle façon qu'ils forment une masse compacte et représentent en plan trois cercles tangents, un en arrière, deux en avant. Leur contenance est au moins de 600 litres chacun. La maçonnerie est faite si habilement que la brèche ouverte dans le flanc n'a pas le moins du monde ébranlé l'ensemble, les pierres sont noyées dans un mortier de briques pilées pareil au ciment romain, et aussi résistant. Les parois sont revêtues d'un enduit lisse, très net ; le fond est dallé de grosses pierres plates très solidement ajustées et la couronne du regard est maçonnée au moyen de feuilles d'ardoises et de petites briques avec une telle précision que l'orifice pouvait se boucher hermétiquement (1). On ne

(1) L'emploi de l'ardoise est très ancien, je l'ai constaté d'une façon certaine dans des édifices de l'époque romaine en Bretagne.

peut pas douter qu'on ait eu l'intention d'en faire des citernes. Au niveau du carrelage, on aperçoit un premier canal, et à 0m,30 au-dessus, une autre bouche de conduit qui servaient évidemment à l'écoulement d'un liquide.

Jusqu'au mois de juin 1890, on ne connaissait pas autre chose, on croyait que les conduits indiqués faisaient communiquer les trois récipients et on n'allait pas chercher plus loin l'énigme de leur construction. Aussi, quand le Congrès breton réuni au Croisic en 1887, fit l'excursion du bourg de Batz, les visiteurs se contentèrent de regarder et restèrent coi. Personne n'osa se prononcer.

J'ai cru que dans un pays aussi fréquenté par les étrangers, il était honteux de laisser plus longtemps planer le mystère sur des monuments qui ont certainement un caractère de haute antiquité. Autorisé et encouragé par le propriétaire, M. de Verneuil, j'ai tenté une fouille du côté éventré, c'est-à-dire au Nord, et voici ce que j'ai mis à découvert.

En suivant la direction des canaux qui s'annoncent intérieurement et en cherchant leur issue à l'extérieur, j'ai vu que le liquide se déversait au moyen de trois avant-becs en granite faisant saillie comme les gargouilles de nos cathédrales. Les trois orifices inférieurs d'un diamètre assez large permettaient de nettoyer les récipients et de vider la vase tandis que les trois orifices supérieurs plus étroits distribuaient modérément le contenu à ceux qui se présentaient. Le liquide ne pouvait pas être autre chose que de l'eau, car il n'est pas vraisemblable que le vin ait jamais été assez commun à Batz pour être logé dans des citernes.

Ceux qui venaient puiser devaient passer d'abord par une cour que j'ai déblayée et qui m'a donné des débris assez récents, notamment des ardoises de toiture, des morceaux de meule de moulin, des pierres de granit mouluré, des fragments de corniche en tuffeau et de crazanne. Comme elle formait cavité

elle a servi de dépôt à tous les décombres des alentours. Cette cour est pavée grossièrement de pierres inégales et délimitée par des murs sans chaux dont les matériaux sont assemblés avec de la terre (1). Pour approcher des trois fontaines, il fallait franchir une porte avec jambages en granit et entrer dans une sorte de réduit où la base des citernes présente sur deux côtés des parois enduites en belle chaux lisse qui contrastent singulièrement avec la maçonnerie grossière des alentours. Le fond du réduit sous les becs de déversoir est sans carrelage. En cherchant le périmètre complet de la grande cour à l'extrémité Nord, je suis tombé sur une petite cavité creusée dans le roc, à forme ovale, dont les contours irréguliers sont maçonnés avec de la chaux et des pierres (2).

Il est clair qu'il y a là un assemblage de constructions de différents âges où chaque partie a un cachet particulier, une couleur différente, ce qui n'est pas surprenant. L'éminence de Trémondet, voisine du bourg, a vu passer bien des générations qui, toutes ont laissé là leur empreinte, c'est l'un des beaux emplacements du pays. On sait qu'il était occupé dès le IXe siècle, puisque le nom de Montret figure dans les chartes à côté de celui de Batz comme son complément obligé *Baf Montret*. La construction primitive fut remplacée par un logis qui devait occuper les pentes du mamelon et dont les matériaux ont été utilisés de diverses manières. Ils ont servi en dernier lieu à la construction d'un moulin et d'un logement de meunier, en 1619. A son tour le moulin a disparu; son cerne n'est plus guère indiqué que par un relief en cercle et une énorme pierre taillée, portant la trace du gond de la porte. C'est-là ce qui explique la quantité innombrable de beaux matériaux qui sont

(1) Elle a 6 mètres de large sur 14 mètres de longueur.

(2) Elle a 1 mètre sur 0m,85.

accumulés dans les clôtures des terrains de la butte et la variété des débris exhumés (1).

La seigneurie de Trémondet, d'un ressort très restreint, avait sans doute son manoir et son siège sur l'emplacement des citernes au Moyen-Age (2). Elle s'est fondue ensuite dans le domaine voisin, le jour où la famille de Kerbouchard, illustrée par le renom de l'amiral de Bretagne, en fit l'acquisition et s'établit dans le pays de Batz. Dans leurs déclarations au Domaine, les propriétaires s'intitulent alternativement seigneurs de Kerbouchard ou de Tremondet, ce qui indique bien qu'il y a eu fusion et consolidation. Le monument qu'on appelle la fuie de Kerbouchard n'est pas autre chose que la fuie de Trémondet.

S'ensuit-il que nous soyions sur les ruines d'une somptueuse demeure, bâtie avec le luxe et le confort déployés par les architectes de la Renaissance sur les bords de la Loire et ailleurs?

Rien n'est plus facile que de se représenter exactement ce qu'était la résidence d'un seigneur féodal au bourg de Batz, au temps des croisades.

Ce qu'on a construit dans les temps les plus prospères, c'est-à-dire au XVe siècle et plus tard peut nous servir à mesurer ce qu'était le luxe de l'habitation antérieurement. Le logis des sires de Kerbouchard est encore debout ; ses dimensions sont celles de la plus modeste gentilhommière qu'on puisse imaginer. Une salle basse, une chambre haute, quelques dépendances autour d'une cour et un puits, des fenêtres minuscules, un escalier en granit droit et abrupt satisfaisaient leurs exigences. Leurs voisins, les seigneurs de Kerlan et de Kerdréan n'en deman-

(1) Aveu de 1629, Batz, Sénech. de Guérande (Loire-Inférieure, série B.).

(2) Il y avait aussi un logis de Trémondet à Piriac. Lequel était le principal ? Je l'ignore.

daient pas davantage ; ils vivaient sans ambition du produit de leurs salines et de quelques champs de blé, des pigeons de leur fuie ou du poisson de la côte et buvaient l'eau de leur puits ou des fontaines publiques qui ça et là demeurent à ciel ouvert. Les prieurs de Batz qui étaient les mieux logés et les mieux approvisionnés avaient aussi leur puits ; ils n'ont laissé après eux aucun réservoir. Il est d'usage dans le pays depuis des siècles de puiser l'eau à boire dans des vases à large panse en terre rouge, d'une contenance de 12 à 15 litres et de les remplir seulement au fur et à mesure des besoins du ménage.

L'installation des citernes de Trémondet annonce un raffinement de mœurs qui est absolument en dehors des habitudes simples de ce pays éloigné jadis de tout centre civilisé. On a vu que leur construction était faite en vue de remplacer un filtre, de séparer l'eau claire de l'eau trouble. L'ouverture supérieure est assez large pour qu'un homme puisse y entrer et les nettoyer et la maçonnerie est assemblée avec un ciment d'une finesse rare, qu'on n'est pas habitué à rencontrer dans les édifices de notre pays, et d'une adhérence telle qu'il fait corps avec le granite contre lequel il a été appliqué. Les briques qui orment la couronne de l'orifice sont d'une pâte fine qui contraste avec la grossièreté de celles qui se voient dans les plus vieilles constructions de la contrée. Je me suis procuré des briques enlevées aux maisons les plus anciennes ; j'en ai pris dans les cheminées de l'évêché de Nantes, qui sont du XVe siècle, et partout je n'ai rencontré que de la terre cuite imparfaitement, mêlée de gros sable non broyé. Tout autres sont les produits de la fabrication antique. J'ai reconnu dans les briques de nos citernes de Trémondet la trace noire qui caractérise celles de nos stations romaines, et je n'hésite pas à les regarder comme l'œuvre du grand peuple qui a laissé tant de traces de son passage autour du Trait du Croisic.

Les Romains attachaient une si grande importance à la

qualité de l'eau qu'ils entreprenaient des travaux immenses pour amener certaines sources jusqu'à leurs villas. Les citernes sont avec les ponts les monuments qu'ils se sont plu à répandre dans tout l'univers (1). Ils ne construisaient jamais une seule citerne, mais deux ou trois. Vitruve enseigne qu'il faut les agencer de manière qu'en passant de l'une à l'autre, l'eau puisse se clarifier. Pline dit aussi qu'il est bon d'en construire deux afin que les immondices s'arrêtent dans la première, et que l'eau de la seconde soit pure. C'est bien l'application du même principe qui a dirigé l'exécution des citernes de Trémondet, et c'est là un des principaux motifs qui me font croire à leur antiquité. Pourquoi cette attribution serait-elle invraisemblable quand nous avons rencontré les ouvrages des Romains à Saillé, à Clis, à Guérande, à Escoublac ?

Cette île n'est pas un pays neuf, elle était habitée bien longtemps avant notre ère par une peuplade celtique qui érigeait des menhirs et qui pratiquait le commerce avec les contrées d'outre Loire. Je montrerai à qui voudra une monnaie en electrum marquée au type picton, qui fut trouvée pendant mon dernier séjour à Batz, à 100 mètres de la butte de Trémondet. Elle est antérieure de deux siècles à Jésus-Christ. Toutes les générations ont passé sur nos côtes et chacune a laissé des traces si distinctes de son séjour, qu'il n'est pas possible de les confondre. Il y a dans la construction des citernes une supériorité de main-d'œuvre qu'on chercherait vainement dans les maçonneries du prieuré de N.-D. du Murier ou de la fuie de Kerbouchard et qui les classe hors rang.

J'ai cité, après les avoir fouillées, les villas de Clis, de la Motte, de Kerfur, du Diolet, de Saillé ; je n'ai pas réussi cependant à convaincre tous mes lecteurs de l'attraction

(1) Daremberg et Saglio. *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines.* Voir le mot *citerne.*

qu'exerça le Trait du Croisic sur les Anciens. Mon contradicteur n'est pas sensible aux impressions que font sur tout observateur une grande accumulation de ruines et les vestiges exhumés des industries disparues. On a beau lui montrer une contrée couverte de menhirs et de dolmens, les bijoux précieux qui remplissent les vitrines de notre musée, les armes de bronze et de fer, les monnaies qui, en 1816, circulaient encore comme à l'époque des Antonins, et un réseau de voies pavées venant converger sur un même centre, il ferme les yeux à l'évidence quand il devrait proclamer avec nous que pas un pays n'est plus digne de l'attention des archéologues.

Chaque génération depuis quinze siècles emporte les débris de ceux qui ne sont plus, renverse les édifices pour cultiver le sol, trace des sillons sur les ateliers, fond les métaux et les matières précieuses, et cependant nous les derniers venus, nous trouvons encore à glaner ! Et les sceptiques voudraient que nous leur montrions des constructions romaines à chaque pas ! Cette exigence paraîtra bien injuste envers nous qui avons poussé, aussi loin que possible, l'enquête à faire à travers cet immense territoire.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SECTION DE MÉDECINE

PENDANT L'ANNÉE 1890

PAR M. LE Dr POLO, SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

Le 13 décembre 1889, le Bureau de la Section a été ainsi constitué :

MM.	Attimont.....	*Président.*
	Ollive.....	*Vice-président.*
	Polo.....	*Secrétaire.*
	Pérochaud.....	*Secrétaire adjoint.*

Le 3 janvier de l'année courante, la Section devait installer le nouveau Bureau. Mais pour la première fois depuis la guerre la séance ne fut pas ouverte. L'influenza sévissait dans notre ville et les médecins étaient à leur poste près des malades ou frappés eux-mêmes par l'épidémie. Si celle-ci nous a forcé de chômer une fois, elle nous a fait bien travailler aussi. Nous avons beaucoup parlé d'elle à nos séances.

MM. les Drs Barthélemy, Hervouet et Mahot furent désignés pour réunir les documents d'un rapport sur la marche

locale de l'influenza. M. Hervouet fut chargé de la rédaction de ce rapport. Dans son travail, notre confrère étudie le début de la marche, les symptômes de l'épidémie. Le caractère dominant observé chez les malades a été l'abattement. L'influenza est contagieuse. Les victimes ont été nombreuses, mais, heureusement, si tous étaient frappés, ils ne mouraient pas tous. A Nantes, en effet, la mortalité a été relativement minime. Les complications se sont manifestées surtout à la peau, aux yeux et aux oreilles. A ce sujet MM. les Drs Dianoux, Teillais et Polo ont fourni à M. le Rapporteur des documents concernant chacun la partie dont ils s'occupent. La discussion sur l'influenza a rempli plus d'une séance. M. le Président et M. le Dr Ecot, médecin au 65e de ligne, ont rapporté des cas intéressants observés par eux pendant l'épidémie.

M. le Dr Ollive nous a lu un rapport médico-légal au sujet d'une accusation d'attentat à la pudeur sur un enfant. L'accusation était portée par l'enfant lui-même. L'expertise démontra la fausseté de cette déclaration et fit rendre la liberté à l'accusé.

M. le Dr Barthélemy a rendu compte des maladies contagieuses qu'il a eu à traiter aux pavillons d'isolements pendant le premier semestre de l'année 1890 : diphtérie, rougeole, coqueluche, érysipèle. Trois cas de variole furent observés provenant d'un même foyer de la ville. M. Barthélemy fit immédiatement vacciner tous les habitants de la maison contaminée. Les chambres des malades furent soigneusement désinfectées au soufre et leurs effets passés à l'étuve. Aucun autre cas ne se produisit dans le quartier. Une épidémie qui aurait pu être terrible fut ainsi arrêtée dès le début, par la vaccination et la désinfection. Voilà, il me semble, une conséquence indubitable des derniers progrès de la médecine. Ce fait nous indique aussi la place que doit occuper

l'hygiène dans la pratique courante de l'art ou plutôt de la science médicale. Oui, la médecine est bien une science. Si, en effet, le praticien, au milieu des obscurités existant encore pour lui, doit avoir le coup-d'œil par lequel il devine plutôt qu'il ne voit ; s'il doit, dans certains cas, sentir comme l'artiste plutôt que raisonner comme le savant, cela devient de plus en plus rare. Pour lui, rien ne peut remplacer la connaissance des découvertes chaque jour plus nombreuses d'où se déduisent contre la maladie tant d'applications vraiment scientifiques.

M. le Dr Bonamy, revenant sur un sujet qui lui est cher, nous a lu un travail très complet sur le traitement de la diphtérie par les vapeurs d'eucalyptus. Pendant le quatrième semestre de l'année dernière, M. Bonamy a eu à soigner à l'hospice Saint-Jacques un assez grand nombre d'enfants atteints de la diphtérie. Les malades, opérés ou non, ont été tous soumis aux pulvérisations d'eucalyptus conjointement avec un traitement tonique. Le résultat a été excellent.

M. le Dr Pérochaud a rapporté un cas intéressant de tétanos infantile, un autre de myélite antérieure aiguë chez un enfant de six ans.

M. Fleury a communiqué à la Section une note sur une nouvelle formule d'injection hypodermique de chlorydrate basique de quinine.

M. le Dr Boiffin a rendu compte de trois opérations de laparotomie, la première, pour un rétrécissement du colon ascendant, les deux autres pour des salpingites suppurées doubles. Ces opérations, il n'y a pas bien longtemps, auraient été traitées de téméraires, elles sont aujourd'hui devenues possibles et même indiquées au chirurgien, grâce à une antisepsie et surtout à une asepsie rigoureuses. Les trois cas rapportés par M. Boiffin ont été suivis de guérison.

M. le Dr de Larabrie nous a fait une communication sur le traitement des fibromes utérins par l'électrolyse. Il a

rapporté les excellents résultats obtenus par lui et a donné les indications et les contre indications du traitement.

Enfin, M. le Dr Polo a lu l'observation d'un malade atteint d'une gourme syphilitique du larynx, produisant l'asphyxie. Le traitement classique s'étant montré insuffisant, la guérison complète a été obtenue par des injections de peptonate de mercure.

Vous le voyez, Messieurs, nos séances ont été assez bien remplies, nous sommes heureux de constater sous ce rapport un réel progrès sur l'année dernière. Quelques modifications ont été apportées dans le fonctionnement de la Section. L'heure de la séance a été avancée, cinq heures au lieu de huit. Chose plus importante et dont nous devons nous féliciter, notre *Journal de Médecine de l'Ouest* a fusionné avec la *Gazette Médicale de Nantes,* qui est devenue notre organe officiel. Les jetons de présence ont été supprimés, mais cette mesure n'a point empêché nos confrères d'assister en aussi grand nombre aux séances, guidés exclusivement par l'intérêt de la science.

Dieu merci, nous n'avons eu cette année à déplorer ni mort ni démission. Au contraire, plusieurs jeunes confrères sont venus donner du sang nouveau à notre Société médicale. MM. les Drs Ecot, Landois, Valentin, de Larabrie, se sont fait admettre dans nos rangs. Nous pouvons donc dire que, nous du moins, ne sommes point menacés par la dépopulation.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SECTION DES LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1889-1890

PAR M. FRANCIS MERLANT.

MESSIEURS,

Le Bureau de la Section des Lettres, pour l'année 1889-1890, a été constitué ainsi qu'il suit:

Président.....	MM. de Chastellux.
Vice-Président	Le Beau.
Secrétaire	Francis Merlant.
Secrétaire adjoint .	Emile Oger.

Nous avons eu la douleur de perdre un de nos plus vieux collègues, M. Manchon, décédé à Nantes le 25 décembre 1889.

Membre de la Société Académique depuis le 1er avril 1859, M. Manchon était un des plus assidus à toutes nos séances et, en particulier, aux séances de la Section des Lettres.

Aimable et bienveillant, il laisse parmi nous le souvenir d'un excellent confrère et d'un littérateur distingué.

Quelques jours après, ce deuil était suivi d'un autre non moins cruel pour nous. Nous perdions, le 7 janvier, M. Rouxel, ancien commissaire de la marine.

M. le Président a consacré à nos deux collègues des notices nécrologiques qui ne sont que l'expression de nos bien sincères regrets.

Notre Section a continué cette année le cours de ses travaux, mais faut-il l'attribuer à cette fatale influenza ? elle a été moins laborieuse que l'année précédente.

M. Orieux a poursuivi ses études sur la Contrée guérandaise commencées l'an dernier.

Il a quitté Grannona et Corbilon pour s'occuper de Portus-Brivates, de Vénéda et de la Grande-Brière.

Il nous montre avec une incontestable autorité comment s'est déterminée dans cette contrée la formation de la tourbe.

Est-ce l'effet des marées qui, jadis, se sont retirées des espaces qu'elles couvrent aujourd'hui ?

L'auteur ne le pense pas. Il croit plutôt à un affaissement du sol de 3 ou 4 mètres au-dessous du niveau des marées. A la suite de cet affaissement, l'œuvre simultanée du flot, du temps et de l'argile a formé la couche terrestre.

Plusieurs brochures ont été envoyées à la Société Académique.

C'est d'abord *Notre-Dame de la Blanche,* très intéressante étude de M. le Dr Viaud-Grand-Marais, l'historiographe de Noirmoutier.

Le monastère de Notre-Dame de la Blanche fut fondé au XIIe siècle par les Terriens au Pilier, puis transféré à Noirmoutier et mis au séquestre par la Constituante. Vendu plus tard à un fabricant de produits chimiques, il devint enfin une importante exploitation agricole.

M. Emile Oger, chargé par la Section des Lettres de lui remettre une note sur la « *Houn,* » charmant roman de Mme Riom, nous a donné un compte rendu du plus haut intérêt.

Un de nos nouveaux confrères, M. Loiseau, nous a fourni

une remarquable étude philosophique sur la douleur. L'auteur prend la douleur sous ses différents aspects, au point de vue moral et au point de vue physique. Il étudie ses ravages et aussi les différents remèdes que la science économique a essayé d'y apporter pour en tirer des conclusions de la plus haute moralité.

Avant de passer à la poésie, je rappellerai *Erdra* ou la *Légende de l'Erdre* que j'ai eu l'honneur de lire à l'une de nos séances

Enfin, M. Dominique Caillé et M. Emile Oger nous ont charmés à différentes reprises par la lecture de leurs beaux vers.

Je ne citerai pas, Messieurs, les titres de ces pièces dont, j'en suis sûr, vous n'avez oublié ni la grâce ni l'agrément.

Espérons, ce sera ma conclusion, que l'an prochain votre Section, plus laborieuse, nous permettra d'applaudir à des travaux plus nombreux que cette année.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SECTION D'HISTOIRE NATURELLE

POUR L'ANNÉE 1889-1890

PAR M. TH. VIAUD, SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

Le Bureau de la Section des Sciences naturelles a été constitué, pour 1889-1890, de la façon suivante :

MM. Ménier, *président*.
Le Beau, *vice-président*.
Gadeceau, *trésorier*.
Bureau, *bibliothécaire*.
Viaud, *secrétaire*.

La composition de la Section est restée la même et, comme l'année précédente, les communications se rapportent à la botanique et à la zoologie.

Botanique.

M. MÉNIER continue ses recherches mycologiques couronnées d'ailleurs d'heureux résultats. En décembre, il fait

passer sous les yeux des membres présents un grand nombre de photographies de champignons, entre autres : *Lepiota excoriata, Lepiota procera, Lepiota clypeolaria, Boletus variegatus, Boletus flavus, Boletus luteus, Clitocybe inversa, Tricholoma saponaceum, Entoloma lividum, Russula nigricans, Russula adusta, Scleroderma corium,* etc. En janvier, il signale deux nouvelles espèces de Lépiotes, qu'il figure et décrit ainsi dans le tome V du *Bulletin de la Société mycologique de France :*

« *Lepiota littoralis.* Ch. Mén. Saint-Brevin, Bourgneuf-
» en-Retz, sables du Collet.

» Cette remarquable espèce, que j'ai trouvée pour la
» première fois à l'automne de 1888, est assez abondamment
» répandue dans les sables du littoral, depuis Mindin jusqu'à
» Saint-Brevin et au delà dans la baie de Saint-Michel. Elle
» croît solitaire ou par groupes sur les talus destinés à
» protéger les vignes contre l'action du vent de la mer.
» Elle se développe en grande partie dans le sable et ne
» montre ordinairement à la surface que son chapeau déjà
» étalé. C'est seulement sur quelques individus jeunes et le
» plus souvent totalement enfouis qu'on peut rencontrer des
» débris aranéeux blancs, d'un voile bien distinct de la
» cuticule du chapeau. On peut en retrouver aussi des traces
» sur le bulbe du pied. Le caractère, tiré de la présence
» d'un voile général très fugace dans ce champignon, m'a
» paru insuffisant à lui seul pour en faire une amanite,
» alors que par tous les autres caractères, l'aspect, la surface
» du chapeau, l'anneau, la texture même, il rappelle les
» lépiotes, parmi lesquelles je n'hésite pas à le ranger. La
» conservation du voile est d'ailleurs exceptionnelle et me
» semble due à la nature spéciale du sol, qui est ici un sable
» fin. Cette lépiote appartient au groupe *Procerœ.* La taille
» est variable : diamètre du chapeau, $0^{m},07$ à $0^{m},12$;

» hauteur du pied, 0m,08 à 0m,10 sur 1m,00 à 1m,05 de
» largeur. Par sa marge excoriée, elle se rapproche de
» *Lepiota excoriata*, dont elle diffère beaucoup par
» ailleurs.

» M. Lajunchère m'a dit récemment l'avoir rencontrée
» dans les sables du Collet. Je ne l'ai pas vue au nord de la
» Loire dans les dunes de Portnichet et de la Baule que j'ai
» parcourues à la même époque; elle est plutôt à rechercher
» dans le sud-ouest et le midi de la France.

» *Lepiota arenicola*. Ch. Mén. Mindin, près Saint-
» Brevin, le Collet, près Bourgneuf-en-Retz.

» Cette espèce pourrait être prise, à première vue, pour
» une forme plus petite et blanche de la précédente, dont
» elle possède le pied bulbeux et l'anneau. Elle s'en distingue
» facilement par son chapeau blanc, satiné, brillant, et les
» spores en général ellipsoïdes. Elle habite les parties déjà
» fixées et un peu herbeuses des premières dunes, parmi les
» mousses, les lichens, les graminées et autres plantes
» formant la première végétation littorale. Elle s'écarte peu
» de cette zone; on la trouve encore à l'entrée des premiers
» semis de pins maritimes, mais elle manque complètement
» sous le couvert des anciennes plantations. Elle est beau-
» coup plus commune que le *Liepota clypeolaria*, var. alba
» Bres. au milieu de laquelle elle vit. C'est un champignon
» très délicat, que j'ai mangé plusieurs fois seul ou mêlé à
» *Lepiota clypeolaria* et à *Lepiota illinita*. Malheureuse-
» ment, il retient toujours une petite quantité de sable, dont
» il est difficile de le débarrasser.

» M. Lajunchère me l'a envoyé des sables du Collet et
» m'a dit avoir bien observé des débris de volve à la
» base. C'est, comme la précédente, une lépiote amma-
» nitoïde. »

En février, M. Ménier rend compte d'une excursion faite par lui la veille, 2 février, entre Saint-Nazaire et Saint-Marc. La douceur de la température lui a permis de récolter le clathre cancellé et *Clavaria cristata,* sur une souche de bois, il put recueillir trois espèces assez rares : *Auricularia mesenterica*, *Schizophyllum commune*, *Hirneola Auricula Judæ,* les deux dernières, nouvelles pour le département. En mai, il présente un polypore du bouleau offrant une particularité curieuse : l'hymenium s'est produit sur les deux faces supérieure et inférieure de ce champignon, par suite d'une chute de l'arbre et du renversement consécutif du champignon. Il présente en même temps des rameaux de Sabine sur lesquels se sont développés : *Pythia cupressi* et *Gynosporangium sabinæ.* Ce dernier champignon est une Urédinée dioïque vivant alternativement sur la sabine et le poirier, dont il attaque les feuilles et les jeunes rameaux pouvant causer ainsi un dépérissement fâcheux et même la mort de l'arbre. En juillet, en même temps qu'il présente un lichen nouveau pour le département, *Ricasolia herbacea* ou *lœthevireus*, récolté le 3 juillet sur un hêtre dans la forêt du Gâvre, et un champignon : *Melanogaster ambiguus,* que lui avait transmis M. Saint-Gal, professeur à l'Ecole d'agriculture de Grand-Jouan, il donne la liste suivante des champignons rares ou nouveaux de la Loire-Inférieure communiqués par le Dr Quélet à l'Association française pour l'avancement des sciences et insérés dans son Bulletin de 1889.

Dictyolus Cyphelloeformis (Pleurotus) Berk. Sur tiges sèches de pomme de terre, allée de la Branchoire, entre la Contrie et Saint-Herblain, 4 juillet 1888. Nouveau pour la flore mycologique de France.

Gyroporus scaber, var. *flavescens*. Maubreuil, 1888, et

forêt du Gâvre, 3 juillet 1889. Variété nouvelle pour la région déjà signalée dans les Vosges et la Nièvre.

Leucoporus brumalis, var. *fuligineus*. Quel. La Maillardière, sur racine de charme au ras du sol. Variété nouvelle pour la région, déjà signalée dans le Jura et la Provence.

Phellinus versatilis, conchatus. Quel. *pectinatus*, Fr. var. *Menierii*. Conchoïde, tomenteux, soyeux, jaune souci, sulfurin sur les bords, chair mince, très coriace, jaune fauve; tubes fins et courts, pores punctiformes, jaune fauve à reflet argenté; spores ovoïdes (3 à 4 μ) hyaline, puis jonquille. A l'automne, sur l'ajonc, coteaux maritimes de la Bernerie, à la pointe Saint-Gildas.

Stereum insignitum. Quel. espèce nouvelle. Maubreuil, 1888.

Peziza biocarpa. Curr.; parc de Saint-Brevin. Nouveau pour la flore mycologique de France.

A la même séance, il présente un fruit de Mandragore, envoi de M. le Dr Mitry, médecin dans un régiment d'artillerie à Nîmes.

Comme vous le voyez, Messieurs, l'activité de M. Ménier est infatigable; il ne ménage ni son temps, ni ses peines à la tâche qu'il a entreprise, mais aussi ses efforts sont couronnés de bien beaux succès.

M. Gadeceau récolte, le 1er juin, dans une excursion à Campbon, *Euphorbia palustris* et *Cirsium eriophorum*, plantes signalées, il y a deux ans seulement, dans la Loire-Inférieure par M. Guibo. Il présente à la Section, dans la même séance, une petite composée, *Myriogene minuta*, récoltée par lui dans une caisse de Cycadées venue du Japon à l'exposition de 1889.

Zoologie.

M. Le Beau continue ses communications sur le saumon, les civelles et les huîtres.

L'année dernière, notre honorable confrère vous avait communiqué les résultats de son enquête sur la reproduction du saumon. Il avait fait pêcher des saumoneaux dans la basse Loire, comme on en trouve également dans la haute Loire, au Puy, et dans la Vienne; la preuve se trouvait faite que le saumon, contrairement aux assertions des pêcheurs, fraie bien en Loire. Il avait également constaté l'existence et l'état des grappes d'œufs sur deux femelles prises en février 1888. Cette année, M. Le Beau a pu continuer ses observations. Une soixantaine de saumons, pris dans les derniers jours de décembre 1889, ayant été saisis au moment de leur expédition, tant de Nantes que de Cordemais, furent examinés. Ils ne présentaient aucune différence d'aspect extérieur entre les mâles et les femelles. Point de beccards. Ces poissons, dont la taille moyenne était de $0^m,75$ à $0^m,80$ et le poids moyen de 10 kil., étaient magnifiques et pleins de santé ; ils furent tous ouverts. Parmi eux se trouvaient cinq mâles. Leurs laitances étaient très maigres. Quant aux femelles, elles donnèrent 27 grappes d'œufs. Comme dans les poissons examinés en février, l'année précédente, ces grappes étaient formées d'œufs fortement agglutinés, de couleur rosée, ayant au plus la grosseur d'une forte tête d'épingle ; toutefois, quelques grappes se trouvaient plus développées. Ces œufs paraissaient dans le même état, à un examen extérieur, que ceux d'un saumon pris, le 18 novembre 1888, à Roche-Maurice, et d'autres saumons pris, le 6 janvier, à Roche-Maurice et à l'île Pivin. Œufs et laitances provenant de ces divers saumons furent envoyés à Paris.

M. Le Beau se demande quelle conclusion tirer de l'état

rudimentaire de ces grappes d'œufs. Dans l'état de nos connaissances, on peut admettre qu'un certain nombre de ces poissons ne devaient pas frayer l'année où ils ont été pêchés, et que, pour les autres, d'après l'opinion de M. le Pr Vaillant, le développement des œufs se fait en quelques jours, quelques semaines tout au plus, assez rapidement pour que les saumons les plus avancés parmi ceux pris à hauteur de Nantes soient en état de frayer aux environs d'Issoire, par exemple.

Les recherches concernant la reproduction du saumon se trouvent donc ainsi circonscrites, et on peut espérer, par un ensemble non discontinu d'observations sur tout le parcours du fleuve, voir se dégager les lois de cette reproduction.

Cette étude présente pour nous le plus grand intérêt ; c'est elle seule qui pourra nous amener à une réglementation rationnelle de la période d'interdiction de cette pêche, qui fournit une partie importante de leurs moyens d'existence à un grand nombre d'habitants de notre département.

Les civelles disparaissent, d'après l'opinion générale, dès le mois d'avril. A partir de ce moment, les civelles ont perdu leur couleur blanche, elles ont noirci, leur colonne vertébrale s'est développée, elles sont passées à l'état de petites anguilles, qui se sont dispersées en remontant les cours d'eau.

M. Le Beau a constaté en août la présence de civelles n'excédant pas la longueur du doigt, dans un réservoir alimenté par les eaux de la Loire.

M. Le Beau a terminé ses fort intéressantes communications en nous décrivant les appareils de M. Bouchon-Brandely pour la culture de l'huître en eau profonde et en nous faisant connaître les résultats obtenus avec ces appareils au Croisic et dans la baie du Bile.

« Le principe, dit M. Le Beau, sur lequel repose cette

» nouvelle culture des huîtres est que ces mollusques » trouvent dans les eaux courantes tout ce qui leur est » nécessaire pour leur nourriture, de sorte que plus le cou- » rant est fort, plus la nourriture est abondante. Un des » avantages les plus essentiels du procédé de M. Bouchon- » Brandely est que l'huître se trouve du même coup » soustraite à l'action de tous ses ennemis naturels qui lui » font une guerre acharnée sur le sol de la mer, plus d'en- » vahissement par les moules, plus d'asphyxie par les vases, » plus de carnages par les astéries et les bigorneaux perceurs, » plus de gelées par les grands froids. L'huître se balance » tranquillement dans son hamac de fil de fer, et peut » même, s'il lui prend fantaisie de se retourner, ce qui ne » nuira en rien à son développement, regarder d'un air » gouailleur ceux qui restent à l'attendre sur le sol, mais ne » voient plus rien venir. »

Ces appareils sont constitués par de grands plateaux circulaires en fil de fer galvanisé, avec un écartement de mailles calculé suivant la dimension des huîtres qui deviendront, au nombre de cent environ, les pensionnaires de chaque plateau. Ces plateaux s'emboîtent les uns au dessus des autres et sont reliés entre eux par une tige centrale, un couvercle mobile ferme l'appareil en dessus. Cet appareil peut être fixe ou mobile : dans le premier cas il est fixé au sol par un bâtis, dans le second il est muni d'un grappin et d'une bouée.

Des huîtres, des moules, des maires et des palourdes furent placées dans ces appareils tant au Croisic que dans la baie du Bile au mois d'août, tardivement par conséquent, et examinées en novembre. A peine ces mollusques ont-ils pu profiter de la pousse d'automne qui, d'ailleurs, fut mauvaise partout. La mortalité était à peu près nulle. Les maires et les palourdes, dont l'habitat ordinaire est le sable, étaient

restées absolument stationnaires. Quant aux moules, leur pousse avait été de près de 3 centimètres et celle des huîtres de 10 à 15 millimètres.

Les appareils ont été remis en place pour la campagne prochaine et nous espérons que M. Le Beau voudra bien nous communiquer les résultats obtenus.

Quant à ceux constatés, ils sont magnifiques et permettent d'espérer la multiplication à l'infini des surfaces d'élevage sans rien enlever de leurs avantages aux parcs actuels pour la production du naissain et l'engraissement.

M. Le Beau nous fait également remarquer la rapidité de la croissance de l'huître dans la baie du Bile dans les conditions ordinaires d'élevage.

M. le Dr Bureau signale à la Section, dans la séance de janvier, la capture de deux oiseaux déposés actuellement au Muséum de Nantes : un Ibis falcinelle jeune, *Ibis falcinellus,* tué dans les marais de Vouillé, près Luçon, le 30 octobre 1889, et une Foulque macroule, *Fulica atra,* entièrement blanche, tuée sur le lac de Grand-Lieu le 20 octobre 1889.

M. le Dr Viaud-Grand-Marais fait, à la même séance de juillet, une communication au nom de M. le Dr Llénas, membre correspondant de la Société, résidant à Portoplata, dans l'île de Saint-Domingue. Des terrassements faits entre Portoplata et Saint-Domingue pour l'établissement d'une voie ferrée ont mis au jour des sépultures d'Indiens Ciguâyos. Ces Indiens vivaient à Saint-Domingue lors de la découverte de cette île par Christophe Colomb. Ils ont disparu rapidement après l'arrivée des Espagnols.

M. le Dr Llénas a transmis à notre collègue la photographie d'un crâne d'indien Ciguayo. Ce crâne est remarquable par son aplatissement portant sur le frontal et les temporaux, et son caractère très prononcé de dolicocéphalie.

Il est tout à fait analogue aux crânes des Astéques et des Indiens têtes plates. En même temps M. Viaud-Grand-Maraïs a reçu de M. Llénas des figurines de terre cuite de même provenance, sans doute des représentations de divinités. Ces figurines sont très remarquables par leur ressemblance au moins quant à la disposition des cheveux tressés et enroulés autour de la tête avec les divinités égyptiennes. Ces figurines sont bracycéphales.

DE L'INTEMPÉRANCE

DISCOURS

PRONONCÉ

DANS LA SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 1890

PAR M. JULIEN MERLAND,

Juge suppléant au Tribunal civil de Nantes,

Président de la Société Académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

MESSIEURS,

Quelques-uns de mes prédécesseurs au fauteuil présidentiel vous ont entretenus des nobles vertus de l'humanité. Obéissant à la loi des contrastes, je veux à mon tour vous dépeindre un des vices les plus honteux de l'homme. C'est, en effet, en regardant le mal face à face, en luttant avec lui corps à corps, que l'on doit le combattre, et pour en triompher, il ne faut pas craindre de déchirer les voiles.

Le vice dont je vais vous parler, c'est **l'Intempérance.**

Depuis le jour où le jus de la vigne fut découvert, les hommes n'ont cessé d'en faire l'usage le plus immodéré et ce qui aurait dû être pour eux un reconstituant utile est devenu un poison délétère. Dans tous les temps, à toutes

les époques, chez tous les peuples, le vin a été la cause de grands crimes et de grands malheurs.

La Bible nous apprend qu'à peine l'Arche était-elle arrêtée sur le mont Ararat, et Noé en était-il sorti, qu'il oubliait sa dignité dans les fumées du vin, si bien que Japhet était obligé d'étendre sur lui son manteau.

Ce fut à la suite d'une orgie, où le vin avait coulé trop abondamment, qu'Alexandre le Grand tua Clitus, et si le crime resta impuni en raison de la puissance du coupable, l'impartiale histoire n'en a point absous la mémoire du fils de Philippe.

Dans cette Lacédémone, que Lycurgue, par ses lois dures et sévères, avait fait si forte et si puissante, les nobles Spartiates, comprenant le danger du vin, faisaient enivrer leurs esclaves et les donnaient ensuite en spectacle à leurs enfants, afin de dégoûter ceux-ci de semblables excès.

Si de la Grèce nous passons à Rome, nous voyons pendant les premiers siècles la sobriété y être en grand honneur et Rome jouir alors d'une puissance incontestée. Mais sous les successeurs d'Octave-Auguste, il n'en est plus de même. Déjà le sensuel Horace chantait avec bien de la complaisance le vin de Falerne. L'histoire redit, en se voilant la face, les orgies des Tibère, des Néron, des Caligula et de cette brute à figure humaine, Vitellius, qui, ivre de vin et gorgé de chair, trouva la mort dans une émeute soldatesque. Les meilleurs empereurs n'échappèrent point à la contagion et le vertueux Trajan lui-même avait été obligé de défendre qu'on exécutât les ordres qu'il donnerait après ses trop longs repas (1). Lorsque l'exemple émane de si haut, il est bien difficile d'admettre qu'il n'ait pas été suivi par en bas.

(1) V. Duruy, *Abrégé d'Histoire romaine*, page 309.

N'est-ce point là une des causes de la démoralisation du Bas-Empire? Un jour le trône fut mis aux enchères et trouva preneur! Quand un peuple est tombé dans un tel état, il faut peu de chose pour l'anéantir, et pour détruire le plus puissant empire du monde, il a suffi d'une horde de barbares vomie de l'Extrême-Orient.

Mais, Messieurs, je ne veux point m'étendre sur des souvenirs d'un autre âge. Je ne veux point faire ici un cours d'histoire et surtout d'histoire ancienne. Je veux aborder l'histoire contemporaine. Le mal est assez grand, assez visible, pour que j'en constate la gravité, les conséquences, et que je me demande les remèdes à y apporter pour le combattre.

Si, un jour de foire ou de marché, vous parcourez les chemins de nos campagnes; si, un jour de fête ou un dimanche, vous traversez nos rues et nos places, vous verrez des hommes marchant d'un pas lourd et inégal, chancelant et titubant à chaque instant. Ces hommes battent les maisons, au risque de briser les devantures des magasins ou trébuchent sur les banquettes de nos routes, tout prêts à tomber dans les fossés; et ils vont ainsi, jusqu'à ce que rencontrant un léger obstacle, ils s'arrêtent ne pouvant le franchir, ou plutôt s'y heurtant, se laissent choir à terre où ils restent étendus de longues heures, à moins qu'un passant complaisant ne les reconduise chez eux ou qu'un agent de l'autorité ne les emmène au poste.

Les hommes, dont je viens de tracer le triste portrait, ont dépensé en une journée le prix du travail d'une semaine entière. De cabarets en cabarets, ils n'ont quitté les tables fumantes qu'à bout d'argent ou renvoyés par le cabaretier. Leur raison, ce noble don de Dieu à l'homme, qui le sépare de la bête, ils l'ont laissée au fond d'une bouteille de vin blanc ou d'un verre d'absinthe. Rien ne les distingue plus de la brute. Ils se sont mis à son niveau. Je me trompe. L'animal

a conscience du danger et veille à sa propre sécurité. L'ivrogne ira se jeter de lui-même dans la rivière ou se précipitera sous les roues d'une voiture ou d'une locomotive.

Mais laissons-le étendu sur la voie publique et pénétrons dans son domicile.

Nous y assistons au spectacle le plus navrant.

La maison sue la misère la plus noire. La femme hâve et déguenillée a vu son chétif mobilier s'en aller pièce par pièce chez le fripier. Ses vêtements, elle les a elle-même vendus ou déposés au mont-de-piété. Les enfants sont couverts de haillons. Ils vous entourent en vous demandant un morceau de pain. La faim ! ils crient la faim, parce que le père a eu trop soif. Il n'y a plus de pain à la maison, parce que le père a trop bu de vin.

Et ce tableau, je ne l'ai point peint de couleurs trop sombres !

Puis, lorsque le père de famille va rentrer, ce seront des reproches qu'il adressera à sa femme et à ses enfants. Ce sera par des coups qu'il répondra à leurs demandes trop justifiées.

Quel sera l'avenir de ces malheureux enfants ? Je ne veux d'abord vous en parler qu'au point de vue de leur santé. M. Monod, au Congrès de l'Assistance publique, dont il est le directeur, a présenté, en 1889, un très remarquable rapport sur les enfants d'ivrognes. Il en résulte qu'un père ou une mère ivrogne donne le plus souvent naissance à des enfants dégénérés. D'après les statistiques, les trois quarts des enfants idiots ou épileptiques sont issus de parents alcoolisés. M. Monod cite plusieurs exemples. J'extrais textuellement les lignes suivantes : « Un homme bien portant, sobre, avait eu deux enfants, un fils et une fille bien portants aussi tous les deux. Après la naissance de sa fille, le père tomba dans l'ivrognerie. Il eut encore quatre enfants. Le

premier de ces quatre-là fut faible d'esprit, les trois autres furent trois idiots. »

M. Monod cite d'autres exemples. Ainsi, un ménage d'ivrognes ayant eu neuf enfants dont pas un de constitution saine ; ainsi, une famille composée de cinq enfants, dont trois de constitution robuste, un hystérique et un autre arriéré. Or il fut appris que pendant la période où étaient nés ces deux déshérités de la nature, le père s'était livré à des excès alcooliques.

Le *Petit Journal* du 26 août 1889, auquel j'ai emprunté ces extraits, ajoute : Il faut arracher les enfants aux parents indignes et les ivrognes doivent être rangés dans cette classe honteuse.

Et le *Petit Journal* a bien raison.

Voilà pour l'avenir des enfants au point de vue de leur santé. L'avenir, au point de vue de leur moralité, est plus sombre encore. Je frémis d'y songer. Car ce n'est plus la misère physique avec sa hideuse escorte ; c'est la misère sociale avec ses tristes conséquences.

Privés de direction, privés de bons conseils, n'ayant sous les yeux que de mauvais exemples, que deviendront ces enfants ? Le jour où la faim sera plus forte, où le dénûment sera plus grand, l'enfant tendra la main sur le trottoir pour mendier un petit sou. La mendicité est cousine germaine du vagabondage. De cet enfant, qui était né peut-être pour occuper dans la société une place honorable, l'inconduite du père en aura fait un vagabond et puis, plus tard, pis encore, un voleur ou un escroc. Bientôt le fils, devenu jeune homme, s'assoira sur les bancs de la police correctionnelle ou de la cour d'assises pour devenir au bagne un numéro. Bientôt la fille, à laquelle on n'aura pas inculqué des idées de travail, descendra dans la rue demander à la débauche un moyen d'existence. De chute en chute, elle ira un soir enfouir sa jeunesse et sa fraîcheur au fond de quelque mauvais lieu.

Demandez aux forçats et aux filles publiques comment ils ont été élevés et quelle était la conduite de leurs parents. Ils vous répondront et vous verrez que je n'ai rien exagéré.

O hommes ! ô pères de famille ! Combien, au contraire, si vous aviez su économiser sur votre paye de chaque semaine, vous eussiez eu une existence heureuse, vivant dans vos enfants entourés de leurs soins et de leur reconnaissance pendant votre vieillesse ! Combien vous fûtes coupables ! Comment votre exemple n'arrête-t-il pas les débauchés et ne fait-il pas réfléchir les ivrognes ?

Il est pourtant quelques exceptions. Elles sont rares. J'en veux citer un cas.

Dans une ville voisine de la nôtre, j'ai connu un père de famille qui, délaissant sa femme et ses enfants, de débauche en débauche, était tombé dans un tel état qu'un jour il fut trouvé mort derrière une porte. Il laissait trois enfants, deux fils et une fille. Ceux-ci ont répudié l'héritage paternel. Bien que très jeunes, ils ont compris, sans doute, que l'inconduite avait été la cause du malheur et de la mort de leur père. Aidés de bons conseils, de bons avis, ils sont devenus aujourd'hui d'habiles et d'honnêtes ouvriers, vivant dans l'aisance. Ils sont estimés dans leur ville et si, un jour, ils se marient, nul doute qu'à l'encontre des exemples qu'ils ont reçus, ils ne guident leurs enfants dans le sentier du devoir.

Mais, je le répète, de pareils cas sont rares et les mauvais exemples des parents sont désastreux pour les enfants.

Quelles seront, du reste, pour l'ivrogne lui-même, les conséquences de son inconduite ? L'alcoolisme conduit à la mort, à la folie, au suicide. Consultez les statistiques, compulsez les registres des maisons d'aliénés et vous verrez combien de fois dans la colonne « causes d'aliénation mentale, » combien de fois seront inscrits les mots « excès alcooliques. » Ouvrez les statistiques criminelles au tableau « suicides » et vous y lirez bien souvent la même mention.

Les hôpitaux et les asiles d'aliénés regorgent de malades atteints du delirium tremens, et l'on sait que cette maladie est presque incurable. La folie alcoolique augmente dans des proportions effrayantes. M. Garnier vient de publier à ce sujet, dans les Annales d'hygiène, un très intéressant travail duquel il résulte qu'en trois ans, de 1886 à 1889, le chiffre des séquestrations pour folie alcoolique s'est élevé de 25 %. Tous les médecins vous diront, en outre, que les alcooliques sont prédisposés à toute espèce de maladies et que chez eux la moindre affection prend de suite de grands caractères de gravité.

Je me rappelle qu'au Lycée, temps déjà bien éloigné de moi, on nous faisait apprendre une fable de Florian, intitulée : *La Mort se choisissant un premier ministre.* Cette fable a toujours frappé mon attention. Permettez-moi de la reproduire.

La Mort, Reine du monde, assembla certain jour,
Dans les Enfers, toute sa cour.
Elle voulait choisir un bon premier ministre,
Qui rendit ses Etats encor plus florissants.
Pour remplir cet emploi sinistre,
Du fond du noir Tartare, arrivent à pas lents,
La Fièvre, la Goutte et la Guerre.
C'étaient trois sujets excellents.
Tout l'Enfer et toute la Terre
Rendaient justice à leurs talents.
La Mort leur fit accueil. La Peste vint ensuite ;
On ne pouvait nier qu'elle n'eut du mérite.
Nul n'osait le lui disputer
Lorsque d'un médecin arriva la visite,
Et l'on ne sut alors qui devait l'emporter.
La Mort même était en balance :
Mais les Vices étant venus,
Dès ce moment la Mort n'hésita plus,
Elle choisit l'Intempérance.

Oui ! le fabuliste a raison. L'Intempérance, c'est le meilleur ministre de la mort. C'est le pourvoyeur le plus sûr de la barque à Caron.

Si, maintenant, vous quittez les asiles d'aliénés et les hôpitaux, séjour de la souffrance et de la mort, et si vous pénétrez dans les salles d'assises ou de police correctionnelle, si vous assistez aux débats judiciaires, vous verrez que, pour s'excuser des crimes ou des délits qu'on leur reproche, 'ivresse est presque toujours la seule cause qu'invoquent les accusés. — Vous avez volé ? — J'étais ivre. — Vous avez injurié ? — J'étais ivre. — Vous avez frappé ? — J'étais ivre. — Vous avez incendié ? — J'étais ivre. — Vous avez assassiné ? — J'étais ivre (1).

Voulez-vous maintenant me suivre aux Chambres civiles chargées de juger les séparations de corps et les divorces ? Voulez-vous écouter la lecture des enquêtes ? Vous y entendrez presque toujours les mêmes phrases que l'on pourrait, pour ainsi dire, imprimer d'avance. Neuf fois sur dix, les causes de la désunion sont l'ivresse avec ses conséquences forcées, les coups et les injures.

Ah ! Messieurs ! arrivons à supprimer l'ivresse et, en même temps, nous aurons plus qu'à moitié supprimé les audiences

(1) « La statistique de 1887 attribue aux progrès de l'alcoolisme l'aug-
» mentation très notable des délits de coups et blessures. Le nombre en
» était de 16,025 dans la période de 1871-1875. Il s'est élevé à 21,065 en
» 1887. D'après cette même statistique, la consommation de l'alcool a
» triplé. Aussi le nombre des cas de folie produit par l'alcoolisme a doublé.
» Le dixième des suicides est attribué à l'ivrognerie. Sur 8,202 suicides,
» 820, en 1887, ont été causés par l'abus des spiritueux. L'alcoolisme a
» déterminé encore le vingtième des morts accidentelles. »

(Extrait d'un remarquable travail : *La Criminalité féminine,* par Louis Proal, conseiller à la Cour d'Aix. — Correspondant, année 1890, tome III, p. 495.)

criminelles et correctionnelles et réduit dans de grandes proportions les demandes de séparations et de divorces.

C'est incontestablement dans les classes ouvrières des villes et des campagnes que l'on trouve le plus grand nombre de gens adonnés à l'ivrognerie. Est-ce à dire que l'on n'en trouve que là ? L'Intempérance, à des degrés différents, a pénétré partout. Les classes dirigeantes n'ont pas été à l'abri de la contagion. Si les cas sont plus rares, on peut pourtant en compter d'assez nombreux. Il est même des hommes que leur naissance, leur intelligence, leur haute situation, n'ont pas préservé du mal. Bien des noms illustres se pressent sous ma plume. Je ne veux en citer aucun, pas même celui du poète, qui a su le mieux chanter l'amour et la jeunesse. Hélas ! il avait mis aux pieds d'une coquette, sa jeunesse à lui avec ses nobles inspirations, son talent, sa belle intelligence, sa vie même. Elle lui a tout pris. Trahi, désabusé, abreuvé de chagrins, il a demandé au vin l'oubli de ses maux et cet oubli, il l'a trouvé dans la tombe, où il est descendu prématurément. Ah ! Messieurs, pitié pour lui ! Il avait vu sa maîtresse infidèle, sa vie brisée. Pitié pour lui ! Plantons un saule au cimetière : son ombre sera légère à la terre où il dort !

Combien d'autres belles intelligences ont sombré dans des circonstances semblables ! Combien de gens, auxquels la vie s'ouvrait belle et souriante, ont vu leur existence s'évanouir dans les fumées de l'ivresse et ont dû aux excès alcooliques la perte des dons heureux qu'ils avaient reçus de la nature.

Quoi d'étonnant d'après cela que tous les législateurs aient cherché à combattre les dangers de l'Intempérance. Permettez-moi une rapide revue de la législation ancienne. Nous verrons ensuite les moyens que nos lois mettent à notre disposition pour combattre le mal et nous nous demanderons si ces moyens sont suffisants et efficaces.

En remontant à la plus haute antiquité, nous voyons que Lycurgue faisait arracher la vigne et que Dracon punissait l'Intempérance de la peine de mort (1). Les soldats romains, du moins dans les premiers siècles, ne buvaient que de l'eau et du vinaigre, et Mahomet avait défendu le vin à ses sectateurs.

En France, François Ier, par l'édit du 1er août 1536, avait puni l'ivresse de peines très sévères. Quiconque était trouvé en état d'ivresse était pour la première fois détenu prisonnier au pain et à l'eau ; la deuxième fois, il était battu de verges ou de fouet dans la prison ; la troisième fois, il était fustigé publiquement, et enfin, en cas de nouvelle récidive, il était puni d'amputation de l'oreille, d'infamie et de bannissement. Si, en état d'ivresse, il commettait une mauvaise action, il devait être puni davantage *pour ladite ébriété à l'arbitraire du juge* (2).

Plus tard une ordonnance de 1560 (art. 25) défendit aux habitants des villes, bourgs et villages, sous peine d'amende ou de prison, d'aller boire ou manger dans les cabarets et le commentateur ajoute qu'on punissait du carcan les contrevenants à ces dispositions (3).

Un édit de Louis XIV fut également rendu en pareil matière. Mais toutes ces lois étaient tombées en désuétude, et jusqu'en 1873, aucune pénalité ne frappait l'ivresse en France.

Il n'en était pas de même en pays étrangers. Depuis déjà

(1) Il paraît qu'il en était de même à Rome. Voici en effet un passage que l'on peut lire dans le travail déjà cité de M. Louis Proal, la *Criminalité féminine :* (Correspandant, année 1890, tome III, page 495). « Les Romains n'étaient pas indulgents pour les femmes qui s'enivraient ; elles étaient punies de mort. Valère Maxime en cite un exemple (L. VI, chap. 3). Chacun, dit-il, trouve qu'elle avait justement expié par une punition exemplaire la violation des lois de la sobriété ; car toute femme, qui fait un usage immodéré du vin, ferme son cœur à toutes les vertus et l'ouvre à tous les vices. »

(2) *Magasin Pittoresque,* tome III, page 312.

(3) *Magasin Pittoresque,* tome III, page 228.

longtemps, en Suède, on avait édicté des peines sévères contre les ivrognes. Je les trouve énumérées dans un rapport publié en 1854 par M. de Watteville, inspecteur des établissements de bienfaisance, rapport intitulé : *de l'Administration des bureaux de bienfaisance et de la situation du paupérisme en France* (1). Tout homme trouvé en état d'ivresse est frappé les premières fois d'une amende et perd ses droits d'électeur et d'éligible. En cas de récidive, il subit la peine du pilori devant l'église paroissiale. En cas de nouvelle rechute, il est condamné à la détention, puis à six mois, puis à un an de travaux forcés. Tout individu coupable d'avoir excité une personne à boire est frappé de peines d'amende. Tout ecclésiastique, qui s'est mis en état d'ivresse, perd son bénéfice. Les fonctionnaires sont suspendus et révoqués. Jamais l'ivresse n'est acceptée comme l'excuse d'un délit. Un homme mort ivre n'est pas enterré dans le cimetière. Enfin deux fois pas an les ordonnances sur l'ivresse sont lues du haut de la chaire par les pasteurs.

En Russie, la législation a été également de tout temps très sévère. De nombreuses lois ont été édictées à ce sujet. Elles portent les dates des 3 juillet 1722, 3 février 1738, 8 avril 1782, 3 juin 1837, 23 mars 1839 et 15 août 1845. Le nouveau Code russe s'est inspiré de toutes ces dispositions dans ses art. 241, 242, 243 et 244 relatifs à la répression de l'ivresse. Un article spécial porte que les pharmaciens perdent le droit de diriger leurs pharmacies, s'ils ne mènent pas une vie sobre. Enfin le Code russe reconnaît la prescription de l'église évangélique-luthérienne, qui considère l'ivrognerie comme une cause de divorce.

De son côté, la loi de Mecklembourg-Schwerin de 1843 condamne à la détention l'homme ivre qui trouble l'ordre et, en cas de récidive, le frappe de peines corporelles.

(1) *Magasin Pittoresque*, tome XXIII, page 207.

La France, comme je l'ai dit, avant 1873 n'avait aucun moyen de punir l'ivresse. Sous l'Empire, on avait pensé que le décret de 1851 sur la police des cabarets suffisait pour arrêter les progrès du mal. Les cabaretiers, qui devaient se munir d'une autorisation spéciale qu'on pouvait leur refuser et leur retirer, étaient placés sous la dépendance absolue et pour ainsi dire arbitraire des préfets et on avait cru que cette surveillance suffisait. Des raisons, peut-être étrangères à un but de moralisation, avaient fait rendre ce décret. Des raisons analogues le firent peut-être aussi abroger. On restait alors absolument désarmé, et des législateurs, qui étaient en même temps des moralistes, comme par exemple M. Théophile Roussel, estimèrent à juste titre qu'il était urgent de combattre le mal par des dispositions législatives.

Ce fut à la suite de longues et intéressantes discussions que fut votée la loi du 23 janvier 1873, actuellement encore en vigueur.

Aux termes de cette loi, toute personne trouvée en état d'ivresse manifeste dans un lieu public, est punie pour la première fois d'une amende de 1 à 5 fr. ; en cas de récidive dans l'année, d'un emprisonnement de 1 à 5 jours ; en cas de nouvelle récidive, toujours dans l'année, d'une peine de 6 jours à 1 mois de prison et d'une amende de 16 fr. à 300 fr. Enfin, en cas d'une quatrième récidive, la peine de prison et celle d'amende peuvent être portées au double.

Sont punis de la même peine, les débitants et cabaretiers qui donnent à boire à des gens manifestement ivres ou qui servent des boissons alcooliques à des mineurs de 16 ans.

Toute personne, qui a subi deux condamnations en police correctionnelle pour des délits ci-dessus spécifiés, peut être, par le deuxième jugement, déclarée incapable d'exercer tout ou partie de ses droits civils. L'affichage du jugement peut aussi être ordonné par le Tribunal.

Enfin est puni d'une peine de 6 jours à 1 mois de prison

et d'une amende de 16 fr. à 300 fr., toute personne qui a fait boire jusqu'à l'ivresse un mineur de 16 ans.

Les pénalités, comme on le voit, sont assez sérieuses, bien qu'elles soient loin d'avoir la gravité certainement excessive de la législation ancienne.

Cette loi a-t-elle produit les effets que l'on espérait en obtenir ? Il est bien évident que non, puisque tout nous démontre les progrès sans cesse croissants de l'alcoolisme.

Du reste, dans les campagnes, la loi est restée à peu près lettre morte. La gendarmerie, astreinte à de nombreux services très pénibles, ayant à surveiller plusieurs communes souvent assez éloignées les unes des autres, la gendarmerie, dis-je, ne peut guère s'occuper de dresser des procès-verbaux contre tous les ivrognes qu'elle rencontre les soirs de marchés ou de fêtes. Les gardes champêtres sont aussi peu disposés à verbaliser en pareille matière. Les maires, eux-mêmes, craignent souvent de froisser leurs électeurs. Aussi, il est bien rare de voir exercer des poursuites pour ivresse devant la simple police rurale. Dans les villes où le personnel de la police est beaucoup plus nombreux, la surveillance est mieux exercée et le nombre des poursuites pour contraventions ou délits est assez élevé. Depuis cinq ans, de 1885 à 1889, dans l'arrondissement de Nantes, on compte une moyenne environ par an de 800 poursuites en simple police et de 120 poursuites en police correctionnelle, et les chiffres vont toujours en augmentant. C'est ainsi, qu'en 1889, ils se sont élevés à 1,145 en simple police et à 130 en police correctionnelle. Chose triste à noter, les femmes y sont comprises dans la proportion de plus d'un tiers. Il est des individus, qui comparaissent jusqu'à huit et dix fois et davantage, dans une seule année, devant le Tribunal correctionnel. Je pourrais en citer certains, et surtout certaines femmes qui, libérés le matin, sont le soir arrêtés en état d'ivresse manifeste et le lendemain condamnés de rechef.

Leurs noms sont bien connus des magistrats, et lorsqu'on leur demande leur état-civil, quelques-uns répondent en souriant qu'il est inutile de leur poser ces questions, puisque, pour ainsi dire, presque chaque semaine on les leur adresse. Il est à Nantes, et de même évidemment dans les autres villes, des hommes et des femmes qui ont subi plus de trente et quarante condamnations, toujours pour ivresse. Que la peine soit légère, qu'elle soit sévère, elle n'empêche point ces ivrognes de retomber dans leurs fautes, et certes, devant ces natures absolument dévoyées, la justice est impuissante.

Un travail très intéressant vient d'être publié dans le *Magasin pittoresque* (année 1889). Il en résulte que, de 1878 à 1887, la moyenne des poursuites exercées a été de 150 par 100,000 habitants, proportion effrayante quand on songe surtout combien de cas échappent à toute constatation et quand on sait aussi que la loi n'atteint que l'ivresse publique et n'a pas à rechercher les gens qui s'enivrent dans leurs propres demeures.

Une statistique a été dressée par département. Il faut croire aux statistiques, bien que quelques esprits, et je suis un peu de ceux-là, n'y aient pas une confiance absolue. Cependant, on doit le reconnaître, c'est une base qui peut servir d'indication dans de certaines limites. Eh bien ! la Bretagne est classée parmi les contrées où les poursuites sont presque les plus nombreuses. La proportion est de 616 pour 100,000 habitants dans le Finistère, de 266 dans le Morbihan, de 241 dans la Loire-Inférieure (1). Autant de victimes, Messieurs, prédisposées aux maladies les plus graves ! Le choléra, tant redouté de tout le monde, est moins à craindre et est loin d'être aussi meurtrier.

Depuis la liberté donnée à tous d'ouvrir un débit de bois-

(1) *Magasin pittoresque,* année 1889, p. 382.

sons, le nombre des cabarets a augmenté dans des proportions énormes. Songez qu'il y a un débit pour 95 habitants dans les départements de la Vendée et de la Loire-Inférieure et que dans certains autres départements on rencontre un débit pour 52 habitants.

Et encore quelles sont les boissons que l'on y sert ? La fraude, qui a pénétré partout, s'est surtout manifestée dans la vente des boissons alcooliques. Consultons encore de nouveau les statistiques officielles. Elles nous apprendront que, sur 1,864,514 hectolitres d'alcool, 23,240 seulement ont le vin pour origine. Le reste, soit 1,841,274 hectolitres, a été fabriqué au moyen de grains, de betteraves, de pommes de terre, de mélasses, de châtaignes, même de glands de chêne et contient des substances toxiques. De là, des maladies graves, des désordres organiques et aussi les 9,928 aliénés alcooliques qui ont été enfermés dans nos hospices au cours d'une seule année (1).

Que les ivrognes se rassurent donc ! Viennent le phylloxera et le mildiou, vienne la destruction complète de nos vignobles ! ils trouveront encore dans les boissons frelatées un moyen de satisfaire leurs passions, ruiner leur santé et absorber un poison qui les conduira tôt ou tard à la folie, au suicide, à la mort. Est-ce que, dans quelques siècles, le monde ne serait plus peuplé que d'épileptiques, d'idiots et d'aliénés ? Est-ce que nos arrière petits-fils, produits de générations dégénérées, incapables de comprendre les mots honneur, devoir, patrie, oublieux des grandes actions de nos ancêtres, ne sauraient que s'entr'égorger ? Est-ce que, dans quelques siècles, il ne serait plus nécessaire de créer des caisses d'épargne, de construire des écoles ; mais faudrait-il

(1) Extrait du remarquable discours prononcé par M. le sénateur Halgan, vice-président de la Société Industrielle de Nantes, à la réunion de la dite Société, le 29 décembre 1889.

bâtir des hôpitaux et des bagnes et, au lieu du Panthéon, portant gravée sur sa façade cette fière devise : « Aux Grands Hommes, la Patrie reconnaissante, » les hommes du jour élèveraient-ils un temple au dieu Bacchus et inscriraient-ils sur son frontispice : « Aux alcoolisés, la gratitude publique. Gloire à l'Intempérance. » O siècle qui va bientôt finir, quels seront ceux qui te succèderont ? Serions-nous les derniers des Romains et la fortune du monde serait-elle destinée à sombrer devant quelques fûts d'eau-de-vie !

S'il en est ainsi en France, la situation est la même à l'étranger. En Belgique, par exemple, la consommation de l'alcool ne fait qu'augmenter. Depuis quinze ans, elle s'est accrue de 37 °/₀ et, comme conséquences, les cas de folie et de suicide ont progressé dans les mêmes proportions (45 °/₀ pour la folie, 80 °/₀ pour les suicides). Enfin, le pays dépense en boissons fortes, 135 millions par an, tandis que l'Etat ne consacre que 16 millions à l'instruction publique. Il y a 5,500 écoles et 136,000 cabarets (1).

Si les pénalités sont restées impuissantes à réagir contre le mal, est-ce qu'elles ne sont pas assez sévères ? Je ne le pense pas. Ce n'est point, je crois, la peur seule de l'amende ou de la prison, qui empêchera les ivrognes de s'adonner à leurs penchants. Je voudrais cependant que chacun sut que l'ivresse n'est point une excuse pour les faits délictueux dont elle peut être la cause. Les tribunaux, qui doivent être les vigilants gardiens des lois, sont souvent enclins à trouver des circonstances atténuantes dans l'état d'ivresse des accusés et les juges se montrent souvent d'autant plus indulgents que l'inculpé était plus ivre. C'est une tendance fâcheuse à laquelle il faut résister. L'édit de François Ier portait que l'individu qui commettait un crime en état d'ivresse, devait être puni davantage *pour la dite ébriété à l'arbitraire du juge.*

(1) Extrait du *Petit Journal,* no du 2 mars 1889.

Laissons le moins possible à l'arbitraire des hommes. Mais pourquoi la loi ne ferait-elle pas de l'état d'ivresse une circonstance aggravante ? Lorsqu'un homme est poursuivi pour vol, par exemple, on relève, suivant les cas, les circonstances aggravantes d'effraction, de nuit, d'escalade, de domesticité, etc., et le jury doit être appelé à statuer, par oui ou par non, sur ces diverses questions. Pourquoi n'ajouterait-on pas cette question bien simple : L'accusé était-il en état d'ivresse ? Et si la réponse était affirmative, pourquoi la loi n'aggraverait-elle pas la peine ? Puisque l'ivresse est un délit, pourquoi l'homme, qui aurait joint un délit à un autre délit ou à un crime, ne serait-il pas puni plus sévèrement ? J'irais plus loin. Je voudrais que le juge de simple police et le juge correctionnel fussent, dans toutes les affaires soumises à leur juridiction, obligés de résoudre la même question et, en cas d'affirmative, d'aggraver la peine. Si chacun savait que, loin de l'excuser, son état d'ivresse le rendrait plus coupable des faits qu'il pourrait commettre, quelques-uns, peut-être, réfléchiraient avant de se mettre dans un pareil état et en craindraient davantage les conséquences.

En ce qui concerne les pénalités à édicter contre l'ivresse, je ne verrais que cette disposition à ajouter à l'ensemble de notre législation. La loi de 1873 me semble suffisamment sévère et je ne crois pas qu'on puisse l'étendre davantage. Je ne pense pas, non plus, qu'on doive poursuivre l'ivresse, à l'aide de dispositions pénales, dans ses derniers retranchements, c'est-à-dire dans l'intérieur du domicile privé. Ce serait alors ouvrir la porte à des abus de toute sorte. Ce serait violer ce qu'il y a de plus respectable au monde : la demeure des citoyens.

Mais il est d'autres armes dont on doit faire usage. Je ne veux point examiner ici, en détail, la réglementation si délicate et si complexe de la police des cabarets, ni celle de la surtaxe des alcools. Ce sont là des matières qui ne peuvent

être étudiées dans un discours académique. Il appartient à nos Députés, à nos Sénateurs, à nos Gouvernants d'envisager avec soin et de résoudre ces questions. C'est au développement de l'instruction sous toutes ses formes, c'est à la bonne éducation à donner aux enfants qu'il faut surtout avoir recours. Les moralistes, les philanthropes, ces véritables amis de l'humanité, ont cherché et cherchent à lutter sans cesse. Sous l'inspiration d'hommes de bien, des sociétés de tempérance se sont fondées un peu partout (1). Des récompenses sont accordées à la sobriété. Chaque année, l'Académie française décerne des prix de vertu. Les noms des Montyon et des Gobert sont sur toutes les lèvres et la postérité devra garder plus pieusement leur mémoire que celle des hommes qui tuent avec le fer ou le canon.

Ce sont ces œuvres philanthropiques qu'il importe d'encourager, et si, peut-être, elles n'ont pas donné de suite tous les résultats désirables, ne désespérons pas pour cela. Quand un mal a des racines aussi profondes et aussi vieilles, il faut du temps et des efforts pour les extirper. Au lieu de décourager, soutenons donc toutes les œuvres moralisatrices. S'il est peu d'hommes qui puissent être des Montyon et des Gobert, tous, dans la mesure de nos moyens, nous pouvons et nous devons travailler au même but. Luttons de toutes nos forces contre l'alcoolisme, puisque ce mot est devenu

(1) Je ne puis m'expliquer ce qu'a osé écrire M. Renan, il y a quelques années. J'extrais du travail déjà cité de M. Proal, *La Criminalité féminine,* les lignes suivantes : « C'est au moment où l'ivrognerie fait courir à la santé et à la moralité publique des dangers si inquiétants que M. Renan en prend la défense dans les termes suivants : Les sociétés de tempérance, dit-il, reposent sur d'excellentes intentions, mais sur un malentendu. Au lieu de supprimer l'ivresse pour ceux qui en ont besoin, ne vaudrait-il pas mieux essayer de la rendre douce, aimable, accompagnée de sentiments moraux ? Il y a tant d'hommes pour lesquels l'heure de l'ivresse est, après l'heure de l'amour, le moment où ils sont le meilleur. » *Journal des Débats,* 7 octobre 1883. — (Correspondant, année 1890, tome III, p. 495.)

dernièrement tristement français. A nous qui faisons partie des classes dirigeantes, il est de notre devoir de donner l'exemple par nos conseils, par notre vie surtout. Si l'ouvrier nous voit moins fréquenter les cafés ou les brasseries de nos villes, il n'entrera pas aussi souvent dans les cabarets ou les tavernes borgnes. S'il nous voit plus rarement attablés à la devanture des estaminets luxueux, il ira plus rarement aussi dans les bouges puants des assommoirs de carrefour. S'il nous voit moins désœuvrés, plus adonnés au travail, lui-même restera moins oisif, et il travaillera plus gaiement quand il verra les favorisés de la fortune ne pas rester dans l'inaction.

Tous, dis-je, quelle que soit notre situation, nous pouvons, nous devons exercer une influence salutaire. Les femmes elles-mêmes, Mesdames, doivent nous venir en aide. Vous n'ignorez pas quelle est votre autorité. C'est sous votre impulsion que s'accomplissent les grandes choses. C'est aussi sous votre impulsion que se commettent les grands crimes. Vous êtes les apôtres du bien et du mal. Vous êtes, dans une large mesure, les arbitres des destinées des peuples. Blanche de Castille, Jeanne d'Albret, ont eu des fils qui se sont appelés Saint-Louis, Henri IV. Pervertis ont été les fils d'Isabeau de Bavière et de l'Italienne, l'inspiratrice de la Saint-Barthélemy. Aux pieds d'Agnès Sorel, Charles VII a oublié la Vierge qui mourait pour lui. Au milieu d'ignobles débauches s'est éteinte la race des Valois et le poignard du moine Jacques Clément, en frappant le dernier fils de Catherine de Médicis, n'a fait que hâter la fin d'un prince usé par les excès. Si la France de Louis XV ne sait plus vaincre sur les champs de bataille ; si nous sommes obligés de subir la honte de Rosbach ; si nous assistons, l'arme au bras, au partage de la Pologne expirante, nous envoyant son dernier cri d'agonie : — « Dieu est trop haut et la France est trop loin ; » — si le pays se prépare d'affreuses représailles ;

si des flots de sang vont couler de tous les côtés, la cause en est, en grande partie, à trois femmes que la postérité a flétries, en clouant, au pilori de l'histoire, les noms de Mmes de Châteauroux, de Pompadour et de Dubarry. Dans toutes les classes de la société, quel que soit le rang où la naissance ou la fortune l'ait placée, l'influence de la femme se fait sentir. Donnez donc, Mesdames, l'exemple aux femmes du peuple. Faites-leur voir comment vous savez rendre votre intérieur agréable à vos maris, comment vous savez élever vos enfants. Gardez ceux-ci dans la voie du bien. Montrez aux femmes, aux mères des ouvriers et des cultivateurs, comment elles doivent s'y prendre. Détournez vos fils d'être des oisifs, des désœuvrés, des libertins. Inspirez-leur l'amour du travail. Veillez sur leur conduite. Empêchez-les de fréquenter les estaminets et les cafés. Retenez-les dans leurs écarts. Je fais appel à votre cœur, à votre raison. Vous pouvez être les auxiliaires les plus actives de la lutte que je prêche. Ne manquez pas à ce devoir.

C'est en effet une croisade universelle, à laquelle je convie tout le monde. Que tous s'enrôlent sous le même drapeau ! Que tous le tiennent d'une main ferme ! Que personne ne se dérobe à l'appel ! Ecrivains dans leurs livres, journalistes dans la presse, députés à la tribune, avocats à la barre, magistrats sur leur siège, instituteurs dans l'école, prêtres du haut de la chaire, femmes au sein de la famille, combattons ensemble le fléau ! De même qu'au Sénat romain, le vieux Caton s'écriait chaque jour : « *Guerre à Carthage,* » de même, nous, Français du XIXe siècle, ne cessons de répéter : « *Guerre, guerre, sans trève ni merci, à l'Intempérance.* »

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1889-1890

PAR M. LE Dr PÉROCHAUD, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

Ce n'est pas sans appréhension que je viens m'acquitter de la mission que la Société Académique m'a fait l'honneur de me confier. Mes prédécesseurs ne m'ont point rendu la tâche facile.

Oserai-je, comme celui qui fut votre secrétaire général, il y a deux ans, éluder l'aridité du rapport en lui annexant les séductions d'une conférence. J'aimerais mieux pouvoir marcher sur les traces de celui à qui je succède immédiatement, si je pouvais me flatter de savoir comme lui allier la solidité du fond à l'élégance de la forme; mais ce sont là des dons de nature qu'il ne faut pas songer à imiter, sous peine de se faire appliquer un apologue de notre grand fabuliste.

Heureusement pour moi, en fait de secrétaires généraux de la Société Académique, mes souvenirs personnels ne remontent pas plus loin, car, sans aucun doute, mon découragement irait croissant avec le nombre de mes prédécesseurs.

Donc, sans y penser davantage, je ferai de mon mieux. Je veux compter sur la bienveillance de mes collègues, parce que je sens que j'en ai grand besoin, et aussi sur la bienveillance de l'auditoire exceptionnel que cette fête nous amène; j'y compte, sans y avoir d'autre droit que ma propre sympathie et mon respect pour ce public dont la présence rend ma tâche plus difficile encore. Comment, en effet, arriver à lui plaire avec des sujets qui n'ont rien de plaisant? Au moins, ferai-je tous mes efforts pour l'ennuyer le moins possible.

Permettez-moi, dès maintenant, de remercier les gracieux artistes qui, l'année dernière, ont bien voulu vous prêter un concours désintéressé : leur talent, qui a rompu si agréablement les lectures de votre séance générale, a été salué par des bravos unanimes. Merci donc à Mlle Blanchos pour le charme avec lequel elle a su dire la *Fiancée du Timbalier* et ce délicieux monologue : *Miss Schoking*. Merci à Mlle Marquet, qui a enlevé avec maëstria le grand air si difficile des *Noces de Jeannette;* à M. Goffoël, dont la belle voix de ténor, si chaude et si bien timbrée, a mérité vos légitimes applaudissements. Merci, enfin, à Mlle Baltzinger dont, près de vous, l'éloge serait superflu.

Avant d'entrer dans le détail des travaux de notre Société, je dois, suivant l'usage, vous rendre compte des changements survenus dans notre personnel, dans la composition du Bureau et dans celle du Comité central.

M. Julien Merland a succédé à M. Andouard, dont le

discours, aussi remarquable par l'éloquence que par l'érudition, enlevait l'année dernière, tous vos suffrages.

M. le Dr Bonamy a été élu vice-président. Vous m'avez fait l'honneur de me confier les fonctions de secrétaire général ; M. Francis Merlant a été nommé secrétaire adjoint ; M. Delteil, trésorier ; M. Guénel, bibliothécaire, et M. Gahier, bibliothécaire adjoint.

Le Comité central se trouvait constitué de la façon suivante : MM. Poirier, Linyer et Sémeril, pour la Section d'Agriculture ; MM. Lefeuvre, Ollive, Raingeard, pour la Section de Médecine ; MM. de Chastellux, Le Beau, Orieux, pour la Section des Lettres ; MM. Gadeceau, Gallandreau, Legendre, pour la Section des Sciences naturelles.

Plusieurs membres nouveaux sont venus grossir nos rangs, indice certain de notre prospérité et garantie sérieuse de travail pour le présent et pour l'avenir. Ce sont : M. Emile Oger, dont vous avez pu entendre dans cette salle, l'année dernière, proclamer le nom comme premier lauréat de nos Concours ; M. Le Carpentier, substitut ; M. Rouche, M. Liébault, M. Victor Loyseau ; puis toute une phalange de savants, tous inscrits à la Section de Médecine : M. Douteau, professeur à l'Ecole de Médecine ; MM. les Drs Ecot, Bossis, Valentin, Landois.

La mort, cette année encore, nous a cruellement éprouvés, car nous avons perdu deux de nos collègues. M. Julien Merland a rendu à chacun d'eux l'hommage qui lui était dû. Sera-t-il permis à votre humble Secrétaire général de déposer à son tour une couronne sur les tombes à peine fermées où reposent MM. Manchon et Rouxel.

M. Manchon était un des vétérans de votre Société ; depuis vingt-sept ans il partageait vos travaux, et nul n'était plus que lui assidu à vos réunions. Il a souvent fait partie du Comité central et a été successivement secrétaire et président

de la Section des Lettres. En 1867, il a été élu vice-président de la Société, et depuis 1882 il en était le bibliothécaire adjoint. Hélas! depuis quelques années déjà, les infirmités ne lui permettaient plus de montrer la même activité qu'autrefois; chaque jour sa santé déclinait, mais, jusqu'au dernier moment, il a conservé cette politesse exquise, cette urbanité parfaite, qui faisait que jamais il n'abordait quelqu'un de nous sans un mot aimable et affectueux.

M. Rouxel faisait partie de votre Société depuis l'année 1870. Professeur, d'abord au collège d'Ancenis, puis au collège d'Angers, il abandonna bientôt la carrière universitaire, suivit ses penchants et entra dans la marine. Chevalier de la Légion-d'Honneur, il prit sa retraite en qualité de commissaire adjoint de la marine et vint se fixer parmi nous. En outre des nombreux travaux et rapports qu'il publia soit à la Société de Géographie, soit dans notre Société, M. Rouxel, dont l'activité était infatigable, acceptait toujours la tâche ingrate de mener à bien les enquêtes *de commodo et incommodo* dont le chargeaient nos municipalités. Ce n'est pas tout : dans le quartier populeux et pauvre qu'il habitait, notre regretté collègue prodiguait sans compter ses secours et ses conseils; jamais, il n'a marchandé aux malheureux ni son temps, ni sa peine, ayant pris pour devise : « qu'il faut savoir faire le bien pour le bonheur de le faire. »

J'ai hâte, Messieurs, d'arriver aux travaux qui ont si bien rempli les séances de nos Sections.

Ces travaux sont nombreux et considérables. Les uns, essentiellement techniques, comme ceux de médecine, par exemple, ne sont pas susceptibles d'un examen analytique détaillé, surtout dans une séance publique.

Je dois me borner pour ceux-là à une appréciation générale ou même à un simple énoncé, renvoyant à nos publications

les personnes qui voudraient en faire l'objet d'un examen plus approfondi. Je pourrai m'arrêter un peu plus sur les autres, sur les études d'histoire et de critique, sur les œuvres purement littéraires, sur celles, en un mot, qui sont du domaine commun à tous les gens lettrés.

Néanmoins, je serai forcé, pour ne pas allonger démesurément ce rapport, d'être bien plus bref que je ne voudrais. Très convaincu du mérite des œuvres dont je vais vous entretenir, je voudrais vous faire partager ma conviction.

Les sujets scientifiques vont nous occuper tout d'abord.

M. le professeur Ménier, un des membres les plus distingués de la Section des Sciences naturelles, continue ses savantes et patientes recherches sur les champignons. Les résultats qu'il a obtenus sont déjà considérables, aussi le Congrès des mycologistes vient-il, dans une de ses dernières séances, de lui accorder, à l'unanimité, la présidence.

Cette année encore, les nombreuses excursions qu'il a faites ont toutes été aussi fructueuses. Plusieurs nouvelles espèces de champignons ont été découvertes et décrites. C'est ainsi qu'il signale deux nouvelles espèces de *Lépiotes,* que l'on trouve répandues, l'une, dans les sables du littoral, depuis Mindin jusqu'à Saint-Brevin, sur les talus destinés à protéger les vignes contre l'action du vent de la mer; l'autre, dans les parties déjà fixées et un peu herbeuses des premières dunes, parmi les mousses, les lichens et les graminées.

M. Gadeceau vous a produit de curieux spécimens d'*Euphorbia palustris* et de *Cirsium eriophorum* signalés, il y a deux ans seulement, dans la Loire-Inférieure.

M. Le Beau a continué ses communications sur les mœurs du saumon. Il a fait pêcher des saumoneaux dans la Basse-Loire ; comme on en trouve également dans la Haute-Loire, au Puy, et dans la Vienne, la preuve se trouve ainsi faite que, contrairement aux assertions des pêcheurs, le saumon

fraie bien en Loire. Enfin, M. Le Beau vous a lu deux autres mémoires : l'un, sur la civelle; l'autre, sur les appareils de M. Bouchon Brandely, pour la culture de l'huître en eaux profondes. Ces appareils, sorte de cages en fil de fer galvanisé, maintiennent l'huître à une certaine distance des bas-fonds, ce qui permet à cet intéressant mollusque de narguer ses ennemis attachés au sol : moules, astéries, bigorneaux, perceurs, etc.

L'éminent professeur d'histoire naturelle, M. le Dr Bureau, aussi habile chasseur que savant ornithologiste, a fait la capture de deux oiseaux, rares dans notre département, un ibis falcinelle et une foulque macroule entièrement blanche. Ces deux oiseaux sont actuellement déposés au Muséum de Nantes.

Enfin, M. le Dr Viaud-Grand-Marais a pu vous présenter des crânes d'indiens Ciguayos. Ces indiens vivaient à Saint-Domingue lors de la découverte de l'île par Christophe Colomb. En même temps que ces crânes, absolument dolycocéphales, et tout à fait analogues à ceux des Astèques et des indiens Têtes-Plates, M. le Dr Llénas envoyait à notre collègue des figurines de terre cuite. Ces figurines, trouvées dans les mêmes fouilles, sont sans doute des divinités et sont très remarquables par leur ressemblance avec les divinités égyptiennes.

J'arrive à l'énumération des travaux de la Section de Médecine. Vous me permettrez, Messieurs, de m'acquitter un peu sommairement de cette partie de ma tâche; ce n'est pas que les sujets manquent, mais ils ont un caractère trop spécial pour qu'on puisse en parler avec détail dans une réunion comme celle-ci. Je me bornerai donc à donner une idée générale de la direction que nous avons suivie et je renverrai, pour plus ample informé, à l'excellent compte rendu de mon collègue et ami, M. le Dr Polo, secrétaire de la Section.

M. le Dr Ollive a traité devant vous plusieurs sujets de médecine légale.

M. le Dr Bonamy, revenant sur un sujet qui lui est cher, vous a lu un travail très complet sur le traitement de la diphtérie par les vapeurs d'eucalyptus. Il vous a lu également une très intéressante observation de fièvre typho-palustre.

M. le Dr Barthélemy, que la Section de Médecine est heureuse de compter au nombre de ses membres les plus actifs, nous a rendu compte des maladies contagieuses qu'il a eu à traiter aux pavillons d'isolement.

M. le Dr Pérochaud vous a rapporté un cas de tétanos infantile, un autre de myélite antérieure aiguë chez une enfant de 6 ans.

M. le Dr Boiffin vous a lu les observations de trois opérations de laparotomie : la première, pour un rétrécissement du colon ascendant; les deux autres, pour des salpingites suppurées doubles.

M. le Dr de Larabrie vous a communiqué un mémoire très intéressant et très consciencieusement étudié sur le traitement des fibromes utérins par l'électrolyse.

Il me faudrait encore citer les travaux de MM. Ecot, Polo, Hervouët, Attimont; mais je me borne à cette simple énumération, pour les raisons que j'ai dites plus haut.

Je veux cependant vous dire un mot de l'épidémie qui a sévi cette année sur notre ville. L'influenza, puisqu'il faut l'appeler par son nom, s'est montrée à Nantes pendant le mois de décembre, surtout pendant la seconde quinzaine; mais son plus grand effort a porté sans aucun doute sur le mois de janvier. Vous avez beaucoup parlé d'elle à vos séances. MM. les Drs Barthélemy, Mahot, Hervouët furent désignés pour réunir les documents d'un rapport sur la marche locale de cette épidémie. La rédaction en fut confiée à la plume alerte de M. Hervouët. Il vous a retracé les princi-

paux symptômes observés et vous a montré que la dépression nerveuse, l'*asthénie*, semble en avoir été le caractère dominant. L'élément catarrhal n'a pas été constant; il a même manqué chez bien des malades, et pourtant ce sont ces déterminations broncho-pulmonaires qui ont été les complications les plus graves, souvent même mortelles.

Ce sont ces raisons qui ont porté un grand nombre de nos collègues à émettre un doute sur la nature de cette affection. En effet, elle ne rappelait en rien la grippe, celle du moins que nous avons l'habitude d'observer sous ce nom. Aussi, le savant rapporteur de la Commission a-t-il été bien inspiré dans sa discussion sur la nature de cette épidémie; il admet plusieurs variétés de grippes, maladies infectieuses; la maladie que nous avons observée en est une variété.

Nous venons, Messieurs, de jeter un coup d'œil rapide sur les travaux d'histoire naturelle et de médecine. Il me reste à vous entretenir de travaux purement littéraires, comprenant des œuvres de critique, de poésie, d'histoire. Commençons par la critique.

M. Emile Oger, dont je suis heureux de retrouver une fois de plus le nom sous ma plume, vous a lu une étude très approfondie sur un roman de notre collègue Mme Riom, *la Houn*. Dans ce style vif et léger qui lui est familier, M. Oger vous a donné une analyse très complète des amours de Pierre Cassabère et de Jeanne Castel. Ils veulent s'unir, mais la mère de Pierre, une femme de tête, à défaut de cœur, s'y oppose. Jeanne n'a rien. Par cupidité, elle force son fils à épouser la marraine de Jeanne; celle-ci est vieille, mais elle est riche, et Pierre consent. Il consent, puis il part; il part pour l'Amérique, espérant à son retour être libre et épouser alors sa Jeanne bien aimée. Mais, hélas! il n'arrive que pour assister à l'enterrement de Jeanne la jeune:

le bon Dieu s'est trompé; la marraine vivait! la filleule était morte.

Ce roman est donc triste; mais comme le fait remarquer mon aimable collègue, « ce n'est pas seulement une tristesse poignante, une mélancolie à faire pleurer qui se dégagent de l'œuvre de Mme Riom, c'est, avec le châtiment final, une haute et éloquente leçon. »

Mais M. Emile Oger n'est pas seulement un critique érudit, c'est encore et surtout un poète. Il vous a lu, cette année, sous un titre frais et coquet, *Océanes,* de gracieuses marines qui, sous forme de sonnet, sont dessinées par un amoureux sincère de nos dunes bretonnes. On y respire un peu de cette âcre senteur qu'exhalent les varechs et les goémons, et certains de ces petits tableaux, riches en couleur, font heureusement augurer de l'avenir poétique de notre jeune collègue.

Dans *Haines et pitié,* je remarque surtout une pièce patriotique : « Sous escorte. » Il s'agit d'une française qui vient d'enseigner à son fils la haine de l'envahisseur. Ces vers nous prouvent que les jeunes français de notre temps ne ressemblent pas tous au personnage de *La lutte pour la vie.* Ils nous reportent presque à l'époque de fièvre où M. Emile Bergerat chantait *Les cuirassiers de Reischoffen,* M. André Theuriet *Les paysans de l'Argonne,* M. Catulle Mendès *La colère d'un franc tireur.*

Enfin, tout dernièrement, M. Oger nous a lu sous le titre : *Les deuils,* de délicieuses poésies. Ces belles pages doivent être lues tout entières, et je crains de commettre une véritable mutilation en vous en extrayant un passage. La longueur de ce rapport, qui a peut-être déjà fatigué votre attention, me met dans la nécessité de vous en citer seulement quelques strophes.

Je choisis au hasard les deux suivantes :

XXX

L'HERBIER.

Mon herbier est un reliquaire,
Et les reliques, — simples fleurs, —
Longtemps ont gardé mon mystère :
Chaste amour, suprêmes douleurs.

Elles ont, sûres confidentes,
Entendu le trop lourd secret,
Les folles prières ardentes,
Les cris d'espoir ou de regret.

Par elles, j'ai pu tout relire :
Sourires clairs, jeunes aveux.
Par elles, souffrir ce martyre
Dont je mourrai, mais que je veux.

Ne portent-elles point encore
La trace du doigt parfumé
Très pur, très fin, couleur d'aurore,
De l'ange saintement aimé ?

Et n'ai-je point dans leurs pétales
Rêvé le ciel de ses grands yeux,
Son front aux clartés virginales,
Ses cheveux blonds, son cou neigeux !

Pauvres fleurs, vous êtes flétries :
Mais, vous restez ce souvenir
Que dans les mornes rêveries
Ma lèvre sait toujours bénir.

Pauvres douces fleurs, je vous aime
Et sans couleurs et sans parfums.
Je vous aime, tombeau suprême
Du passé, des espoirs défunts.

GOUTTES D'EAU.

Je sais un roc étrange, au bord de flots lointains.
De ses flancs brunis par les saisons, goutte à goutte,
Une eau s'épanche et, claire, en zigzags incertains
Sur le sable creusés, coule et s'égare toute.

Je sais une jeune âme où, sans jamais tarir,
Une larme bruit, larme deux fois sacrée,
Larme d'amour rêvé, larme de souvenir
Que toi seule pourrais boire, ô douce adorée.

Des pêcheurs vous diront le mystère du roc.
— « La lame, ce jour-là, menaçait. De la grève,
» On nous guettait avec, dans le cœur, ce tic toc
» Qui précède un malheur, qui suit un mauvais rêve.

» Mais nous rentrions tous, tous sauf un matelot.
» La veuve devint folle. — Et cette pauvre femme
» Venait ici souvent. — Elle parlait au flot,
» Lui réclamait son homme, ou le traitait d'infâme.

» Un soir, conduits par Dieu, les vents et l'Océan
» Ont jeté les galets de la côte sur elle,
» Et, pour l'ensevelir, fait ce tombeau géant.
» Et la folle, malgré la mort même, fidèle,

» Verse des pleurs — cette eau, — de son regard ouvert
» Dans l'ombre. Qui pourrait expliquer qu'on entende
» Des sanglots, par les nuits obscures, nuits d'enfer,
» Retentir, lourds d'angoisse, au large et sur la lande ?

Et l'âme ? Son secret ? N'ai-je point trop souffert ?

M. Francis Merlant, mon aimable voisin, vous a lu une charmante nouvelle, *Erdra* ou la légende de l'Erdre.

M. Loyseau vous a fourni une remarquable étude philosophique sur la douleur. L'auteur prend la douleur sous ses différents aspects : au point de vue moral et au point de vue physique. Il étudie ses ravages et aussi les différents remèdes que la science a essayé d'y apporter, pour en tirer des conclusions de la plus haute moralité.

M. Maître, qui, vous le savez, Messieurs, est un chercheur insatiable, vous a lu une étude très approfondie sur « *Les Chatelliers en Bretagne.* »

Les Chatelliers et tous les ouvrages en terre sous forme de buttes ou de retranchements ont été considérés jusqu'ici comme des travaux militaires destinés au campement des troupes ou à la stratégie. M. Léon Maître, en étudiant la topographie du pays de Blain et ses richesses naturelles, a remarqué que le plus souvent, les prétendus camps très multipliés au nord de notre département et rares au sud, accompagnent des dépôts de scories de fer ou des gisements à exploiter. Il en a conclu que les ouvriers se retranchaient dans ces enceintes mal définies jusqu'ici. L'une d'elles, qu'il a fouillée avec soin, lui a donné un foyer et du minerai travaillé. Il prouve d'ailleurs que la situation de beaucoup de Chatelliers est tout à fait défavorable au point de vue militaire et que leurs fondateurs ont été plus préoccupés de se rapprocher des cours d'eau et des contrées forestières que de faire des postes d'observation. Il résulte de ce fait que la conquête romaine dans notre pays a été plutôt une occupation industrielle et commerciale qu'une entreprise guerrière et brutale.

Notre éminent collègue M. Orieux a continué ses recherches sur la Contrée guérandaise devant l'histoire ancienne. L'année dernière il nous avait parlé de *Grannone* qu'il

plaçait à Bayeux ; cette année il aborde l'étude du *Port-Brivate* qu'il place dans l'estuaire de la Vilaine.

En effet, au temps de Grégoire de Tours, la Vilaine s'appelait *Vicinonia*. Ptolémée, qui mentionne le Port-Brivate, fixe sa situation entre la Loire au sud et l'*Erius* au nord. Or, l'Erius répond à la rivière d'Auray, et le Port-Brivate répond sur la Vilaine, aux données de Ptolémée.

D'un autre côté, en parlant de l'affaissement du sol de notre littoral, l'auteur de la Contrée guérandaise pense qu'au temps de Ptolémée, le trait du Croisic était au-dessus du niveau de la mer. On trouve en effet sur ce terrain des chênes, des monuments de pierre, des armes, des monnaies, des ustensiles de ménage. Or, comme nos ancêtres les Celtes plaçaient leurs monuments hors des eaux, que les chênes ne poussent pas sous l'eau, il s'ensuit que ce terrain était au-dessus du niveau des eaux lorsque les arbres y sont nés, lorsque les pierres celtiques y ont été placées. L'affaissement du sol ne se serait produit que plus tard, vers l'an 267.

Parmi les noms anciens qu'on attribue à cette contrée, M. Orieux ne voit guère que celui de Veneda qui puisse s'appliquer à Guérande.

Je ne puis suivre le récit de notre collègue, et je dois laisser de côté la situation de Cariacum et celle de l'abbaye de Tincillac pour arriver sans retard à la mystérieuse Corbilon. M. Orieux croit, dans l'état actuel de la question, qu'il est absolument impossible d'affirmer que Corbilon fut ici ou qu'il fut là. Il hasarde cependant une opinion, et, de déduction en déduction, il arrive à émettre cet avis que Corbilon pourrait être cherché à une lieue de Nantes, sur la rive gauche du fleuve, vers un lieu appelé Corbon. Après la ruine de leur ville, les habitants de Corbilon ont dû chercher à la remplacer dans le voisinage et c'est alors

qu'ils ont fini par concentrer leurs affaires à Nantes, alors une simple bourgade de pêcheurs admirablement située au confluent de deux rivières.

Ce travail remarquable fait, Messieurs, le plus grand honneur à notre Collègue, et vous me permettrez de lui adresser en votre nom, mes plus sincères félicitations.

Un jeune poète, M. Dominique Caillé vous a lu cette année trois pièces de vers : *Son autobiographie littéraire,* un sonnet sur *Louis XIV aux dunes,* d'après le tableau de Tattegrain. Enfin une petite poésie : *Les Mésanges de l'Enfant Jésus.*

Je n'ai pas l'intention de vous analyser ces œuvres, de vous en expliquer le charme, de chercher à pénétrer le secret de leur pouvoir sur l'âme du lecteur. Pour qui a lu : *Au bord de la Chézine, Parisina, Sous la Tonnelle, Lever d'Étoiles,* toute nouvelle composition de M. Dominique Caillé est accueillie avec bonheur. Les vers de notre collègue sont ciselés avec une dextérité qui ne leur enlève ni la grâce, ni l'émotion. Ce sont, comme on dit aujourd'hui, des morceaux d'anthologie, dont la très élégante facture témoigne d'un poète qui connaît à merveille les règles de la prosodie moderne. Quels délicieux sonnets nous lui devons ! Quelles perles poétiques il sait enchâsser dans ses belles rimes d'or ! Ecoutez plutôt cette charmante poésie :

LES MÉSANGES DE L'ENFANT JÉSUS.

Marie était assise au seuil de sa demeure
Et tournait son fuseau lourd de laine en songeant,
Et Joseph se courbait sur le rabot, à l'heure
Où le petit Jésus jouait avec saint Jean.

Jésus dans ses doigts blancs prenait un peu de fanges
Sur le bord d'un vieux puits, au milieu de la cour,
Sa main en pétrissait de légères mésanges
Que son souffle envoyait dans l'azur tour à tour !

Comme Jean stupéfait admirait ce prodige,
Jésus lui dit : Mon souffle en tout temps, en tout lieu,
Redonnera la vie au lys mort sur sa tige
Et fera s'envoler les âmes au ciel bleu.

Il me reste à vous parler de deux ouvrages de M. Alcide Leroux : une pièce de vers et un récit de voyage écrit en prose. Mais cette prose, Messieurs, comme elle est belle; avec son superbe coloris, avec le souffle éloquent qui l'anime, nous sommes tentés de la prendre pour de la poésie, à laquelle seule la rime ferait défaut. C'est l'impression du moins que m'a laissée la lecture de son *Voyage en Palestine*.

Cette année, notre collègue nous a conduits au bord de ce lac fameux qui s'appelle la Mer Morte. Rien de pittoresque et de varié comme cette excursion à travers les montagnes nues de la Judée, au bord du lit desséché du Cédron, sur ces rives lugubres et continuellement dévorées par le soleil. Le monastère grec de Saint-Sabas et quelques tribus de Bédouins animent seuls aujourd'hui cette solitude qui servit longtemps d'asile à des légions d'anachorètes. A l'extrémité de ce désert, qui commence à Jérusalem, se trouve la Mer Morte, dont le nom soulève tant de questions, aussi intéressantes pour la science que pour l'histoire. La Mer Morte impressionne le voyageur rien que par son aspect; pour vous en donner une idée, je ne saurais mieux faire que de vous citer quelques lignes de la description que nous en a tracée M. Leroux.

« Instinctivement, je m'arrêtai devant cette masse d'eau entourée de rivages sinistres et de lugubres souvenirs. La nappe liquide dormait lourdement et semblait inerte et huileuse. Néanmoins, elle était bleue et paraissait limpide. Le sable fin et terne était semé de fragments de bitume arrondis par le frottement; nul débris de coquillage ou de plante marine ne s'y trouvait mêlé. En face, et à peu de distance, la ligne rouge, abrupte, des montagnes de Moab,

formait une longue muraille couleur de fer rouillé, à peine ébréchée, à peine ondulée à son sommet. A droite, se dressaient les cônes desséchés et grisâtres des monts de Judée. Entre ces deux lignes de hauteurs qui ne se ressemblent que par leur aridité horrible, la Mer Morte se déroulait monotone et engourdie jusqu'à une distance de vingt-cinq lieues. Un soleil de plomb laissait tomber à flots ses rayons sur ces flancs de montagnes éternellement brûlés, et la chaleur accumulée depuis des milliers d'années au fond de ce gouffre pesait comme un fardeau sur la surface unie et tiède. D'ailleurs, aucune brise, aucun souffle ne venait troubler l'eau et l'atmosphère dont l'immobilité semblait inébranlable. Pour distraire le regard, rien sur cette mer désolée : pas une voile, pas une barque, pas un oiseau ; rien sur ce rivage qu'une longue traînée de branches mortes et brisées, blanches comme l'ivoire, dont l'enchevêtrement désordonné formait comme une ceinture d'ossements autour de l'empire de la mort. »

Laissez-moi maintenant, Messieurs, détacher quelques vers de la poésie que M. Leroux vous a lue à une de vos dernières séances : *Le Parthénon*. De tous les nombreux voyages qu'il a faits en savant et en poète, notre collègue nous a rapporté des tableaux saisissants ; il nous a initiés aux splendeurs de la Grèce antique. Il a vu Athènes, il a visité ses ruines superbes, les temples de Cérès et d'Hercule, le gymnase de Mercure, les Cynosarges, l'Olympieum, l'Erectheum, les Propylées, mais surtout le Parthénon. La plus grande partie de ces temples est dédiée à Minerve.

S'il demande à quels dieux tous ces temples, hélas !
Brisés appartenaient, on lui dit : A Pallas !
A Pallas l'Erecthée ! à Pallas le Pandrose,
Le temple où la Victoire, oisive, se repose,
Enfin, le Parthénon, source de la beauté,

Où, depuis deux mille ans, puise l'humanité !
A Pallas Athênê, ce travail de génie,
Où perce en longs reflets la raison infinie !
A la Vierge Pallas, ce divin monument
Qui, de l'idéal même, est un rayonnement.

Et notre collègue termine par cette apostrophe à Minerve :

Qui donc es-tu, Pallas ? N'es-tu qu'une déesse
A peine supérieure à l'humaine faiblesse ?
Qu'une divinité soumise aux passions
Comme les dieux communs aux vieilles nations ?
Non, tu n'es pas cela ; mystérieux emblème,
Image sans défaut de la splendeur suprême,
Tu résumes en toi les attributs divins
Qu'Athène entrevoyait par ses grands écrivains ;
Tu résumes en toi l'éternelle Sagesse,
L'éternelle clarté dont le regard s'abaisse
Jusqu'à l'homme et l'éclaire en son épaisse nuit.
Au milieu des éclats du plaisir qui s'enfuit
Tu règnes triomphante, impassible, immortelle,
Même après deux mille ans, tu nous apparais, telle
Que t'honoraient les Grecs, inclinant leurs cimiers
Au milieu de leurs dieux, tous rangés à tes pieds.
Aussi nous, nous à qui s'est enfin révélée
La divine pensée à nos yeux dévoilée,
Nous t'aimons, ô Pallas, comme un premier rayon
Annonçant le soleil caché sous l'horizon.

Je termine, Messieurs, car j'ai peur d'abuser de vos instants ; et pourtant, quoique long, ce rapport est encore bien incomplet ; la faute en est aux nombreux travaux que j'ai eu à vous présenter. Comme nos pères ont travaillé, nous continuons à le faire ; et si mes paroles n'ont pas trahi ma pensée, si j'ai pu faire briller suffisamment à vos yeux le mérite des œuvres sorties de notre sein, vous penserez avec moi, que cette année encore, la Société Académique est digne de ses prédécesseurs.

RAPPORT

DE

LA COMMISSION DES PRIX

SUR

LE CONCOURS DE L'ANNÉE 1890

PAR M. FRANCIS MERLANT, SECRÉTAIRE ADJOINT.

MESSIEURS,

La Société Académique est heureuse de constater qu'un nombre important de candidats a voulu, cette année, briguer ses suffrages.

Le Concours comprend en effet quinze ouvrages tant en prose qu'en poésie : un seul a dû être écarté comme ne remplissant pas les conditions nécessaires pour avoir le droit même d'être cité.

Je vous parlerai tout d'abord de deux volumes imprimés. Le premier a pour titre : « Mgr Ridel, évêque de Philippopolis, vicaire apostolique de Corée, d'après sa correspondance. »

Mgr Ridel naquit à Chantenay, aux portes de Nantes ; dès son enfance il manifesta sa vocation religieuse et à peine ordonné prêtre, il embrassa la carrière si pénible du missionnaire.

Noble cœur, avide de dévouement, il part pour la Corée dont il veut être l'apôtre. Là il eut à lutter contre toutes les difficultés d'un pays inconnu et contre toutes les hostilités d'un peuple païen. Poursuivi, traqué, torturé même, il dut fuir plusieurs fois cette terre arrosée du sang de ses confrères martyrs, mais il y revint toujours avec une nouvelle et infatigable ardeur.

Sacré évêque par le pape Pie IX, il regagna son poste devenu de plus en plus périlleux, pour rentrer quelques années après mourir en France le corps brisé, mais l'âme heureuse d'avoir accompli une si noble mission.

Cette vie est racontée dans un style simple et rapide ; les lettres de l'Evêque missionnaire habilement enchaînées forment pour ainsi dire la trame du récit ; de nombreuses anecdotes semées çà et là augmentent le charme de la narration et en soutiennent l'intérêt. Tout d'abord l'on pourrait penser que le travail de M. l'abbé Piacentini n'est qu'une compilation heureuse, qu'un arrangement ingénieux de la correspondance de Mgr Ridel. Pour mener sa tâche à bonne fin, l'auteur a dû nécessairement puiser dans la collection importante des lettres de l'évêque ; mais il faut aussi voir là un travail personnel, une étude approfondie d'un pays peu connu jusqu'à ce jour. Les descriptions géographiques de la Corée, la peinture des mœurs de ses habitants et de la diplomatie de ses gouvernants donnent à cet ouvrage une réelle valeur.

Mgr Ridel, Messieurs, est notre compatriote ; grâce à M. l'abbé Piacentini, son souvenir ne périra pas parmi nous, aussi la Société Académique est-elle heureuse de remercier l'auteur et de lui décerner une médaille de vermeil.

M. Olivier de Gourcuff envoie au Concours un recueil de poésies « Le Rêve et la Vie. »

C'est une tâche à la fois agréable et facile pour le critique

d'avoir à se prononcer sur un semblable livre, car il n'y a que des louanges à faire. « Le Rêve et la Vie, » qui a eu l'honneur d'une préface de M. Jules Simon, est une suite de poésies qui roulent pour la plupart sur des sujets bretons. On y retrouve constamment le talent déjà bien connu de l'écrivain et en plus une véritable verve poétique.

Vous pouvez en juger par cette pièce si gracieuse :

NOEL ANCIEN.

Salut, fête jolie et la plus poétique
O Noël triomphant.
Où Dieu, préférant aux palais un toit rustique,
S'est fait petit enfant !

Dans un pauvre taudis le Sauveur vient de naître,
Souriez, vastes cieux !
Humble et chétif, voici le Roi, voici le Maître,
Résonnez, chants joyeux.

Ange, sur son front pur, ouvrez vos blanches ailes
Jaloux de l'adorer.
Bergers et paysans, cœurs naïfs et fidèles
Venez le célébrer.

Bourgeois, au couvre feu, gagnez votre demeure,
Rentrez chez vous sans bruit.
Chauffez-vous et veillez, bientôt tintera l'heure
La messe de minuit.

Sur son biniou plaintif, un gars breton, un pâtre,
Qui se nommait Noël,
Chantait ces airs, tandis que crépitait dans l'âtre
La bûche de Noël.

Votre Commission, Messieurs, décerne à notre compatriote une médaille d'argent grand module.

Nous passons maintenant aux manuscrits en commençant par la poésie. Je demande pardon aux auteurs de ne parler

qu'assez brièvement de leurs ouvrages, l'étendue du Concours ne me permettant pas d'abuser de la bienveillante attention de l'auditoire.

Voici d'abord des « Bégaiements, » poésies fugitives. A la lecture de ce recueil, on ne peut s'empêcher de dire : voilà l'œuvre d'un jeune. Ils respirent la jeunesse en effet, ces vers charmants, d'une tournure agréable et surtout d'une délicatesse presque naïve mais voulue, qui en fait le plus grand mérite. La facture n'est peut-être pas parfaite, on y rencontre quelques négligences, mais ce sont des défauts sans gravité et bien vite oubliés.

Ecoutez ces deux poésies :

QUAND JE SERAI VIEUX !

Quand je serai vieux, quand tu seras vieille,
Que le temps aura blanchi nos cheveux,
Par les soirs d'hiver, les soirs où l'on veille,
Nous nous redirons les premiers aveux !

Et puis au printemps, qu'avril ensoleille,
Dans les sentiers verts nous irons tous deux
Quand je serai vieux, quand tu seras vieille,
Que le temps aura blanchi nos cheveux.

Et nous sourirons aux gais amoureux,
Jeunesse à la nôtre en tous points pareille,
Qui s'en vont courir dès l'aube vermeille :
Et nous prierons Dieu pour qu'ils soient heureux
Quand je serai vieux, que tu seras vieille !

PRIÈRE POUR UNE MÈRE DONT L'ENFANT VA MOURIR.

Mon Dieu, laissez l'enfant à la mère qui pleure,
Pourquoi faudrait-il donc que ce cher ange meure.
Il est si joyeux et si beau !
Laissez-le vivre encore et cachez ce tombeau !

Laissez car ce pauvret fut sa seule espérance !
Elle endura pour lui bien souvent la souffrance
Sans se plaindre jamais à vous.
Et quand c'était pour lui, souffrir lui semblait doux !

Laissez et rendez vite au chérubin qui râle
Des couleurs pour orner son petit front si pâle
Et que tous deux en l'avenir,
En s'embrassant, Seigneur, ils puissent vous bénir.

N'est-ce pas là le véritable souffle poétique ? L'expérience qui ne s'acquiert, en poésie comme en toute autre chose, qu'avec l'âge, manque à l'auteur ; encore un peu de temps et de travail et il arrivera presque à la perfection. Que la médaille d'argent grand module soit un encouragement, en même temps qu'une récompense pour ses « Bégaiements. »

C'est encore un jeune sans doute, l'auteur des « Sonnets pour les Demoiselles ; » charmant recueil où les sujets nouveaux et bien choisis ne tombent pas dans la banalité si redoutable pour les débutants. L'exécution ne laisse rien à désirer et l'on sent là un véritable poète qui mène habilement sa rime, plutôt que sa rime ne le mène.

Je vous citerai un sonnet double, ingénieux dialogue en vers :

LE BAPTÊME DES CLOCHES.

ALICE M * * *

I.

LES JEUNES MARRAINES.

L'heure s'avance. Il faut que nous partions enfin,
Mais nous avons voulu vous contempler encore
Avant que vous montiez dans le clocher sonore
Où l'on fera vibrer vos grosses voix d'airain.

C'est que nous les aimons, nos filleules nouvelles,
Et, pour solenniser vos premiers tintements,
Nous n'avons rien omis, ni les fines dentelles,
Ni les flambeaux, ni l'or des divins ornements,

Ni les fleurs, ni le chœur des hymnes triomphales.
Et, sous les vieilles nefs des riches cathédrales,
On n'en fêta jamais avec autant d'amour.

Mais vous, quand vous serez là-haut, graves et seules,
Vous rappellerez-vous de nous, brunes filleules,
Et ne ferez-vous rien pour nous à votre tour ?

Et les cloches de répondre à leurs jeunes marraines :

II.

LES CLOCHES.

Belles, rassurez-vous, nous vous aimons de même,
Vous reviendrez parmi les fleurs et les flambeaux,
Tremblantes de bonheur sous le saint diadème,
Et nous vous chanterons nos refrains les plus beaux.

Puis, lorsqu'en souriant l'aïeule grise et blème,
Avec un chérubin viendra sous ces arceaux.
Nous sonnerons encor pour un autre baptême,
Nos plus gais carillons tombent sur les berceaux.

Tranquillisez-vous donc, adorables marraines !
Et, quand vous fermerez vos paupières sereines,
Pour le dernier sommeil, toutes à petits coups,

Rythmant plaintivement le psaume et la prière,
Nous tinterons un glas si discret et si doux,
Qu'il n'éveillera pas les mortes dans la bière.

Voilà, Messieurs, deux poésies empreintes d'une douce mélancolie, qui, à elles seules, méritent aux « Sonnets pour les Demoiselles » une médaille d'argent grand module.

Sous ce titre : « Coccinelle, » nous avons reçu un ensemble de pièces dont les principales sont : « Le Pinson, l'Oiseau, la Sensitive, le Petit Breton. » Nous y trouvons une grande facilité de versification ; il est regrettable que quelques incorrections et expressions mal choisies se soient glissées dans plusieurs morceaux.

« Le Petit Breton » est une poésie gracieusement racontée.

LE PETIT BRETON.

Le Petit Breton, l'arme sur l'épaule,
Le long des vieux quais traîne son pas lourd.
C'est le premier soir qu'il se voit si drôle
A faire le guet au pied de la tour.

Il songe au pays, aux enfants de Dôle,
A son dur labeur, aux champs d'alentour,
Aux enlacements, le soir sous le saule,
Et son œil s'emplit de larmes d'amour.

Mais un bruit s'éveille. Il tremble, il écoute.
Rien ne brille, rien ne longe la route.
La prison s'endort, les volets sont clos.
. . . . . .

Votre Commission, Messieurs, accorde à l'auteur une médaille de bronze.

Nous passons à un recueil de sonnets précédés d'une pièce de plus longue haleine sur Carnac, où le poète évoque les souvenirs et les légendes que rappellent tous ces « fiers menhirs toujours mystérieux. » « Le mont Saint-Michel, » « Le Mariage à Saint-Marc, » « Quentin Matsys, » sont des morceaux irréprochables au point de vue de la forme. Ce sont des sujets historiques, toujours très difficiles à traiter pour un poète. Le nôtre a toutefois tiré bon parti tout spécialement de l'histoire si touchante de Quentin Matsys,

ce maître flamand, tour à tour forgeron, sculpteur et peintre :

Délaissant pour jamais, nous dit-on, l'enclume et le ciseau,
Pour celle qu'il aimait, il saisit le pinceau.
D'un simple forgeron, l'Amour fit un Apelle.

Une médaille de bronze sera la récompense bien méritée de ces sonnets presque sans défaut.

« Le Mal du pays » comprend une série de sonnets (le sonnet est, vous le voyez, Messieurs, plus que jamais à la mode) dont le second « A Michel Columb » inspiré par ce merveilleux tombeau des Carmes, qui est peut-être la plus grande richesse artistique de notre cathédrale, se termine très heureusement par ces strophes :

D'un prince, ce tombeau rappelle la mémoire,
En voyant le chef-d'œuvre élevé pour sa gloire
Qui ne sent un regret en son âme frémir !...

Sculpteur, qu'une auréole immortelle environne.
Plus grand par ton talent, que lui par sa couronne,
C'est dans ce monument que tu devrais dormir !

« Excelsior » « Ange et Femme, » pièces mélancoliques et tendres, et dans un autre genre les vers sur « l'Alsace » animés d'un véritable souffle patriotique, méritent également d'être cités.

Une mention honorable est accordée à l'auteur de ce recueil.

« Les Rêveries » contiennent des poésies d'une bonne facture et d'une haute moralité. Le poète, on le sent à la lecture de ces vers, est une âme remplie des sentiments les plus délicats et les plus élevés. Tantôt, c'est une souffrance qu'il cherche à consoler. — Condoléances à M***, à l'occasion de la mort de son époux ; — plus loin, c'est une suite de

pensées graves et philosophiques inspirées par le spectacle du trépas — Méditation auprès d'une couche funèbre.

A ce manuscrit est jointe une spirituelle fantaisie médico-littéraire : « Les Microbes. »

Rendons justice à la patience absolument bénédictine qu'il a fallu à l'auteur pour mener à bonne fin l'exécution de ses « Microbes, » car si, en poésie, il est toujours facile de trouver une rime à amour ou à bonheur, la tâche est rude lorsqu'on se heurte à des expressions comme « pneumocoque ou stomatite. »

Les « Rêveries » et « Microbes » reçoivent une mention honorable.

Je termine, Messieurs, la poésie, en vous rendant compte de deux manuscrits que votre Commission n'a pas cru devoir récompenser.

Le premier, intitulé « Le Travail, » contient trois morceaux dont la forme est passable, mais dont le fond manque de relief. Nous conseillons au poète d'aborder des sujets moins ternes et il n'y a pas à douter que, dans un prochain Concours, il ne remporte une juste récompense.

L'auteur du dernier manuscrit « Satyres, » serait-il un désespéré de la vie ? On semblerait le croire à la lecture de ses poésies, et puisque lui-même nous avoue qu'il préfère le fouet à la louange, je lui parlerai avec la plus grande franchise et lui dirai :

Il faut être maître dans l'art pour toucher à la satyre. Horace et Boileau ont admirablement réussi là où d'autres bons poètes ont piteusement échoué. Avant donc de vous lancer dans une carrière aussi ardue et de vous armer de la marotte de Triboulet, repassez un peu, je vous prie, les règles de votre prosodie.

Je vous parlerai maintenant, Messieurs, des manuscrits en prose du Concours.

« De l'amélioration des logements d'ouvriers dans ses rapports avec le rétablissement de l'esprit de famille. »

Tel est le titre d'une étude philanthropique qui débute par un tableau saisissant de la misère qui dévore la classe ouvrière dans « ce Paris, si brillant, la tête et le cœur de la France, le pivot de la civilisation, mais aussi le sein de misères atroces et de vices immondes. » L'auteur dont nous venons d'emprunter les expressions nous montre la détresse engendrant le crime et le crime augmentant la détresse. Il cherche le remède à ce malheur de notre société et croit le trouver dans l'amélioration des logements d'ouvriers. Cette question, il la met au premier rang pour le bonheur de l'Etat, « car, dit-il avec raison, la question ouvrière est une question vitale dont la solution prime toutes les autres. »

Pour la résoudre, notre économiste propose quelques moyens, dont voici les principaux : Décentralisation manufacturière; création de maisons-casernes, ou mieux, de cottages, pour mettre les habitants à l'abri d'une promiscuité pernicieuse; formation de Sociétés ayant ce but, par l'association de capitalistes qui favoriseraient autant que possible dans ces constructions l'épargne de la classe ouvrière.

Rien de plus pratique que ces conclusions, et leur application, déjà tentée dans une mesure plus ou moins grande par les œuvres philanthropiques qui commencent à s'élever en France et en Angleterre, a produit d'heureux résultats.

En dehors des qualités remarquables du style, je ne saurais trop faire ressortir la grandeur de l'idée du sujet. Aussi, la Société Académique, reconnaissante à l'auteur de sa communication, lui décerne-t-elle une médaille d'argent grand module.

Un mémoire sur l'agriculture dans la Loire-Inférieure nous fait un exposé précis et rapide de la situation de notre

département, au point de vue de sa production et surtout de son administration agricole, que l'auteur divise en trois genres d'exploitation : la location à prix déterminé, la culture par colonat et la mise en culture par le propriétaire lui-même.

Les idées de ce travail sont nettement exprimées, et le mémoire obtient une médaille de bronze.

Sous le titre de « Notes et Souvenirs, » nous avons un recueil de six nouvelles, dont une principalement mérite d'être citée : « La Couronne. » La narration en est simple, bien conduite, et l'idée originale. Notre conteur a l'habitude de la plume, il la conduit habilement ; mais, qu'il prenne garde à sa trop grande facilité qui l'exposerait peut-être à des longueurs nuisibles à l'intérêt de ses récits.

La Commission lui accorde une mention honorable.

« Les Contes de la Loire-Inférieure » est un manuscrit en prose joint aux sonnets dont je vous ai parlé précédemment : « Mont Saint-Michel, Quentin Matsys, » etc. Ce sont des notes recueillies par un observateur ami de la légende. Pourquoi ne nous les a-t-il pas présentées sous une forme plus littéraire ; il se contente d'une simple énumération, quand il avait sous la main des sujets si féconds et si intéressants.

Votre Commission, cependant, lui sait gré de sa bonne volonté de chercheur et lui décerne une mention honorable.

J'ai terminé, Messieurs, l'exposé du Concours de cette année. Nous sommes heureux de constater son importance ; espérons que le prochain ne le cèdera en rien à celui-ci et que de nombreux candidats viendront mériter vos suffrages et vos applaudissements.

CONCOURS DE 1890.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX LAURÉATS

PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

Médaille de vermeil,

M. l'abbé Piacentini, pour son ouvrage : *Mgr Ridel, évêque de Philippopolis, vicaire apostolique de Corée, d'après sa correspondance.*

Médailles d'argent (grand module),

M. Olivier de Gourcuff, pour son volume de poésies : *Le Rêve et la Vie.*

M. Aymerillot (E. Marchand), pour ses poésies : *Sonnets pour les Demoiselles.*

M. Emile Blandel, sous-officier au 65e de ligne, pour ses poésies : *Bégaiements.*

M. Michel Loueneau, pour son ouvrage : *De l'amélioration des logements d'ouvriers dans ses rapports avec le rétablissement et l'esprit de famille.*

Médailles de bronze,

M. Emile Métaireau, sous-officier au 65e de ligne, pour ses poésies : *Coccinelle.*

Mme Loïc Tremor, pour ses poésies : *Sonnets.*

M. Emmanuel Gahier, à Rougé, pour son *Mémoire sur l'agriculture dans la Loire-Inférieure.*

Mentions honorables,

G. de S., pour ses poésies : *Le Mal du pays.*

Senex, pour ses poésies : *Rêveries, Microbes.*

M. André de Vertais, pour ses *Notes et Souvenirs.*

Mme Loïc Tremor, pour ses *Contes de la Loire-Inférieure.*

PROGRAMME DES PRIX

[PROPOSÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES

POUR L'ANNÉE 1891.

1re Question. — Etude biographique sur un ou plusieurs Bretons célèbres.

2e Question. — Etudes archéologiques sur les départements de l'Ouest.

(*Bretagne et Poitou.*)

Les monuments antiques et particulièrement les vestiges de nos premiers âges tendent à disparaître. L'Académie accueillerait avec empressement les mémoires destinés à en conserver le souvenir.

3e Question. — Etudes historiques sur l'une des Institutions de Nantes.

4e Question. — Etudes complémentaires sur la faune, la flore, la minéralogie et la géologie du département.

5e Question. — Rapport sur le renouvellement des traités de commerce internationaux.

6e Question. — Etude sur les égouts collecteurs dans les villes.

7e Question. — Etude sur les épidémies locales de diphtérie.

8e Question. — Canalisation de l'électricité pour les villes.

9e Question. — Transport de l'énergie par les moyens connus : câble télodynamique ; air comprimé ou raréfié ; eau forcée ; électricité.

La Société Académique, ne voulant pas limiter son Concours à des questions purement spéciales, décernera une récompense au meilleur ouvrage :

De morale,
De poésie,
De littérature,
D'histoire,
D'économie politique,
De législation,
De science,
D'agriculture.

Les mémoires manuscrits devront être adressés, avant le 20 août 1891, à M. le Secrétaire général, rue Suffren, 1. Chaque mémoire portera une devise reproduite sur un paquet cacheté mentionnant le nom de son auteur.

Tout candidat qui se sera fait connaître sera de plein droit hors de concours.

Néanmoins, une récompense pourra être accordée, par exception, aux ouvrages imprimés traitant de travaux intéressant la Bretagne et particulièrement le département de la Loire-Inférieure, et dont la publication ne remontera pas à plus de deux années.

Les prix consisteront en médailles de bronze, d'argent, de vermeil et d'or, s'il y a lieu. Ils seront décernés dans la séance publique de novembre 1891.

La Société Académique jugera s'il y a lieu d'insérer dans ses Annales un ou plusieurs des mémoires couronnés.

Les manuscrits ne sont pas rendus ; mais les auteurs peuvent en prendre copie, sur leur demande.

Nantes, décembre 1890.

Le Secrétaire général, — *Le Président,*

Dr PÉROCHAUD. — JULIEN MERLAND.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

pour l'année 1890.

Séance du 18 *décembre* 1889.

Allocution de M. Andouard, président sortant.

Allocution de M. Julien Merland, nouveau président.

Admission en qualité de membres résidants de : 1° M. le Dr Bossis (rapporteur, M. Le Grand de la Liraye) ; 2° de M. Emile Oger (rapporteur, M. Gahier) ; et en qualité de membre correspondant, de M. Douteau, pharmacien à Chantenay (rapporteur, M. Ménier).

La contrée guérandaise dans l'histoire ancienne (suite), par M. Orieux.

Séance du 8 *janvier* 1890.

Notice nécrologique sur M. Manchon, par M. Julien Merland, président.

Admission en qualité de membres résidants de :

1° M. Rouche, négociant (rapporteur, M. Delteil) ;

2° M. le Dr Ecot (rapporteur, M. Boiffin) ;

3° M. Le Carpentier, docteur en droit, substitut du Procureur de la République (rapporteur, M. Julien Merland).

Poésies, par M. Oger.

Séance de 8 février 1890.

Nominations de M. Francis Merlant, comme secrétaire adjoint, en remplacement de M. D. Caillé, non acceptant, et de M. Gahier, comme bibliothécaire adjoint, en remplacement de M. Manchon, décédé.

Notice nécrologique, sur M. Rouxel, par M. Julien Merland, président.

Voyage en Orient (suite), par M. Alcide Leroux.

La contrée guérandaise dans l'histoire ancienne (suite), par M. Orieux.

Poésies, par M. Oger.

Séance du 5 mars 1890.

Admission en qualité de membres résidants de :

1° M. le Dr Valentin (rapporteur, M. le Dr Attimont) ;

2° M. Liébault, ingénieur (rapporteur, M. Delteil) ;

La contrée guérandaise dans l'histoire ancienne (suite), par M. Orieux.

Voyage en Orient (suite), par M. Alcide Leroux.

Séance du 2 avril 1890.

Admission en qualité de membre résidant de :

M. le Dr Landois (rapporteur, M. Hervouët).

Erdra, légende nantaise, par M. Francis Merlant.

Compte rendu par M. Oger du roman de Mme Riom : *La Houn.*

La contrée guérandaise dans l'histoire ancienne (suite), par M. Orieux.

Séance du 7 mai 1890.

Admission en qualité de membre résidant de :

M. Victor Loyseau, libraire (rapporteur, M. Gahier).

De la destination des chatelliers en Bretagne, par M. Maître.

La contrée guérandaise dans l'histoire ancienne (fin), par M. Orieux.

Sous escorte, poésie, par M. Oger.

Séance du 2 juillet 1890.

M. Poirier signale une publication fort intéressante reçue par la Société : 7e *rapport de la Revue géographique des Etats-Unis.*

Autobiographie littéraire, poésie, par M. D. Caillé.

De la douleur, étude psychologique, par M. Loyseau.

Poésies, par M. Oger.

Séance du 1er *octobre* 1890.

Rapport sur les travaux de la Section de Médecine, par M. le Dr Polo, secrétaire.

Rapport sur les travaux de la Section des Lettres, par M. Francis Merlant, secrétaire.

Rapport sur les travaux de la Section des Sciences naturelles, par M. Viaud, secrétaire.

Le Parthénon, poésie, par M. Alcide Leroux.

Le petit Mort, poésie, par M. Oger.

Séance du 5 novembre 1890.

Poésies, par M. Oger.

Séance générale annuelle tenue le 24 novembre 1890, *dans la salle des Beaux-Arts.*

Discours du président, M. Julien Merland, sur l'*Intempérance.*

Rapport du secrétaire général, M. le Dr Pérochaud, sur les travaux de la Société, pendant l'année 1890.

Rapport du secrétaire adjoint, M. Francis Merlant, sur le Concours des prix.

Mlle Guyot, MM. Claverie, Bucognani et Baron, artistes du Grand-Théâtre, et M. S. Bonjour, ainsi que M. Henri Weingaertner, pianiste-accompagnateur, ont prêté leur obligeant concours.

Séance d'élections du 25 novembre 1890.

M. le Président donne lecture de deux lettres de MM. Bonamy et Guénel qui déclinent toute candidature, le premier à la présidence, le second aux fonctions de bibliothécaire.

Sont élus :

Président	MM. le Dr Guillemet.
Vice-président.....	Gadeceau.
Secrétaire général.....	Francis Merlant.
Secrétaire adjoint.....	le Dr Sanson.
Bibliothécaire.....	Viard.
Bibliothécaire adjoint..	Gahier.

COMITÉ CENTRAL.

M. Julien Merland, président sortant.

Section d'agriculture, commerce, etc.

MM. Linyer, Semeril, Andouard.

Section de médecine.

MM. Ollive, Raingeard, Gourraud.

Section des sciences, lettres et arts.

MM. Le Beau, Orieux, Dupré.

Section des sciences naturelles.

MM. Callandreau, Legendre et Viaud.

Année 1891.

LISTE DES MEMBRES RÉSIDANTS.

SECTION D'AGRICULTURE, COMMERCE, INDUSTRIE ET SCIENCES ÉCONOMIQUES.

Andouard, O. I., chimiste.
Chevalier, vétérinaire.
Cormerais, conseiller général.
Cossé (Dominique).
Cossé (Victor).
Delteil ✻, pharm. principl de marine.
Goullin (Gustave), négociant.
Cte de Landemont.
Lechat ✻, O. A., négociant.
Le Gloahec (Louis), vétérinaire.
Linyer, avocat.
Maisonneuve, ingénieur.
Mercier, pharmacien.
Pilon (Eugène), industriel.
Poirier, ingénieur civil des mines.
Renaud (Paul) ✻, industriel.
Rouche, négociant.
Sémeril, pharmacien.
Mis de Ternay, conseiller général.
Viard, chimiste.
Vincent (Léon), industriel.
Vincent (Joseph), industriel.

MEMBRES AFFILIÉS.

Gourraud.
Ménier.
De Chastellux.
Merland (Julien).
Merlant (Francis).

SECTION DE MÉDECINE.

Attimont, docteur-médecin.
Barthélemy, id.
Berneaudeaux, id.
Blanchet, id.
Boiffin, id.
Bonamy, id.
Bossis, id.
Bureau, O. A., docteur-médecin.
Chachereau, id.
Chartier, O. I., id.
Cochard, id.
De Larabrie, id.
Dianoux, id.
Ecot, id.

Gauducheau, docteur-médecin.
Genuit, id.
Gergaud, id.
Gourraud, id.
Grimaud ✲, id.
Guénel, id.
Guillemet, O. A., id.
Hervouët, id.
Heurtaux, O. I., id.
Jollan de Clerville, id.
Kirchberg, id.
Laënnec, O. I., id.
Landois, id.
Lefeuvre, id.
Le Grand de la Liraye, id.
Luneau, id.
Mahot, id.
Malherbe fils, O. A., docteur-médecin.
Ménager, id.
Montfort, O. A., id.
Ollive, id.
Pérochaud, id.
Poisson, id.
Polo, id.
Porson, id.
Raingeard, id.
Rouxeau fils, id.
Samson, id.
Simoneau, id.
Teillais ✲, id.
Thibault, id.
Viaud-Grand-Marais, O. A., id.
Valentin, id.

SECTION DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS.

Biou, juge de paix.
Caillé (Dominique).
De Chastellux ✲, anc. sous-préfet.
Dolmetsch, O. A.
Dupré ✲, ingénieur de la marine.
Follioley (abbé) ✲, O. I., proviseur du Lycée de Nantes.
Gahier, avocat.
Heurtin (abbé).
Larocque, O. I., direc. de l'E. des Sc.
Le Beau, O. ✲, O. I., commissaire de la marine.
Le Carpentier, substitut.
Mgr Le Coq.
Legrand, avocat.
Lenoir, architecte.
Leroux, avocat.
Livet (E.-A.) ✲, O. I., chef d'inst.
Loyseau, libraire.
Maître, O. I., archiviste.
Merland (Julien), juge suppléant.
Merlant (Francis), négociant.
Morel, O. I., principal de collège.
Oger (Émile).
Orieux ✲, agent-voyer en chef hon.
Mme Riom.
Rivaud, O. ✲, O. I., préfet de la L.-I.
Rousse, banquier.

MEMBRES AFFILIÉS.

Chachereau.
Delteil.
Hervouët.
Legendre.
Linyer.
Ollive.
Poirier.

SECTION DES SCIENCES NATURELLES.

Allaire, pharmacien.
Callandreau, pharmacien.
Coquet (l'abbé).
Gadeceau, négociant.
Guingeard, pharmacien.
Joüon, O. A., docteur-médecin.
Legendre, architecte.
Ménier, O. A., pharmacien.
Moyon, pharmacien.
Rauturau, id.
Robert, id.
Viaud, id.

MEMBRES AFFILIÉS.

Le Beau.
Jollan de Clerville.
Dr Bureau.
Léon Vincent.
Ménager.
Viaud-Grand-Marais.
Viard.

Bureau.

Président	MM. Dr Guillemet.
Vice-Président.....	Gadeceau.
Secrétaire général.....	Francis Merlant.
Secrétaire adjoint.....	Dr Samson.
Trésorier	Delteil.
Bibliothécaire-archiviste....	Viard.
Bibliothécaire adjoint.....	J. Gahier.

Comité central.

M. JULIEN MERLAND, PRÉSIDENT SORTANT.

Agriculture.	*Médecine*	*Lettres.*	*Sciences naturelles.*
Linyer.	Ollive.	Le Beau.	Callandreau.
Sémeril.	Raingeard.	Gahier.	Legendre.
Andouard.	Gourraud.	Dupré.	Viaud.

Comité de rédaction.

Le Président, le Secrétaire général, le Trésorier, le Bibliothécaire, membres de droit.

Agriculture.	*Médecine*	*Lettres.*	*Sciences naturelles.*
Maisonneuve.	Grimaud.	De Chastellux.	Gadeceau.
Poirier.	Ollive.	Oger.	Viaud.

ORGANISATION DES SECTIONS.

Médecine.

Président	MM. Ollive.
Vice-Président	Chachereau.
Secrétaire général	Pérochaud.
Secrétaire adjoint	Boiffin.
Trésorier	Lefeuvre.
Bibliothécaire	Le Grand de la Liraye.

Lettres.

Président	MM. Le Beau.
Vice-Président	Gahier.
Secrétaire	E. l'Oger.
Secrétaire adjoint	Leyseau.

Agriculture.

Président	MM. Viard.
Secrétaire	Poirier.

Sciences naturelles.

Président	MM. Le Beau.
Vice-Président	Viaud.
Secrétaire	Legendre.
Secrétaire adjoint	Guingeard.
Trésorier	Gadeceau.
Bibliothécaire	Dr Bureau.

TABLE.

Statuts et règlement intérieur de la Société..... 6
Liste des membres résidants faisant actuellement partie de la Société 21
Liste des membres résidants décédés, démissionnaires ou devenus correspondants (de 1880 à 1889) 25
Liste des membres correspondants..... 26
Liste des Sociétés correspondantes..... 27
Allocution de M. Andouard, président sortant..... 31
Allocution de M. Julien Merland, président nommé..... 33
Notice nécrologique sur M. Manchon, par M. Julien Merland..... 37
Notice nécrologique sur M. Rouxel, par M. Julien Merland..... 40
Océanes, par M. Emile Oger..... 45
Sous escorte, par M. Emile Oger..... 52
Compte rendu du roman La Houn, de Mme Riom, par M. Emile Oger 60
Erdra, légende de l'Erdre, par M. Francis Merlant..... 67
Autobiographie littéraire, par M. Dominique Caillé..... 82
Louis XIV aux dunes, par M. Dominique Caillé..... 86
Les Hémiptères de la Loire-Inférieure, par l'abbé J. Dominique... 87
La Contrée guérandaise devant l'histoire ancienne, par M. E. Orieux. 117
La Douleur, sa nature chez l'individu et dans la société, etc., par M. V. Loiseau..... 241
Le Parthénon, poésie, par M. Alcide Leroux..... 252
Un an aux Iles du Salut, par M. Delteil..... 256
Route déserte, poésies, par M. Emile Oger..... 271
L'eau de la Loire filtrée d'après le système de M. Lefort, par A. Andouard..... 282

L'eau de la Loire pendant le rouissage du chanvre et du lin, au point de vue des matières organiques dissoutes, par A. Andouard. 303
Situation du vignoble de la Loire-Inférieure en 1890, par A. Andouard 310
Champ d'expériences de la Station agronomique de la Loire-Inférieure pendant l'exercice 1889-1890, par A. Andouard..... 322
Questions de géographie ancienne, par Léon Maître..... 349
Compte rendu des travaux de la Section de médecine, par M. Polo.. 376
Compte rendu des travaux de la Section des lettres, par M. Francis Merlant..... 380
Compte rendu des travaux de la Section des sciences naturelles, par M. Th. Viaud..... 383
Discours prononcé par M. Julien Merland à la séance annuelle du 24 novembre 1890..... I
Rapport sur les travaux de la Société Académique pendant l'année 1889-90, par M. le Dr Pérochaud..... XXI
Rapport de la Commission des prix sur le concours de l'année 1890, par M. Francis Merlant..... XXXVIII
Récompenses décernées aux lauréats du Concours de 1890... XLIX
Programme des prix proposés par la Société Académique pour 1891. LI
Extraits des procès-verbaux LIV
Liste des membres résidants de la Société Académique pour 1891. LIX

Mme vve Camille Mellinet, pl. du Pilori, 5. — L. Mellinet et Cie, succrs.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

La Société publie un journal de ses travaux, sous le titre d'*Annales de la Société Académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*. Ces Annales se composent des divers écrits lus à la Société ou à l'une des Sections. — La Société a le droit, après qu'une des Sections a publié un travail, de se l'approprier, avec le consentement de l'auteur. — Les Annales paraissent tous les six mois, de manière à former, à la fin de l'année, un volume de 500 pages in-8°.

Les *Annales* de la Société sont publiées par séries de dix années. — Le Règlement de la Société est imprimé à la tête du volume de chaque série, ainsi que la liste des membres résidants, classés par ordre de réception.

Le choix des matières et la rédaction sont exclusivement l'ouvrage de la Société Académique.

Le prix de la souscription annuelle est de :

5 francs pour Nantes ;

7 francs hors Nantes, par la poste.

Les demandes de souscriptions peuvent être adressées *franco* à Mme Ve Mellinet, éditeur et imprimeur des *Annales*, place du Pilori, 5.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00621 8339